



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

6016



6016.

В. А. БИЛБАСОВЪ.

~~Vel. Fr. II A 114~~



V. REF. 4. BAC

61#113

В. А. БИЛБАСОВЪ.

~~Vel. Fr. II A III~~



V. REF. 4. BAC



67 # 113



# MÉMOIRES

S E C R E T S

POUR SERVIR A L'HISTOIRE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE DES LETTRES  
EN FRANCE,

DEPUIS M. DCC. LXII JUSQU'A NOS JOURS;

O U

## JOURNAL

D'UN OBSERVATEUR,

*CONTENANT les Analyses des Pièces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle ; les Relations des Assemblées Littéraires ; les Notices des Livres nouveaux , clandestins , prohibés ; les Pièces fugitives , rares ou manuscrites , en prose ou en vers ; les Vaux-devilles sur la Cour ; les Anecdotes & Bons Mots ; les Eloges des Savants , des Artistes , des Hommes de Lettres morts , &c. &c. &c.*

TOME DIX-HUITIEME.

---

. . . . . *huc propius me ,*  
. . . . . *vos ordine adite.*

Hor. L. II, Sat. 3, v. 81 & 82.

---

A L O N D R E S,  
C H E Z J O H N A D A M S O N.

---

M. DCC. LXXXIV.



Tausche exemplar



---

# AVERTISSEMENT

## D U L I B R A I R E .

*MALGRÉ* la nouvelle édition que la nécessité nous a forcés de faire il y a un an, nous continuerons à tenir notre engagement envers ceux qui ont l'ancienne, en leur procurant successivement les additions que nous avons commencé d'y joindre. Nous ne pouvons finir encore aujourd'hui ce travail, & nous nous sommes arrêtés au premier janvier 1769. Ils doivent être sûrs qu'il n'y a rien d'omis; ils y liront même des articles améliorés ou nouveaux, que nous avons recouvrés depuis l'édition de 1781.

Nous avons réuni aussi à cette année la suite des Lettres sur le Salon, que nous pourrons imprimer séparément pour les artistes, amateurs ou autres, qui n'ont désiré se pourvoir que de cette collection particulière & infiniment moins dispendieuse. Comme la lettre que nos Editeurs nous ont adressée pour

*Servir de préface à l'année 1780, nous est arrivée trop tard pour être mise à la tête ; qu'elle se trouve de la sorte, pour ainsi dire noyée dans la foule des notices, nous la replaçons ici, vu son importance. Elle fera peut-être revenir de leur erreur ceux qui ont attribué la suite des Mémoires Secrets du premier instituteur à des écrivains, ou à des sociétés de Paris, qui n'y ont aucune part. Il est bien difficile de trouver deux amateurs comme Bachaumont, & deux sociétés comme celle de Mad. Doublet. Il a fallu, pour remplir le projet, embrasser une sphere plus étendue, & ce n'est en effet, comme l'annoncent les Editeurs, l'ouvrage de personne, & celui de tout le monde.*







# M É M O I R E S

## S E C R E T S

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA  
RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN  
FRANCE, DEPUIS M.DCC.LXII  
JUSQU'A NOS JOURS.



ANNÉE M.DCC.LXXXI.

26 Aout 1781. **O**N voit avec plaisir dans le billet d'enterrement de la femme d'un bienfaiteur de l'humanité, persécuté à outrance par la jalousie & l'envie, que son mérite a percé à la cour, & lui a procuré de hautes protections; c'est le Sr. Dumont de Valdajou, dont les chirurgiens furieux contre lui ont plusieurs fois annoncé la mort, parce qu'ils la desiroient, ainsi qu'on l'a pu voir précédemment.

Ce sieur Dumont est chirurgien renoueur des camps & armées du Roi, chirurgien ordinaire de la Reine, premier chirurgien renoueur de Monsieur, & démonstrateur en la ville de Paris.

26 Août. M. Jousse, conseiller honoraire au châtelet d'Orléans, vient de mourir âgé de 78 ans. Son nom restera célèbre au barreau & dans le temple de la justice par ses ouvrages sur la jurisprudence. Depuis plus de trente ans il jouissoit de sa réputation. Jamais auteur n'a été plus cité de son vivant, & sur-tout dans les matieres criminelles. Digne émule & contemporain de Pothier, aussi simple dans ses mœurs, aussi integre, aussi éclairé magistrat, il fera long-temps, comme lui, l'honneur de sa patrie.

26 Août. A la seconde représentation de *Caliste*, le Sr. Florence, qui y joue un rôle, tarδοit à venir; le Sr. Larive semainier, envoie le faire avertir & exciter sa paresse; celui-ci n'en tient compte, répond impertinemment au messager, & à son arrivée gourmande le sieur Larive, & lui met le poing sous le nez; ce qui a occasionné une rixe entr'eux sur la scene même: ils étoient habillés, ils tirent leur sabre de théâtre, & se battent dans l'enfoncement: les spectateurs crurent que c'étoit un jeu de leur rôle, & ne se presserent de les séparer que lorsque l'on vit que c'étoit sérieux. Ils se donnerent rendez-vous le lendemain aux Champs Elysées, & le Sr. Larive ayant désarmé trois fois son adversaire, on les sépara: ils furent traduits devant M. le Noir, qui les fit s'embrasser, & cependant envoya le Sr. Florence au Fort-l'Evêque, pour son insubordination & son manque d'égards au public. Il y est resté dix jours, & en est parti avant-hier; punition qu'on trouve trop légère.

27 Août. Avant-hier l'académie françoise a tenu sa séance publique. Le prix de prose, dont

le sujet étoit l'*Eloge de Montauzier*, a été décerné à M. Garat. M. de la Harpe a lu le discours de cet orateur, qui a reçu peu d'applaudissemens, & en général a paru d'une philosophie monotone & froide comme le héros. L'auteur ne s'est point présenté quand on l'a appelé pour lui donner la médaille. On a dit qu'il s'étoit trouvé mal, & avoit été obligé de sortir. On a vu depuis que la vraie raison étoit qu'attribuant le peu d'effet que produisoit son discours sur les auditeurs à la mauvaise maniere de lire de M. de la Harpe, il n'avoit pu y tenir.

M. de la Cretelle a eu un *accessit* pour le même sujet : deux citoyens enthousiastes des lettres, ont prié l'académie de trouver bon qu'ils lui adressassent chacun 600 livres, afin d'en former un second prix ; en sorte que cet autre candidat a été aussi bien partagé que le premier. M. de la Harpe a également lu des fragments du discours de M. de la Cretelle, que l'on a jugé plus oratoire, plus rempli de mouvement, & que sur l'échantillon beaucoup de gens ont préféré, quoique plus inégal & plus incorrect.

Cet auteur en remerciant M. de la Harpe du soin qu'il avoit pris de faire sentir au public les beautés de son ouvrage, de les faire valoir par son élocution, lui a avoué que M. Garat n'étoit pas si satisfait, & qu'on avoit observé qu'il n'avoit pas réellement si bien débité le discours de ce dernier : l'académicien a répondu qu'il avoit lu comme il avoit senti.

M. Ducis, le directeur, a annoncé qu'un éloge de Montauzier par M. le Roi, ancien commissaire de la marine, avoit aussi mérité



les éloges de la compagnie, & une mention honorable.

Le prix de poésie, remis l'an passé, n'a point été décerné davantage cette année. On a parlé de trois pieces où l'on avoit remarqué de beaux morceaux, dont on a fait part à l'assemblée, & qui ont été applaudis. L'auteur de la première seul s'est fait connoître, c'est M. Carbon de Flins. Le sujet cependant étoit bien propre à inspirer les poètes, c'étoit *la servitude abolie dans les domaines du Roi*. Le défaut de succès des concurrents a déterminé l'académie à annoncer que le sujet, le genre du poëme, la mesure des vers, pour l'année prochaine, seroient au choix des auteurs.

M. Ducis a déclaré que l'académie, sans proposer pour la troisieme fois le sujet des années précédentes, n'entendoit cependant pas l'exclure, & desireroit même le voir traité avec plus de succès que dans les autres concours.

Il a ensuite parlé à l'occasion de la servitude abolie dans les domaines du Roi, d'un monument qu'un auditeur des comptes, M. de Chavigny, avoit imaginé pour célébrer cet événement du regne de Louis XVI : il a présenté à l'académie le plan d'un pont de communication entre l'isle de Saint-Louis & la cité, où seroit le trophée proposé.

Enfin M. d'Alembert, qui depuis long-temps s'est voué aux plaisirs du public dans ces assemblées, a terminé la séance par une notice très-courte sur le cardinal Dubois, à insérer au rang de ses éloges des divers académiciens. L'anecdote la plus directe & la plus importante dont il a fait part à l'assemblée, c'est la discussion qu'avoit excité le *Monseigneur*, que le premier

ministre exigeoit contre l'usage de l'académie, de ne faire aucune distinction de rang ni de titre, ni de personne. Il l'emporta; & Fontenelle, alors directeur, donna au cardinal Dubois le Monseigneur désiré. Du reste, cette notice s'est trouvée moins un éloge qu'une satire très-forte de ce ministre. Elle justifie ce corps célèbre du reproche de fadeur & d'adulation; mais beaucoup de gens ont été révoltés du persiflage de M. d'Alembert sur son ancien confrere, du ton indécent qu'il y a mis, & sur-tout de son affectation à le lire dans une assemblée publique, pour mieux exposer son héros à la dérision générale.

27 Aout. La cour des aides a enrégistré l'édit, mais s'est réservé la faculté de représenter au Roi les inconvénients qu'il entraîne; en sorte que, quoique l'on perçoive, on croit que cette opération fera grand tort à M. de Fleury. Elle découvre son peu de connoissances en cette matière: indépendamment des mémoires présentés à ce sujet par les diverses corporations, les fermiers généraux viennent de lui donner une leçon très-désagréable: ils ont défendu à tous les débitants de tabac d'augmenter cette denrée. Le ministre des finances leur a témoigné sa surprise de cette résolution; ils lui ont répondu que, soumis à la loi, ils prenoient sur eux de garantir à S. M. l'augmentation devant résulter de l'impôt; mais qu'ils ne pouvoient exiger un droit qui diminueroit la consommation, occasionneroit plus de contrebande, & leurferoit un tort infiniment plus considérable.

28 Aout. L'académie royale d'architecture, en sa séance d'hier, a décerné le premier prix d'architecture au sieur Louis Combes, élève

de M. Miquet; & le second au sieur Jean-Baptiste-Philibert Moette, élève de M. Billandel.

28 *Août*. A l'assemblée de l'académie royale de peinture & de sculpture, du 24 de ce mois, le sieur David de Paris, ancien pensionnaire du Roi à Rome, ayant fait apporter plusieurs de ses ouvrages, pour recevoir de l'académie des avis & des instructions, la compagnie, satisfaite des tableaux qu'il lui a présentés, a procédé sur le champ à son agrément, & les suffrages se sont tous réunis en sa faveur.

En conséquence, quoiqu'on n'ait pu en faire mention sur le catalogue, les ouvrages de ce peintre doivent être offerts au salon.

28 *Août*. Un particulier de Bordeaux, arrivé ici, rapporte qu'il a été adressé au parlement de cette ville des lettres-patentes, qui le prorogent jusqu'au 10 novembre; elles ont été enrégistrées. Il a encore été adressé des lettres de cachet à chacun des conseillers pour entrer, & aux présidents pour tenir note de ceux qui entreront ou n'entreront pas, & l'envoyer tous les huit jours au garde des sceaux. Malgré cela, plusieurs sont les malades & n'entrent pas, & rien ne se juge. M. le président de Richard, qui préside en l'absence de M. le Berthon, eut dernièrement un bureau chez lui; personne n'y voulut parler, parce que M. Dupaty y étoit. Le sentiment du public sur cette affaire tient beaucoup au tort qu'elle lui fait; & ce qu'il souffre particulièrement ne peut lui faire approuver une cause qui ne l'intéresse pas. Les ennemis de M. Dupaty s'en prévalent pour le rendre odieux, comme étant la pomme de discorde. Heureusement pour lui, M. le comte de Vergennes, secrétaire d'état, ayant le départe-

ment de la province , a plus de nerf que M. le garde des sceaux ; il n'aime pas les parlements , & veut que l'autorité du Roi soit respectée dans ses cours , & qu'on lui obéisse. Tout cela doit être bien douloureux pour un magistrat vertueux , entraîné si loin hors de ses mesures , & obligé d'aller contre ses propres principes ,  
29 Août. On n'a pas manqué de chançonner M. de Fleury à l'occasion de l'édit d'août 1781 , & il a fait s'évertuer nos bons faiseurs ; car ce vaudeville n'est pas sans sel : il est en neuf couplets , & dans le style un peu poiffard , ce qui rend la plaisanterie moins âcre & plus gaie ; cependant la chute en pourroit être meilleure , & il ne se soutient pas jusqu'au bout sur le même ton d'aisance & de légèreté. Le voici :

*Chançon sur l'Edit d'août 1781. Sur l'air :  
Voulez-vous que de Fanchette , &c.*

L'as-tu donc lu , ma commere,  
L'as-tu lu c' fameux édit,  
Enrégistré sans mystere  
Par nos per' les circoncis ?  
Com' il nous savonne !  
Com' il nous rançonne ;  
Si c'est du Fleuri ,  
Ça n'est pas joli.

Queuq' j'irons faire aux guinguettes  
Si le sel est renchéri !  
Adieu l' fin de nos goguettes  
Car c'est lui qui en fait tout l' prix.  
Com' il , &c.

I' veut de la bell' maniere  
Nous faire avaler l'goujon ;  
Mais si la fauce est si chere ,  
Que ferons-nous du poisson ?  
Com' il , &c.

I' nous baille une falourde  
Pour nous voler un fagot (1) ;  
I' nous prend pour des balourdes  
S' te vilain p'tit escargot.  
Com' il , &c.

Comment avec l'am' si juive  
A-t-'is épargné l' jambon ?  
C'est qu'il est très-bon convive  
Et n'est d' nulle religion.  
Com' il , &c.

V' la c' que c'est q' d'avoir d' l'alliance  
Dans la cour du parlement,  
On s' permet avec confiance  
D'être un mauvais garnement.  
Com' il , &c.

Puis not' excellent monarque,  
Pour nous sauver d' plus grands maux ,  
L'envoie par la noir' barque,  
Aboyer après les sceaux.  
Com' il , &c.

---

(1) Chacun croit les droits sur le bois diminués ;  
dans le fait ils font augmentés.



**Maïs si la bonté suprême  
Chassoit encor son *Ham' lin* ,  
J' dirions dans not' joi' extrême ,  
Dieu nous gard' des *Aigrefins* !  
Com' il, &c.**

**29 Août.** C'est au fort de Kell , comme on l'a annoncé dans le temps , qu'en effet on travaille avec activité à la nouvelle édition des œuvres de M. de Voltaire ; il y a dix-sept presses qui gémissent sans relâche. Cependant , comme on vient de perdre un des principaux chefs ouvriers à la tête de l'ouvrage , on craint qu'il n'en résulte un retard.

Le sieur de Beaumarchais fait aussi procéder à de petites impressions particulières , capables de fournir au courant , ou de lui concilier son protecteur. C'est ainsi que , s'imaginant faire sa cour à M. de Maurepas , il a recueilli toutes les pièces critiques contre l'administration de M. Necker , & en a ordonné la réimpression en ce lieu.

**30 Août.** Extrait d'une lettre de St. Jean-d'Angely , le 18 août 1781. « Pour le bien & la conservation des troupes de S. M. on s'est déterminé depuis la guerre à évacuer les garnisons de la Rochelle , de Rochefort , & à former dans la saison dangereuse un camp de salubrité dans les environs de cette ville. M. le marquis de Voyer , qui commande dans la province , cherche pendant ce temps à parvenir au dessèchement des marais pestiférés qui entourent Rochefort , & dont l'air corrompu pénètre jusqu'à la Rochelle & les lieux

intermédiaires. Le comte de Broglio , fort actif , homme à projets , & voulant se mêler de tout , seconçoit ce chef. Après avoir passé un jour à faire manœuvrer les troupes du camp , tous deux se sont embarqués dans un canot pour suivre le cours des rivières de Boutone & de Charente jusqu'à Rochefort ; ils ont passé onze heures dans cette navigation pendant une chaleur excessive ; ils ont fait les observations les plus importantes : c'est là où M. le comte de Broglio a pris le germe de la mort. Le lendemain de son arrivée à Rochefort , il est tombé malade ; on a essayé de lui persuader de partir sans délai ; mais emporté par son ardeur , il a voulu continuer son travail : il est tombé dans l'affaïssement , & on l'a conduit trop tard dans notre abbaye , où il est mort la nuit du 16 au 17 , en présence de M. le comte Joseph , son fils aîné , & de la comtesse de Broglio.

» Le 18 on a fait ses funérailles avec toute la pompe possible. M. le marquis de Voyer avoit ordonné le cortège , & M. le comte de la Tour-du-Pin , maréchal de camp employé , a fait le deuil.

» M. le comte de Broglio étoit peu aimé de ses voisins , qu'il plaidoit presque tous avec un grand acharnement : son caractère n'étoit pas liant , il étoit même dur , & c'étoit un des trois chefs renommés pour cette qualité dans les troupes , avec le marquis de Poyanne & M. de Lugeac : mais on estimoit ses talents ; & comme il périt en quelque sorte victime du bien public , il a été regretté dans



la province du grand nombre des habitants ,  
indifférents à ses querelles. »

30 Aout. Extrait d'une lettre de Nancy ,  
du 20 août. « Suivant le relevé de la géné-  
ralité de Lorraine , on y a compté en 1780 ,  
naissances 34509 , morts 25810 , mariages  
6708. »

30 Aout. Extrait d'une lettre d'Amiens , du  
25 août. « Je vous adresse les vers suivants  
de M. Gence , l'un de nos compatriotes , peu  
merveilleux en eux-mêmes , mais bons à con-  
server comme renfermant le précieux mot de  
l'empereur , en voyant notre fameux canal :

Laurent, ton illustre mémoire  
Vient d'acquérir une nouvelle gloire :  
En visitant ce canal souterrain ,  
Qui, creusé par ton art, va recevoir la Somme ,  
Et vers l'Escaut lui frayer un chemin :  
Admirant ce qu'osoit tenter l'esprit humain ,  
Un empereur s'enorgueillit d'être homme.

31 Aout. Extrait d'une lettre de Bourges ,  
du 25 août. « L'administration de cette pro-  
vince , la première de toutes , vu le temps  
de son institution , se distingue par la sagesse  
de ses opérations. On voit dans ses procès-  
verbaux de 1778 & 1779 , les tentatives qu'elle  
a faites pour diriger sa marche vers les objets  
les plus utiles pour connoître les besoins les  
plus pressants , & les diverses ressources de  
la province. Dans celui de 1780 , la marche  
est plus assurée , les vues sont plus étendues ,  
toujours avec la plus grande attention pour

éviter les dépenses superflues. Elle a sur-tout senti le besoin d'ouvrir des canaux , que les rivières d'Euve , du Cher , de l'Inde & de la Creuse rendent très-faciles , & qui sont absolument nécessaires pour rétablir , pour multiplier les manufactures dans une province où abondent les richesses territoriales , où il y a de l'industrie , où il ne manque que des débouchés. L'objet est très-bien vu : l'essentiel est maintenant de mettre de l'activité dans les opérations. La lenteur fait souvent avorter les meilleurs desseins ; elle leur nuit toujours infiniment , quand elle ne feroit que refroidir les esprits , & multiplier les dépenses. L'activité seule donne du ressort , étend les connoissances , découvre les moyens , facilite les opérations , & assure le succès. »

31 Aout. La faculté de théologie de Paris vient de publier enfin sa censure de l'*histoire philosophique des établissemens du commerce des Européens dans les deux Indes*. Elle en a extrait 84 propositions erronées , & l'ouvrage contient 114 pages.

31 Aout. Le sujet du prix d'éloquence latine , fondé par Jean-Baptiste Coignard , en faveur des maître-ès-arts , & remporté le 7 du mois par M. le Fevre , étoit piquant ; il s'agissoit d'établir que *l'époque de la vraie littérature d'une nation étoit , non celle qui produisoit le plus grand nombre d'écrivains & de livres ; mais celle où paroissoient les ouvrages les plus durables , & par conséquent du plus grand mérite.*

1 Septembre 1781. On commence à revenir sur l'orgue de Saint-Sulpice , trop amèrement

critiqué à ce jour célèbre , triomphe pour les arts , vraie fête pour les amateurs , mais humiliant pour le facteur , dont la réputation essuya un échec passager. On prétendit que la forme nouvelle donnée à cet instrument faisoit tort à la mécanique intérieure. Cette forme sans doute eût gêné tout facteur qui n'eût conçu que la routine de son art : mais il n'est pas de difficultés invincibles pour un artiste de génie ; & tel est M. Cliquet dans son genre. Il a combiné , étendu sa mécanique & multiplié ses mouvements en raison de la diversité des jeux qu'il avoit à placer , & de l'espace immense qu'il avoit à peupler de tuyaux , & à soumettre à un seul point sous la main de l'organiste. Aussi admire-t-on aujourd'hui la distribution intérieure de cette belle mécanique : elle est si bien entendue & si bien ordonnée , que tous les effets s'opèrent sans gêne , sans confusion , & qu'il est possible , en cas du plus léger dérangement , de remédier à tout sans embarras , au moment même , & sans nuire à aucune des parties de ce grand tout. Cette nouvelle distribution a fourni occasion à l'artiste de prouver qu'il est aussi habile facteur mécanicien , que bon facteur harmoniste.

1 *Septembre.* M. Parifot , dont on avoit mal-à-propos annoncé la mort , doit prouver ces jours-ci son existence à la comédie italienne , où l'on jouera *Richard* , parodie de sa façon de *Richard III* , tragédie de M. Durosoy , jouée il y a peu de temps , & déjà si vigoureusement sifflée.

2 *Septembre.* Il paroît une estampe , où M. Damade , dont le nom est devenu si

célèbre depuis son malheureux combat contre les freres Queyffat, & son triomphe sur eux au barreau, est représenté entre Me. Target & Me. Elie de Beaumont, ses défenseurs. La vertu les présente à la justice sur son trône : la premiere tient une esquisse en forme de bouclier, où est peint la rixe de ces athletes, ou plutôt l'assassinat des freres Queyffat. Il est fâcheux que cette estampe n'ait pas paru plutôt, dans le temps où tout Paris s'entretenoit de cette affaire, y prenoit part, & étoit enthousiasmé du courage héroïque de M. Damade.

3 *Septembre*. M. Cailhava d'Estandoux, à qui l'on attribuoit généralement le *Fou raisonnable*, a cru devoir défavouer cette piece dont il a fait l'éloge. Le sieur Patrat, ci-devant comédien à la suite de la cour, le véritable auteur, vient enfin de se faire connoître par une lettre de remerciement à monsieur Cailhava, insérée au *Journal de Paris* d'hier. Dans cette lettre très-moderne, il apprend au public qu'il est auteur de quelques proverbes composés & représentés à Trianon; d'une petite comédie-proverbe, mêlée de vaudevilles, qui a été reçue de la maniere la plus agréable; d'un opéra comique qui a eu le même sort; enfin d'une comédie en vers & en deux actes, mêlée d'ariettes : il confesse que l'accueil flatteur & réitéré des comédiens commençoit à lui inspirer un peu d'amour-propre, lorsque la froideur avec laquelle le public a reçu ses *Deux morts*, & le jugement rigoureux des papiers publics ont fait tomber le voile de l'illusion, & lui ont rendu sa timidité naturelle.

Il a fait le *Fou raisonnable*; il l'a donné au

seigneur Volange , en exigeant le plus grand secret. Cette bagatelle a eu un succès auquel il ne s'attendoit pas ; il a vu tous les suffrages se réunir en faveur de cette comédie ; il a joui du plaisir pur de l'anonyme , & ne s'est fait connoître que lorsque son succès a été complet , par l'obstination du public à la croire d'un de nos meilleurs comiques actuels.

3 *Septembre.* Dans la *Parodie de Richard III* , jouée hier aux Italiens , M. Parisot n'a pas suivi la marche ordinaire de ce genre , qui consiste à travestir en personnages grossiers & souvent bouffons , les héros qu'on veut ridiculiser. Il a laissé à ceux de la pièce originale leurs noms , leurs qualités , & a , sans effort , tourné en burlesque tout ce qui est présenté avec l'appareil de la grandeur. La plupart des couplets ont réussi , sur-tout à cause des airs heureux auxquels ils ont été adaptés ; il en est aussi de piquants & de gais par eux-mêmes. On eût au reste souhaité que le parodiste eût appliqué son talent à la critique d'un ouvrage plus connu ; car faute de se souvenir de la tragédie de M. Durosoy , on trouve des endroits inintelligibles , & dont l'obscurité n'est due qu'à celui-ci , un des hommes les plus habiles dans le galimatias double.

4 *Septembre.* Le Sr. Radix de Sainte-Foy , en attendant qu'il répande dans le public un mémoire direct justificatif de sa conduite , ayant été forcé de se démettre de sa charge de surintendant des finances de M. le comte d'Artois , a composé & fait imprimer : *Mémoire à monseigneur le comte d'Artois , sur l'administration de ses finances.* Dans ce mémoire ,



fort sec & fort ennu yeux , on trouve cependant quelques faits curieux.

1°. Les apanages des princes du sang royal ne sont plus comme autrefois de véritables démembrement de l'état , & l'usage actuel est de les fixer à 200000 livres de rentes en domaines , quittes de toute espece d'entretien & de charges , reversibles à la couronne à l'extinction de la ligne masculine des princes apanagés.

2°. Les domaines dont l'apanage du comte d'Artois fut composé au mois de novembre 1773 , à l'époque de son mariage , consistoient dans les provinces de l'Angoumois , du Limousin & de l'Auvergne. Les charges de ces deux dernieres provinces en absorbent le produit : au mois de juin 1776 , monseigneur obtint l'échange du Limousin contre le duché de Berry & le comté de Ponthieu ; & depuis , en 1778 , celui du Poitou contre l'Auvergne.

3°. Le Sr. de Sainte-Foy prétend que l'augmentation faite dans les revenus de ces provinces , par ses soins & son intelligence en cinq ans , se monte à plus de 300000 livres de rentes.

4°. Mais les améliorations faites , depuis la prise de possession de monseigneur , ne comptant point en cette matiere , il est bien éloigné de penser que ce prince ait encore reçu le complètement de ses 200000 liv. de rentes en domaines , exemptes de toutes charges.

5°. Indépendamment de cet apanage , le Sr. de Sainte-Foy a prétendu avoir fait des spéculations utiles pour monseigneur par différentes acquisitions hors de l'apanage , telles

que l'échange des forêts de St. Dizier, Wassy & Sainte-Menehould en Champagne, du marquisat de Maisons & seigneurie de Carrieres, des terrains de la Pépinière au fauxbourg Saint-Honoré, formant le fief d'Artois, du colifée & des greves du Mont-Saint-Michel.

6°. Dès la fin de 1776, monseigneur eut le desir d'avoir une habitation & une capitainerie ; pour éviter une érection nouvelle, capable de gêner les propriétés territoriales ; on fit en sa faveur un démembrement considérable de celle de St. Germain-en-Laye, sous le simple titre de Canton ; & S. M. voulut bien y joindre le don du chateau neuf de Saint-Germain, & de 600000 livres par an, pendant 10 années, pour aider à la reconstruction.

7°. Outre l'apanage, il y a des fonds assignés sur le trésor royal pour les dépenses de la maison de monseigneur. Ils sont de 2202925 livres 19 sous 4 deniers.

8°. Et ces dépenses sont de 720791 livres 7 sous 1 denier de plus que cette somme.

9°. Enfin, par le résumé général de la situation des affaires de M. le comte d'Artois au 8 août 1781, la dette a dépassé son avoir, suivant l'aveu même du sieur de Sainte-Foy, de 2246238 livres 16 sous 8 deniers.

4 Septembre. A la suite des propositions condamnées par la faculté, les sages maîtres observent dans leur censure du livre de l'abbé Raynal, qu'outre les quatre-vingt-quatre propositions extraites, il en est beaucoup d'autres reprehensibles également ; mais qu'ils n'ont pas jugé à propos de les censurer toutes en détail, pour épargner aux fideles un plus long exposé de choses qui font horreur. Ce qu'ils met-



rent les yeux , ajoutent-ils , suffit pour faire connoître tout le venin de l'ouvrage condamné , un des plus détestables qui puissent jamais paroître contre la religion & l'état.

5 *Septembre*. On conserve comme une piece curieuse dans son genre , & digne d'être transmise à la postérité , un *Programme d'exercice littéraire* imprimé , fait par M. Pallion , maître de pension à Ivry-sur-Seine. Cet exercice a eu lieu le 24 août , & l'invitation commençoit par ces deux vers :

Venez tous , gens de bien , entendre des enfans  
Qui vous sont dévoués autant qu'intéressans.

Du reste , il annonçoit que ces enfans démontreroient toutes les figures de chaque lettre de l'alphabet , en conversant par signes ; qu'ils définiroient le syllogisme , l'enthymème & la philosophie , avec arguments latins & françois ; qu'ils déclameroient en trois cents cinquante - huit vers le tragique du massacre des nôtres à la St. Barthelemi ; qu'ils raconteroient des fables comiques sur la sage morale , l'avantage de la science , de l'esprit , du travail , de la piété , de l'honnêteté ; les suites funestes de la mauvaise éducation , du goût dépravé , de la grossièreté , de l'ignorance , du faste & de la frivolité. Suit une note du galimatias le plus complet. Il est inconcevable qu'à deux lieues de Paris , on laisse exister en chaire un pareil instituteur , digne de Charenton.

5 *Septembre*. M. Radix de Sainte-Foy termine son mémoire par assurer que , sans les dépenses extraordinaires de M. le comte d'Artois , il au-

roit la satisfaction de présenter à monseigneur un excédant d'actif de près de neuf millions.

Il convient que quelques magistrats lui ont dit, en voyant cet état d'accroissement de maison, & l'impossibilité presque reconnue d'y satisfaire, qu'il auroit dû se démettre de sa charge : « Et son tort en effet, dit-il, est de n'avoir rien trouvé d'impossible pour tout ce qu'a désiré son maître. Il s'est plutôt regardé comme l'exécuteur de ses volontés, que comme un contradicteur des goûts, qui ne lui ont paru qu'éphémères, & dont il étoit bien sûr que l'élévation de son ame & la maturité de ses réflexions le dégageroient. »

On rapporte à cette occasion le propos de M. Radix de Sainte-Foy à son maître, lorsque celui-ci indigné d'apprendre les déprédations dont on l'accusoit, lui dit : « Vous me voliez donc aussi ! — *Monseigneur, les menus plaisirs de votre altesse royale n'en ont jamais souffert,* » lui répliqua-t-il.

Du reste, M. de Sainte-Foy termine son mémoire par un résumé, où récapitulant les dix-neuf accusations calomnieuses, suivant lui, du mémoire de le Bel, il renvoie aux articles du présent mémoire qui les détruisent, ou fait des réponses particulières & sommaires aux imputations, dont la discussion n'a pu entrer dans le détail de son administration : il faut avouer qu'il se justifie très-mal, & auroit mieux fait de ne point prématurer le mémoire direct qu'il annonce sur cet objet.

5 Septembre. M. le premier président de Bordeaux tient un grand état à Meaux, lieu de son exil. On sait que le parlement de cette

ville a fait un arrêté pour demander au Roi le retour de ce chef ; le retrait des lettres-patentes concernant M. Dupaty , trop humiliantes , trop injurieuses pour la compagnie ; enfin la liberté d'aller à leurs terres vaquer à leurs affaires , & de jouir des vacances.

Du reste , on ne fait rien : les avocats & procureurs qui ne sont point retenus en ville par lettre de cachet , vont bientôt partir & quitter la ville.

6 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Grenoble , du 31 août. « M. le Franc de Pompi-gnan , archevêque & comte de Vienne , poursuivant toujours avec un zèle infatigable les apôtres de l'incrédulité , ou les ennemis de l'église , vient de publier encore un *mandement portant défenses de lire dans son diocèse les œuvres de Jean-Jacques Rousseau , & l'histoire politique & philosophique des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes , par le sieur Raynal*.

» Dans cet écrit pastoral , très-bien fait dans son genre , on distingue ce parallèle des deux coryphées de la philosophie moderne. Voltaire plus fécond , du moins quant à la multitude de ses ouvrages , né poète , ce que l'autre n'étoit pas , esprit brillant , écrivain plus poli , & en général plus soutenu dans son style ; Jean-Jacques , génie plus fort & plus nerveux , plus éloquent , quoiqu'avec de fréquentes inégalités , plus propre à manier le raisonnement. Tout considéré , & sans décider quel étoit celui qui , par l'abus & la supériorité de ses talents , pouvoit faire le plus de mal , il est certain dans le fait , que les écrits de Voltaire ont eu plus de lecteurs ; ils devoient en  
avoir

avoir davantage : l'inapplication & la légèreté s'en accommodoient mieux ; ils ouvroient un champ plus vaste à la licence de tout penser & de tout faire. C'est l'attrait de cette licence qui multiplie les incrédules : aussi Voltaire a-t-il conservé jusqu'à la fin de ses jours , la dictature dans la république des mécréants. On y admiroit le citoyen de Geneve : il n'a pu y obtenir que la seconde place. Dans les combats qu'il a livrés à la religion , il a soutenu ce caractère de singularité , répandu sur toutes les actions de sa vie. Franc & ingénu , il a dédaigné les subterfuges , familiers aux écrivains impies ; il n'a pas prétendu , comme la plupart d'entr'eux , & notamment Voltaire , qu'à l'ombre d'une ironie qui n'en est que plus insultante , ou d'une allégorie qui ne trompe personne , il auroit droit de se plaindre qu'on lui attribuât calomnieusement le dessein d'attaquer le christianisme : il a dit nettement & sans détour qu'il n'y croyoit pas.....

» Il a retenu beaucoup plus de vérités que les athées & les déistes anciens ou modernes ; mais il ne les a retenues que pour les affaiblir & les défigurer. Il terrasse le matérialisme ; le déisme retouché de sa main , n'en a pas plus de consistance.

» Sa morale est moins dépravée que celle des autres incrédules ; il la colore quelquefois du vernis de l'austère vertu ; mais ce stoïcisme aboutit enfin au relâchement le plus scandaleux.

» Il témoigne une profonde vénération pour la personne de Jesus-Christ... Nous pouvons & nous devons croire que cette vénération

n'étoit pas feinte ; il ne déguisoit pas ses sentiments.....»

6 *Septembre*. En 1762 , le sieur Moreau , historiographe de France , fut nommé commissaire du Roi , pour traiter avec M. de Sainte-Palaye de toute la partie historique de sa bibliothèque , & de tous ses manuscrits sans exception. Le tout fut transporté , non à la bibliothèque du Roi , comme l'a avancé M. de Chamfort dans son discours de réception à l'académie , mais dans le cabinet d'histoire & de monuments , institué par ledit sieur Moreau , & confié à ses soins ; centre & siege des travaux attachés à son titre.

Le Roi , pour cette acquisition , avoit assuré à M. de Sainte-Palaye & à son frere , une rente viagere de 4000 livres.

Au nombre des manuscrits de M. de Sainte-Palaye , remis après sa mort au sieur Moreau avec ses livres , est le fameux *Dictionnaire des antiquités françoises* , en 40 volumes in-folio , dans lesquels ce savant & laborieux compilateur embrassoit à la fois , géographie , chronologie , mœurs , usages , législation , &c.

On y trouve aussi tous les matériaux du *Glossaire François* , commencé par le défunt , & continué par M. Monchet , sous les ordres de M. de Brequigny.

Comme dans la bibliothèque de M. de Sainte-Palaye , il s'est trouvé deux copies du *Recueil d'antiquités* , qui contient , rangés par ordre alphabétique , & tous les extraits des lectures que M. de Sainte-Palaye avoit faites pendant sa vie , & toutes les notes par lesquelles il avoit voulu se rappeler les connoissances qu'il y avoit puisées. Il en a été fait



un échange avec M. le marquis de Paulmy , qui a livré des chartres & des recueils beaucoup plus analogues aux recherches historiques du sieur Moreau , & de ses collaborateurs.

On apprend tous ces détails dans une lettre de M. Moreau , datée de la ville d'Auray , le 26-août , adressée à M. de Chamfort , où il le redresse sur ses erreurs très-volontaires & très-extraordinaires au milieu d'une académie , dont plusieurs membres , acteurs & participants de ces échanges , auroient pu mieux instruire leur nouveau confrere. Cela prouve de plus en plus , combien en tout la vérité est sujette à s'altérer & difficile à éclaircir.

7 *Septembre*. Mad. la duchesse de Polignac s'étant établie dans la maison de M. le Rez-de-Chaumont à Passy , pour y faire ses couches , toute la cour s'est rendue à la Muette , afin que la Reine pût avoir la facilité d'aller voir cette favorite. Il y a trente-deux dames de nommées du voyage & vingt-six seigneurs , sans compter ce qu'on appelle les *polissons* , c'est-à-dire , les courtisans non désignés , qui peuvent venir rendre leurs devoirs à sa majesté.

M. le comte de Maurepas a profité de cette circonstance pour venir se délasser à Paris de ses grandes occupations , ainsi que d'autres ministres. Hier M. le duc d'Aumont leur a donné à dîner à la *Redoute Chinoise* de la foire ; ensuite ils se sont rendus aux *Variétés amusantes* , où ils ont vu *Jérôme Pointu* & le *Fou raisonnable*. Lorsque M. le comte d'Estaing , un des seigneurs invités de cette partie , s'est montré , on l'a applaudi particulièrement , & l'on a crié : *Vive d'Estaing !* Toute cette

brillante société est rentrée de nouveau à la redoute , & c'étoit une foule dont il n'y a pas d'exemple. Chacun s'empressoit d'admirer l'air aimable , gai & serein du premier ministre , ainsi que le tendre intérêt de Mad. de Maurepas , qui accompagne son mari par-tout : union si rare & si aimable à la cour. M. Amelot , M. de Ségur , M. de Castries , M. d'Osfun , presque tout le conseil se distinguoit dans le groupe , où étoient aussi de très-jolies femmes. Ce jour sera mémorable dans les fastes de la redoute & de la foire. Chacun s'empressoit & se demandoit si M. de Fleury n'y étoit pas aussi , pour le voir & le connoître ; mais il n'a pas paru.

6 Septembre. M. Parent , avant son jugement , a fait paroître un long *mémoire pour le sieur Parent , président à la cour des monnoies : contre les mariés Rogé , ci-devant faïanciers-poëliers à Lyon ; & le sieur Osterwald , négociant à Lyon ;* où l'on remarque sur-tout l'historique de la vie & des mœurs de la dame Rogé.

Suivant ce mémoire , Marie Pierry est née à Lyon de l'extraction la plus basse. Dans son enfance la misere l'avoit réduite à aller vendre par les rues de petites pâtisseries : à treize ans elle se mit fille de boutique chez une marchande de modes : avec une figure intéressante , elle circula quelque temps dans la ville parmi les jeunes libertins dont elle abonde. En 1749 elle épousa Pierre Rogé , faïancier-poëlier , ne possédant aucun fonds , dont tout le bien étoit dans son travail & son industrie.

En 1770 , un procès fournit à la femme Rogé occasion de venir à Paris , où elle connut le sieur Parent. Cette femme artificieuse

"Née d'une extraction!"



& vraiment extraordinaire , devenue la maîtresse de ce premier commis de M. Bertin , s'évertua , conçut de grands projets de fortune : mais son plus grand étoit fondé sur l'aveuglement & la bonhomie de son amant , qui , sentant l'indécence de faire certaines acquisitions en son nom , se servoit des offres qu'elle lui fit d'être son *prête-nom*. Elle acheta ainsi à Lyon des terrains appartenants aux jésuites , contenant 200000 pieds , avec des bâtimens précieux , appellés *terrains de Saint-Joseph* : elle acheta encore d'autres effets , dont un hôtel considérable à Paris.

On étoit alors à la recherche de prétendus prête-noms des jésuites ; on soupçonna cette femme. L'intendant de Lyon fut chargé de prendre des renseignements : le prévôt des marchands & les échevins qu'il consulta , lui répondirent qu'il étoit en effet étonnant que des gens de la lie du peuple , à peine connus , si ce n'est par un petit trafic de ferraille & de faïence , fussent en état de faire de pareilles acquisitions.

Cette notice fut lue au parlement , les chambres assemblées ; & le 15 février 1777 , la femme Rogé fut arrêtée par ordre du Roi , & conduite à la bastille. Le Sr. Parent s'étant remué , ayant appris & prouvé aux ministres & au lieutenant général de police qu'il avoit fait tous les fonds , elle fut élargie environ six semaines après.

A la fin du mémoire peu justificatif du sieur Parent , & qui annonce seulement son étrange duperie d'une femme fausse & artificieuse , est une consultation délibérée à Lyon le 3 juillet dernier , par Me. Prost de Royer , suivant la-

quelle il y auroit assez d'inductions , de preuves & de titres pour découvrir les friponneries de la femme Rogé , & la condamner à des restitutions.

Cependant , suivant le jugement intervenu mardi dernier , le Sr. Parent est puni par l'admonition ; la femme Rogé est élargie avec un plus amplement informé de 3 mois seulement.

8 *Septembre*. On a parlé plusieurs fois de la Dlle. Bertin , si célèbre depuis qu'elle a l'honneur d'être marchande de modes de la Reine. Elle avoit pour première fille de boutique Mlle. Picot , ouvrière extrêmement adroite , intelligente , & sur-tout très-intrigante. Celle-ci s'est prévalué de son talent pour s'établir , & a bientôt enlevé la plupart des pratiques de son ancienne bourgeoise. La Dlle. Bertin furieuse , l'ayant un jour rencontrée à Versailles dans la galerie , l'a injuriée & lui a craché au visage. Procès en conséquence à la prévôté de l'hôtel ; *Factum* de part & d'autre , dont le plus plaisant est celui de la Dlle. Bertin , de la façon de Me. Coqueley de Chauffepierre , dit-on : enfin , est intervenu un jugement le lundi 3 septembre , qui fait défenses à la Dlle. Bertin de récidiver , la condamne à 20 liv. d'aumône envers le Roi , & à tous les dépens. On trouve que , vu le lieu où l'insulte a été commise , le délit n'est pas assez puni.

9 *Septembre*. Depuis que , malgré les soins du sieur d'Auvergne à réunir dans les concerts donnés aux Tuileries les divers genres de musique , françoise , allemande , italienne , afin de satisfaire les trois sectes qui partagent aujourd'hui l'empire lyrique , ils ont été encore plus abandonnés , s'il est possible , qu'en 1763 :

nous avons annoncé qu'on avoit essayé de ramener le public par de petits actes exécutés au théâtre des menus. Il n'a pas été beaucoup plus empressé de s'y rendre, soit à raison de l'éloignement, soit à raison de la mauvaise exécution, soit parce que ces actes étoient déjà usés jusqu'à la corde. Enfin, on a pris le parti de remettre *Echo & Narcisse*. Cette pastorale tragique ayant eu peu de succès la première fois, il étoit à craindre que la désertion n'augmentât le vendredi 31 août, où la première représentation de la reprise a eu lieu. Heureusement le pronostic du chevalier Gluck, l'auteur de la musique, s'est vérifié : il disoit, lors de la naissance de cet ouvrage : *Il ne peut y avoir de trop grand théâtre pour Iphigénie en Aulide, ni de trop petit pour Echo & Narcisse*. En effet, celui-ci a eu le succès le plus décidé. Le sieur Lais qui, ayant voulu se soustraire à l'ordre qu'il avoit reçu, se dispoisoit à partir pour le pays étranger, a été arrêté & mis au Fort-l'Évêque. Retiré de cette prison pour faire le rôle de *Cynire*, chanté autrefois par le sieur le Gros, il y a brillé de la façon la plus distinguée. Non-seulement sa voix a paru infiniment propre au vaisseau dans lequel il chantoit, mais il en a résulté l'opposition la plus heureuse avec celle de *Narcisse*, & d'ailleurs on l'a jugé acteur, on lui a trouvé du goût, de l'ame & sur-tout du zèle ; ce qui a fait oublier sa faute.

L'*Hymne à l'Amour*, qui termine cet acte, a été redemandé & répété, ce qui jusques-là étoit sans exemple à l'opéra. Il est des gens sévères qui regardent cette complaisance comme funeste & comme dégradant la majesté de ce

théâtre , comme assimilant les acteurs aux histrions des théâtres forains.

9 *Septembre*. Les propriétaires des maisons du Palais-Royal , jugeant depuis que M. le duc de Chartres a commencé d'abattre les arbres de son jardin , qu'il étoit temps de publier leurs défenses , ont répandu un mémoire où ils réclament contre l'entreprise de S. A. Les gens d'affaires du prince , pendant son absence , n'ont pas cru devoir rester en défaut , & ont répondu aux propriétaires. Le public s'empresse d'avoir ces factums , dans une querelle où il prend tant de part.

9 *Septembre*. M. de Villepatour , officier général d'artillerie très-renommé , vient de mourir presque subitement d'une goutte remontée.

9 *Septembre*. On a applaudi hier au concert spirituel plusieurs artistes & morceaux nouveaux , 1<sup>o</sup>. une symphonie de M. Froment , dont l'andante a particulièrement réussi : 2<sup>o</sup>. un motet de M. Mereaux : 3<sup>o</sup> M. Imbault qui a mis beaucoup de netteté & d'exécution dans son concerto de violon : 4<sup>o</sup>. M. Michel , qui a joué de la clarinette avec une sûreté , avec une facilité qui ont excité les transports les plus vifs : 5<sup>o</sup>. Enfin un oratorio de *Jephté* , morceau nouveau , dont les paroles sont de M. Moline , & la musique de M. Voget : le poëme a paru avoir les tons du genre , & par sa coupe prêter au musicien , & celui-ci annoncer un talent distingué & digne des plus grands encouragements

10 *Septembre*. Messieurs les curés de Paris ayant députés vers M. l'évêque de Senes pour lui demander la permission de faire imprimer

son discours , il paroît & se vend au profit des pauvres de la paroisse de St. André-des-Arts. Cette oraison funebre soutient à la lecture la réputation que lui avoit procuré le débit. On y trouve quelques notes historiques , rendant ce morceau oratoire encore plus précieux.

L'évêque de Senes rappelant le nombre de disciples du curé de S. André , que l'église de France compte aujourd'hui parmi ses pontifes , dit qu'il pouvoit être nommé comme autrefois Salvien , le *maître des évêques* , & il infere une liste & les noms de quatorze évêques qui ont été de la communauté de monsieur Léger.

L'abbé de Beauvais en étoit lui-même ; mais il ne fut élevé à l'épiscopat que lorsque ce vénérable pasteur étoit réduit dans un état d'affaiblissement qui le laissa pendant quatre ans étendu sur le lit du trépas. Cependant à cette nouvelle , l'ame étonnée du curé se réveilla comme d'un sommeil profond : il lui avoit tenu lieu de pere ; il s'agite , il gémit de ne pouvoir exprimer le sentiment qu'il éprouve. « Ah ! s'écrie-t-il en soupirant , ah ! que j'aurois de choses à lui dire ! » mais sa langue se refuse à les exprimer. Ce morceau est un des plus touchants du discours.

10 *Septembre*. Extrait d'une lettre de la Rochelle , du 4 septembre. « Nous sommes d'autant plus fâchés ici de la mort du comte de Broglio , qu'il avoit proposé & fait agréer le desséchement des marais pestiférés de la Boutonne & des environs de Rochefort , à MM. les marquis de Ségur & de Caffries , & que l'activité , l'opiniâtreté , le crédit de cet



officier général , nous étoient nécessaires pour la réussite du projet. Il a laissé beaucoup de mémoires & d'observations sur une infinité de matieres intéressantes pour l'état & pour le public ; car aucune ne lui étoit étrangere.

» Destiné d'abord aux négociations , il s'étoit livré à l'étude des intérêts des cours qui varient si souvent , & il avoit continué de les suivre dans leurs variations. Peut-être regardoit-il cette étude comme une dépendance de celle qui l'occupoit principalement ; car il n'est aucune connoissance qui lui ait paru étrangere à la science militaire : il en possédoit parfaitement la théorie ; il s'étoit rendu propre l'expérience de tous les temps , à laquelle il avoit beaucoup ajouté par la science & par ses savantes combinaisons ; il s'étoit sur-tout attaché à la partie économique , exigeant des détails si étendus. Aussi la confiance que les troupes avoient en lui dans les marches & pour la subsistance , égaloit celle qu'il méritoit comme général dans la défense d'une place , ou en présence de l'ennemi. Il avoit une connoissance très-vaste de ce qui concernoit les forges en particulier , & les arts en général ; & son zele pour le bien public dirigeoit toujours ses vues.

» Enfin , pour mieux connoître le comte de Broglie & ce qu'il valoit , on peut s'en rapporter à ce qu'en dit le comte de St. Germain , dont le témoignage ne peut être suspect , dans ses *mémoires*, » ( sect. 4 , pages 99 & suiv. édit. in 8°. de 1779. )

10 Septembre. Tandis qu'on presse avec la plus grande activité la salle en bois qu'on construit provisoirement pour l'opéra , qu'on y travaille au grand scandale des fideles, même les fêtes

de Vierge, jours auxquels vaquent les spectacles profanes, les architectes s'évertuent à donner des plans d'une salle à demeure, & qui puisse servir de monument d'architecture digne de cette capitale. Un M. Huet, entre autres, publie le plan d'une à construire sur le terrain de l'hôtel de Longueville; il y a joint une place pour Louis XVI devant la cour du Louvre, une fontaine publique derrière la salle, & aux deux côtés une rue de *Gluck* & une rue de *Piccini*.

11 *Septembre*. La censure traduite contre le livre de l'abbé Raynal commence ainsi: « Nous avons cru devoir faire connoître dans la forme ordinaire le venin dont cet ouvrage est infecté: puissent nos travaux être couronnés par le succès! puissent-ils raffermir la foi chancelante! puissent les forts y trouver de nouveaux motifs de persévérer! On verra par les propositions extraites, que cet auteur foule aux pieds ce qu'il y a de plus sacré; que les blasphèmes, la plus honteuse corruption, les forfaits les plus atroces, ne sont plus des crimes pour lui. Il n'en connoît d'autres que de *professer la religion chrétienne, de chérir, honorer & respecter les rois*. Quelle impudence! elle devroit suffire pour empêcher les ravages que pourroit faire la doctrine de l'auteur. Non, il n'y a qu'un impie qui puisse sans indignation entendre appeler cent fois la religion chrétienne, *la plus méprisable de toutes les superstitions*. Il n'y a qu'un homme entièrement corrompu qui puisse entendre, sans frémir, avancer des propositions abominables qui détruisent les mœurs & renversent les loix, enseigner que *l'adultère n'est point un crime, si les loix*



*ne le défendent point ; que le libertinage doit être non-seulement toléré , mais érigé en culte public. Il n'y a qu'un homme dépouillé des sentimens de la nature qui puisse applaudir à un écrivain qui veut anéantir l'amour filial , inspirer aux enfans une haine violente contre l'autorité paternelle , qui souleve les peuples & les invite ouvertement à massacrer les rois. . . . »*

Tel est le résumé des propositions extraites de cet ouvrage , disent les docteurs dans l'excès de leur rage fanatique , un des plus détestables qui puissent paroître contre la religion & contre l'état. Elles sont renfermées dans quatre articles : 1°. de l'Homme & de la Loi naturelle ; 2°. de la Religion révélée ; 3°. de la Morale ; 4°. du Gouvernement.

11 Septembre. On a dit dans le temps que les divers ministres des finances , peu amis des arts , qui avoient gouverné celles de la France sur la fin du regne de Louis XV , avoient étendu leur barbarie jusques sur les fonds destinés aux prix des diverses académies. Celle des belles-lettres s'étoit trouvée par sa réduction des rentes , dans la nécessité de ne distribuer que de deux en deux ans le prix annuel fondé par feu le comte de Caylus , consistant dans une médaille d'or de la valeur de 500 livres. M. Necker n'avoit pas même eu le soin de réparer cette injure ; il paroît que M. de Fleury s'en est chargé.

M. Amelot , par une lettre du 1 septembre , a annoncé à cette compagnie que S. M. voulant lui donner une nouvelle marque de la protection dont elle l'honore , a rétabli ce prix dans son intégrité primitive , & a fourni le

moyen de le distribuer tous les ans , suivant l'intention du fondateur.

11 *Septembre*. On parle depuis long-temps d'un certain *Dialogue* imprimé , entre *M. Turgot & M. Necker* , très-méchant. Il faut qu'il le soit beaucoup , puisqu'en effet il reste toujours très-rare , de façon qu'on n'en connoît encore que le titre.

11 *Septembre*. *M. Gluck* étant hors de combat par une attaque d'apoplexie , dont les suites funestes ne peuvent qu'augmenter à son âge , *M. Sacchini* est venu à Paris dans l'espoir de s'y faire rechercher. Arrivé vers le temps où l'empereur étoit à Versailles , il a demandé à assister aux fêtes de Trianon , & sur-tout à l'opéra d'*Iphigénie* , du musicien Allemand. Il a été introduit avec distinction , & la Reine & le comte de Falckenstein l'ont voulu avoir auprès d'eux durant l'opéra , le questionner & savoir sa façon de penser sur l'ouvrage. Le dernier , avant que le spectacle commençât , lui a demandé s'il n'avoit jamais vu d'opéra françois ? Il a répondu que non : « Hé bien , vous en allez voir un , » lui a répliqué le comte. Les spectateurs , ennemis du chevalier Gluck , en ont conclu que l'empereur faisoit peu de cas de sa musique , puisqu'il l'affimiloit à la nôtre : d'autres plus judicieux n'ont pas donné une interprétation si forcée à son propos , & l'ont pris tout naturellement. Quoiqu'il en soit , la Reine a imaginé de fixer en France le Sr. Sacchini ; elle a chargé *M. Amelot* de lui en faire la proposition. Ce ministre , pour le déterminer davantage , l'a pris du côté de la gloire , & lui a déclaré que la sienne ne seroit pas complete , s'il n'obtenoit les suf-

frages des Parisiens. L'Italien , un peu piqué de ce propos , lui a reparti qu'il croyoit être déjà assez connu , même dans cette capitale. On s'est rapproché cependant. M. Sacchini a fait ses propositions , & le secrétaire d'état en doit rendre compte à la Reine.

M. Sacchini a un grand avantage sur son confrere Piccini , c'est qu'il est déjà au fait de la prosodie de notre langue , & que le dernier n'en favoit pas un mot à son arrivée ici.

**12 Septembre.** Des lettres-patentes données à Versailles le 30 mars dernier , registrées en parlement le 28 août seulement , portant règlement pour le college Mazarin , font une nouvelle preuve de la protection du Roi pour les lettres. Il y a quatre articles principaux :

1<sup>o</sup>. Les élèves de ce college seront augmentés successivement en nombre , à mesure que les revenus pourront le permettre.

2<sup>o</sup>. Il y aura désormais quatre places pour la province de Lorraine & l'isle de Corse.

3<sup>o</sup>. Les élèves seront entretenus à l'avenir aux frais du college. Ils seront soignés & médicamentés en cas de maladie , & il leur sera fourni des meubles & autres objets nécessaires à leur usage , & conformément à un état annexé auxdites lettres.

4<sup>o</sup>. A compter du 1 janvier 1781 , le grand-maître du college jouira de 2000 livres d'honoraires , le procureur & le bibliothécaire de 1800 liv. chacun , le sous-principal de 800 liv. le sous-bibliothécaire de 700 livres , le chapelain de 400 livres , les sous-maîtres de 600 livres chacun , enfin à l'agent du college 400 livres , à chacun des garçons de la bibliothèque

300 liv. , & de 200 livres à chacun des domestiques des élèves.

13 *Septembre*. Tandis qu'on dégrade le docteur Mesmer , que ses confreres jaloux répandent des pamphlets où ils le peignent comme un charlatan, un imposteur, un impudent , un homme lubrique , qui , sous les apparences d'un bienfaiteur de l'humanité , ne cherche qu'à assouvir sa paillardise ; il reçoit d'ailleurs les inscriptions , les vers les plus honorables. Voici ceux servant d'épigraphe latine à un mémoire publié à l'occasion d'une cure extraordinaire qu'il vient d'opérer sur une jeune demoiselle de Beauvais.

MESMERO LIBERATORI.

*Ob sanitatem incredibili modo restitutam ,  
Hos versus posuit grati animi puella ;  
Qua lingua , pedibus & oculis diu capta ,  
Nullam ab arte spem aut viam sanitatis expectat.  
Infans cæca , trahens gressum , tibi Mesmere , posco.  
Verba , pedes , oculos , ambulo , cerno loquor.*

13 *Septembre*. *Mémoire à consulter pour les propriétaires des maisons situées autour du jardin du Palais-Royal , opposants & demandeurs.*

On y expose d'abord au conseil quelques faits pour le mettre en état de décider si la loi n'offre pas à ces propriétaires des moyens de se mettre à l'abri d'une atteinte si ruineuse pour eux.

Ces faits sont que le Palais-Royal est l'ouvrage du cardinal de Richelieu. Le Roi *Louis XIII* voulut bien en accepter la donation en date du 6 juin 1626 , « sous la condition que

ledit hôtel demeurerait à jamais inaliénable de la couronne , sans même pouvoir être donné à aucun prince , seigneur ou autre personne pour y loger sa vie durant ou à temps ; l'intention dudit seigneur cardinal étoit qu'il ne serve que pour logement de sa majesté quand elle l'auroit agréable , de ses successeurs rois de France , ou de l'héritier de la couronne seulement , & non autre , ne s'étant porté à bâtir cette maison avec tant de dépense , que dans le dessein qu'elle ne serviroit qu'à la première , ou au moins à la seconde personne du royaume , en faveur même duquel S. M. ou ses successeurs ne pourroient jamais disposer que de l'usage & habitation seulement. » Après quelques autres détails relatifs à cette donation ou ses circonstances & suites , ils passent aux faits récents.

Le bruit se répand qu'en conséquence d'une donation faite par le duc d'Orléans à son fils le 30 décembre 1780 , qui porte expressément qu'il *conservera pour l'agrément du public la jouissance des cours & du Jardin. M.* le duc de Chartres étoit dans l'intention d'ajouter un nouveau corps de bâtiment à ce palais pour l'habitation des princes ses enfants , & qu'à cette occasion il entendoit ouvrir trois rues dans tout le tour du jardin , & aliéner dans toute sa longueur de ces trois rues nouvelles une portion du même jardin , destinée à être bâtie par les acquéreurs.

Les propriétaires ont eu recours à la justice & à la bonté du prince ; toutes leurs démarches ont été infructueuses.

Le 17 juin , M. le duc de Chartres a obtenu



des lettres-patentes pour l'exécution de son plan ; les propriétaires y ont formé opposition. Le 23 juillet ils reçurent la signification d'un arrêt par défaut. Le 30 du même mois , son alteſſe leur fit déclarer qu'elle ſe déſiſtoit des lettres-patentes.

L'eſpoir que leur donnoit cet acte ſ'évanouit bientôt par la destruction de la grande allée du Palais-Royal : ils apprirent que monsieur le duc de Chartres n'entendoit plus aliéner & devoit faire à ſes frais tous les bâtimens énoncés dans ſon expoſé , & qu'on recevoit déjà des ſoumiſſions.

Les propriétaires demandent en conféquence ſi , depuis le déſiſtement du duc de Chartres , tout recours à la juſtice leur eſt interdit ; & au cas qu'il leur ſoit ouvert une voie d'oppoſition , à quel tribunal ils doivent la former ? Sont-ils fondés à demander d'être maintenus dans leurs jours , vues & entrées , avec défenses à M. le duc de Chartres de faire aucunes conſtructions qui puiſſent y nuire ? Enfin , ne ſont-ils pas auſſi à demander & obtenir des défenses proviſoires juſqu'au jugement du fonds ?

La conſultation , ſignée *Babille , Collet & Treilhard* , en date du 29 août , étant abſolument favorable , les propriétaires ont formé leurs demandes par requête du 30 août 1781 , & il y a eu le 31 arrêt d'appointement à mettre ſur la demande proviſoire au rapport de M. Paſquier , doyen.

14 *Septembre*. M. le duc de Chartres étant abſent , & ne pouvant être revenu que le 17 de ce mois , on a répondu à la hâte au *Précis ſur le proviſoire* , pour M. le duc de

Chartres , défendeur ; contre *quelques propriétaires des maisons situées sur le jardin du Palais-Royal* , demandeurs.

Dans cet écrit on argue de mauvaise foi le mémoire des adversaires ; on rétablit les qualités des parties , les objets du procès , les faits , les actes , les loix , la possession , les intérêts même , & l'on prouve que tout se réunit en faveur du prince , si cruellement investi de procédures inattendues , pendant son absence & celle de son conseil.

14 *Septembre*. M. Genet , chef du bureau des interpretes à Versailles , y est mort le onze d'une fièvre putride. Ce zélé serviteur du Roi joignoit à une activité rare toutes les connoissances nécessaires pour remplir avec la plus grande distinction les devoirs de sa place. Il emporte l'estime & les regrets universels : il est auteur d'une foule d'ouvrages plus instructifs qu'agréables à lire. Il avoit le style incorrect , lourd & sans aucune chaleur. *L'Etat Politique actuel d'Angleterre* , espece de journal périodique qui paroît durant la dernière guerre , presque en entier de sa composition , fera sur-tout très-utile pour en écrire l'histoire.

15 *Septembre*. Suivant le *Précis* du duc de Chartres : 1<sup>o</sup>. Les maisons autour du Palais-Royal sont au nombre de 72 , les demandeurs au nombre de 30 au plus ; ainsi ce n'est au plus que la moitié des propriétaires qui plaident.

2<sup>o</sup>. Ils font remonter la date & l'origine de leurs fenêtres , au temps où Louis XIV habitoit lui-même le Palais-Royal ; & en 1658 , c'est-à-dire quinze ans après , il n'existoit encore autour du jardin que 17 pavillons bâtis

par le Barbier , sur le modele prescrit par le cardinal de Richelieu , sans jours ni ouvertures sur le parc & clôture de son éminence , suivant l'obligation imposée à le Barbier , en 1636.

3°. Ils fixent à 1692 la possession du Palais-Royal par les princes de la maison d'Orléans. C'est en cette année qu'il fut réuni à leur apanage par un édit ; mais son altesse royale , Monsieur , frere du Roi , en avoit alors la jouissance , & l'occupoit depuis 1661 ; en sorte que les maisons actuelles ont été bâties depuis la jouissance de ces princes. Les premières permissions d'avoir des ouvertures aux murailles élevées par le cardinal , furent données par son altesse royale , Monsieur , au marquis de Nonant , son chancelier , puis au cardinal Dubois , &c. mais à titre gratuit & précaire , sans servitude.

4°. Louis XIII , dans son acceptation du Palais-Royal , n'a point agréé cette intention du cardinal , que le Roi seul ou l'héritier présomptif de la couronne puisse l'occuper ; il a ratifié toutes les autres clauses , excepté celle-là.

5°. M. le duc d'Orléans lui-même a déclaré de vive voix aux députés des propriétaires , qu'il n'avoit jamais défendu au duc de Chartres de rien innover dans le Palais-Royal , & qu'il en donneroit l'assurance par écrit , si le prince son fils en avoit besoin.

6°. Les escaliers & faillies des maisons sont sur le sol même du Palais-Royal , entre leurs maisons & le grillage qui fut mis en 1732. En 1741 & 1742 , feu M. le duc d'Orléans , pour interrompre cette propriété qui peut s'acquérir par la prescription , exigea d'eux la

reconnoissance formelle que ces jouissances étoient précaires & amovibles : il n'exigea point la même chose pour leurs fenêtres ou vues droites , parce que la prescription n'y peut rien , & qu'il faut à cet égard un titre formel & très-précis.

7°. Enfin , l'objet du prince est de faire du Palais-Royal un monument superbe , un lieu de promenade commode , même dans tous les temps de l'année ; un rendez-vous général des nationaux & des étrangers , avec tous les agréments possibles. Ainsi , loin de chercher à nuire aux propriétaires , il travaille à l'amélioration de leurs terrains , & ils calomnient mal-à-propos ses intentions.

15 *Septembre*. On voit ici circuler l'arrêté du parlement de Bordeaux , en date du 27 août , relativement aux lettres-patentes du 14 dudit , portant prorogation des séances. Cet arrêté , quoique manuscrit , est recherché & se multiplie par l'empressement des curieux. Il s'agit de remontrances à faire par ce parlement , dont les articles sont au nombre de six. Le premier roule sur les lettres-patentes du 23 décembre 1780 , imprimant sur la tête des magistrats qui composent la compagnie une tache flétrissante , & sur l'inutilité de leurs plaintes restées sans réponse ; ce qui leur a ôté toute faculté d'agir & de juger.

Dans le second , les magistrats réclament contre les lettres closes ou de cachet , si multipliées de plus en plus.

La lettre de cachet décernée contre le premier président est l'objet troisième.

Dans le quatrième , ils se plaignent de ce qu'on a arrêté leurs procédures contre les

libelles répandus à l'occasion de la querelle de M. Dupaty : libelles dont M. l'avocat général du Faur de la Jarte a donné l'exemple dans son discours.

Ils se plaignent dans le cinquieme des lettres-patentes de prorogation, en ce qu'elles portent l'empreinte d'une punition, n'y ayant dans ce temps de vacances à Bordeaux ni avocats, ni procureurs, ni plaideurs, parce que tous sont forcés d'aller vaquer à leur récolte.

Enfin le sixieme est une sorte de récapitulation du reste, & une péroraison touchante pour émouvoir le cœur paternel du monarque.

En général, cet arrêté est foible de raisonnement, & ne roule que sur des lieux communs, auxquels il est aisé de répondre de la part du ministère : les magistrats ne se disculpent en rien du principal reproche d'être restés un an sans administrer la justice.

16 *Septembre*. Voici l'arrêté du parlement de Bordeaux, &c. Ce jour 27 août, la cour, toutes les chambres assemblées, en délibérant sur les lettres-patentes, portant prorogation des séances en date du 14 de ce mois, ainsi que sur tous les motifs qui y ont donné lieu.

Considérant que les fonctions des magistrats sont incompatibles avec le déshonneur & l'avilissement : que les voies multipliées d'autorité & de rigueur employées contr'eux, leur enlèvent la confiance des peuples : qu'au milieu des épreuves les plus dures, des rigueurs inconnues jusqu'à nos jours, dont ils sont accablés, tout leur impose la nécessité de recourir à la bonté & à la justice du seigneur Roi,



A arrêté qu'il sera fait audit seigneur Roi de très-humbles & de très-respectueuses remontrances , à l'effet de lui représenter :

1°. Que parmi les coups multipliés & éclatants qui n'ont cessé de s'appesantir sur son parlement , rien ne l'a autant consterné que les inculpations contenues dans les lettres-patentes du 23 décembre 1780 , qui impriment sur la tête des magistrats qui le composent , une tache flétrissante. Qu'ayant porté leurs plaintes aux pieds du trône , le silence dudit seigneur Roi a jeté dans le fond de leurs ames tant d'abattement & d'amertume , qu'ils n'ont pas même pu trouver dans le sentiment intime de leurs consciences un principe de force & de courage pour remplir leurs fonctions avec leur zele ordinaire.

2°. Que son parlement , pénétré du plus profond respect pour ledit seigneur Roi , & pour tout ce qui porte le caractère de ses volontés , ne craint point de compromettre son respect & son obéissance , en réclamant contre les lettres closes surprises à sa religion , & si fort multipliées de nos jours ; en protestant contre leur irrégularité , ne les voyant & ne pouvant les voir que comme attentatoires à la liberté des citoyens , pernicieuses dans leur exécution , réprouvées par les ordonnances dont les magistrats sont les garants & les dépositaires , & qu'ils ont fait le serment de garder & de maintenir.

3°. Que ce n'est pas sans fondement que les lettres closes ont jeté des alarmes & excité les réclamations de tous les corps de magistrature ; que son parlement reconnoît un de leurs dangereux effets , dans le coup de rigueur qui vient de frapper son chef : qu'il ne cessera de représenter

audit seigneur Roi ses regrets , ses plaintes , la consternation du peuple sur l'éloignement de ce magistrat : qu'il ne cessera de supplier ledit seigneur Roi de rendre au vœu de la province le citoyen généreux , juge éclairé , qui , plein d'amour & de respect pour son Roi , de zèle constant à remplir ses fonctions , a toujours servi d'exemple au peuple & de modèle au magistrat.

4°. Que son parlement , justement alarmé des ordres exprès du Roi , qui suspendent une procédure contre les auteurs de certains libelles , ne peut s'empêcher de réclamer contre cette suspension qui entraîneroit avec elle l'impunité d'un attentat si offensant pour la magistrature , & qui n'a d'exemple que l'injure publique que se permit l'avocat général contre les magistrats , dans le moment même où , séants sur le tribunal , ils représentoient la majesté royale : que ces différents outrages , que son parlement ne peut oublier , exigent une vindicte publique , pour laquelle il fera sans cesse entendre ses justes réclamations.

5°. Que les lettres-patentes portant prorogation ont affecté vivement son parlement. Ce n'est pas que le courage des magistrats exempts de reproches , ne soit inébranlable à la vue de tous les coups qui ne tombent que sur eux personnellement ; mais leur insensibilité seroit criminelle pour les conséquences qui en résultent. Ces lettres-patentes paroissent être aux yeux des peuples une suite du mécontentement dudit seigneur Roi contre son parlement : elles portent l'empreinte d'une punition , sur-tout en voyant l'inutilité de cette prorogation , dans un temps où les citoyens de tous états étant forcés d'abandonner la ville & la poursuite de

leurs procès , pour donner tous leurs soins à la perception de leurs récoltes , les juges n'auroient aucunes fonctions à remplir par l'absence des avocats , des procureurs & des parties.

6°. Qu'il importe audit seigneur Roi , à la nation entiere de conserver sans tache des corps qui , méritant la confiance des peuples par leur soin infatigable à veiller à leur repos & à leur bonheur , par l'exemple qu'ils leur donnent de la fidélité , de l'amour & du respect pour leurs rois , deviennent par-là les remparts de l'autorité souveraine , & le lieu de l'obéissance de tous les ordres de l'état. Que son parlement espere de la justice & de la bonté dudit seigneur Roi , qu'il écouterà ses plaintes & ses réclamations , qu'il vengera l'honneur de ses magistrats , reconnoîtra la pureté de leurs sentiments , & ranimera leur courage , leur zele & leur activité.

17 *Septembre*. MM. Grignet & Lavau , négociants & armateurs de Bordeaux , sont arrivés dimanche ici comme députés du commerce de cette ville. Leur mission est de défendre la propriété de 42 navires qu'on veut leur enlever pour le compte du Roi , de force & sans qu'ils aient acquiescé volontairement aux propositions faites.

Dès hier ces députés ont vu M. le marquis de Casries , qui leur a d'abord déclaré que leur mission étoit inutile. Il est cependant entré en pourparler ; il s'est défendu de tout esprit de despotisme , en déclarant fort qu'il respectoit les propriétés , & a permis à ces messieurs de lui adresser un mémoire où ils résumassent leur conversation ; ce qu'ils ont fait.

On ne pouvoit choisir deux négociateurs plus honnêtes ,

français plus conciliants & plus capables  
d'éclairer la religion surprise du ministre.

17 *Septembre*. Un artiste ayant retracé avec  
le burin quatre scènes de l'opéra comique de  
MM. *Auguste de Piis & Barré*, intitulé l'*Aut-  
tomne*, ceux-ci ont cru devoir lui témoigner  
leur reconnoissance, & ont profité de l'oc-  
casion pour tomber sur le correspondant du  
courier de l'Europe, qui les avoit critiqués  
durement. C'est M. de Piis seul qui a mis les  
stances sous son nom avec ce titre :

*STANCES à l'auteur des quatre estampes tirées  
des Vendangeurs, & au courier de l'Europe.*

J'ai deux remerciements à faire ;  
Eh ! vite, muse, acquittons-nous,  
Mais sur-tout, tirons d'une pierre,  
Comme on dit volontiers, deux coups.

Salut au graveur anonyme,  
Dont le burin officieux  
M'offre la ronde pantomime  
Des vendangeurs facétieux.

Salut au courier de l'Europe,  
Qui le long d'un épais feuillet,  
Numéro du treize juillet,  
Nous fangle, en fougueux misanthrope.

A faire un tableau d'été,  
Muse, on fait que tu te goberges,  
Sans doute qu'ils ont apprêté,  
L'un son burin, l'autre ses verges.

Il s'agit donc de prévenir  
Le graveur : que ma joie est franche ,  
Quand , pour passer chez l'avenir ,  
Il veut me prêter une planche.

Mais , dis au courier que je ris  
De ses diatribes cruelles ,  
En réfléchissant que Paris  
N'y croit pas plus qu'à ses nouvelles,

Ces messieurs annoncent par occasion qu'ils ont composé les *Amours d'Été* , opéra comique nouveau , reçu à la comédie le 27 août , & qui doit se jouer incessamment.

17 Septembre. M. l'abbé de Saxe , qui n'a pas quinze ans , a soutenu le 4 de ce mois au séminaire de Saint-Magloire , avec le plus grand éclat , un exercice littéraire , où il a étonné toute l'assemblée. Il explique avec une égale facilité *Horace* , *Anacréon* , *Cicéron* , *Saluste* & *Gellert* ; c'est-à-dire , fait déjà le grec , le latin & l'allemand.

Ce jeune seigneur est fils de M. le comte de Lusace , & par conséquent cousin-germain du Roi. Au reste , le don des langues est particulier à la famille , & l'on fait combien feu madame la dauphine étoit instruite.

17 Septembre. Le premier de ce mois l'académie royale de peinture & de sculpture , dans son assemblée , a accordé le premier prix de peinture au sieur *Jean-Baptiste Vignali* , de Monaco , & le second au sieur *Victor-Maximilien Potain* , de Versailles. On sait que le sujet étoit le *Supplice des Machabées*,



Le premier de sculpture , qui étoit *David* entrant dans la tente de *Saül* endormi , a été décerné au sieur *Jacques-Philippe le Sueur* de Paris , & l'autre au sieur *Antoine Chaudet* , de la même ville.

18 *Septembre*. Entre les diverses piéces que la mort de l'impératrice-reine a fait éclore dans les colleges , il faut distinguer un poëme latin de *M. Luce* , boursier du college de *Louis le Grand* , âgé de quinze ans seulement , mais élève de *M. Selis* son professeur , & avantageusement connu dans la république des lettres , qui pourroit bien l'avoir aidé : quoi qu'il en soit , dans ce poëme , dont le plan est sage & ingénieux , la poésie chaude & pleine d'images , la latinité pure & correcte , il se trouve un portrait du *Roi de Prusse* très-flatteur , quoique très-vrai. *Monsieur d'Alembert* , ancien élève lui-même de l'université de Paris , à la priere du jeune homme , a adressé un exemplaire de l'ouvrage à ce monarque. Sa majesté prussienne , pour récompenser le talent du jeune poëte , & l'encourager dans ses études , lui a fait remettre une gratification par le philosophe.

18 *Septembre*. *M. Bertin* , le ministre , vient de faire placer dans l'église de *St. André-des-Arts* un monument à *M. l'abbé Batteux*.

Sur un cippe s'éleve un vase funéraire dans le genre antique , & orné des figures symboliques de la religion , l'éloquence , la douceur l'histoire & la philosophie ; au-dessus est la couronne de l'immortalité ; plusieurs autres attributs allégoriques enrichissent cet ouvrage de sculpture.

Voici l'inscription composée par M. Bertin lui-même , à ce qu'on assure :

Carolo Batteux  
 Honorario Eccles. Rem. Canonico ,  
 Uni è XL Viris Academ. Gallicæ.  
 Regiæ Inscri. & humanior. Litt. Accademi. Socio.  
 Amicus , amico.  
 M. P.  
 Vixerat. ann. LXVII.  
 Obiit. ann. Dni. MDCCXXX. †  
 Mense Jul. Die XIV.

Ce ministre avoit déjà donné la même marque d'affection à M. Bourgelat à l'école vétérinaire , établissement fondé par M. Bertin , & qu'il a toujours favorisé avec la plus grande complaisance. Il se propose d'honorer pareillement le célèbre Souflot. Peut-être feroit-il mieux de ne pas tant prodiguer l'admiration , & ce tribut de l'amitié deviendroit trop général.

18 *Septembre*. M. le comte de Thélis a la satisfaction bien rare pour les instituteurs des nouveaux établissements , de voir le sien fructifier & s'étendre de son vivant. Plusieurs personnes se proposent d'établir des *écoles nationales militaires* , à l'instar de celle de Paris , & lui ont écrit pour lui demander des instructions. Comme on ne peut se promettre de réussir qu'avec des chefs vertueux & intelligents , il a imaginé d'en former une pépinière dans son école-mère , pour en fournir aux provinces.

18 *Septembre*. L'auteur du précis d'un projet d'*Etablissement du Cadastre dans le Royaume* , en donne la plus haute idée dans son avertisse-

ment. Il assure qu'il a fait l'essai de son plan dans l'élection d'Angoulême, & ajoute : « Pour » juger de la révolution heureuse que le cada- » tre a produite dans cette partie du royaume, » il faudroit voir le tableau de ce qu'elle étoit » avant 1737. Son agriculture, sa population » & son commerce lui ont donné une exis- » tence nouvelle. Ses privilèges abusifs sont » supprimés; les impositions qui ne se payoient » qu'en 12 & 15 ans, rentrent en quinze » mois dans les coffres du Roi; & l'on n'y » connoît plus ni procès, ni emprisonnements » relatifs aux tailles. »

19 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Stras-  
bourg, du 15 septembre.... Cette ville fut  
rendue aux armes de Louis XIV le 20 sep-  
tembre 1681; nos chefs ont imaginé de cé-  
lébrer l'année centenaire de cet événement  
par une fête publique : il est question sur-tout  
de marier 20 filles de chacune des tribus ou  
corporations, entre lesquelles est partagé le  
peuple. M. Gérard, notre préteur, a écrit  
à monsieur Rochon de Chabannes, avanta-  
geusement connu au théâtre par des succès  
multipliés sans aucune chute, ni même faux-  
pas, pour le prier de composer une pièce à  
ce sujet. Ce poète fécond, quoiqu'il n'ait pas  
eu trois semaines pour l'exécution, vient d'en-  
voyer à son ami une comédie en un acte,  
très-bien adaptée à la circonstance : quand  
elle aura été jouée, je vous rendrai compte  
de l'effet qu'elle aura produit.

19 *Septembre*. Le bureau de législation dra-  
matique est absolument dispersé; & qui le  
croiroit? C'est son auteur lui-même qui le  
premier a donné l'exemple de la défection.

C'est le sieur Caron de Beaumarchais que les poètes dramatiques, après avoir eu la bassesse de se ranger sous ses drapeaux, ont la lâcheté d'imiter, en se soumettant aux réglemens, & en s'affervissant aux comédiens. Ce Beaumarchais, toujours avide de faire du bruit, n'importe comment, voyant que son projet de dominer impérieusement ses confrères ne réussissoit pas, & par la fermeté de quelques-uns, & par la contrariété des gentilshommes de la chambre, a imaginé d'aller trouver les histrions, de s'en rapprocher, & de les flatter pour obtenir d'eux de faire jouer la suite de son *Barbier de Séville*; ce qu'il a gagné après avoir essuyé quelques rebuffades de l'aréopage comique. Sa pièce doit être représentée incessamment. MM. Ducis & de la Harpe l'ont suivie, & ont fait la lecture de leurs tragédies. La face du sieur de Beaumarchais a pour titre : *Le Mariage de Figaro*.

20 Septembre. M. d'Alembert est retombé dans l'état vaporeux où il étoit il y a quelques années, lorsqu'il entreprit son voyage d'Italie. Il craint la mort & tous les maux qui affligent notre triste humanité. Ses confrères de l'académie des sciences remarquent, lorsqu'on lit quelques mémoires sur ces matieres, l'intérêt singulier qu'il y prend, & le retour secret qu'il fait sur lui-même. Ce qui augmente le fâcheux de sa situation, c'est qu'il ne peut plus se distraire par des occupations sérieuses & soutenues, sur-tout à l'égard des hautes sciences, de la géométrie transcendante à laquelle il étoit appelé plus véritablement qu'aux belles-lettres, où il ne fera jamais qu'un auteur ordinaire.

La vieillesse du roi de Prusse est encore un objet affligeant pour lui. Son amour-propre est flatté de pouvoir se glorifier de temps en temps de sa correspondance avec le monarque, d'en lire quelque lettre ; & il s'est en vain efforcé de se tourner vers l'impératrice des Russes, inexorable à jamais. Cette souveraine, piquée de la façon injurieuse dont M. l'abbé Chappe a parlé dans son voyage de Sibérie de l'intérieur & du gouvernement de ses états, a trouvé cette ingratitude d'autant plus grande, que le savant auteur avoit été accueilli par S. M. impériale avec beaucoup de distinction. L'usage est, lorsqu'un membre de l'académie des sciences veut faire imprimer quelque chose avoué d'elle, de remettre l'ouvrage à des commissaires qui y donnent leur approbation. Le voyage de l'abbé Chappe en portoit une, & entre les noms des approbateurs, étoit celui de monsieur d'Alembert. L'impératrice des Russes l'a lu avec peine, & s'en souvient. Ce qui prouve l'intérêt vif que cette princesse y mettoit, c'est qu'elle n'a pas dédaigné, à ce qu'on assure, de prendre la plume elle-même, & de répondre aux assertions calomnieuses de l'abbé Chappe. On ajoute que Voltaire, malgré tous ses efforts, n'a pu détruire les préventions de l'impératrice.

L'état de M. d'Alembert, s'il favoit se faire une raison & se soumettre à la fatalité, est cependant heureux. Il a 12000 livres de rentes, dont il emploie 4000 livres en bienfaits. Il jouit d'une considération assez étendue ; il remplit son goût pour la domination dans l'académie françoise ; il a une cour nombreuse & assidue. Malheureusement, c'est le philo-



ſophe qui a le moins de philoſophie. On le voit quelquefois ſeul courant dans les Tuileries , & cherchant à ſe fuir lui même ; quoiqu'à portée de voir la ſociété la plus brillante, elle lui déplait. Le ſexe n'a jamais eu un grand attrait pour lui , & ce n'eſt pas durant ſa vieilleſſe qu'il y trouvera ce charme doux , touchant , conſolant les hommes tendres , qui ont ſu ſe faire d'une amante <sup>amie</sup> amie qui leur dérobe les horreurs du tombeau.

21 *Septembre*. M. le marquis de Poyanne menaçant ruine depuis long-temps , *Monſieur* avoit donné la ſurvivance des carabiniers à monſieur le comte de Chabillant , un de ſes capitaines des gardes-du-corps. Le moment de l'inspection & de la revue approchant , monſieur de Poyanne , déjà piqué de ſe voir nommer un ſucceſſeur , & apprenant qu'il ſe diſpoſoit à remplir ſes fonctions , n'a pas voulu les lui laiffer faire , & , malgré toutes les repréſentations de ſa famille & de la faculté , a voulu abſolument ſe rendre à Vendôme , où ſont les carabiniers : il a effectivement fait ſa revue , n'a pu en terminer le travail , il eſt mort comme il ſ'en occupoit.

Un père Chartreux , autrefois capitaine de carabiniers , étoit forti de ſa retraite pour convertir cet officier général , qui depuis peu de temps avoit été en perſonne à ſa paroiſſe y remplir les devoirs de la religion d'usage en pareil cas ; ainſi nulle inquiétude ſur ſon ſalut.

Du reſte M. de Poyanne eſt peu regretté ; c'étoit un chef ſans humanité , dur & haut ; qualités peu propres au commandement.

21 *Septembre*. *L'Incognita perſequitata* , miſe en chant par le ſeigneur Anſoſſi , a paru à

Rome en 1773. On en dit la musique délicieuse. On a imaginé d'exécuter cet opéra bouffon sur le théâtre des menus , & on doit le jouer aujourd'hui. C'est M. Durofoy qui s'est chargé de réformer le poëme très-défectueux , & de l'arranger ; & un M. de Rochefort , compositeur françois , qui en a cousu la musique. On ne croit pas ces deux auteurs , chacun dans son genre , pourvus d'assez de goût pour faire un triage & des futures aussi difficiles. L'ouvrage est en trois actes très-étouffés dans le poëme italien.

22 Septembre. Il paroît par l'avertissement imprimé en tête du poëme , que monsieur Durofoy s'est permis de changer le plan de l'intrigue ; il prévient qu'il n'a d'autre but que de rendre service aux amateurs des arts , en leur donnant occasion d'entendre une musique , suivant lui , *étincelante de beautés sublimes*. Il espere que son talent pour la scene ne fera pas jugé d'après cet ouvrage , dans lequel il avoue n'avoir d'autre mérite que celui d'avoir créé. Le public conviendra facilement avec lui des défauts du poëte italien , & il fait en effet à quoi s'en tenir sur le compte de monsieur Durofoy , il n'avoit pas besoin de cet essai ; mais il ne peut lui accorder le titre de créateur , soit comme traducteur , soit comme parodiste. Tout cela est du galimatias très-digne de lui , & auquel on l'a bientôt reconnu , malgré le voile de l'anonyme dont le couvroit sa modestie.

Du reste , on fait depuis long-temps ce que l'on doit penser de l'action , de la marche , du dialogue , de la diction , & au total de l'intérêt des opéra bouffons. Celui-ci , au défaut des

autres , en joint un particulier : c'est que l'intrigue ne répond point au titre. L'inconnue reste toujours inconnue , tant pour les personnages que pour le public : les prétendues persécutions qu'elle essuie , consistent à avoir pour adorateurs , le pere , les deux fils & le valet de la maison ; ce qui , aux yeux de bien des femmes , seroit un tourment fort tolérable. Il est superflu de nous égarer dans le labyrinthe de cet imbroglio. Il suffira d'observer que le sujet ressemble à la *Bonne Fille* , à *Silvain* , à *Pamela* , & même un peu au *Seigneur Bienfaisant* , par l'apparition de deux enfants dont l'aspect contribue à réconcilier le pere avec son fils & sa bru. C'est sur ce mince canevas , d'ailleurs rempli de défauts , que l'art des traducteurs les plus distingués par leurs talents , n'auroit pu sauver , que monsieur Anossi , doué , comme tous les virtuoses qui excellent dans les bouffons , du rare mérite de faire de bonne musique sur des paroles ridicules , a établi ses broderies. Il a fallu en sacrifier plusieurs pour ajuster à notre théâtre cette production bizarre , pour en lier les airs par un récitatif supportable , & pour coudre à l'action , qu'il s'agissoit aussi de rendre plus rapide , un ballet qui suppléât au vuide & au manque d'intérêt.

La musique a été fort goûtée en général ; il y a des ariettes de la plus grande expression ; mais quelquefois de la monotonie , & peu d'invention de la part du compositeur.

23 Septembre. Il paroît *Réponse à un Précis distribué par monsieur le duc de Chartres*. Tandis que ce prince poursuit l'exécution de son projet par un nouvel abattis d'arbres du côté

de l'allée d'Argenson, les propriétaires continuent à barbouiller du papier, & à faire des actes de procédures.

Cette réponse ne contient que des notes ou réponses très-féduisantes, mises en marge du précis. Elle ne mérite aucune analyse; mais afin de faire mieux connoître combien ces partis opposés sont peu d'accord, même sur les faits les plus simples, suivant le *Précis* de M. le duc de Chartres, les maisons au pourtour du Palais-Royal sont au nombre de 72; & suivant la réponse, il n'y en a que 52.

23 *Septembre*. M. Goffec a encore répliqué au pere Vito, & a fait une espece de traité de musique à cette occasion. Un anonyme lui a adressé les vers suivants.

Oui, Goffec, tu viens de confondre  
L'étranger dont l'orgueil déflloit les François;  
Instruit par sa défaite, osera-t-il répondre?  
Que son silence rende hommage à ton succès?

Mais est-ce assez d'avoir de l'harmonie  
Dévoilé savamment les mysteres divers,  
Et long-temps de la symphonie  
Epuisé les trésors, pour orner nos concerts?

Non, non, prêtre de Polymnie,  
Poursuis, remplis de ton génie  
Le temple à son art consacré!  
Peints la terreur, le choc des armes,  
Les malheurs d'un peuple éploré,  
La vengeance des dieux, le désespoir, les larmes  
Des bergers, des amants, des héros & des rois.

Cette déesse , par nos voix,  
 Excite , échauffe ton courage ;  
 Qui pourroit-elle inspirer davantage  
 Que l'interprete de ses loix !

Il est question , sans doute ici , de l'opéra de *Thésée* , dont M. Goffec a refait la musique , & qui doit être joué cet hiver. On prépare ainsi le public à l'admirer par cet éloge prématuré.

23 *Septembre*. M. Sacchini exigeoit le même traitement que M. Piccini , c'est-à-dire , d'abord 2000 écus de fixe , & la même rétribution pour chacun des ouvrages qu'il composeroit. On n'a pas voulu lui accorder cette faveur , sous prétexte qu'il n'étoit accouru à Paris que parce qu'il faisoit mal ses affaires en Angleterre , qu'il ne devoit pas être si exigeant dans une pareille situation , & que d'ailleurs aucun de ses ouvrages lyriques n'ayant encore été exécuté ici , on ne pouvoit estimer quelle sensation ils y causeroient. On croit que monsieur Sacchini sera obligé de s'en retourner ainsi qu'il est venu , d'autant que le bruit se renouvelle de la prochaine arrivée du chevalier Gluck , se ranimant pour venir jouir d'un nouveau triomphe sur le théâtre élevé par M. le Noir.

23 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Strasbourg , du 18 septembre... Tous ceux qui ont eu déjà communication de la pièce de monsieur Rochon , en sont très-contents. Ce n'est pas un de ces lieux communs , vagues , comme sont la plupart des sujets de commandé. Celui-ci est adapté à la circonstance , au local , aux mœurs des habitants , & du reste est une jolie comédie , pleine de naturel , de décence.



& de gaieté douce, qui pourroit se jouer sur tout autre théâtre avec beaucoup de succès. J'en aime sur-tout la moralité fondée sur une ancienne antipathie qui subsiste encore ici parmi le peuple entre les familles françoises & allemandes, ce qui les empêche de se marier ensemble. Le poëte cherche à déraciner un vieux préjugé, & , s'il est moyen de l'extirper, c'est en le rendant ainsi ridicule au théâtre dans une fête consacrée à ce même peuple. C'est la semaine prochaine que la représentation de la comédie de M. Rochon doit avoir lieu.

24 *Septembre*. MM. Auguste de Pils & Barré ayant entrepris de traiter les quatre saisons, les ont terminées par l'*Eté*. Les répétitions sont à leur fin, & la première représentation doit avoir lieu demain. Comme les paroles sont déjà imprimées, voici l'esquisse du sujet. Les *Moissonneurs* étoient un obstacle en ce que, dans cet opéra comique, les travaux de la saison étoient déjà représentés. Il a donc fallu créer des situations nouvelles, & s'occuper totalement des occupations relatives à l'agriculture. Les auteurs ont en conséquence transporté le lieu de la scène sur une rivière où se passe presque toute l'action; ce qui offre des tableaux d'un genre neuf, agréable & souvent galant. L'intrigue roule sur une joute que l'on donne pour la fête du seigneur du village, & sur les difficultés qu'éprouve le fils d'un meûnier de joindre sa maîtresse, qui demeure à la rive opposée de celle où se trouve son moulin. Il se sert à cet effet du bateau de son père; & quand cette ressource lui manque, il traverse la rivière à la nage. Enfin, après

avoir remporté le prix de la joute , voulant s'introduire en secret chez celle qu'il aime , il l'engage à le monter dans un seau , qui de sa fenêtre donne presque au milieu de la rivière. Comme elle s'efforce de tirer un poids aussi lourd , son pere accourt pour l'aider , & monte , au lieu d'eau , l'amoureux de sa fille ; événement qui détermine le mariage. Les payfans arrivent alors , avec les bateaux de la joute , garnis de lanternes de différentes couleurs , & emmenent en triomphe , au clair de la lune , les nouveaux époux.

25 Septembre. Extrait d'une lettre de Partenay , le 20 septembre... Il y a dans cette province de Poitou une association de prêtres de différents grades & de différents dioceses , qui s'assemblent chaque année le 17 août ou environ , à l'effet de prier en commun pour les confreres décédés. Cet établissement , formé depuis plus d'un siecle , sous l'approbation des évêques de Poitiers , vient d'être confirmé par le prélat actuel. Benoît XIV avoit donné une bulle d'indulgence fort étendue , pour les ecclésiastiques qui en sont membres. L'association est composée de 68 décuries , chacune de 8 à 10 prêtres , qui sont obligés de faire un service par décurie , & de dire une messe pour chaque confrere défunt. Quoiqu'on n'y admette point de laïques dans l'assemblée générale tenue le 21 août , M. Mouffet , en sa qualité de procureur général , proposa de faire un service pour tous les militaires qui sont morts dans la guerre présente , & pour tous ceux qui perdront la vie , tant qu'elle durera. Cet avis patriotique fut accueilli avec le plus vif intérêt , & un applaudissement universel.

Le premier service se fera dans le mois d'octobre prochain ; ainsi voilà plus de six cents messes par an pour les officiers , soldats & matelots qui , aux dépens de leur vie , auront soutenu l'honneur du pavillon.

M. l'archiprêtre de cette ville n'avoit pas peu contribué à enflammer ses confreres par un discours , où il avoit rappelé l'exemple de Judas Machabée , faisant offrir dans le temple de Jérusalem des sacrifices pour les généreux guerriers morts en défendant la patrie & la religion de leurs peres ; car ce qui redoubla le zele des votants , c'est la réflexion qu'on faisoit la guerre à des hérétiques.

Voilà les pasteurs du second ordre qui , non content de contribuer par les décimes , & le don gratuit aux armements , y contribuent encore de leurs prieres : comment répondront à cet exemple ceux du premier ?

25 *Septembre.* Le commencement de la piece des *Amours d'été* , exécutée hier aux Italiens , promettoit beaucoup ; mais la suite n'y a pas répondu. De fréquents défauts de sens commun lui feroient grand tort , si l'on jugeoit sévèrement une semblable bagatelle , où l'on desireroit d'ailleurs plus de gaieté , sur-tout dans le dénouement.

25 *Septembre.* Les députés des armateurs de Bordeaux ont parfaitement réussi dans leur mission ; le ministre a goûté la justice de leurs représentations ; on s'est rapproché , & les conditions nouvelles paroissent devoir être satisfaisantes pour les parties lésées.

26 *Septembre.* M. le Noir , sentant que la rapidité avec laquelle on exécute la nouvelle

salle provisoire d'opéra , pourroit causer des soupçons sur sa solidité , a cru devoir rassurer le public par une lettre où il donne quelques détails sur cette construction.

1°. Le théâtre a moins de longueur que le dernier ; mais il a 20 pieds de large de plus , ce qui prêtera au service par sa hauteur & sa profondeur. Il est susceptible de recevoir les machines & décorations de l'ancien opéra.

2°. Sous une voûte solide , pratiquée sous l'orchestre , est un réservoir vaste où M. Morat a établi deux pompes , dont les tuyaux feront au besoin un service général , prompt & assuré

3°. Les deux corridors , à droite & à gauche , assureront la sortie du parterre par six issues.

4°. Toutes les portes s'ouvriront en dehors ; celles des loges à chaque étage par deux cordons , placés au centre , dont l'un à droite & l'autre à gauche , & d'un seul coup par le moyen d'un ressort.

5°. Les escaliers , au nombre de sept , pour dégagement , descendront de fond.

6°. On dispose un ventilateur pour renouveler l'air.

16 *Septembre*. Les comédiens françois donnent aujourd'hui la première représentation d'une comédie nouvelle en un acte & en prose , intitulée le *Quiproquo*. On n'en dit point l'auteur. Il court un murmure sourd que le sieur Molé en est le père.

27 *Septembre*. M. le Noir , pour encore mieux rassurer le public , invite les artistes , amateurs , curieux & personnes de tout âge , de tout sexe & de tout rang , à venir visiter son édifice , qu'on verra librement aux heures

des repas des ouvriers. Il continue à dire que, quoique la ville lui ait donné un mois de répit, la salle sera prête au 5 d'octobre.

27 *Septembre*. La caisse d'escompte, se regardant comme ayant pris une assez forte confiance pour ne pas craindre de révolution, a voulu célébrer son institution par une médaille ordonnée à M. Duvivier, graveur général des monnoies de France & des médailles du Roi. Cet artiste en a frappé une de 25 lignes, où l'on voit d'un côté une femme tenant des billets & un coffre plein d'argent; de l'autre, une femme reconnoissante des richesses que Mercure, symbole des inventeurs, répand sur elle avec abondance. On voit que cette allégorie peu ingénieuse est digne des Plutus, auxquels elle est destinée.

Les actionnaires, par une délibération unanime, ont décerné cette médaille aux inventeurs & administrateurs de leur établissement.

27 *Septembre*. Un tableau de M. Aubri, exposé cette année au salon, fait qu'on s'entretient de cet artiste, dont on regrette la mort. Il étoit né à Versailles. Ayant copié dans sa jeunesse beaucoup de portraits à la surintendance, il embrassa ce genre comme par occasion, s'y perfectionna, & fut reçu en 1774 à l'académie. Voulant donner plus d'effort à son génie, qu'il sentoit ne devoir pas être borné à ce talent stérile, il se livra au genre auquel M. Greuze a donné son nom. Il imagina des scènes pathétiques & morales, prises dans la vie domestique. Le *Marriage interrompu* lui fit beaucoup d'honneur en 1777; enfin, il étoit entré dans la carrière de l'histoire, & étoit allé en Italie sous les



**Suspices du comte d'Angiviller.** On prétend qu'il emportoit dans son cœur un trait qui l'a conduit au cercueil ; malgré le chagrin , poison destructeur de tous les talents , il n'en perfectionna pas moins les siens : ce qu'on voit dans une œuvre posthume de sa façon : *les Adieux de Coriolan à sa femme* , justement admirés cet année , où l'on trouve une couleur vraie , une composition sage , un effet net , & sur-tout un excellent goût de l'antique. On ne peut que regretter un pareil artiste , dont ce tableau étoit le début dans l'histoire , & mort à 36 ans dans sa ville natale.

28 *Septembre.* Indépendamment de la première mise dehors qu'exige la construction de la salle provisoire d'opéra , elle entraîne , dans l'emplacement où elle est , des dépenses accessoires qui ne sont pas petites , comme d'acheter des maisons circonvoisines pour les foyers , magasins , & autres logements des acteurs & actrices ; comme de prolonger la rue de Bondy , & de l'ouvrir à la barrière du Temple ; comme de réparer une portion des boulevarts , & de paver à neuf tout le terre-plein aux environs de ce spectacle , d'y établir des bornes ; comme d'illuminer tous les boulevarts par des réverbères ; & , malgré tant de frais extraordinaires , il est impossible de prévenir beaucoup d'inconvénients & d'incommodités pour les gens de pied , résultant de ce local. On confirme de plus en plus que des intérêts particuliers l'ont emporté sur l'intérêt général , suivant un usage trop commun dans ce royaume.

28 *Septembre.* Suivant des lettres circulaires des manufactures de draps , adressées aux mar-

chands drapiers de Paris , en date du 1 septembre , & un tableau comparatif de la valeur des matieres premieres qui servoient à la fabrication des draps en 1774 , époque depuis laquelle ces étoffes sont restées au même prix ; & en 1781 , elles ont augmenté successivement , les unes de 4 , les autres de 5 , d'autres de 26 , de 30 , de 60 , de 69 pour cent , & quelques-unes de 100 pour 100. Les ingrédients d'ailleurs , dont les hautes teintures sont composées , sont aussi montés à un taux exorbitant. En conséquence , les directeurs de ces manufactures déclarent ne pouvoir se dispenser d'augmenter de 40 sous par aune les draps de couleurs ordinaires , & de 3 liv. ceux de haute teinture.

29 Septembre. Le *Quiproquo* , joué samedi , avoit reçu quelques applaudissements dans le commencement , mais avoit paru à la fin fort long , fort ennuyeux , & d'un vuide excessif. On en a cependant donné aujourd'hui une seconde représentation , qui , suivant l'usage infailible , a eu le plus grand succès. On en a demandé l'auteur ; & le sieur Molé est venu annoncer très-modestement au public qu'on ne le connoissoit pas ; ce qui a confirmé beaucoup de spectateurs dans leur opinion , que le comédien qui s'est chargé de la piece auprès de ses confreres , en est le véritable pere.

29 Septembre. Le sieur de Baumarchais , malgré la bassesse de ses démarches envers les comédiens , n'en a pas reçu généralement l'accueil qu'il en espiroit. Le sieur Desessart , enflé du succès de sa vengeance contre M. Freron & M. Salarn , & accoutumé à gourmander les auteurs , n'a pas mal molesté celui-ci. Le

ſieur Molé l'a traité avec hauteur ; & le ſieur Prévile , à qui ce camarade reprochoit d'avoir eu trop de déférence pour le ſieur de Beaumarchais , lui a répondu qu'il ſe concilieroit toujours avec les auteurs ſur leurs ouvrages qu'il trouveroit jouables , comme étant les véritables ſoutiens de la comédie ; mais qu'il n'accorderoit jamais ſon amitié à celui-là , & le tiendroit toujours loin de lui. Ce qui a ſurtout révolté les comédiens , c'eſt qu'ils n'ignorent pas les démarches du ſieur de Beaumarchais pour former une troupe d'autres acteurs , & ſe mettre à leur tête ; car il n'eſt aucun moyen de gagner de l'argent & de faire parler de lui que ne tente cet intrigant cupide & prodigue , dépénſant l'argent encore plus facilement qu'il ne le gagne , mal à l'aiſe au milieu d'une grande fortune , & ſe ruinant en procès & en chicanes.

29 Septembre. M David né pouvant expoſer au ſalon un grand tableau de ſa façon , représentant le comte de Potocki à cheval dans ſon manege , l'a fait voir chez lui , & cet ouvrage n'a point démenti la haute opinion conçue de cet artiſte. Il n'eſt pas compoſé ſimplement en faiſeur de portraits ; mais on y retrouve le génie du peintre d'hiſtoire. Le ſeigneur Polonois a le chapeau à la main ; il ſemble ſaluer l'aſſemblée devant laquelle il paſſe , & ſon cheval , arrêté par un chien danois qui aboie , baiſſe la tête comme pour voir ce que c'eſt. Le courſier eſt deſſiné ſupérieurement ; les habiles gens en équitation trouvent qu'on ne peut être mieux à cheval ; & ce qu'on voit du chien , que l'eſpace du tableau n'a pas permis de retracer en entier ,

est déjà d'une grande vérité. Un morceau d'architecture , qui orne le fond du tableau , contribue à en détacher mieux le cheval. Sa crinière est magnifique ; sa tête , son encolure , son allure tout répond au sujet. On a remarqué au salon que nul de messieurs de l'académie qui avoient eu des chevaux à peindre , n'avoit bien rendu cet animal cette année. M. David ne méritera pas ce reproche ; il s'en est tiré à merveille , comme de tout le reste.

30 Septembre. On assure que messieurs du parlement de Bordeaux ont déjà gain de cause sur un point de leurs remontrances , & que les lettres-patentes pour leur séparation , & nommément la chambre des vacations seulement , font parties.

30 Septembre. Il faut rendre littéralement la réponse du sieur Molé au parterre ; il a dit : *Messieurs , l'auteur est inconnu ; il lui est impossible de profiter de vos bontés.* Cette tournure de s'exprimer , très-originale & très-obscur , donne beaucoup à penser.

30 Septembre. Dans le *Mémoire pour Antoine le Bel , écuyer , prisonnier ès prisons de la conciergerie , contre M. le procureur général* , le morceau le plus frappant pour le public , est le parallèle de sa fortune , & de la maison actuelle de trois principaux accusateurs du sieur Pyron , avec leur fortune originaire.

1°. Le sieur de Sainte-Foy est né avec un capital de 60000 livres seulement ; employé aux affaires étrangères ; il n'avoit que de modiques appointements , qui n'ont pu augmenter sa fortune. Il a été depuis trésorier de la marine ; mais , outre qu'il n'a occupé cette

place que peu de temps, son faste & son luxe ont absorbé plus que le produit de cette charge. Actuellement il a 80000 livres de rentes viagères : son logement & son ameublement, soit à Neuilly, soit à Paris, forment un capital de deux millions ; trente chevaux à Paris & dix à Neuilly, plusieurs voitures d'un très-grand prix, sa charge de 300000 livres, la libération de son *débet* à la marine fort avancée, un état de maison énorme, sans compter ses maîtresses & ses dépenses sourdes qui ne peuvent se calculer.

2°. A l'époque du 25 octobre 1767, le sieur *Nogaret* n'avoit d'autres ressources que 800 liv. de pension alimentaire. Le 26 octobre 1763, il a épousé la fille d'un procureur, mort en 1773 sans laisser de biens. Depuis ce temps jusqu'en 1779, il a cependant acquis la charge de trésorier du comte d'Artois 130000 livres, une charge de secrétaire du Roi 110000 livres, une maison de campagne, avec un jardin qu'il a orné de figures de marbre ; le tout, le mobilier compris, lui revenant à 300000 livres. Son autre mobilier à Versailles, à Paris, à Compiègne, à Fontainebleau, est d'une très-grande valeur. Il a une collection de tableaux de bronze, & d'autres curiosités d'un grand prix. Son état de maison est très-dispendieux, nombreux domestique, chevaux de prix, voitures élégantes, cocher de ville, cocher de campagne, & ainsi du reste à proportion.

3°. Le sieur *Pyron*, en 1773, n'avoit pas de quoi payer le loyer d'un chambre garnie. A la fin de septembre 1776 il étoit déjà bien meublé, & depuis il a un appartement superbe en lui-même & pour les ornements ; il s'est



monté en argenterie considérable ; il a donné à sa femme , qui ne lui a rien apporté , des diamants & un carrosse pour elle ; il a un cabriolet à son usage avec des chevaux pour ce double service ; il a acquis une maison de campagne à Clichy-la-Garenne 30000 livres , dans laquelle il a dépensé autant en plantations , ornements & ameublements , sans compter les dépenses énormes d'un autre genre, trop communes dans ce siècle de licence.

Quelle maison de prince pourroit suffire à des déprédations aussi visibles , aussi monstrueuses ?

Tout cela se voit dans ledit mémoire , suivi d'une consultation du 23 juillet , dont le résultat est que le sieur le Bel doit être renvoyé en simple état d'assigné pour être oui , comme c'est arrivé.

1 Octobre 1781. M. Monnot , célèbre sculpteur , n'ayant pu exposer au salon deux figures de sa composition , les montre chez lui au public : l'une représente Psyché , & l'autre l'Amour ; il a choisi le moment où la nymphe vient voir le dieu. Ces morceaux de grandeur naturelle sont destinés à orner le lit du prince des Deux-Ponts.

Cupidon est debout , penché sur un tronc d'arbre & appuyé sur son arc , il dort. Il est charmant , la malice perce jusques dans son sommeil ; ses chairs fermes & douillettes se sentent malgré la dureté du marbre , & sa blancheur produit un merveilleux effet ; tous les accessoires , l'arc , les fleches , le carquois , quelques plantes lianes serpentant autour du tronc d'arbre , sont d'un fini précieux.

Psyché , sur son visage de vierge , a cependant cette curiosité inquiète qui la caractérise

en ce moment ; elle est un peu courbée , & dans l'attitude de quelqu'un qui confidère avec attention ; elle a la main préparée & arrondie pour recevoir la lampe fatale d'où doit découler la liqueur qui réveillera le petit dieu ; elle est drapée de linge , mouillé de façon que l'on sent le nu dessous , & que l'on ne perd rien de la légèreté de sa taille ; les graces , la modestie , la douceur brillent sur sa figure ; & tous ses membres , d'une délicatesse extrême , sont de la forme la plus élégante.

Ces deux statues feront infiniment d'honneur à l'artiste chez l'étranger.

1 Octobre. Dans un article du Journal de Paris , du 19 septembre , on prévient le public qu'une *Lettre au Roi par M. Necker* , qui court imprimée depuis quelque temps , en date du 19 mai , n'est pas de lui ; & assurément ce désaveu n'étoit pas nécessaire , à la lecture il est aisé de juger qu'elle ne pouvoit venir du ministre auquel on l'attribue ; il y a des endroits même qui , avec quelque réflexion , sont très-malins , très-fatiriques , & sur-tout très-indécents. On attribue ce persiflage au marquis de Villette.

2 Octobre. On parle d'une lettre abominable contre le duc de Chartres , où les ennemis de ce prince se permettent les injures , & vraisemblablement les calomnies les plus atroces ; on ne pourroit croire , si l'on n'en étoit témoin , à quel degré de fermentation se sont élevés les esprits depuis cette malheureuse affaire du Palais-Royal , qui intéresse non-seulement tout Paris , non-seulement les diverses provinces du royaume , mais même les étrangers , dont le jardin de son altesse étoit le rendez-vous.

3 Octobre

**3 Octobre.** La société royale de médecine ; qui a déjà fait un excellent travail sur l'abus des sépultures dans l'intérieur des villes , & sur-tout des églises , continue de s'en occuper , & elle a un bureau subsistant à cet effet , composé des docteurs *Poissonnier* , *Geoffroy* , *Lorry* , *Macquer* , *Desperrières* , de *Horne* , *Michel* & *Vicq d'Azyr*. Il faut espérer qu'à force de confiance & de lumieres , la philosophie dissipera entièrement en cette partie les préjugés de l'ignorance & du fanatisme. Depuis la clôture du cimetièr des Innocents , on vient de faire encore un pas pour la suppression d'un usage aussi pernicieux. On proscriit les inhumations qui se faisoient dans la cité , c'est-à-dire , dans l'enceinte la plus peuplée & la plus resserrée de Paris. En conséquence on s'est décidé , pour former un cimetièr commun aux paroisses de ce quartier , d'acquérir un terrain à l'extrémité du fauxbourg Saint-Marcel.

**4 Octobre.** On a parlé des honneurs rendus par les états de Liege au Sr. Gretry , fameux musicien , à qui cette ville a donné naissance. Il est question de lui placer son buste sur son théâtre. Il a été commandé à M. Pajou , qui a offert au salon cet ouvrage en plâtre , mais qui doit être exécuté en marbre. Chacun l'a jugé de la plus grande vérité ; l'artiste a fait passer dans cette tête toute la chaleur du sujet , & ses yeux pétillent de feu. Le sieur Gretry y semble tourmenté de cette fièvre brûlante dont il est atteint toutes les fois qu'il compose.

**5 Octobre.** Comme on l'avoit prévu , rien n'est prêt pour jouer à la nouvelle salle d'opéra. Les accessoires ne sont pas disposés , & les

avenues exigent encore un grand travail. On agite aujourd'hui d'abattre la porte St. Martin, ou au moins les deux petits pavillons qui l'accompagnent, & que n'a pas la porte Saint-Denis.

6 Octobre. Actuellement que le salon est fermé, il est à présumer que le cours des critiques va finir, & qu'on en peut clorre la liste au nombre de onze.

1°. *Galimatias anti-critique des tableaux du salon, ou la cause des meilleurs peintres & sculpteurs, plaidée par un avocat.* L'auteur modeste & modéré connoît les difficultés de l'art, & son indulgence le porte à louer même des choses dont il ne devoit pas parler. Il remplit aussi trop souvent son titre & ne le comprend pas.

2°. *La muette qui parle au salon.* Elle est d'un amateur à qui l'on doit avoir gré de son intention d'encourager les artistes. Il est extrêmement honnête, mais pas assez savant pour être d'aucune utilité.

3°. *Pique-nique convenable à ceux qui fréquentent le salon, préparé par un aveugle.* On y reconnoît un homme au fait des usages d'académie, & des mauvaises plaisanteries d'atelier, style bas, expressions triviales & méchancetés pures.

4°. *Le Miracle de nos jours* ne mérite pas qu'on en parle, ni même qu'on le lise.

5°. *Le Peintaromanie, ou Cassandre au salon, comédie-parade en vaudevilles,* de M. de L., auteur des boulevardiers : il est plus honnête que les autres, assez gai, & a rempli son but s'il a prétendu amuser plus qu'instruire.

6°. *Panard au salon.* Plus judicieux, moins

partial , moins frivole que les précédents , & non moins honnête que le Peintaromanie.

7°. *Réflexions joyeuses d'un garçon de bonne humeur.* L'auteur est M. R.... garçon peintre , qui n'a pu réussir même à la miniature , ancien élève de l'académie , à laquelle il a été forcé de renoncer , & qui chante aujourd'hui ses professeurs. Ses réflexions , au reste , font assez plaisantes , quoique pas autant que ses couplets sur le salon de 1779.

8°. *La vérité critique des tableaux exposés au salon du Louvre en 1781.* Persiflage grossier , ironie amère , plaisanteries froides & de mauvais goût , tout y répond à la caricature qui est en tête , où l'auteur figurant la vérité , mais pas aussi nue qu'elle , tourne le dos au public pour composer , écrit de la main gauche , & est assis sur une chaise qui se rompt.

9°. *Rasle de sept, ou Réponse aux critiques du salon.* Brochure où l'on s'efforce de venger messieurs de l'académie de celles publiées contr'eux au nombre de sept , au moment où l'auteur écrivoit. On peut juger au titre , de son génie. Il est plus rempli de zèle que de talent pour écrire.

10°. *La patte de velours* , pour servir de suite à la seconde édition du *Coup de patte*. Cet écrit est attribué à M. Marmontel , très-connu dans les arts & dans les lettres , poète , comédien , peintre , sculpteur , architecte , maître maçon , artificier , hydrauliste , décorateur ; mais dont on ne dira pas : *Chysologue est tout & n'est rien* ; car il s'est distingué & a réussi dans presque tout ce qu'il a entrepris. Il est attaché spécialement à M. le duc d'Orléans ; il est direc-



teur de la troupe de Mad. de Monteffon , & intendant de ses menus.

Sa critique manque souvent de justesse ; elle est partielle & outrée , & d'autant plus dangereuse , que ses raisonnemens spécieux sont présentés avec grace , & revêtus d'un style facile & léger. Du reste , il y a trop d'écart & de digressions étrangères au sujet , mais amusant. On apprend dans cet écrit , qu'il n'a pu être reçu de l'académie , ce qui lui donne de l'humeur contre ses membres.

11°. *Le Pourquoi* , ou *l'Ami des Artistes*. Cet écrit est le plus sage & le plus judicieux , le style en est noble. L'auteur commence par passer en revue les critiques , & les apprécier avec plus de goût & de finesse que celui de *Rafle de sept*. Il discute ensuite lui-même , & le fait en homme de l'art. Il s'avoue sculpteur. Sa brochure est semée d'anecdotes très-instructives sur l'état actuel de l'académie , & sur quelques-uns de ses membres ; elle est à conserver par cette raison comme historique.

7 Octobre. M. l'abbé de Launay , avant-hier matin , a eu l'honneur de présenter à M. le duc de Chartres un placet en vers , où il exhorte son altesse d'abandonner son plan de bâtimens au pourtour du Palais-Royal , & de suivre un nouveau plan de décoration plus agréable au public , & non moins digne de sa grandeur , qui seroit sur-tout d'élever au milieu du jardin un monument au cardinal de Richelieu , le donataire de ce château , & de former du reste une colonnade analogue à cette première idée. Le prince l'a fait entrer à son lever , l'a très-bien accueilli , &

lui a promis de faire examiner le projet dans son conseil ; ce qui , vis-à-vis du poète , n'est qu'un vrai persiflage.

7 Octobre 1781. VERS sur la destruction des arbres du Palais-Royal.

Le prince des Gagne-deniers ,  
Abattant des arbres antiques ,  
Nous réserve sous ces portiques ,  
A travers de petits sentiers ,  
L'air épuré de ses boutiques  
Et l'ombrage de ses lauriers.

En conservant la chute de cette épigramme , on l'a retournée d'une façon plus noble , plus vive & plus poétique.

Pourquoi de ces chênes altiers.  
Déplorer si fort le ravage ?  
Le vainqueur d'Ouessant pour ombrage  
Nous laisse encore ses lauriers.

8 Octobre. Par des lettres-patentes , données à Versailles au mois de mars dernier , & enregistrées en parlement le 31 juillet , S. M. approuve l'établissement d'une *Maison de santé* en faveur des militaires & des ecclésiastiques.

1°. Le Roi autorise les religieux de la Charité d'acquérir une maison & jardin situés au petit Mont-rouge & terres adjacentes , à l'effet d'y former l'établissement en question.

2°. S. M. ordonne qu'il sera incessamment fourni auxdits religieux la somme de 250000 livres de capitaux en contrats de constitution ,

produisant , à 4 pour cent , 10000 livres de rentes , sans retenue , lesquelles commenceront à courir du 1 juillet 1780.

3°. Ces revenus doivent être appliqués tant à l'entretien & subsistance des religieux qui desserviront ladite maison , que pour la fondation & entretien de douze lits , dont six demeureront affectés aux traitements des personnes ecclésiastiques malades , & six autres à des militaires , excepté dans le cas où ils seroient attaqués de maladies incurables ou contagieuses.

Tel est en substance ce règlement contenant en tout 10 articles.

8 Octobre. VERS à messieurs *Auguste de Piiis*  
& *Barré*.

Quoi ! vous criez qu'on vous dépouille  
De vos droits sur défunt *Pannard* ,  
Et sans pudeur vous chantez pouille  
A nos amis , *Laujon* , *Collé* , *Favart* !  
Bon Dieu ! quelle avarice extrême !  
Pourquoi compter ce qu'on vous prend ?  
Le dommage n'est pas bien grand  
Quand on est riche par soi-même.  
Poursuivez hardiment , retracez-nous toujours ,  
De vos bergers , les plaisirs , les amours :  
Et chacun à cette peinture  
Ne connoissant pour *Apollon*  
Et pour conseil que la nature ,  
Dira : quelle aimable imposture !  
Les plus jolis tableaux ne sont point au salon ;  
Ce n'étoit cependant chose très-nécessaire

De mettre votre muse en frais,  
 Pour nous fournir de l'an l'agréable carrière ;  
 Et vous n'auriez eu nuls regrets  
 D'abandonner ce soin à d'autres ;  
 Car on peut dire avec raison ,  
 Que des pièces comme les vôtres  
 Paroîtront toujours de saison.

8 *Octobre.* Rien de plus singulier qu'une estampe allégorique recherchée des gens de lettres pour le ridicule rare de sa composition, imaginée par un confrere, le sieur Felix Nogaret, des académies d'Angers & de Marseille, dessinée par M. Durand, & gravée par M. Fessard. Il est parvenu à engager le Roi, la Reine & toute la famille royale à souscrire.

Cette estampe est si confuse, qu'elle fourniroit matière à un poëme épique entier. On l'a déjà annoncée ; elle paroît aujourd'hui, & ne dément point le jugement qu'on en a porté.

8 *Octobre.* Ce qui doit sur-tout affliger le sieur Raynal dans le mandement de l'archevêque de Vienne, du 3 août, ce sont ces phrases : ... « Un prêtre, un ancien religieux (il a été jésuite) déployer l'étendard de l'impiété ; il n'y a rien de plus odieux ni de plus vil sur la terre qu'un prêtre impie & affectant de le paroître ; il ne peut inspirer de la confiance, parce qu'on le méprise. Son apostasie le déshonore. »

9 *Octobre.* Extrait d'une lettre de Toulouse, du 30 septembre..... Notre parlement bien loin d'adopter les principes modernes de nos économistes sur l'usure, & l'étrange législa-

tion de M. Turgot , vient de rendre en pareil cas un arrêt mémorable. Le 21 de ce mois , il a condamné le nommé Fournier , dit Rubiffon , au carcan pendant trois marchés consécutifs , en 1200 livres d'aumône envers le Roi , & au bannissement pour deux ans du ressort de la cour , avec défenses de rompre son ban , sous plus fortes peines.

Cet honnête homme prêtoit à 60 pour cent : il falloit en outre un cadeau à sa femme , en forme d'épingles , en faveur de la négociation ; il exigeoit de plus , que l'emprunteur leur donnât un repas à raison de 3 livres par tête dans la meilleure auberge du lieu de sa résidence ; en sorte que celui qui avoit besoin d'une somme de 300 livres étoit obligé , pour satisfaire aux conditions prescrites , de consentir sa lettre de change du billet de 498 livres , selon le calcul original suivant.

Argent compté. . .	300 livres.	} 498 livres.
Bénéfice. . . . .	180	
Cadeau à sa femme .	9	
Repas de 3 personnes.	9	

Ce particulier étoit parvenu à jouir ainsi d'une fortune considérable , ce qui , avec le temps , n'est pas difficile à croire.

10 *Octobre*. C'est le sieur Antoine , architecte de S. M. qui a fourni le plan de la nouvelle *maison royale de santé* , & doit en suivre les travaux.

Les religieux de la Charité auront la desferte , tant au spirituel qu'au temporel , de ladite maison.



Les députés du clergé de France assemblés en 1780, frappés des avantages d'un pareil établissement, ont accordé une somme de 100000 livres en deniers comptants pour le commencer, ce qui a déterminé le Roi à suivre ces bons errements.

A l'égard des ecclésiastiques malades, ceux présentés, en conséquence de cette somme donnée par les agents généraux du clergé, seront reçus & admis par préférence.

Les militaires seront présentés alternativement par le premier président & par le procureur général du parlement.

10 Octobre. Les spectacles forains continuent à attirer le public, & à donner de temps en temps & alternativement des pièces qui font sensation. On va voir aujourd'hui *l'Ambigu comique* (chez Audinot), *l'Amour suisse*. Comme on reproche à l'auteur d'avoir calqué sa pièce sur le *Fou raisonnable*, il répand un avis où il réclame contre l'imputation, puisque la sienne est l'ainée de beaucoup. Elle a été faite à Nancy en 1768. Elle étoit destinée pour une fête préparée au roi de Danemarck, lors de son passage dans cette ville. La fête n'eut point lieu, & l'auteur ayant retiré sa pièce, la transforma depuis en opéra bouffon. C'est dans cet état qu'elle a été lue, il y a près de trois ans, à la comédie italienne. La majesté des idées, qui régnoit alors sur la scène d'Arlequin, ne permit pas d'y admettre des personnages agrestes : en sorte que M. Dancourt, l'auteur, s'est trouvé réduit à chercher un asyle à la foire, où il a lieu de se féliciter de l'accueil qu'il a reçu.

**11 Octobre.** M. le Berthon , premier président du parlement de Guyenne , a eu ordre de changer de lieu d'exil ; il est actuellement à Châlons en Champagne. On l'a trouvé trop près de la capitale & de Versailles ; il recevoit beaucoup de monde , il avoit des relations suspectes à la cour ; de-là il remuoit encore à Bordeaux , intriguoit dans son parlement & en dirigeoit les membres : telles sont les causes que donnent de cette translation ses adversaires. Ses amis prétendent que c'est lui qui l'a demandée , ce qui n'est guere vraisemblable.

**11 Octobre.** On apprend qu'un négociant de la Rochelle , intéressé sans doute avec quelque armateur de Bordeaux , ayant parlé trop indiscretement sur l'expédition violente de M. de Castries , a été arrêté & mis au château Trompette. On ajoute qu'un sieur Terrasson , armateur de la même ville , ayant dans l'assemblée des armateurs protesté contre la foiblesse de ses confreres , & réclamé avec une énergie trop forte les privileges de la propriété , a reçu une réprimande de la cour.

Tout cela prouve à quel degré de fermentation étoient les esprits depuis l'opération despotique , suggérée au ministre par le sieur Marchais , chargé d'abord des ordres du ministre , & que celui-ci a remplacé par monsieur Guillot , comme trop défagréable aux négociants. Il faut croire qu'ils sont calmés actuellement. M. de Castries , revenu à son aménité naturelle , a dit la semaine dernière , en riant , aux deux députés du commerce de Bordeaux : ah ça , actuellement que nous ne sommes plus ennemis , que tout est ar-

rangé , je puis vous donner à dîner ; & il a fait placer l'un d'eux à côté de lui , & l'a traité avec toute la considération due à l'état utile du commerçant , quand il le remplit avec distinction , comme fait M. Grignet , ainsi que son confrere.

11 *Octobre.* L'opéra est retombé dans le désordre & l'anarchie où il étoit , & l'on ne fait si l'on pourra jouer demain. Certains sujets ont obtenu des congés , d'autres sont partis sans en demander : il en est qui sont les malades ; il en est qui invoquent la religion à leur secours , & demandent à sortir d'un état de damnation : tous prétendent n'être pas assez payés , & la douleur des chefs produit & entretient cette fermentation dangereuse , qu'on ne pourroit calmer que par des punitions rigoureuses & exemplaires.

12 *Octobre.* Bien loin que la nouvelle salle d'opéra ait été prête au temps indiqué , des événements survenus en rendent l'ouverture plus éloignée. Messieurs de la chambre de la maçonnerie étant venu faire la visite du bâtiment , & ayant dressé leur procès-verbal de son état , ont reconnu qu'il y avoit un défaut de solidité du côté de la rue de Bondy , dont le vieux mur conservé a été jugé insuffisant pour supporter la surcharge d'une charpente aussi élevée. En conséquence , il s'agit de construire dans cette partie une galerie avancée qui donnera plus de soutien au mur , fournira dans la partie supérieure une très-grande aisance pour le service du théâtre , & dont le dessous servira d'abri pour la livrée , ou pour les maîtres qui attendent leurs voitures.

13 *Octobre.* Extrait d'une lettre de Stras-

bourg , du 28 septembre..... Voici les principaux détails avec lesquels on doit célébrer ici la fête centenaire de la soumission de cette ville à la France.

Les magistrats ont fait frapper 33 médailles d'or , de la valeur de 200 livres chacune , & 530 d'argent de la même forme & grandeur , de la valeur de 12 livres chacune. L'effigie de Louis XVI est d'un côté , & sur le revers on lit : *Argentoratum felix votis sæcularibus. 1781.* Cette inscription est entourée d'une couronne de chêne , qui étoit la couronne civique des Romains.

On a ajouté à ces médailles 1500 jetons d'argent , de la valeur d'un florin ou 40 sous de France , chacun avec une fleur de lis d'un côté , & de l'autre *Argentoratum felix.*

Les médailles d'or seront présentées au Roi , à la Reine , à la famille royale & aux ministres , par le préteur royal Gerard , qui partira mardi 2 octobre pour la cour.

M. le maréchal de Contades , commandant pour le Roi dans la province ; le cardinal de Rohan , évêque de cette ville ; l'évêque de Tournay , en qualité de pontife officiant au *Te Deum* ; le marquis de la Salle , le premier président , l'intendant , le préteur royal & le professeur Oberlin , auteur de l'inscription , sont sur la liste de ceux qui doivent recevoir les médailles d'or : ainsi que M. Rochon , auteur de la comédie dont on a parlé.

Les médailles d'argent seront distribuées aux *Statmeisters* , premiers magistrats tirés du corps de la noblesse ; aux *Ammeisters* , tirés des bourgeois les plus notables au nombre

de quatre , dont l'un veille à la police , &c. pendant trois mois ; aux assesseurs des chambres des 15 , des 16 & des 21 ; aux 20 conseillers de ville , & aux citoyens des 20 tribus , ainsi qu'aux amis distingués de messieurs du grand sénat.

Vingt mariages , un pour chaque tribu , seront dotés ; les époux auront droit de bourgeoisie , prérogative considérable à Strasbourg. Messieurs de l'hôtel-de-ville se chargent des frais de noces : les 10 catholiques se célébreront dimanche 30 à la cathédrale , & les 10 luthériens au temple neuf , où le *Te Deum* en allemand sera chanté en musique le matin ; & après vêpres en latin à la cathédrale , au bruit de trois salves de toute l'artillerie & mousqueterie des remparts. Du reste , vin , victuaille & pain : les spectacles seront ouverts gratuitement chez les Allemands & chez les François ; bal , illumination , repas , &c.

Demain à 11 heures , l'université ouvre les fêtes par sa harangue , qui sera précédée d'un concert de musique vocale & instrumentale de la meilleure composition.

14 Octobre. Par une nouvelle lettre en date du 12 octobre , qu'a publiée l'architecte le Noir sur la salle provisoire de l'opéra qu'il construit , il cherche à rassurer le public que la démarche de la chambre de la maçonnerie avoit inquiété , en convenant du fait & de l'opération qu'il est obligé de faire , d'après le rapport des jurés , il l'indique seulement comme un conseil & un surcroit de solidité , qu'ils ont exigé & qu'il avoit prévu.



lui-même , avant son plan proposé au ministre.

Du reste , il se défend sur d'autres reproches relativement aux choses d'agrément , & il cherche à donner plus de confiance au beau sexe & aux hommes qui craindroient d'être incommodés , soit par la fraîcheur des plâtres , soit par l'odeur des peintures : il n'a point employé l'un dans tout l'intérieur de la salle , & rien en huile ; tout est en détrempe.

Enfin , il convient de la difficulté d'une telle entreprise , dont il n'avoit point envisagé tous les détails ; il supplie les gens de goût de vouloir bien l'éclairer sur les incorrections qui lui seroient échappées , & il tâchera d'y remédier.

15 Octobre. MM. Parmentier & Cadet , toujours occupés de la panification des différentes substances farineuses & de l'utilité qu'on en pourroit tirer , firent il y a deux ans des expériences qui tendoient à reconnoître les avantages pour la marine & les colonies , d'un biscuit fait , soit avec la pomme de terre , soit avec la patate. Ils envoyèrent aux isles de ce biscuit , auquel M. Parmentier joignit le procédé qu'il venoit de publier. M. Gérard , médecin au Cap-François , d'après cette instruction , répéta l'expérience sur la patate , & présenta au gouvernement & à la chambre d'agriculture de la colonie , le résultat qu'il venoit d'obtenir de la conversion de cette racine en biscuit , comme la ressource la plus précieuse pour les isles dans les temps de disette , & sur-tout dans les temps de guerre.

Il est question de constater de plus en plus cette expérience , & sans doute d'en perfectionner la manipulation. En conséquence , le

Jeudi 18 de ce mois, à 9 heures, on doit faire du biscuit de pommes de terre, à l'école de la boulangerie, rue de la Grande-Truanderie, par ordre de M. le marquis de Castries, en présence du nouvel intendant de la Guadeloupe, & des membres du comité de l'école de boulangerie.

15 Octobre. La nouvelle de la grossesse de Madame se soutient; on cite à ce sujet une anecdote de la cour. On raconte que la Reine, dans les commencements de ces bruits, ayant demandé à son beau-frère avec intérêt, si l'on pouvoit se flatter qu'il y eût quelque fondement. Beaucoup, Madame, répond Monsieur avec gaieté; il n'y a pas de jour où cela ne puisse être vrai. Ah! reprend en riant S. M., puisque vous répondez si bien, je ne vous ferai plus de questions.

16 Octobre. On doit découvrir demain le nouvel auteur-du cœur de Saint-Germain-l'Auxerrois, exécuté en marbre & en bronze, sur les desseins de M. Bacarit, architecte des écuries du Roi & de l'hôpital royal des Quinze-vingts. C'est aussi lui qui a conduit les travaux.

Le coffre de cet autel, orné de consoles, représente une descente de croix, formant un bas-relief en bronze. Le tabernacle de marbre blanc offre le nom de JEHOVA, au milieu d'une gloire, l'un & l'autre dorés d'or moulu: il est surmonté d'une colonne de marbre brocatelle d'Espagne, & couvert d'une draperie de marbre vert, sous une focle d'or moulu, qui porte une boule dorée de même. Un serpent entoure la boule & le pied de la croix, laquelle est ornée d'un linceul de bronze, ainsi que de la couronne d'épine & de l'ins-

cription , dorées d'or moulu. La colonne est accompagnée de deux anges en bronze , de grandeur naturelle , dont l'un est en adoration , & l'autre tient de la main droite les clous de la passion ; & montre de la gauche , la croix d'où le corps de Notre-Seigneur a été descendu pour être mis dans le tombeau.

17 *Octobre*. Dans la comédie du *célibataire* de Dorat , acte premier , scene septieme , on lit ces deux vers :

Mais pourquoi revenir sur les maux de l'absence ?

La peine est déjà loin quand le bonheur commence.

M. Collet les revendique aujourd'hui , dans une lettre datée de Versailles le 9 octobre , adressée aux auteurs du journal de Paris. Il raconte qu'il y a douze ans environ , M. Dorat les trouva dans un opéra de sa composition , intitulée *Sapho* , & les retint par réminiscence. Du moins , c'est la tournure qu'il donna à M. Collet , lorsqu'il lui fit des reproches de ce plagiat. Celui-ci prétend avoir une lettre d'excuse de M. Dorat à ce sujet , & des témoins de la propriété. Quoi qu'il en soit , il prie le public de n'être point surpris de voir reparoître ces deux vers lorsqu'on exécutera son opéra , qu'on met actuellement en musique.

17 *Octobre*. Il paroît un nouvel arrêt du conseil du 25 août 1781 , par lequel sa majesté , informée que malgré toutes les précautions qui ont été prises pour arrêter les abus que font de leur commerce les imprimeurs & libraires d'Avignon , ils parviennent cependant à tromper la vigilance des inspecteurs de la librairie , prend de nouvelles mesures à cet égard.

17 *Octobre*. Voici encore un quatrain que *La* licence a fait enfanter contre le duc de Chartres , ou plutôt c'est un ancien qu'on a retourné & adapté aux circonstances.

Immolant tout au coffre fort,  
Se montrant sans jamais se battre,  
C'est être bâtard de Melford,  
Et non descendant d'Henri-quatre,

18 *Octobre*. Rien de plus plaisant qu'une petite feuille du libraire Pankouke , intitulée : *Moyen d'augmenter le bonheur d'une partie de la nation , sans nuire à personne*. Voilà un grand titre bien propre à exciter la curiosité , & à faire travailler le génie pour résoudre le problème de l'auteur. On s'éleve aux plus hautes spéculations , on recherche ce que la métaphysique a de plus délié , la morale de plus exquis & l'on ne peut le deviner. Cette annonce imposante , pour être remplie , consiste en un changement de l'heure des spectacles , qu'il faudroit mettre tous , sans exception , à 8 heures du soir pendant neuf mois de l'année , & à 9 heures depuis le premier juin jusqu'au premier septembre.

M. Pankouke de ce moyen simple , voit découler des biens infinis pour la santé du corps & de l'ame , pour l'économie , pour les mœurs , pour les femmes , pour les magistrats , pour les gens de lettres , pour le commerce , pour les affaires.

Il estime qu'il ne s'est jamais trouvé de circonstance plus favorable que cette époque où l'on voit trois nouvelles salles de grands specta-

elles , prêtes à s'ouvrir en même-temps dans la capitale. Il prétend que , pour opérer cette révolution , il ne faut ni édit , ni ordonnance , ni arrêt du conseil ; mais un simple ordre aux comédiens.

On voit que ce projet ridicule , par l'emphase que l'auteur y a mise , n'est qu'un réchauffé de ce qui a été dit & écrit déjà sur cette matière ; il est du reste plein de bon sens , & il seroit à souhaiter qu'il fût adopté.

M. Pankouke renouvelle en passant les deux questions agitées aussi depuis quelque temps , si deux troupes de comédiens ne seroient pas plus utiles qu'une seule , & s'il est mieux d'être debout ou assis dans le parterre. A l'occasion d'une brochure de M. Rochon de Chabannes , où celui-ci vouloit deux troupes & le parterre debout , ce libraire avoit déjà lutté contre ce poète comique , mais trop inégalement pour que celui-ci daignât lui répondre. Il en semble fâché & le provoque de nouveau en reprenant de plus fort ses assertions négatives.

18 Octobre. Les comédiens italiens doivent donner aujourd'hui la première représentation d'une comédie nouvelle en un acte & en vers , mêlée d'ariettes , intitulée : *Les deux Sylphes* ; les paroles sont de M. Imbert & la musique de M. Defaugiers. Le nom de ces auteurs n'excitera pas un concours bien nombreux.

19 Octobre. Extrait d'une lettre du Cap-François , en date du 5 août.... M. de Lilancour , qui avoit déjà gouverné deux fois par *interim* la colonie , avoit été obligé de remettre le commandement , par un ordre surpris de la cour , à M. de Renaud : il lui a été rendu le 14



juillet dernier ; & M. de la Thebaudiere , procureur général du Roi au conseil supérieur de cette ville , l'a harangué à sa réception d'une façon très-flatteuse. Son discours , qui ne consiste pas en lieux communs comme les autres , a fait la plus grande sensation dans la colonie , & est remplie d'anecdotes curieuses & critiques , mais d'une tournure très-adroite : en lui disant tout ce qu'il ne fera pas , on blâme ce qui a été fait. « Vous n'ajouterez point , lui dit-on , aux dépenses extraordinaires que nécessitent les circonstances actuelles , celles de constructions étrangères à la défense de la colonie , & à réserver pour des temps de paix... Vous n'aggraverez point , par des corvées & des travaux forcés ou malentendus , les maux inséparables de la guerre & les calamités attachées à l'intempérie des saisons qui défolent malheureusement la colonie depuis quelques années... L'habitant des villes se flatte que le produit de ses maisons ne sera point absorbé par des projets ruineux... La ville du cap attend de votre sagesse que vous considérerez qu'elle n'a pas besoin de secours éloignés pour suppléer à la pénurie de ses eaux , qu'elle est environnée de tous côtés de sources abondantes qu'on peut y conduire sans de très-grands frais , après en avoir indemnisé les propriétaires... Tous les colons savent que vous n'aurez égard qu'au mérite dans la distribution des emplois & des graces , & qu'à la vertu nécessaire dans la concession des terres vagues , & non à ces ambitieux qui ne les sollicitent que pour en faire un trafic honteux , contraire aux vues du

prince, à l'intérêt de la colonie, & réprouvé  
 par les loix. La correspondance de la métro-  
 pole avec la colonie ne fera point intercep-  
 tée. . . . Nos gazettes & nos papiers publics  
 seront irrévocablement supprimés, ou rendus  
 à leur première & véritable destination ; on  
 n'y trouvera point, à la honte d'une sage po-  
 lice, aux risques d'allumer dans les sociétés  
 une guerre civile, l'éloge d'un gouvernement  
 sage & juste à côté de la satire la plus ridi-  
 cule & la plus méprisable ; ce ne sera point  
 sur-tout à des feuilles de cette espèce, impri-  
 mées avec votre permission, que vous remet-  
 trez le soin trompeur de vos louanges équi-  
 voques. . . . Enfin, les magistrats savent que  
 loin de chercher à briser le glaive des loix,  
 vous serez le premier à le soutenir dans leurs  
 mains. . . Que vous ne ferez point une étude  
 de miner leur autorité fourdement, de gêner  
 leurs suffrages. . . . Que vous serez leur dé-  
 fenseur auprès du prince ; que vous vous at-  
 tacherez sur-tout à détruire les imputations  
 calomnieuses, imaginées pour rendre leur  
 zèle suspect. . . . C'est l'expérience d'une con-  
 duite aussi sage de votre part, qui a déterminé  
 cette auguste compagnie à faire la démarche  
 de vous témoigner ses regrets de voir finir  
 votre administration. Aucun de vos prédéces-  
 seurs n'avoit eu l'avantage glorieux de rece-  
 voir la députation d'une cour souveraine,  
 gémissant de voir passer le gouvernement en  
 d'autres mains. . . . Il fut peut-être un temps  
 où le frein des loix & de la confiance ont été  
 impuissans : mais que de lustres il s'est déjà  
 écoulé depuis l'enfance de la colonie ; que  
 ses destructeurs ingrats, enrichis presque tous

de ses bienfaits , la méconnoissent & calomnioient peut-être pour l'opprimer plus sûrement. . . . Car vous le favez par expérience ; vous l'avez gouvernée deux fois en chef ; avez-vous trouvé l'obéissance en défaut ? . . . , Daignez faire parvenir ces intéressantes vérités jusqu'aux pieds du trône . . . Que l'ordonnance du premier février 1766 , concernant le gouvernement civil de cette colonie ; que celle du 18 mars suivant , sur les enrégistremens dans nos conseils , deviennent enfin la base unique , la règle inviolable de votre administration & de celle de vos successeurs. »

On voit encore un coup que ce discours plus étendu , dont on ne rapporte que les principaux paragraphes , est un résumé historique des grands événements , des malheurs de la colonie , & une peinture vive des vues des administrations précédentes.

20 Octobre. M. Olavides , cet intendant d'Espagne si maltraité par l'inquisition , est enfin à Paris sous un nom étranger , il y a déjà même du temps ; mais comme il a changé de nom , sa retraite en cette capitale est plus secrète.

21 Octobre 1781. LE PEINTRE VÉRIDIQUE ,  
ou *Diatribe contre le beau sexe.*

Objets sous qui tout rampe , & n'êtes que foiblesse ;  
Aimables ennemis qui tuez par les yeux ;  
Charlatans , qui vendez des poisons doucereux ;  
Tyrans , dont le pouvoir nous plaît quand il nous blesse

Habiles instrumens , mis en jeu par l'amour ,  
 Source de nos plaisirs , ainsi que de nos peines ,  
 Dangereuses Circés , séduisantes Sirenes ,  
 Qui corrompez les rois & réglez dans leur cour ;  
 Cruelles , dont jadis je chériffois les chaînes ;  
 Faux espoir de nos cœurs idoles de nos sens ;  
 Sexe vain & trompeur , qui capturez les grands ,  
 Le sage & l'insensé , le valet & le maître ;  
 Ecueil contre lequel il est doux de périr ;  
 Femmes... pour une fois que vous nous faites naître ,  
 Combien de fois , hélas ! nous faites-vous mourir !

On attribue cette plaisanterie piquante à un officier de dragons invalide.

22 Octobre. Une nouvelle feuille périodique s'éleve sous le nom d'*Annonces , Affiches & Avis divers du pays Chartrain* , in-4°. Elle commence du premier octobre , & se distribuera une fois par semaine. Semblable aux autres du même genre , elle a pour objet principal de rassembler & de réunir les notes qui , par leur nature , doivent acquérir de la publicité , & qu'il est important de connoître dans les provinces pour lesquelles ce journal est destiné. Comme celle-là n'est point maritime & est peu commerçante , elle sera souvent littéraire ou économiste.

22 Octobre. Ce qui contribue sur-tout à mettre le désordre dans l'opéra , ce sont les promesses flatteuses dont berce les sujets , le sieur Noverre , qui remercié ici , passe à Londres , où il va établir un spectacle ; & par pique autant que pour son intérêt , il cherche à enlever les meilleurs coryphées.

22 Octobre. Il y a eu aujourd'hui une répétition sur le nouveau théâtre d'un acte d'*Adèle de Ponthieu*, opéra remis en musique par M. Piccini. Quoique la salle soit encore très-informe, ouverte de tous côtés, on a trouvé qu'elle étoit déjà sonore. Le coup-d'œil en a paru fort agréable, sa forme demi-circulaire & plus évasée que celle des autres, favorise merveilleusement la vue du spectacle de tous les côtés. Le théâtre est un peu court pour sa largeur. On fera comme ci-devant debout dans le parterre. Vraisemblablement on ne l'a pas jugé assez spacieux pour y être assis, & on a craint de perdre trop de terrain par cette innovation.

22 Octobre. Aujourd'hui la ville a reçu un premier courier à une heure trois quarts après midi, annonçant les premières douleurs de la Reine, & à deux heures & demi-quart, un second a apporté l'heureuse nouvelle de la naissance d'un Dauphin.

M. le prince de Condé, qui étoit à Paris, a reçu sur le champ différents couriers, & n'aura pu se trouver à l'accouchement, suivant le droit qu'ont tous les princes du sang d'y assister, & d'être témoins oculaires de la naissance de l'auguste rejeton.

Sur le champ on a tiré le canon, le tocsin du palais & celui de la ville ont sonné. A six heures le prévôt des marchands, à la tête des officiers municipaux, a fait une procession autour d'un feu de bois, pendant laquelle autre salve d'artillerie.

L'ordonnance sur le champ a été rendue pour une illumination générale pendant trois jours; & quoiqu'elle ne pût être connue dans



Le jour même , la plupart des quartiers ont été illuminés volontairement & par zele.

23 Octobre. Aujourd'hui & demain il y aura trois décharges d'artillerie à fix heures du matin , à midi , à fix heures du soir. Les tocfins de l'hôtel-de-ville & du palais continuent à sonner fans relâche. Il y aura illumination , orchestre à la Greve , distribution de vivres & de boiffon accoutumée : & demain même cérémonie.

La chambre des comptes dès ce matin a déjà fait chanter un *Te Deum* particulier à la sainte-chapelle.

Hier les comédiens françois , qui avoient affiché pour petite piece le *Procureur Arbitre* , ont donné l'*Ecolé des Maris* , où se trouvent quelques vers analogues à la grande nouvelle. Ces vers ont été entendus avec des transports réitérés ; on les a répétés , & ils ont été applaudis avec la même véhémence.

Le même jour , à la comédie italienne , après les deux *Sylphes* , la dame Billioni , qui joue un rôle de fée dans cette piece , a chanté un couplet analogue à la circonstance ; il est de monsieur Imbert , & le voici :

*Air de Joconde.*

Je suis Fée & veux vous conter  
 Une grande nouvelle,  
 Un fils de Roi vient d'enchanter  
 Tout un peuple fidele.  
 Ce Dauphin , que l'on va fêter ,  
 Au trône doit prétendre :  
 Qu'il soit tardif pour y monter...  
 Tardif pour en descendre,

On



L'on a aussi joint à la *Matinée villageoise* trois couplets d'un M. Dry ; mais ils ont été trouvés bien inférieurs au premier , & ont paru très-plats aux connoisseurs.

L'opéra doit se signaler par une représentation gratuite , qui aura lieu le samedi 27 , & fera l'ouverture de la salle ; c'est-à-dire , qu'on donnera entrée au peuple à la répétition générale , qui devoit toujours s'exécuter ce jour-là. C'est une économie bien entendue ; mais on est fâché pourtant de voir la salle souillée dans sa fraîcheur par toute cette canaille dégoûtante.

23 Octobre. Extrait d'une lettre de Strasbourg, du 8 octobre... *La Tribu*, comédie en un acte, pour les réjouissances de Strasbourg, en l'honneur de la fête séculaire de la soumission de la ville à Louis XIV, par M. Rochon de Chabannes. Tel est le titre de la pièce qui a été jouée ici avec le plus grand succès. On a été étonné que ce poète, qui ne connoît point cette ville, qui n'y est jamais venu, ait eu l'art d'en particulariser si singulièrement le sujet, de peindre nos mœurs & nos usages dans la plus grande vérité, dans le costume le plus exact. Quoique sa modestie l'ait empêché de venir jouir lui-même de son triomphe, d'assister aux répétitions, & de pénétrer les acteurs de leurs rôles, la pièce a été parfaitement bien exécutée ; le sujet en est simple.

Il s'agit d'une madame Ridern, Allemande, aubergiste, chez qui se fait la noce des couples unis par la ville dans la tribu. Elle a une fille aimée d'un François, qui en éprouve du retour ; elle refuse de la marier par l'antipathie naturelle des deux nations, invétérée chez

cette Strasbourgeoise , antipathie dont la font revenir successivement un officier françois qui y est logé , & qui gagne sa confiance par ses graces & son aménité ; un pere Louvois centenaire qui lui offre l'exemple de pareils mariages faits dans sa famille , & toujours avec le meilleur succès ; enfin une madame Rinchouin sa commere , vive , gaie , étourdie , & madrée cependant , qui lui fait de petits contes très-propres à la frapper & à lui montrer le ridicule , l'injustice & le danger de son aversion. Ce rôle est amusant , celui du pere Louvois est respectable ; il finit majestueusement l'action par une cérémonie imposante & religieuse , par la bénédiction que lui demande sa nombreuse postérité dont il est entouré. Dans le rôle de Mad. Ridern , qui déteste les François , mais aime la France , l'auteur a eu l'art de glisser plusieurs anecdotes relatives aux circonstances , & d'autant plus flatteuses pour la Reine , qu'elles n'ont point l'air de l'adulation , & sont l'effusion d'un cœur franc que subjugué la force de la vérité.

M. Rochon s'étoit contenté , dans des observations envoyées aux comédiens , de faire sentir la nécessité d'une pantomime continue dans la multitude des personnages composant la triple génération du pere Louvois , sur qui roule tout l'intérêt de cette bagatelle , & qui , faute d'être bien exécutée , par la froideur ou la distraction des acteurs , auroit ôté à la représentation une partie du mérite de l'ouvrage ; aussi n'a-t-on rien à leur reprocher.

Il y a eu à la fin des couplets charmants , pleins de sel & de gaieté , tels qu'il en faut en pareille circonstance.

On a jugé à propos de faire imprimer la pièce avant de la jouer , & elle n'a rien perdu à être connue dès la représentation.

24 Octobre. L'Année Littéraire a repris cours depuis quelque temps ; mais le privilege en a été ôté au Sr. Freron , dont il ne porte plus le nom , & transféré à sa belle-mere , sans autre arrangement pour l'ancien propriétaire qui reste ainsi à la merci de cette marâtre , à laquelle il a été seulement recommandé de lui donner les secours pécuniaires que sa bienfaisance , & le débit proportionné de cet ouvrage périodique pourront lui permettre.

C'est par un arrêt du conseil qu'est opéré cet arrangement. On motive la translation du privilege sur l'abus que le journaliste en faisoit : on qualifie ses feuilles de satiriques , calomnieuses contre les citoyens , même contre des personnes étrangères à la littérature ; & , ce qu'il y a de plus fâcheux , c'est que l'arrêt est rendu du propre mouvement du Roi , tournure dont on se sert quand on veut couper court à toute opposition , à toute réclamation juridique. Cet arrêt a été signifié au Sr. Freron par un huissier du conseil.

Il est enjoint en outre à la dame Freron de ne point se servir , pour collaborateurs de son fils , des sieurs *Salaun & Clement* , hommes de lettres qui composoient la plupart des extraits des feuilles précédentes ; on veut encore qu'il y ait en général défenses à tous les journaux qui se débitent en France de rien recevoir provenant de leur plume trop mordante.

On ne peut concevoir que le mot de *Ventri-loque* ait provoqué une punition aussi cruelle ; on ne doute pas que le parti philosophique

n'ait beaucoup influé dans cette vengeance ; & n'ait surpris la religion de M. le garde des sceaux , prévenu d'abord par le maréchal de Duras.

Les défenses qu'on assure qu'a reçu aussi la dame Freron de ne rien laisser insérer dans son journal contre l'académie , ou contre aucun de ses membres , ne peuvent que fortifier cette conjecture. On doit donc espérer que les ministres mieux instruits , tôt ou tard rendront leurs bonnes graces à M. Freron.

24 *Octobre.* On parle beaucoup d'une brochure nouvelle , intitulée : *Le cri du Peuple.* On la dit extrêmement violente contre M. le comte de Maurepas , & M. de Fleury le ministre des finances. On ne doute pas qu'elle ne parte d'une plume soudoyée par le parti de M. Necker.

25 *Octobre.* Les fêtes continuent en réjouissance de l'heureux accouchement de la Reine & de la naissance d'un Dauphin. Toutes les cours font successivement chanter le *Te Deum* , & il y en aura un solennel vendredi , où le Roi se trouvera. Les spectacles doivent avoir lieu *gratis* , suivant l'usage. Les comédiens françois ont commencé aujourd'hui. Ils ont donné *Adelaïde du Guesclin* & *la Partie de chasse de Henri IV* , qu'ils n'avoient osé remettre depuis la grande sensation que causa cette piece à la disgrâce de M. Necker. Le Sr. Dugazon y a cousu un petit bout de scene analogue à la circonstance , qui a augmenté la gaieté des spectateurs , & les a mieux disposés au festin que les histrions donnent ensuite aux chefs de la populace.

25 *Octobre.* Extrait d'une lettre de Hefdin ,



du 11 octobre. Il y a trois ou quatre mois qu'un incendie considérable consuma une partie d'un bourg appelé Fruges en Artois, à 4 lieues d'ici; le vicaire du lieu, homme très-zélé, se chargea de quêter dans les environs pour les malheureux paroissiens; il trouva à St. Omer les secours les plus généreux chez MM. du régiment de Béarn. On reçut dimanche dernier à Fruges l'ordre de loger ce régiment à son passage: aussi-tôt ce pasteur l'annonce; & de concert avec les gens de loi du lieu, on arrêta de lui témoigner la reconnoissance due à ses bienfaits; en effet, hier à son arrivée on arbora un drapeau blanc au clocher; les feux, les acclamations ne cessèrent point; chaque habitant, suivant ses moyens, régala ses hôtes de son mieux, & les gens de loi avec les principaux habitants, résolurent d'offrir à dîner à MM. les officiers, qui, ainsi que tout le régiment, quitterent cet endroit, pénétrés des témoignages de reconnoissance que leur prodiguerent ces bonnes gens.

26 Octobre. Extrait d'une lettre de Rouen, le 24 octobre... Notre parlement continue à veiller à ce qu'il n'y ait plus de cimetières dans cette capitale, & à les faire remplacer par cinq hors de la ville. C'est lui-même qui entre dans tous les détails nécessaires. Il taxe chaque paroisse, tant pour frais d'acquisition, que frais de clôture, suivant le nombre des morts qui sortent de chaque paroisse année commune, le tout aux frais des fabriques.

26 Octobre. C'est Mad. la princesse de Lamballe qui, en qualité de surintendante de la maison de la Reine, donna ordre, au moment des douleurs de S. M., d'averir les princes &

princesses de la maison royale , qui se rendirent dans le grand cabinet de la Reine , où S. M. étoit sur son lit de misere. Le garde des sceaux de France s'y étoit rendu aussi , & occupoit sa place au pied du lit à genoux. Le Roi & les princes étoient en dedans du paravant qui entourroit le lit , le surplus des courtisans en dehors.

La Reine accouchée , on présenta l'enfant à M. le garde des sceaux pour en constater le sexe , & il se releva. Un grand silence ayant cette fois régné dans l'appartement , la Reine craignoit de n'avoir mis au monde qu'une fille ; mais quand elle fut en état d'en recevoir la nouvelle , le Roi s'approcha , & lui dit : « Madame , vous avez comblé mes vœux & ceux de toute la France , vous êtes mere d'un Dauphin. »

La Reine desira voir ce précieux enfant , qui lui fut apporté par la princesse de Guiméné , gouvernante des enfants de France. Sa majesté en le lui remettant lui dit : « Madame , je n'ai pas besoin de vous recommander ce dépôt , qui intéresse tout le royaume ; il ne sauroit être en meilleures mains ; mais pour que vous puissiez vaquer plus librement aux soins qu'il exige , je compte partager avec vous l'éducation de ma fille. »

Les courtisans , toujours malins , toujours exacts observateurs des passions des princes , ont cru remarquer sur le visage de Monsieur , à la premiere inspection du sexe , un mouvement d'humeur & de chagrin ; mais son ame magnanime , surmontant bientôt cette foiblesse , s'est livrée ensuite à toute la joie que lui ont inspiré son attachement au Roi & à la Reine , & son zele pour la félicité de l'état.

Le Roi , depuis ce temps , est dans la plus

grande joie ; il ne s'occupe que du nouveau né , & répète vingt fois dans une heure , M. le Dauphin ; en un mot , il jouit de son bonheur avec toute la sensibilité du meilleur des peres.

27 Octobre. Le Roi est venu hier à Notre-Dame , assister au *Te Deum* chanté en réjouissance de l'heureux événement qui comble de joie tout le royaume. S. M. a pris à la porte de la conférence ses carrosses de cérémonie : elle avoit dans le sien , à sa gauche , Monsieur ; sur le devant , M. le comte d'Artois & M. le duc d'Orléans ; & aux portières , M. le duc de Chartres & M. le prince de Condé. La distribution d'argent a commencé depuis ce moment jusqu'à la cathédrale. La marche a eu lieu par le quai des Théatins , ce qui l'a rendue plus longue , & a fourni plus de moyens au peuple de voir & d'applaudir son Roi.

Le Roi est entré sur les cinq heures à Notre-Dame. Il étoit placé dans le chœur , au milieu , sous un dais à la hauteur de celui de l'archevêque. Les princes de la maison royale , les princes du sang & toute leur suite les entouraient. Aux pieds de l'archevêque étoit le garde des sceaux à la tête du conseil ; à côté le parlement , la cour des aides & les chanoines ; du côté opposé , la chambre des comptes & la ville. Depuis environ 80 ans la cour des monnoies n'assiste point à pareille cérémonie , à l'occasion d'une dispute qu'elle eut avec un grand-maitre des cérémonies , dont elle n'eut pas la satisfaction qu'elle desiroit.

Dans le sanctuaire , à la droite de l'autel , les évêques , du côté opposé les ministres étrangers , &c.

Le Roi en sortant est allé faire sa priere à

la chapelle de la vierge. Il a été reconduit à la porte de l'église par le chapitre , l'archevêque à côté de sa majesté à qui il donnoit la gauche seulement. Il avoit eu l'honneur de haranguer le Roi à son arrivée.

27 Octobre. Voici encore un homme de lettres traduit devant les tribunaux , donné en spectacle par sa femme. C'est ce qu'on voit dans un *mémoire pour le sieur le Brun , secrétaire des commandements de feu M. le prince de Conti ; contre Marie-Anne de Surcourt , sa femme , demanderesse en séparation de corps*. Ce procès , commencé depuis plus de sept ans , & que le mari avoit tâché d'assoupir de son mieux , se réveille plus fort que jamais , & devient l'entretien du public.

La dame de Surcourt dénonce à la justice & à la société , son mari comme le persécuteur , le tyran & presque le bourreau de son épouse ; celui-ci se plaint qu'après quatorze ans passés dans l'union & la paix , pour avoir exclu de chez lui un homme qui lui étoit suspect , il se voit tout-à-coup arraché de son cabinet & du commerce des muses , entraîné dans l'arene du bareau , tout à la fois dépouillé & diffamé par les personnes les plus chères.

Le factum du sieur le Brun est curieux par des détails très-amusants , où figurent plusieurs seigneurs de la cour & gens de lettres ; par des épîtres de la dame le Brun , citées en preuves de leur bonne intelligence , pleines de graces & d'esprit ; par des vers , des odes , des chansons , ornements qu'on ne trouve guere dans de pareils écrits.

Quant au fonds , ce sont les magistrats qui

prononceront. Le sieur le Brun paroît assez bien défendu par Me. Hardouin de la Reynerie, son avocat ; malheureusement il a contre lui sa mere & sa sœur ; & il est cruel de trouver de pareils adversaires. D'un autre côté, les témoins administrés par la femme, sont d'une espece assez vile ; les siens sont des hommes de qualité, des femmes honnêtes, des auteurs, des hommes irréprochables.

Ce qu'on peut raisonnablement présumer de tout cela, c'est que la femme aimable & jolie étoit très-galante, & que le mari en revanche n'étoit pas fort exact au devoir conjugal ; qu'il se livroit souvent à son caractère violent, & qu'il n'est guere possible que ces deux êtres se rapprochent & vivent ensemble.

*27 Octobre.* Comme l'on ne connoissoit point encore tout l'effet qui pouvoit résulter dans la nouvelle salle de l'opéra, de la foule immense qu'elle devoit contenir aujourd'hui pour la premiere fois, M. le lieutenant général de police a voulu apporter les plus grandes précautions pour ne point risquer le plus légèrement la vie de cette populace effrénée. Le jeudi 25, ce magistrat vigilant a provoqué l'ordre d'une visite générale par cinq architectes ; il s'est trouvé présent lui-même à leur inspection, & il l'a surveillée dans ses divers détails.

*28 Octobre.* Dans un chapitre qui a précédé la venue du Roi à Notre-Dame, les chanoines ont délibéré sur la meilleure maniere de témoigner leur allégresse, & ont desiré faire quelque chose d'extraordinaire. M. l'abbé de Montjoye, grand-maître des cérémonies, qui aime l'appareil & le spectacle, a proposé d'illuminer la façade de l'église & les tours, ce qui



étoit sans exemple jusqu'à présent. Quelques membres s'y sont opposés, & parce que c'étoit une innovation, & parce que le feu en pouvoit résulter; enfin, parce que l'on ne manqueroit pas de prendre acte contre le chapitre de ce fait, & qu'il contracteroit ainsi une charge de ville dont il étoit exempt.

Ces raisons produisoient peu d'effet, lorsqu'un membre s'est levé & a pris l'objet du côté de la religion. Il a dit que dans un jour où le Roi venoit rendre hommage au Roi des Rois, & présentoit à son peuple ce spectacle édifiant, c'étoit en affoiblir la grandeur que d'y mêler une pareille puérité, des feux follets propres à amuser seulement des femmes & des enfants. L'orateur excitoit déjà une forte sensation, & peut-être auroit entraîné tous les suffrages, si l'abbé de Champigny ne l'eût combattu. J'ai, messieurs, dit-il, été à Rome, dans cette capitale du monde chrétien, & j'ose vous assurer qu'il n'est point de jour de fête & de réjouissance où la basilique de Saint-Pierre ne soit illuminée, où son dôme ne soit décoré de feux & d'artifices... Oserons-nous craindre de faire ce qui se pratique sous les yeux du saint pere, dans le centre de la catholicité. Il n'y a pas eu moyen de résister à cet exemple, & l'illumination a été décidée. Elle n'a malheureusement pas répondu à l'effet qu'on en attendoit. Elle étoit pauvre, mesquine, & ne faisoit nul honneur au décorateur.

On avoit retardé la venue du Roi, afin de donner à S. M. le plaisir de ce coup d'œil.

Entre toutes celles qui ont eu lieu, il paroît que l'illumination des comédiens Italiens

l'a emporté par ses recherches & sa singularité , offrant encore du nouveau en ce genre si fort épuisé.

28 Octobre. La salle de l'opéra s'est ouverte hier dès neuf heures du matin , ce qui a donné la facilité de la faire remplir avec le plus grand ordre. Le spectacle a commencé avant deux heures. Il a régné un profond silence pendant l'ouverture ; mais au moment où la toile s'est levée , toute la salle a retenti d'un cri universel : *Vive le Roi , vive la Reine , vive monseigneur le Dauphin !* A cette violente explosion de la joie générale a succédé l'attention la plus soutenue , & telle que les auteurs desiroient qu'elle fût pour tous les ouvrages dans la nouveauté. La crainte de perdre un seul beau mouvement , faisoit modérer les témoignages de la satisfaction , ou plutôt cette populace étonnée de tout ce qu'elle voyoit & entendoit , en étoit comme suspendue dans ses facultés. Cependant , revenue à elle , elle a beaucoup applaudi certains morceaux , entr'autres ces deux vers de récitatif qui sont dans la bouche du comte de Ponthieu , au moment où Adele sa fille remet à Raimond , son chevalier , l'épée avec laquelle il doit combattre pour elle.

C'est le glaive de la justice

Remis aux mains de la valeur.

Le premier acte a été le plus applaudi , la richesse des habits suivant le costume de la chevalerie antique , la pompe du spectacle , l'appareil du combat , tout cela étoit bien propre à frapper la multitude & à produire un grand effet. Quant à la musique , il est impossible de

rien conclure de cette représentation : cependant en général elle a semblé très-foible.

Quant à la salle , elle plaît de plus en plus. Sa forme differe beaucoup de l'ancienne ; elle est , dans la partie qui contient le public , absolument ronde : elle produit , par cela seul , deux avantages très-précieux , celui de mettre chacun à portée de voir parfaitement tout ce qui se passe sur le théâtre , & celui de faire mieux entendre , parce que tous les spectateurs sont mieux rassemblés.

Le théâtre est moins profond , ainsi qu'on l'a dit ; mais sa plus grande largeur facilitera infiniment le jeu des machines , & l'exécution plus précise des entrées & sorties. Un avantage nouveau & précieux pour l'humanité , c'est que le grand nombre de personnes employées aux représentations , seront dans une situation moins dangereuse : des planchers qui regnent dans les diverses parties qu'on appelle *coulisses* , les garantissent de tout ce qui peut tomber d'en haut : du reste , l'architecte a ménagé son terrain de maniere à profiter des petites portions. La salle , au total , doit contenir plus de monde que l'ancienne ; elle ne présente aucune richesse dans ses ornements ; elle ne peut plaire que par sa forme & ses proportions bien assorties.

La solidité en a été éprouvée hier de façon à rassurer les plus timides ; il y est entré plus de six mille personnes , & l'on en a compté jusqu'à vingt dans une loge.

Après le spectacle , il s'est fait sur le théâtre même une distribution de pain & de vin , & les poissardes avec les charbonniers ont formé des danses , & ont chanté des chansons qu'on

n'est pas accoutumé d'entendre en pareil lieu ,  
mais , qu'autorise la licence du jour.

29 *Octobre*. Dans le mémoire de M. le Brun ,  
entre les vers cités on trouve ceux-ci com-  
posés par sa femme , & qui donneront une idée  
de ses talents poétiques. Ils sont tirés d'une  
fête exécutée en 1768 , la veille de St. Denis ,  
où elle avoit mis à contribution toutes les divi-  
nités pour complimenter son mari. D'abord  
paroissoient l'Amour & les Graces , puis Flore ,  
puis Diane , qui , tour - à - tour , chantoient  
des couplets analogues à leur caractère. Sui-  
voit Apollon qui , présentant au sieur le  
Brun sa lyre , lui disoit :

Tu captives tous les suffrages ,  
Tes talents font chéris des dieux ;  
Puisse ton nom dans tous les âges  
S'immortaliser avec eux ;  
D'Apollon reçois cette lyre  
Pour chanter au sacré vallon ;  
Dans tes mains même , on pourra dire :  
C'est toujours celle d'Apollon.

Son mari se plaint que sa femme brise en-  
suite dans ses mains cette même lyre , & par  
les chagrins qu'elle lui cause , l'empêche de  
finir son *Poème de la Nature* , commencé il y a  
plus de 15 ans , & dont quelques fragments ,  
déjà publiés , ont donné la plus haute idée.

Quoique cette annonce prise du mémoire  
soit censée de Me. Hardouin , on est fâché de  
l'y trouver ; elle semble trop suggérée par l'au-  
teur , qui auroit du moins dû la rayer modè-  
stement.

29 *Octobre*. Les différentes cours ont été admises hier à haranguer le Roi. S. M. a répondu à chacune suivant la formule ordinaire....

« Je suis très-content du compliment de ma cour .... Vous ne pourrez voir la Reine , parce qu'elle est au lit ; vous irez chez mon fils , & vous l'appellerez monseigneur. »

29 *Octobre*. Dans ces jours d'alégresse générale, où l'accès du trône doit s'ouvrir à toutes les corporations , les ferruriers ont voulu se distinguer par un chef-d'œuvre d'industrie dans un genre où l'on fait que S. M. n'a pas dédaigné de s'exercer dans son loisir : connoissant son goût pour la mécanique , ils ont imaginé une serrure à secret , dont on assure que l'essai a depuis été fait avec le plus grand succès ; il est tel que lorsqu'on veut l'ouvrir , on en voit sortir tout-à-coup un dauphin extrêmement bien fait , qui doit singulièrement flatter S. M.

30 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Strasbourg , du 15 octobre.... C'est au 30 septembre qu'a été arrêtée la fête séculaire dont vous avez entendu parler , parce que ce jour est l'époque même de la signature de la capitulation.

Le samedi 29 , le magistrat se rendit dans le grand auditoire de l'université luthérienne , où le panégyrique du Roi fut prononcé en latin. La solennité avoit commencé par l'exécution d'une cantate latine , en forme de poème séculaire , imité de celui d'Horace.

Le portrait en pied du Roi , dont , par un arrangement préalable , S. M. venoit de faire présent à la ville , placé sous un dais , faisoit le principal ornement du lieu , & donnoit



quelque chose de plus imposant , de plus auguste à la fête.

Le soir il y a eu grand concert public , dans lequel on répéta le chant séculaire , exécuté le matin.

Les mariages ont eu lieu le 30. Le soir on exécuta un spectacle allemand sur le second théâtre de la ville ; tout le peuple y entra gratuitement. On se doute que la scène fut ouverte par une pièce analogue aux circonstances , avec des ballets & une décoration brillante.

Ce n'est que le lundi , premier octobre , qu'on joua au théâtre françois la petite pièce de M. Rochon de Chabannes ; mais cette représentation manqua son principal objet , n'étant pas gratuite. Elle fut honorée de la présence de la princesse Christine de Saxe , de celle de plusieurs princes & princesses étrangers , & de toutes les personnes de distinction & notables de cette ville ; il eût été à désirer qu'on y eût pu introduire le peuple , pour laquelle elle est principalement composée en raison de la moralité qui tend à détruire l'antipathie ; on a prétendu qu'il n'entendoit pas le françois , ou du moins assez bien pour y comprendre rien.

30 Octobre. L'opéra devant avoir lieu aujourd'hui , il est décidé que les *Variétés amusantes* se transporteront sur le champ à la foire du fauxbourg Saint-Germain.

31 Octobre. Le jour de la naissance de M. le Dauphin , MM. de Boissy , trésoriers de la compagnie de l'assistance des prisonniers , reçurent une lettre d'un inconnu qui leur faisoit part de son intention de consacrer 15000 liv.

à la délivrance des prisonniers pour dettes de mois de nourrice, dont il leur déferoit le choix. En effet, le lendemain 23 l'argent leur fut apporté, & ils procurèrent la liberté à 194 personnes.

On ignore quel est ce citoyen bienfaisant, mais cette anecdote se réunit à une autre moins louable, & beaucoup plus singulière. Le dimanche 21, la veille de l'accouchement de la Reine, une espèce de pèlerin, grand, bien fait, vêtu de blanc, la tête couverte d'un voile, ayant les jambes entrelacées au lieu de bas, de rubans de la même couleur, & au lieu de fouliers des sandales, après avoir été à Sainte-Genevieve, entra dans Notre-Dame pendant la messe, fut à la chapelle de la Vierge, où il alluma un grand cierge qu'il tira du fond d'une croix énorme qu'il portoit à la main. Ce spectacle attira l'attention des chanoines, dont quelques-uns, traitant la chose gravement, opinoient déjà pour le faire arrêter comme un objet de scandale; car on se doute du brouhaha qu'avoit causé une pareille mascarade. Cependant l'avis plus convenable fut de lui envoyer le suisse pour lui demander qui il étoit, ce qu'il vouloit, &c. Il ne donna pour toute réponse qu'un passe-port de M. le lieutenant général de police, qui disoit en substance : *Laissez passer le porteur du présent billet.* Il remit en même temps quelque argent à ce suisse, afin de le distribuer aux pauvres, & ajouta qu'il se transportoit de là au calvaire, où l'on veut qu'après avoir fini sa prière, il ait quitté son accoutrement bizarre, & soit monté dans un carrosse qui l'attendoit.

Bien des gens prétendent que ce pèlerin

est le même qui a donné les 15000 livres.

31 Octobre. Ce sont tous les jours de nouveaux spectacles édifiants ou amusants relativement au nouveau né. Lundi toutes les paroisses ont été en procession à Notre-Dame pour remercier Dieu de l'événement. On y a sur-tout remarqué les invalides, fortis dès l'aube du jour de leur hôtel, ayant à leur tête leur état major, & le baron d'Espagnac leur gouverneur, venus à pied & s'en retournant de même.

Le curé de Saint-Nicolas s'est aussi signalé par un cortège de 500 pauvres de l'un & de l'autre sexe, auxquels, la cérémonie finie, il a donné un écu & un pain de 4 livres pour chacun.

C'est ce pasteur humain & ingénieux dont on a vu dans nos feuilles une lettre très-plaisante à M. Elie de Beaumont, relativement à une charité, où celui-ci avoit mis plus d'ostentation que de bienfaisance.

31 Octobre. Lundi dernier les comédiens italiens ont donné leur *gratis*. On a été fâché qu'ils aient choisi pour amuser le peuple des pièces qu'ils ont crues plus analogues à lui ; savoir : *Les deux Avars*, *le Silvain* & *les Vendangeurs* : on auroit mieux aimé qu'ils eussent exécuté quelque spectacle capable de le frapper par de belles décorations, par une grande pompe par un coup-d'œil imposant, comme *Zemire & Azor*. En effet, se retrouvant au milieu de lui-même en quelque sorte, parmi ces cottes rouges, ces gens à sabots, ces villageois, il a été peu frappé, & n'a éprouvé que de foibles sensations.

Cependant MM. Auguste de Piis & Barré s'étoient mis en frais, & avoient composé un

long *Dialogus* en couplets entre un *Charbonnier* & une *Poissarde*. De tous ces couplets , au nombre de vingt-deux , le plus adroit étoit celui relatif au compliment de l'université à Versailles.

Tu s'ras p' t' ét' bien en pein' Nicole ,  
 Du latin que l'y a récité  
 Le recteux d' l'université ;  
 Mais on m'a dit l' secret de l'école ;  
 Ça vouloit dir' , c' n'est pas plus fin ,  
 Viv' le Roi , la Reine & le Dauphin.

Le refrain généralement répété a réveillé l'engourdissement de cette populace.

Le Sr. Carlin , l'acteur le plus en possession de réjouir le peuple & le public par la nature de son rôle d'arlequin , n'a pu paroître en scene dans ces deux pieces où il n'avoit pas de place ; & il a gémé depuis 41 ans qu'il est au théâtre , d'être ainsi muet pour la première fois aux *gratis*.

Ce qui a déterminé les auteurs des couplets à préférer de mettre en action pour interlocuteurs un *Charbonnier* & une *Poissarde* , c'est que ces deux corporations sont censées les premières de la populace. En vertu de cette prérogative , aux trois spectacles , les charbonniers ont constamment occupé le balcon du Roi , & les poissardes celui de la Reine. On leur garde ces places. En conséquence ils ne se pressent pas , & n'arrivent qu'au moment où le spectacle doit commencer. Le jour de l'opéra , les charbonniers parodiant les grands seigneurs , les gens constitués en dignité ,

font venus en charrette , & en descendant ont dit au charretier : *ce soir à cinq heures.*

1 *Novembre* 1781. La compagnie des eaux de Paris , se proposant enfin de recueillir le fruit des frais énormes qu'elle a avancés pour la construction du château d'eau qu'elle a fait élever à la grille de Chaillot , répand un nouveau *Prospectus* pour exciter les amateurs à fournir des fonds & à souscrire. Sa célérité devient d'autant plus intéressante pour ceux-ci , que la dépense sera plus considérable s'ils laissent passer leur rang , pour l'arrangement des canaux particuliers.

Ce prospectus , un peu charlatan , très-verbeux , très-emphatique , est attribué en partie au sieur de Beaumarchais , l'un des entrepreneurs ; car il se trouve par-tout , & a cent pieds & cent mains pour aller à la fortune.

1 *Novembre.* Les partisans de M. le Noir , & il faut convenir qu'ils sont en grand nombre , ne cessent d'exalter son édifice depuis qu'il a été exposé aux regards & au jugement du public avec tout l'appareil requis , lors de la première représentation d'*Adele* , avant-hier. Il y a , suivant eux , déployé toutes les ressources de son art , pour le rendre comode , agréable , sonore , & sur-tout d'une solidité à toute épreuve. Les précautions contre le feu , les dégagements pour la sortie , les communications des loges des acteurs au théâtre , & en général toutes les dispositions relatives à la sûreté du public & au service du spectacle , sont très-bien entendues. La même intelligence regne dans la distribution des loges & de tout l'intérieur de la salle , qui , outre que la décoration en est très-élé-



gante , ne contient presqu'aucune place d'où l'on ne puisse jouir à la fois , du coup-d'œil de la scene , & de celui de l'assemblée. Enfin , un enthousiaste a couronné tous ces éloges par le madrigal suivant.

Pour les Renauds , pour les Rolands ,  
Créer des demeures pareilles ,  
Trouver moyen , en aussi peu de temps ,  
Que tout y plaise aux yeux comme aux oreilles ,  
Du pays des enchantements ,  
C'est réaliser les merveilles.

1 *Novembre*. L'opéra d'Adele avoit en 1772 été exécuté en trois actes : son peu de succès obligea M. le marquis de St. Marc de l'étendre en cinq , en 1775. Cette seconde métamorphose n'ayant pas mieux réussi , il l'a rétabli en trois , comme la mesure la plus analogue au génie des compositeurs italiens ; & , malgré tous ces efforts , malgré la beauté du sujet , c'est encore un poëme médiocre. En accordant même aux défenseurs de l'auteur , que le style en soit correct , facile , élégant ; que les vers n'en soient jamais vuides de sentimens ni de pensées , ils seront obligés de convenir de ce résultat général.

D'un autre côté , en accordant au Sr. Piccini qu'il ait , en beaucoup d'endroits , rendu la musique énergique & expressive , telle que l'exigent certaines scenes où la passion éclate & tonne , on regrette , suivant ses apologistes mêmes , ces chants célestes & brillants , ces airs si délicieux & si flatteurs pour l'oreille , qui sont le charme des autres productions de

**l'auteur.** En un mot , ils avouent qu'il a plus sacrifié à l'harmonie qu'à la musique.

Ils avouent que , malgré l'infériorité du talent de M. de la Borde , l'auteur de l'ancienne musique , on trouve bien supérieure chez celui-ci la scène du défi entre Alphonse & Raimond , qu'il a traitée supérieurement , & qui , dans M. Piccini , manque de la vigueur nécessaire : on aime encore mieux dans le premier la marche du troisième acte , parce qu'elle n'a pas dans son rival la majesté qu'exige la circonstance.

Les ballets sont dessinés avec autant d'intelligence que de goût ; & tout le monde s'accorde à dire que le sieur Gardel l'aîné empêche de regretter M. Noverre , du moins en cette occasion.

*2 Novembre.* Extrait d'une lettre de la Martinique , du 15 août... M. le marquis de Bouillé ne s'en trouve pas mieux d'avoir cabalé pour que M. de Montdenoix passât à la Guadeloupe , & que le président Peynier revînt ici. Celui-ci n'a aucune des ressources de l'autre , & nous commençons à nous en appercevoir par la rareté des denrées & leur cherté , précurseurs de la disette qui ne tardera pas à se faire sentir ; ce qui nous fait soupirer après l'arrivée du convoi promis. M. de Montdenoix , outre qu'il étoit infiniment plus travailleur , plus décidé , plus expéditif que ce vieillard qu'on nous a envoyé pour intendant , il avoit gagné la confiance des habitants au point d'avoir fouillé nos bourses pour le compte du Roi dans des crises difficiles jusqu'à 500000 livres. M. Peynier , n'obtiendrait pas un écu , & d'ailleurs son génie lent &

sans invention ne s'accorde pas avec le caractère bouillant & actif du général. Il n'est pas à s'apercevoir de son tort. Il rend justice aux talents de l'administrateur précédent. Il est fâcheux que le déchaînement de la colonie, dont il l'a cru l'instigateur, lui ait fait prendre le parti violent de demander le changement de M. de Montdenoix. Une lettre de cet ordonnateur à M. Puppé, l'un de nos mécontents, où il s'explique peu favorablement sur le compte du général, a achevé de tout gâter, & il s'est livré à son humeur; voilà comme le monde est gouverné.

Une anecdote fort singulière, c'est que M. Olivaro, qui commande en second à la Guadeloupe, ayant rendu des honneurs militaires à M. de Montdenoix à son arrivée dans cette colonie, on vouloit lui en faire un crime auprès de M. de Bouillé. Ses flatteurs ne manquèrent pas de lui peindre cette conduite de M. Olivaro comme déplacée & basse. Soit politique, soit esprit de justice & de modération, il répondit que ce militaire avoit bien fait, qu'il se fût conduit de même en pareille circonstance; qu'on ne sauroit trop faire respecter du peuple les personnes chargées de la confiance du Roi.

Nous apprenons avec douleur que M. de Montdenoix, très-mécontent de tous les passe-droits qu'il a essuyés, est parti au commencement de juillet pour la France.

2 Novembre. L'opéra étant rétabli sur un théâtre convenable, & le peu de succès de *l'inconnue persécutée* sur celui des menus, devant rendre le comité de ce spectacle peu jaloux de conserver la pièce sur son répertoire,

les comédiens italiens se remuent pour avoir la liberté d'exécuter cette même pièce.

2 Novembre. Extrait d'une lettre de Rouen , du 27 octobre... Le mercredi 24 , on finissoit la *Veillée Villageoise* , & déjà le public se disposoit à sortir , lorsque plusieurs coups de fouet se firent entendre derrière le théâtre , & retinrent la foule. Les acteurs en parurent étonnés , & voyant entrer sur la scène un courier en bottes fortes , ils l'entourerent avec empressement. Il répondit par des couplets sur l'air : *Par la p' tite poste de Paris* , analogues à la nouvelle du jour , & dont le refrain étoit : *Vive le Dauphin , vive le Dauphin !* Le public le répéta dans une ivresse de joie inconcevable. Le rôle de courier étoit fait par le Sr. Patras , auteur des couplets , & dont la pièce du *Fou raisonnable* a déjà donné la meilleure idée. Il est venu dans cette ville pour faire exécuter cette comédie & d'autres de sa façon.

2 Novembre. On a exécuté hier au concert spirituel une cantatille sur la naissance du Dauphin. Le directeur desirant , autant que ce spectacle le comportoit , concourir à célébrer cet heureux événement , avoit prié M. le marquis de St. Marc de faire quelque chose. Cet auteur a composé une cantatille très-heureuse , courte , vive , & prêtant beaucoup à l'harmonie. On s'attendoit que le Sr. Piccini , chargé de la mettre en musique , y déploieroit tout son talent ; mais le sujet est raté absolument. Il n'a reçu aucun battement de mains. On a trouvé que la partie du récitatif avoit trop peu d'expression : le chant du chœur point assez de noblesse , & ne faisoit pas ronfler dignement les noms de *Louis* & d'*Antoinette* , qui en formoient le refrain.

3 *Novembre*. Les avantages qu'offre l'établissement formé par la compagnie des eaux de Paris , sont pour le particulier d'avoir à fort bon marché , dans tous les temps de l'année , & sans interruption , de l'eau de la Seine en telle quantité qu'on voudra ; de se procurer des bains chez soi sans frais & sans embarras , sur-tout d'avoir un secours toujours prêt pour arrêter un incendie naissant ; pour le public , de pouvoir arroser abondamment les rues pendant les sécheresses de l'été , & d'entraîner pendant l'hiver , dans les égouts , les glaces & les neiges à demi-fondues qui séjournent dans les rues , les rendent impraticables , & entretiennent souvent dans l'air un froid & une humidité nuisibles ; enfin , dans tous les temps de l'année Paris pourra être continuellement lavé & nettoyé à peu de frais de cette boue qui le rend si incommode pour les gens de pied , & si mal-propre pour tous les habitants. On ne sentira plus cette horrible infection qui prend à la gorge , étouffe & suffoque dans les divers quartiers où les égouts , sans eaux qui les détergent , accumulent & retiennent des amas d'immondices , dont le moindre inconvénient est d'affecter très-désagréablement l'odorat.

Ce premier établissement , suivi d'un second placé à l'autre extrémité de la ville , est assez élevé pour la dominer toute entière , & fournir de l'eau par-tout. De ces deux châteaux d'eau , il résultera une masse de 50000 muids , quantité suffisante pour fournir à tous les besoins des habitants.

L'abonnement est de 50 liv. par année pour un muid d'eau par jour. On le recevra jusqu'au premier



premier février 1782. La fourniture ne s'en fera que tous les deux jours , suivant l'usage de Londres , afin que les entrepreneurs aient le temps de vaquer aux réparations nécessaires.

3 *Novembre*. Entre la multitude des vers fades qu'a fait naître avec elle la naissance de monseigneur le Dauphin , il faut distinguer ceux-ci de M. de la Chabeaussiere , l'auteur des *Maris corrigés*.

Un jardinier , connu par son discernement ,  
 Qui ne laissoit jamais un bon terrain en friche ,  
 Avoit un jour enté , dans un jardin charmant ,  
 Sur un laurier de France un beau rosier d'Autriche.  
 Son travail fut suivi du plus heureux succès ;  
 L'arbusse tout joyeux de sa métamorphose ,  
 Fit d'abord galamment les honneurs à la rose ;  
 Mais le propriétaire eut peu de temps après  
 La rose Autrichienne & le laurier François.

3 *Novembre*. C'est un M. Compan qui est auteur de la traduction de l'*Inconnue persécutée* , que desirer jouer les comédiens italiens : il prétend que M. Durosoy a tellement estropié le poëme italien que la musique s'en est ressentie , & qu'il en a résulté des contre-sens frappants , qui l'ont rendue méconnoissable à ceux qui en faisoient le plus de cas , & l'avoient si fort admirée dans le pays. Ce qu'il y a de sûr , c'est que l'ouvrage de M. Compan a été exécuté à Versailles le 8 juin de cette année devant la Reine , & a singulièrement plu à S. M. & à ceux qui l'ont entendu. M. Compan reproche encore aux directeurs de l'opéra d'avoir choisi un musicien aussi foible que le Sr. de Ro-

cheffort pour arranger la musique d'Anfossy ; l'un des plus grands maîtres modernes , & en faire les futures ; ce qui n'a pu produire qu'une discordance barbare.

3 *Novembre*. Au concert du jour de la Toussaint , où la nouveauté de M. Piccini avoit attiré une affluence considérable de spectateurs , une autre de M. Giroust n'a pas mieux réussi ; c'étoit un *Oratorio* , intitulé : *les fureurs de Saül*. Dans celle-ci , contre l'ordinaire , c'est encore le musicien qui a manqué au poète : on a jugé que M. Moline , auteur des paroles , méritoit des éloges pour s'être appliqué à bien saisir le ton de ce genre de poésie depuis le grand Rousseau , trop négligé par les modernes , mais que le compositeur n'avoit pas mis dans son chant toute l'énergie , dans sa partie instrumentale toute l'harmonie bruyante que le sujet exigeoit.

4 *Novembre*. Entre les divers *Te Deum* chantés depuis la naissance du Dauphin , il faut distinguer celui que madame Médard , bouquetière de S. M. & de la famille royale , doit faire chanter demain en l'église royale & paroissiale de Saint-Germain-l'Auxerois : il doit être précédé d'une messe solennelle en musique.

4 *Novembre*. On voit à Paris quelques exemplaires d'une brochure ayant pour titre : *Au Peuple des Pays-Bas*. La proscription qui en a été faite par les états de Hollande , qui ont arrêté le 20 octobre de publier un placard contre l'impression de ce libelle séditieux , & promis 14000 florins à celui qui en découvroit l'auteur , ne peut qu'exciter la curiosité des lecteurs , quand cet ouvrage n'auroit rien

de faillant en lui-même. Il est peu connu encore ici : on le dit dirigé contre le prince en particulier, & le stathoudérat en général ; on dit que c'est une philippique furieuse, destinée à soulever la canaille contre l'autorité établie. Quoi qu'il en soit, on assure qu'on y trouve des notions assez exactes & détaillées sur la nature du gouvernement de la république.

5 *Novembre*. C'est hier que toutes les communautés d'arts & métiers ont été à Versailles pour témoigner leur joie de l'heureux événement qui cause celle de toute la France. Les corporations, comme les six corps, les poissardes & autres qui ont la permission de paroître devant le Roi même & de le haranguer, devoient faire une répétition d'abord chez M. le lieutenant général de police, ensuite chez le ministre de Paris. & devoient aussi voir avant M. le comte de Maurepas ; mais ce ministre étant très-mal de la goutte, n'a pu les admettre.

5 *Novembre*. Les comédiens italiens donnent jeudi 8 la première représentation de *Lucette & Lucas*, pièce nouvelle en un acte, dont la musique est d'une personne de quinze ans.

6 *Novembre*. Les dames de la halle, c'est ainsi qu'on les qualifie dans les cérémonies de représentation, ont eu l'honneur de complimenter hier le Roi sur la naissance de M. le Dauphin. C'est M. le duc de Coëssé qui, comme gouverneur de Paris, les a introduites chez le Roi ; les deux battants se sont ouverts ; S. M. s'est présentée à la porte de son appartement ; & l'une d'elles, ayant son compliment écrit sur son éventail l'a lu, & suppléé ainsi adroitement à son défaut de mémoire. Il est sans

contredit le meilleur qu'on ait encore fait ; & il seroit difficile d'en composer un autre aussi bon dans sa brieve simplicité. Il mérite d'être rapporté.

SIRE ,

« Si le ciel devoit un fils à un Roi , qui re-  
 » garde son peuple comme sa famille , nos  
 » prieres & nos vœux le demandoient depuis  
 » long-temps ; ils sont enfin exaucés. Nous  
 » voilà sûrs que nos enfants seront aussi heu-  
 » reux que nous ; car cet enfant doit vous res-  
 » sembler. Vous lui apprendrez , Sire , à être  
 » bon & juste comme vous. Nous nous char-  
 » gerons d'apprendre aux nôtres comme il faut  
 » aimer & respecter son Roi. »

Ces poissardes , les représentantes du peuple , étoient habillées en noir. Elles ont été traitées par le Roi , qui , suivant l'étiquette , leur a fait servir à dîner.

Le compliment fini , S. M. n'a pu s'empêcher de rire d'une telle cérémonie , & celle qui haranguoit , sans se décontenancer , a rit aussi avec une grande franchise.

6 *Novembre*. Depuis l'établissement fini de la machine à feu des freres Perrier , elle devient un objet de curiosité ; on ne cesse de l'aller voir & de s'en entretenir. C'est Voltaire qui le premier , il y a plus de cinquante ans , a reproché aux François de négliger une imitation dont ils recevoient l'exemple à Londres. Après lui , d'autres voyageurs , en visitant cette capitale de nos rivaux , ont été surpris d'y en trouver onze de cette espece montées. Enfin , une compagnie s'est évertuée ; & ce qui auroit dû être le fruit d'un patrio-

tisme actif & clair-voyant, est devenu l'effort d'une cupidité intrépide.

Cette compagnie ayant trouvé dans les sieurs Perrier freres autant de lumieres & d'habileté pour les machines , que de qualités desirables dans une association , a pris assez de confiance en eux pour se constituer en des avances de près de deux millions , afin d'acquérir les terrains , les matériaux , les ateliers & instrumens nécessaires à la formation des deux établissemens , sur-tout à l'achat & à l'importation de tous les tuyaux & cylindres qu'elle a été forcée de tirer d'Angleterre.

Le plus singulier & le plus douloureux pour elle , ça été de se voir obligée à traiter avec un Anglois , établi à Birmingham , à cent vingt milles de Londres , & qui venoit d'obtenir , au mois d'avril 1778 , le privilege exclusif de construire des machines à feu dans toute la France. Elle lui a été substituée par un arrêt du conseil , revêtu de lettres patentes enrégistrées au parlement.

Enfin , depuis quatre ans elle a perdu tous les intérêts d'un capital aussi énorme.

Aujourd'hui que cette compagnie a dévoré toutes les difficultés , éprouvé tous les dégoûts , bravé tous les obstacles , qu'elle a assuré ses succès par une patience à toute épreuve , & par les superbes travaux des freres Perrier , il s'agit de savoir si elle trouvera assez de souscripteurs pour se remplir de ses avances , & se mettre en état d'en faire de nouvelles à l'endroit où elle compte établir son second château d'eau.

6 Novembre. On n'a appris que depuis peu la perte de M. le Prince , peintre de réputation.



tion , parce qu'il est décédé à la campagne. Elle est arrivée le 30 septembre dernier , dans la quarante-huitième année de son âge. Agréé de l'académie en 1764 , il avoit été reçu l'année suivante , & fait conseiller en 1772. Il étoit en langueur depuis long-temps ; toutefois luttant contre la mort qui le poursuivoit , contre la noire mélancolie , plus cruelle que la mort , l'amour de son talent avoit ranimé ses forces pour terminer un tableau qu'il avoit commencé , & qui , sans avoir été annoncé sur le livret , a été exposé les derniers jours du salon. Il représentoit des freres quêteurs distribuant des *Agnus Dei* à la porte d'un cabaret : il se faisoit , de son lit , porter au chevalet , travailloit quelques moments & se recouchoit. On voit par l'idée du sujet , qu'il cherchoit à égayer son imagination , & que la peur du diable ne le tourmentoit pas.

6 Novembre. Le délire patriotique pour la naissance d'un Dauphin loin de se ralentir , ne fait que s'accroître par la fermentation générale. Les femmes la manifestent jusques dans la frivolité de leurs modes. Elles portoient , il y a quelque temps , au lieu de diamants aux oreilles ou dans les cheveux , des médaillons au cou : ensuite elles y ont substitué des *Jeannettes* , c'est-à-dire , des croix d'or , comme en ont les femmes de la campagne , bientôt enrichies de diamants superbes. Aujourd'hui c'est un dauphin qui a pris la place de ce signe de notre religion.

Enfin , les broderies à la mode pour les souliers , sont un nœud à quatre rosettes , surmonté d'une couronne , dont le centre est occupé par un dauphin : au dessus est écrit en

lettres d'or : *Vive le Roi !* au milieu , *Vive la Reine !* & au dessous , *Vive monseigneur le Dauphin !*

6 Novembre. Extrait d'une lettre de Rouen , du 1 novembre..... Avant-hier messieurs les maire , échevins & vingt-quatre du conseil de cette ville , se sont assemblés pour délibérer sur le meilleur moyen de témoigner la joie de notre capitale de l'événement qui vient de combler les vœux de la France ; ils ont arrêté à l'unanimité de le célébrer plus particulièrement par des actes de bienfaisance. Ils ont en conséquence autorisé messieurs du bureau de la ville à verser dans le sein des familles indigentes de Rouen , & notamment dans celles des matelots morts au service du Roi depuis le commencement de la guerre , telles sommes qu'ils croiront proportionnées & relatives aux facultés de la ville.

7 Novembre. Les dames de la halle , plus heureuses que les cours souveraines , ont eu la liberté de voir la Reine , & de lui réciter leur compliment : il est moins excellent que celui adressé au Roi ; mais a pourtant quelque chose de caractéristique , & ne ressemble en rien aux lieux communs de cette espece. Le voici :

M A D A M E ,

« Toute la France a déjà témoigné à votre  
» majesté sa joie si vive & si vraie de la nais-  
» sance de monseigneur le Dauphin. Nous  
» avons fait éclater nos transports avec tout  
» l'amour que nous avons pour vous : il nous  
» est permis aujourd'hui de porter aux pieds  
» de votre majesté les expressions de nos

» cœurs ; ce droit-là nous est plus cher que la  
 » vie. Il y a si long-temps , Madame , que  
 » nous vous aimons , sans oser vous le dire ,  
 » que nous avons besoin de tout notre respect  
 » pour ne pas abuser de la permission de vous  
 » l'exprimer. »

Celui à monseigneur le Dauphin , le moindre de tous par la difficulté de dire quelque chose à un enfant qui n'a encore ni langue , ni oreilles , ni yeux , étoit conçu ainsi :

M O N S E I G N E U R ,

« Nos cœurs vous attendoient depuis long-  
 » temps ; ils étoient à vous avant votre nais-  
 » sance. Vous ne pouvez entendre encore les  
 » vœux que nous faisons autour de votre ber-  
 » ceau ; on vous les expliquera quelque jour ;  
 » ils se réduisent tous à voir en vous l'image  
 » de ceux de qui vous tenez la vie. »

7 *Novembre.* Voici quelques traits recueillis sur M. le Prince , dont le nom & les ouvrages passeront certainement à la postérité.

Il étoit né à Metz , & frere de madame le Prince de Beaumont , connue par des ouvrages pour l'éducation des enfants. Son pere n'étant point en état de lui faire faire à Paris les études nécessaires pour se perfectionner dans le talent de la peinture , dont ce jeune homme avoit déjà l'attrait , celui-ci se fit présenter chez le maréchal duc de Belle-Isle , gouverneur de la province , lui plut par la pétulance & la franchise de son âge & de son caractère , par sa physionomie intéressante & spirituelle , & en obtint une pension qui le mit en état de se soutenir dans la capitale ,

cêtre des beaux arts. Il devint élève de Boucher ; ses deffins , qu'il gravoit lui-même à la pointe , lui firent dès ce temps-là une réputation dans le genre du paysage ; en sorte qu'il ne voulut plus être à charge à son bienfaiteur. Il se maria peu après avec une femme plus âgée que lui ; mais l'humeur économe & revêche de celle-ci lui déplaisant , il lui rendit son bien , & prit le parti d'aller en Russie , où il étoit appelé.

M. le Prince s'embarqua , & fut pris par un corsaire anglois : il étoit à la veille de perdre tout , lorsqu'il tira de sa malle un violon dont il jouoit ; & , faisant contre mauvaise fortune bon cœur , par son harmonie charma ces barbares , qui ne lui enleverent rien , & danserent au son de cet instrument.

Arrivé enfin à Saint-Pétersbourg , il y peignit , pour le palais impérial , plusieurs plafonds dans la maniere de son maître. Bientôt après , frappé du costume pittoresque du peuple russe , il se livra tout entier à ce genre. Son premier essai fut une vue de Pétersbourg , très-bien gravée depuis peu par M. le Bas. Non content de dessiner les objets sur nature , il fit encore exécuter en petit les modeles des maisons , chars , traînaux , ustensiles & habillemens de tous les pays sujets & voisins de la domination russe.

M. le Prince séjourna environ cinq ans dans ce pays ; il y fut admis dans la familiarité des plus grands seigneurs , entr'autres du comte *Poniatowski* , aujourd'hui roi de Pologne. Mais , attaqué d'une maladie grave , il repartit au moment de la révolution qui mit la couronne sur la tête de *Catherine II* , & re-

vint dans sa patrie où il se distingua par le nouveau genre qu'il s'étoit formé. On en a parlé dans le temps. Il se livra depuis au costume françois. Sa touche gagna de la légèreté, sa couleur de la solidité, de l'harmonie, de la transparence; sa composition de la grace, de la sagesse: on voit aujourd'hui ses tableaux se soutenir dans les cabinets entre les *Teniers* & les *Wouvermens*.

8 Novembre. MM. de l'église de Paris suivant le privilège qu'ils en ont, ont été dimanche dernier en députation pour complimenter le Roi & la famille royale. Elle étoit composée de douze chanoines, le doyen compris, tous en longue soutane. L'usage est que M. l'archevêque de Paris s'y joigne; mais, malgré sa présence, c'est toujours le doyen qui porte la parole; cette fois M. de Beaumont n'a pas jugé à propos d'en être.

Ils ont été aussi chez M. le Dauphin, & madame de *Marsan* les a invités d'approcher du berceau, & de contempler de plus près cet auguste enfant, dont on a déjà pris toutes les dimensions. Il pèse 13 livres, & a vingt-deux pouces de long. Sa nourrice se nomme madame Poitrine; c'est une paysanne qui s'est évertuée d'elle-même, qui est venue à Paris avec son mari; & se sentant les qualités requises, s'est tellement démenée & fait connoître, qu'elle a été acceptée. Elle a continuellement auprès d'elle une gardienne du ventre qui ne la quitte point, même lorsqu'elle va à la garde-robe, & rend compte à la faculté de l'état de la santé de la nourrice, afin que, s'il lui survenoit quelque dérangement, elle pût être remplacée sur le champ par une autre de celles



toujours en réserve pour ces cas éventuels. Cette payfanne, malgré son assurance, a cependant l'air encore assez embarrassée de se voir en pareil lieu, & du rôle qu'elle y joue. Elle venoit de quitter ses habits de village, & de se vêtir suivant le costume de sa place.

Tels sont les détails dans lesquels madame de Marfan a bien voulu entrer avec messieurs de l'église de Paris, comme très-précieux, concernant une tête aussi chère.

Ces députés ont aussi été chez tous les ministres, & ont dîné chez M. le grand aumônier, qui les avoit fait inviter avec le plus grand cérémonial.

9 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Rouen, du 2 novembre..... L'arrêt du parlement de Rouen, en faveur des exécuteurs de la haute-justice, de plusieurs villes de la Normandie, n'est pas une plaisanterie; il a été rendu le sept juillet dernier, & imprimé sous le titre d'*Arrêt notable du parlement de Rouen*. En voici le sujet :

Le 19 mars, leurs enfants étoient au spectacle, au parterre, fort tranquilles; leur présence déplut à plusieurs personnes, au point qu'ils furent insultés, battus, & même mis dehors par un des grenadiers de la garde.

Oubliant ces injures particulières, mais voulant désormais les prévenir, ils présentèrent seulement requête pour demander à jouir paisiblement de la liberté de fréquenter les lieux publics; ils prouverent qu'aucune loi, aucun jugement ne leur avoit interdit cette faculté. Ils réfutèrent l'assertion erronée, que des hommes pourvus de l'office des exposants, sont eux & leurs familles, gens infames; tan-

dis que , pour y être reçu , il faut être reconnu & avéré bon catholique romain , & citoyen de mœurs irréprochables , ce qui impliquerait contradiction.

Le 30 mars , le procureur général fit un réquisitoire en leur faveur , où il dit , entr'autres choses remarquables , que la profession des exposants ne peut offenser que celui dont l'ame naturellement portée au vice , à l'oïveté qui en est la mere , se révolte à l'idée seule des peines & des supplices dont la crainte le contient ; que tout homme honnête les laisse sans les inquiéter par-tout où il ne troublent point l'ordre public ; que d'ailleurs , ils sont sous une protection plus particulière des loix , en étant les suppôts nécessaires. Que d'après les faits qu'il a rapportés , & les pieces justificatives qu'il a visitées , la cour ne peut qu'appercevoir la confédération punissable que des têtes mal organisées imaginent pour altérer , intercepter la liberté & l'état des exposants : en conséquence le ministère public concluait , 1°. à ce que , conformément à l'arrêt du 7 novembre 1681 , publié le 20 février 1683 , défenses soient itérativement faites à toutes personnes de traiter les exposants , leurs familles , ou ceux employés à leur service , de *bourreaux*. 2°. Que de pareilles défenses soient faites de gêner la liberté des exposants dans les lieux publics , tels que les églises , les promenades , les spectacles , &c. 3°. Que l'arrêt soit lu , publié & affiché tant dans cette ville , Caen , Coutances , que dans tous les bailliages & hautes justices du ressort de la cour.

L'arrêt rendu en la grand'chambre , conforme à leurs conclusions , prononce contre les

contrevenants une amende de 100 livres.

9 *Novembre*. La piece de *Lucette & Lucas*, exécutée hier aux Italiens, est une bagatelle, qui, malgré sa foiblesse, a été goûtée, parce qu'elle est pleine d'ingénuité & sans prétention. La musique a sans doute contribué beaucoup à la faire valoir. L'auteur prétendu de celle-ci est la fille de M. Dezaides, & l'on a grand lieu de soupçonner que le pere l'a beaucoup retouchée. Quoi qu'il en soit, elle n'a pas eu absolument besoin de l'indulgence à laquelle tous les spectateurs étoient disposés en faveur de son sexe & de sa jeunesse. Plusieurs morceaux ont été justement applaudis. Le principal mérite du chant est d'avoir la simplicité convenable aux personnages : à quelque monotonie près, il est difficile de s'annoncer plus avantageusement que cette jeune virtuose.

L'auteur des paroles est M. Forgeat, fils d'un procureur du grand-conseil, à qui l'on attribue aujourd'hui la piece des *Deux Oncles*. Il prétend l'avoir composée à 21 ans, l'avoir oubliée pendant trois, & mise au jour sans amour-propre.

9 *Novembre*. Les comédiens italiens donnent aujourd'hui une comédie nouvelle, intitulée : *l'Amant trop prévenu de lui-même* ; elle est en deux actes & en vers. On l'attribue à un ancien acteur qu'on croyoit mort.

10 *Novembre*. Le fonds de *l'Amant trop prévenu de lui-même*, est tiré d'un conte de Marmon-tel. Il s'agit d'un superbe militaire qui ose mettre sa maîtresse à l'épreuve singulière de se montrer à ses yeux avec un œil & une jambe de moins, qu'il suppose avoir perdus à la guerre. Celle-ci a peine à résister contre une pareille

attaque ; cependant , bientôt instruite d'ailleurs que ce n'est qu'un jeu , elle se venge en seignant à son tour d'avoir changé , & d'écouter les vœux d'un jeune cavalier aimable autant que bien fait. Ce sujet ainsi présenté semble assez plaisant & prêter au comique ; mais il est traité d'une manière si aride , si froide & si maussade , qu'il n'y a pas le plus petit mot pour rire , & qu'il ennuie mortellement.

L'auteur pour y jeter quelque gaieté , y a introduit un rôle de docteur , qui fait le petit-maitre , l'agréable , & finge assez bien nos jeunes médecins à la mode. Malheureusement la scène est à Londres , c'est-à-dire dans un pays où le peuple est en général très-grave , & où les médecins le sont encore plus ; d'où il résulte un contre-sens dans les mœurs nationales , qui rend ce caractère ridicule & déplacé aux yeux des gens au fait.

La pièce a été écoutée avec une tranquillité rare. On ne peut l'attribuer qu'à l'indulgence du parterre pour l'auteur , applaudi autrefois comme acteur. En effet , on prétend que la pièce est du sieur Rochard , retiré depuis long-temps , & qui doit être au moins septuagénaire. On ne fait qui lui a procuré cette manie singulière dont il semble avoir été tourmenté pour la première fois dans sa vieillesse.

M. Rochard étoit assez bien né ; il avoit été substitut du procureur général des requêtes de l'hôtel ; & entraîné par sa passion pour le théâtre , avoit quitté cet état honnête pour celui de comédien , dans lequel il s'étoit distingué par un goût exquis & une grande propriété de chant .

10 *Novembre*. La faculté de médecine a fait chanter ces jours-ci un *Te Deum* à l'exemple des corps augustes dont elle reçoit l'exemple. Son décret à cette occasion rendu en latin, sous le décanat du docteur Philips, est un des plus agréables morceaux qu'on puisse lire. Il est écrit avec des graces & une latinité pure qui embellissent l'éloquence aimable de l'auteur, les idées riantes, naturelles; les images vives & brillantes, les tournures poétiques & pittoresques dont il est rempli. Dans sa brièveté, c'est un petit chef-d'œuvre.

11 *Novembre*. M. Dufour de Villeneuve, conseiller d'état, vient de mourir. C'étoit, avec M. d'Argouges, la meilleure tête du conseil. Il s'étoit également distingué dans toutes les places inférieures qu'il a occupées. On le regrette encore au châtelet, où il a été lieutenant civil avec la plus grande distinction. Son nom seroit passé sans tache à la postérité, s'il n'avoit eu la foiblesse de céder aux impulsions du chancelier, & d'abandonner son corps, qui, malgré cette défection, l'auroit conservé à la rentrée, s'il ne s'étoit pressé de se punir lui-même, en donnant une démission prématurée.

11 *Novembre*. Ce qui rendoit le Palais-Royal plus agréable que les autres promenades, c'est la foule de beautés nouvellement écloses qui venoient l'embellir chaque année, & s'offrir aux desirs des amateurs, jusqu'à ce que, pourvues, elle disparussent pour faire place à d'autres. Des meres même honnêtes se servoient de ce lieu pour y montrer leurs filles, lorsqu'elles avoient quelques charmes capables de leur procurer un hymen avantageux. C'est



ainsi qu'y avoit paru une demoiselle de Marignan , demoiselle bien née , mais peu riche & qu'on auroit voulu pourvoir d'un époux convenable. Le sieur Charlot , le fils du premier commis , jeune militaire , estropié & décoré de la croix de Saint Louis , lui avoit porté ses hommages , & avoit été accepté. Ce perfide , s'étant infinué auprès de la jeune personne , lui avoit fait un enfant , toujours en avancement d'hoirie , & avoit éludé de donner à cet avant-goût prématuré du mariage , la forme convenable ; en sorte que Mlle. Marignan avoit été obligée d'accoucher clandestinement. Depuis , la mere a sommé inutilement le sieur Charlot de tenir sa parole , enfin a été obligée d'en venir aux voies de rigueur , & d'assigner le traître. Celui-ci , pour se tirer de ce mauvais pas , a déclaré au lieutenant civil qu'il étoit prêt à payer la part qu'il pouvoit avoir à l'enfant ; mais qu'il n'étoit pas le seul , & qu'il prouveroit que M. l'évêque d'Angers en avoit fait une oreille. Ce prélat très-galant s'étoit en effet mis sur les rangs , mais avec toute la réserve due à sa robe , & n'avoit encore rien obtenu. Cependant instruit par la mere du projet du sieur Charlot , & redoutant une pareille accusation en justice , qui alloit faire le plus grand éclat , il a préféré de prendre le tout sur lui , d'avoir soin de l'enfant , de la mere & de la grand'mere , & sans doute enfin , n'aura-ce pas été infructueusement.

11 Novembre. Les comédiens françois sortent enfin encore une fois de leur léthargie , & annoncent pour demain la premiere représentation d'un drame en cinq actes , intitulé : la *Discipline militaire du Nord*. C'est la traduction d'une

pièce allemande du sieur Moeller , directeur de la comédie de son altesse royale le Margrave de Brandebourg Schwedt. Les traducteurs sont le sieur Moline , & le sieur Friedel , professeur en survivance pour l'allemand , des pages de la grande écurie du Roi.

11 *Novembre.* M. le Prince , malgré les tableaux qu'il peignoit , n'avoit jamais perdu l'habitude de faire des dessins lavés à l'encre de la Chine & au bistre. Il y consacroit ses soirées d'hiver. Le talent qu'il avoit cultivé dans sa jeunesse de les graver à la pointe , lui suggéra l'idée de chercher le secret de les rendre sur le cuivre de la même manière que sur le papier ; c'est-à-dire , avec le pinceau. Il y parvint , & en 1769 il en montra des essais à l'académie , qui en fut pleinement satisfaite. La manutention en est si facile & si prompte , que , dans ce temps , M. Vieu , pour se convaincre de la vérité , le pria de graver un de ses dessins : trois jours après M. le Prince lui en rapporta l'épreuve , que M. Vieu lui-même prit pour l'original. Cette découverte fut , comme toutes , le principe de chagrins vifs pour l'auteur , & lui excita beaucoup d'envieux. Il en a laissé le secret à sa niece.

12 *Novembre.* M. Foulquier , le nouvel intendant de la Guadeloupe , a été si content de l'expérience du 18 octobre , concernant la confection du biscuit de mer avec la pomme de terre , qu'il se propose de la faire réitérer aux isles sur la patate. Cette plante liane est infiniment plus propre que l'autre à cette métamorphose. Elle est plus farineuse , moins aqueuse , & sur-tout elle contient un principe sucré ; qualités excellentes en pareil cas.

M. Dubadier, grand-voyer de la Guadeloupe, qui accompagne M. Foulquier, doit le seconder, il est déjà très-connu pour ses talents en ce genre.

On a appris, à cette occasion, que M. le marquis de Bouillé, gouverneur de la Martinique, conjointement avec M. de Mondenoix, l'intendant, avoit approuvé les essais d'un officier des volontaires étrangers, qui avoit tenté la panification de la patate sous leurs yeux.

Le pain fait avec cette substance s'est conservé, à ce qu'on assure, pendant un mois entier, sans avoir aucunement souffert, quoiqu'exposé à toutes les intempéries; il a fini par se dessécher, sans rien perdre pour cela de sa faveur agréable.

Quant au biscuit, après huit mois de mer, il s'est trouvé parfaitement sain, & on le juge exempt des inconvénients qu'éprouve le biscuit de froment.

12 *Novembre*. La piece qu'on a donnée hier est d'une belle simplicité, qualité caractéristique des dramatiques allemands. Un brave officier, pour avoir tiré l'épée contre son colonel, lequel est en même temps son beau-frere, est condamné à la mort par ses propres amis, tant la loi est précise & sévère. En vain ceux-ci, sa femme & son colonel même, tentent de lui obtenir sa grace. L'exécution est arrêtée, l'appareil s'en fait sur le théâtre; elle va être consommée. Mais dans le moment arrive un frere du Roi, qui prend sur lui d'obtenir d'abord du général la suspension du supplice, & du monarque un pardon absolu.

Pour suppléer à la pauvreté du sujet, l'auteur a été obligé d'y coudre plusieurs épiso-

des, qui, sans nourrir davantage l'action, ne servent qu'à en ralentir la marche, à la refroidir conséquemment, & à diminuer l'intérêt de plusieurs belles situations. D'ailleurs, il en résulte des répétitions fatigantes & ennuyeuses. Il faudroit resserrer ce drame en trois actes, en supprimer des détails minutieux sur la police intérieure des camps, & alors il y auroit plus de chaleur, & le pathétique ne manqueroit pas son effet; il faudroit changer aussi le dénouement trop postiche. Quant au style, il exigeroit plus de nerf & de pittoresque.

Au reste cette morale vient très à propos, dans un temps où la discipline militaire est si relâchée en France, & auroit grand besoin d'exemples sévères. Cette circonstance ne peut que la faire approuver par le gouvernement. Reste à savoir si le public fera d'accord. La nouveauté du spectacle est un grand point, & peut contribuer beaucoup à son succès, avec de nombreux & longs élaguements.

12 Novembre. M. le comte de Maurepas, malade depuis quelque temps, va mieux. Vendredi il étoit si mal que sa majesté ayant voulu en faveur des nouvelles avant d'aller à la chasse, & les apprenant très-mauvaises, contremander ses équipages, & s'abstint de ce plaisir. Ce trait du cœur excellent de S. M. avoit été précédé d'un autre moins connu & aussi digne de l'être.

On a parlé quelquefois d'un sieur Gault, l'un de ses valets-de-chambre de garde-robe, que sa majesté aime beaucoup. Quoiqu'il ne soit pas de quartier, il est dans l'usage de paroître de temps en temps pour conserver la bienveillance de son maître. Le Roi, ayant été long-temps sans l'apercevoir, ~~se~~ s'en

& demande pourquoi il ne le voit pas ? On lui apprend qu'il a été gravement malade depuis deux mois , qu'il a failli de mourir ; mais qu'il est hors d'affaire. S. M. charge quelqu'un de sa chambre d'aller le visiter & de lui en rendre compte. On ne doute pas que S. M. ne lui donne une gratification sur sa cassette pour le dédommager des frais de sa maladie.

13 Novembre. Extrait d'une lettre de Versailles , dix heures du soir , le 12 novembre..... M. le comte de Maurepas a eu plusieurs évacuations dans la journée qui lui ont fait beaucoup de bien , la tête est absolument dégagée ; il a très-peu de fièvre ; il a eu des moments de gaieté , & a mangé même une espcce de crème de riz.

Le Roi l'est venu voir à 6 heures , & a voulu que madame la comtesse de Maurepas restât en tiers assise. Il s'est en allé après un quart d'heure , crainte de trop fatiguer le malade.

Le duc de Choiseul , qui étoit ici & intriguoit de toutes ses forces , a un pied de nez , ainsi que beaucoup d'autres. Cependant il y a encore de l'agitation , & l'on doit tout craindre à un pareil âge , après une attaque aussi violente ; la goutte est toujours vague & n'est pas encore fixée aux parties extérieures.

13 Novembre. Quelqu'un indigné du déluge de madrigaux fades , occasionnés par la naissance de M. le Dauphin , a enfanté à cette occasion l'impromptu suivant. Il apostrophe le nouveau né.

Prince dont dépendront un jour nos destinées ,  
 Long-temps Dauphin & long-temps Roi ,  
 Puisse-tu vivre autant d'années  
 Qu'on a fait & fera de mauvais vers pour toi !



13 *Novembre.* M. l'archevêque de Paris n'est pas bien : il avoit depuis long-temps les jambes enflées ; l'enflure a gagné les cuisses & même le bas-ventre : on l'a ramené de Conflans à Paris : d'ailleurs la tête commence à se perdre.

14 *Novembre.* Le *Cri du peuple* est encore fort rare ; ceux qui ont lu ce pamphlet, attribuent son défaut de circulation à l'extrême hardiesse de l'auteur, osant fronder sans ménagement toute l'administration de M. de Maurepas, depuis sa première entrée au ministère jusqu'à nos jours. L'ouvrage est distribué par chapitres. On y reprend successivement les principales époques du règne ancien & du règne actuel, auxquelles a coopéré le comte ; & on lui fait de grands reproches.

M. de Fleury n'est pas épargné, & l'écrivain satirique étend ses réflexions malignes jusques sur toute la famille de ce ministre. Il réserve toutes ses louanges pour MM. de Malesherbes, Turgot & Necker. Ce dernier est sur-tout son héros & l'objet particulier du pamphlet. Telle est l'idée vague qu'on en donne. Du reste, cet écrit, où perce trop l'esprit de parti, passe pour avoir de la vigueur & du patriotisme.

14 *Novembre.* Trois médecins ont été appelés pour M. l'archevêque, son médecin ordinaire, le docteur *Cochu* ; le docteur *Bouvaris*, son médecin extraordinaire ; & le docteur *Bacquier*, fort renommé pour le traitement de l'hydropisie : ce dernier ne regardant pas sans doute les accidents apparents comme les symptômes de cette maladie, a été d'avis de lui donner des délayants, & de le faire boire beaucoup ; le second, absolument opposé à

son confrere , veut qu'on refuse toute boisson au prélat ; & le premier , nageant entre deux eaux , suivant la réflexion des plaisants , ne fait quel parti prendre , dit qu'il y a du pour & du contre , qu'il y a beaucoup de choses à dire ; ce qui jette monseigneur , sa famille , ses amis & ceux qui s'intéressent à lui dans une affreuse perplexité.

Cependant trois concurrents sont déjà sur les rangs pour le remplacer , du moins lui servir de coadjuteur.

M. de Roquelaure , évêque de Senlis , dont on parle depuis long-temps , & fort aimé du Roi.

M. l'archevêque de Toulouse , qui , auteur de la fortune de l'abbé de Vermont , en est prôné à son tour auprès de la Reine , & est favorisé par S. M.

Enfin , M. l'archevêque d'Aix , dont M. le comte de Maurepas connoît les talents , & l'esprit doux & pacifique.

14 *Novembre.* Les savants gémissent du malheur que vient d'éprouver dom Louis Arguedas , lieutenant de vaisseau , espagnol & astronome. Chargé d'aller observer à Saint-Domingue l'éclipse du 23 avril dernier , il étoit parti de Cadix du 28 février : & quoique muni d'un passe-port de la cour de Londres pour sa sûreté , attendu l'utilité générale de sa mission en faveur de tous les peuples policés , il a été visité , vexé & arrêté par plusieurs corsaires. L'un d'eux a entr'autres pillé jusqu'aux instruments & ustensiles nécessaires à ses travaux : en sorte qu'il est à craindre qu'il n'ait pu arriver à temps , ou

que le défaut des choses nécessaires n'ait rendu ses observations inutiles ou peu exactes.

**15 Novembre.** Extrait d'une lettre de Rochefort , du 4 novembre.... C'est le 7 octobre que , d'après les ordres de M. le marquis de Ségur , l'on a fait l'épreuve du fort en bois , construit par les méthodes & sous la direction de M. le marquis de Montalembert.

L'objet de cette épreuve étoit de s'assurer de la solidité , de la construction dudit fort , contre la commotion & l'explosion de son propre feu. Le motif en étoit l'idée qu'avoient pris ou donné plusieurs gens du métier , qu'une batterie de canons de 36 , établie au premier étage sur un plancher , ayant sous elle une batterie du même calibre , & surmontée enfin d'une terrasse sur laquelle est assise une batterie de pieces de 12 , ne pouvoit former un édifice assez solide pour résister à l'effort du feu considérable que fournissoit sa défense.

Pour apprécier cette opinion , on a fait d'abord un feu à volonté , & tel qu'il s'exécute pendant un combat , de la totalité des bouches à feu , au nombre de 68 pieces , dont 57 de 36 , & 11 de 12. Ce feu a duré une demi-heure , pendant laquelle lesdites pieces , servies chacune par trois hommes seulement , ont tiré à raison d'un coup par cinq minutes.

On a fait faire ensuite , 1°. une salve de la totalité des batteries du raiz-de-chaussée , de 16 pieces de 36 , servies & tirées ensemble.

2°. Une semblable de la batterie du premier étage de 41 pieces , aussi de 36.

3°. Une idem de la batterie élevée en tor-

rasse au dessus du fort , & armée de 11 pieces de 12.

4<sup>o</sup>. Enfin , une décharge générale des 68 pieces servies & tirées ensemble.

Les commissaires nommés étoient pour le département de la guerre , M. le marquis de Voyer , lieutenant général , commandant en second dans la province ; M. le marquis de Montalembert , maréchal de camp ; M. Dajot maréchal de camp , directeur du génie ; M. Divo-leye , colonel , directeur d'artillerie & pour le département de la marine ; M. de la Touche-Tréville , commandant de Rochefort , remplacé pour cause de maladie , par M. d'Auberton , capitaine de vaisseau ; M. de Beaugard , idem ; & M. le chevalier de la Clocheterie , lieutenant de vaisseau.

Tous ces commissaires n'ont trouvé dans l'examen qu'ils ont fait dudit fort , après cette épreuve , aucune dégradation d'aucun genre.

Il s'étoit rendu à l'isle d'Aix une grande quantité de militaires de différents corps & de tous les grades qui ont rendu ce spectacle encore plus brillant , & ont applaudi l'invention.

16 *Novembre*. Pascal est un des hommes que l'école des philosophes modernes regrette le plus de ne pouvoir compter au rang de ses coryphées , & à ce défaut ils cherchent à le couvrir de ridicule , à en atténuer le mérite en le faisant passer pour un esprit foible , tombé presque en démenſe à force de fanatisme & de superstition. On ne peut du moins se dissimuler que ce n'ait été le but de M. de Condorcet dans le commentaire , & les accessoires qu'il a joints aux œuvres de ce grand homme , entreprise déjà

déjà commencée par Voltaire. On en a parlé amplement. Deux philosophes se joignent à ceux-ci , & avec non moins d'adresse , semblent continuer la même conjuration. M. l'abbé Bossut , dans un *discours sur la vie & les ouvrages de Pascal* , & M. d'Alembert dans les vers très-singuliers qu'il a placés au bas de son portrait , & qui par-là même méritent d'être conservés. Les voici :

Il joignit l'éloquence aux talents d'Uranie ;  
 Mais bientôt à Dieu même immolant son génie ;  
 Il vengea de la foi l'auguste obscurité.  
 O toi , religion , dont la sévérité  
 Enleva ce grand homme à la philosophie,  
 Permets du moins qu'il en soit regretté !

16 *Novembre*. Il a fallu une négociation pour déterminer les *harangeres* ou dames de la halle à aller à Versailles remplir leur mission d'usage. Elles avoient été attrapés la dernière fois au dîner qu'on leur avoit donné ; & de mauvais plaisants avoient glissé dans des tourtes ou pâtés des choses peu comestibles , ou des choses mal-honnêtes. On les a rassurées à cet égard , & en effet on les a traitées magnifiquement. Elles étoient au nombre de 120. On assure que les princes de la maison royale ont voulu les voir à table , & se sont beaucoup amusés de leur joie bruyante.

Le Roi s'est en effet fait porter la ferrure mystérieuse ; à l'instigation de quelques courtisans prévenus , il a essayé d'en découvrir lui-même le ressort. On y conduisit adroitement S. M. & elle fut si contente de cette galante-



rie , qu'elle donna 30 louis de sa poche au corps des ferruriers.

On parle encore des ramonneurs , qui avoient porté pour chef-d'œuvre de leur art , ou marque caractéristique de leurs occupations , une cheminée fort jolie & assez vaste , pour que l'un d'eux y soit entré , & ait chanté une chanson analogue aux circonstances , & très-gaie.

C'est Mad. la princesse de Guimené qui , comme gouvernante des enfants de France , est chargée de distribuer l'argent à toutes les corporations.

17 *Novembre.* M. Pierre Christian , baron de Wimpffen , & du St. Empire , commandeur de l'ordre royal & militaire de St. Louis , maréchal des camps & armées du Roi , inspecteur général des troupes , & directeur de la noblesse de la basse Alsace , vient de mourir. C'étoit le parent , l'ami , & le bras droit de feu M. le comte de Saint-Germain , & il en est fort question dans les mémoires & lettres de ce ministre.

18 *Novembre.* Les conférences sur le commerce , établies depuis l'année dernière par les vues patriotiques & bienfaisantes des magistrats du commerce , instituteurs de ces conférences , ont recommencé le 8 de ce mois.

Messieurs les députés du commerce de Paris & autres villes , MM. les gardes des six corps des marchands , ainsi qu'un grand nombre de citoyens les plus distingués dans l'ordre du commerce , étoient présents à cette séance.

M. Billard , le premier juge-consul , l'a ouverte par un discours sur l'utilité & la nécessité de cet établissement.

Le Sr. Gorneau , agréé aux consuls , & qui

est chargé des conférences , a prononcé un autre discours , où il a ramené différents traits historiques glorieux au commerce. Celui de Gustave , roi de Suede , ordonnant à Stockholm l'érection d'un monument public à la mémoire d'un fameux négociant ; celui des Fuggers brûlant pour plusieurs millions de reconnoissances de Charles-Quint ; enfin , des négociants de Saint-Malo , à leur retour du Pérou en 1710 , offrant à *Louis XIV* , dans sa détresse , 30 millions de présent.

Ce discours d'environ trois quarts d'heure de lecture , a donné lieu de juger de l'élocution facile & agréable que l'orateur joint à son intelligence profonde de la matiere.

18 Novembre. On a parlé déjà du décret de la faculté de médecine , rendu par l'organe du doyen Philips , le 5 novembre , pour faire chanter un *Te Deum* le 10 du même mois , dans sa chapelle , en action de graces à Dieu de la naissance du Dauphin. Une phrase , gliffée mal - adroitement dans cet élégant discours , a occasionné beaucoup de rumeur ; on l'a trouvée reprehensible , & la faculté non-seulement ne veut point donner de copies de ce décret que recherchent les amateurs de la belle latinité , mais a fait arracher le plus qu'elle a pu tous les placards imprimés qui en existoient. Voici cette phrase relative à la naissance du premier enfant du Roi , de madame royale...  
*Primum miraculum Puellam dedit ( Cælum ) in cujus ortu , tam ardentem , quam diu expectato , gestire eo opportunius fuit , quod naturæ tarditas jam cæumniis laceffita ; injiciebat quamdam diffidentiam furtivo lapsu animis irrepentem.*

18 *Novembre*. M. Saurin, de l'académie françoise, secrétaire ordinaire de monsieur le duc d'Orléans, vient de mourir. Cet écrivain estimable, qui a eu au théâtre des succès soutenus & mérités, a péri d'une façon cruelle. Il craignoit la pierre; il s'étoit fait sonder, & la sonde s'étoit cassée dans la vessie. Eprouvant des douleurs inexprimables, il demande un calmant, &, par un quiproquo d'apothicaire, on lui apporte une potion émétique qui lui fait faire les plus violents efforts, & augmente ses souffrances au point qu'il passe dans une convulsion.

M. Couvers Déformeaux, avocat, vient de mourir aussi. Il étoit célèbre dans son ordre par les persécutions du chancelier, & par un long séjour à la bastille durant la révolution de la magistrature, comme accusé d'avoir écrit quelques pamphlets du temps, ou au moins contribué aux distributions de ces écrits furtifs.

18 *Novembre*. M. le duc de Nivernois n'est pas entré au conseil, suivant le bruit général qui en couroit. Il se défend même d'en avoir eu l'idée. Il prétend que c'est un ridicule que lui donnent ses ennemis. Il dit que c'en seroit un en effet d'être resté éloigné des affaires jusqu'à l'âge qu'il a, & de vouloir y entrer, lorsque sa foible santé lui ôte même souvent la faculté des occupations les plus légères & les plus agréables, des travaux des muses qui charment son ennui & dissipent ses vapeurs. C'est ainsi du moins que ses partisans le font parler dans le monde.

19 *Novembre*. De Poligny en Franche-Comté, le 10 novembre 1781... M. d'Astory, enseigne des vaisseaux du Roi, âgé de 21 ans, ayant

**fait remettre aux officiers municipaux de cette ville , sa patrie , à l'occasion de l'heureuse naissance du Dauphin , une somme de 600 livres pour être distribuée aux pauvres , ces officiers ont unanimement délibéré de rendre public cet acte de bienfaisance & de générosité , en faisant imprimer dans les affiches de Besançon la lettre suivante.**

*A Brest , 28 octobre 1781.*

Très-cher papa , je vous avois prié de trouver bon que je vous fisse passer une partie des fonds provenants de ma part de la prise du convoi de Saint-Eustache , comme une foible preuve de ma reconnoissance de tous les sacrifices que vous avez faits pour moi ; vous vous êtes refusé à ma priere , & m'avez laissé la disposition entière de cette somme. Votre générosité m'est d'avance un sûr garant de l'approbation que vous donnerez à l'usage auquel j'en destine une portion. L'événement heureux de la naissance , dont nous recevons aujourd'hui la nouvelle , m'inspire l'idée d'en faire partager la joie générale aux plus pauvres de nos compatriotes , en soulageant leur misere de mon superflu. Je vous prie donc , cher papa , de vouloir bien leur faire compter la somme de 600 livres , que vous remettrez à messieurs les officiers municipaux , qu'ils emploieront à payer les impôts des plus indigents , dont ils peuvent plus aisément connoître les besoins. Vous m'avez si souvent persuadé , en le pratiquant , que le plus grand bienfait étoit de faire des heureux , que je serois bien coupable de l'oublier , lorsque la

de n'avoir fait que parodier d'anciens vers de Voltaire en pareille circonstance.

20 Novembre. La rareté du décret de la faculté de médecine mérite qu'on le conserve entier.

### De Mandato.

M. Josephi Philips, facultatis medicæ Parisiensis Decani, & MM. doctorum regentium ejusdem facultatis, obsequenissimi Delphini Natalia.

Solium Ludovicus XVI conscenderat, conjux felix, tam amans quam amore dignus, sed nondum pater; & dum à singulis civibus dulcissima appellatione meruit vocari pater patriæ, deerat tamen qui ipsum proprio nomine patrem salutaret. Flagrantibus votis, sollicitâ prece, vim cælo intulit Gallia. Dictum est à divo Augustino: *ascendunt desideria, descendunt miracula*; primum miraculum, puellam dedit, in cujus ortu, tam ardentem, quam diu expectato, gestire eò opportunius fuit, quod naturæ tarditas jam calumniis laceffita, inciebat quamdam diffidentiam furtivo lapsu animis irrepenstem. Amor fecerat sollicitudinem, quæ semper magnæ expectationis comes est; & certè hanc excusabat. Ex isto puellari proventu felix augurium ducere, & ævo spes dulciores adhuc jaculari licuit: *Denuo ascendunt desideria, descendunt miracula*; nonnec & lilia. Terris ostensus est Delphinus. Salve ô nobilis liliorum sarcule! Vive diu, vive lætus & incolumis. Tibi dormienti adspiret blanda quies, vigilantem adspirent risus venusti, lusus amabiles. Jacu, risu matrem adorandam cognosce. Jam blanda manu eburneum matris collum preme mol-



**I**ter. Jam roseis labris casta fige oscula. Tot blanditiæ, tot materno pectori voluptatis fontes; & quando tibi erit ætas firmior, disce ex amore nostro, patrem, ex reverentiâ, regem colere. Votum patriæ sacrum addimus: non minus amans, quam amabilis, ut primum amari te senseris, redamare scias. Solio nasceris; sed diù ignora quam grande sit pondus, & sceptrum & corona; istas regendi populos, & præsertim amandi artes combibe intimius, totis te proluens fontibus ex quibus ortus es. Dum gratulabundo cultu, cunas floribus conspergunt varii civium ordines, cruore madens laurus non tenera offendat lumina: arrideat tibi tanquam molle pulvinar olea pacis, cujus prænuntium quasi Numen in te amamus & veneramur.

Cum multa bona toti imperio afferat, cum multa & alia spondeat serenissimi Delphini ortus, nefas foret unicum inexhaustumque bonorum omnium fontem non agnoscere; quapropter hymnis & canticis exultantes quas Deo optimo maximo solemnes preces jam fudimus, unâ cum cæteris academiæ nostræ ordinibus peculiariter renovare decet, ut summo Numini pro faustissimo eventu gratiæ incessabili voce agantur immortales. Idcirco facultas medica Parisiensis, in scholarum suarum sacello, solemne sacrum celebrari decrevit, à quo hymnus eucharisticus Te Deum cantabitur die sabbati 10â. mensis novembris anno suprâ 1781, horâ ipsâ 10 matutina.

Datum Parisiis die lunæ 5â. ejusdem mensis & anni.

Jacobus Philips Decanus.

20 Novembre. M. le baron de Wimpffen ;  
G 5

qui vient de mourir , est aussi fort regretté de M. le marquis de Ségur , qui connoissoit son mérite militaire , sa tête excellente , & en faisoit autant de cas que le comte de Saint-Germain ; il le consultoit souvent ; il étoit d'ailleurs du comité de la guerre.

21 Novembre. M. Beauvais , sculpteur de la nouvelle église de Ste. Genevieve , est mort le 31 octobre dernier à la fleur de l'âge ; il n'étoit point encore de l'académie , mais il travailloit à une figure de *Mars en repos* , qui vraisemblablement lui en auroit ouvert les portes. Il lui falloit à peine 15 jours de relâche pour la finir.

Le bas-relief du portrait de Ste. Genevieve , où cette sainte distribue du pain aux pauvres , est un morceau de sa composition qui suffit pour caractériser son talent : on y remarque incontestablement de la facilité , de la grace & une maniere large dans l'exécution.

Il auroit été de l'académie plutôt , si , frappé de frayeur à la vue de la disgrâce du meilleur de ses amis , refusé par cette compagnie , il n'avoit brisé le morceau auquel il travailloit ; l'exemple de ce candidat , plus heureux depuis , lui avoit fait reprendre courage.

Indépendamment de ce qu'on a en France de cet artiste , n'étant qu'éleve à Rome , il avoit reçu ordre de l'impératrice des Russies de lui faire une figure en marbre , représentant l'*Immortalité* : à Gênes , il a exécuté toutes les sculptures du salon du marquis de Spinola.

En 1764 , M. Beauvais avoit remporté avec beaucoup d'éclat le premier prix de sculpture ; il eut l'unanimité totale des voix , phénomène très-rare , & l'annonce des grandes espérances

qu'il donnoit, & qu'un séjour de 17 ans à Rome devoit augmenter.

Il étoit modeste & timide à l'excès, deux qualités compagnes souvent du plus grand mérite, mais qui ne contribuent pas à le faire sortir de l'obscurité.

21 Novembre. Mlle. Buret l'aînée, qu'on avoit déjà entendue plusieurs fois au concert spirituel, a débuté hier au théâtre lyrique dans le rôle d'*Adèle*. Elle a peu d'acquit au théâtre comme actrice ; mais on a applaudi vivement à la flexibilité de sa voix, à la sûreté de son chant, & encore plus à la netteté & à l'agrément de sa prononciation, mérite infiniment rare à l'opéra, & cependant le plus essentiel de tous.

21 Novembre. Outre les deux mandemens dont on a parlé contre la nouvelle édition des œuvres de Voltaire, il y avoit une *dénonciation au parlement*, anonyme, avec cette épigraphe *Ulutate & Clamate*. Ces hurlements avoient été étouffés par les amis & défenseurs de Voltaire ; & ce n'est que depuis peu que ladite dénonciation se répand davantage. Elle est encore plus violente que les mandemens. On en jugera par cette phrase remarquable entre beaucoup d'autres : l'auteur y exhorte les magistrats à déployer toute la rigueur des loix contre l'ouvrage... « Dans un siècle ridiculement philosophe, où l'on ne connoît de vertu qu'une cruelle tolérance, la sévérité seroit regardée comme barbare : mais du moins est-il permis de la remettre sous vos yeux. Des auteurs impies avoient composé des vers impies contre l'honneur de Dieu ; la cour les condamna au dernier supplice, comme criminels de lese-

majesté divine , & comme plus funeste à l'ordre social que les empoisonneurs & les incendiaires..... Puisse cet exemple vous convaincre qu'il est des cas où les cours doivent déployer toute la rigueur de la puissance que le prince leur a confiée!...»

Malgré toutes ces réclamations , il paroît que l'édition du Sr. de Beaumarchais se continue. On regarde comme avortée celle du sieur Clément , qui vouloit châtrer Voltaire , & le réduire de 20 volumes , malgré un commentaire de sa façon pour rendre l'ouvrage classique , après l'avoir purgé de toutes ses ordures.

Le Sr. Palissot avoit aussi brigué auprès du public le rôle d'éditeur de Voltaire. Pour amorcer les souscripteurs , il promettoit autant de matière que le Sr. de Beaumarchais , & en outre un commentaire aussi , & le tout à moitié moins. Il est certain que celui-ci auroit été excellent pour la dernière fonction ; il écrit bien & a beaucoup de goût ; cependant son entreprise semble aussi échouée.

22 Novembre. M. le comte de Maurepas est mort hier au soir sur les onze heures. Lorsqu'on en vint porter la nouvelle au Roi , S. M. se couchoit. M. le duc d'Estissac , grand-maître de sa garde-robe , intime ami du défunt , ne put s'empêcher de se livrer à une exclamation vive , dont il s'excusa auprès du Roi , qui lui dit : si vous faites une grande perte , j'en fais une bien plus grande.

Le Roi devoit aller aujourd'hui à Brunoy , où Monsieur avoit fait préparer une fête pour recevoir son auguste frère. S. M. lui a fait dire qu'elle n'iroit pas le voir ce jour-ci , elle n'a point chassé , & est dans une douleur profonde.

Si M. a ce matin envoyé complimenter Mad. de Maurepas , qui lui a répondu qu'elle faisoit une perte irréparable , celle d'un mari avec qui elle avoit vécu 55 ans sans s'être quittés d'un jour ; qu'il lui laissoit une fortune considérable , mais que rien ne pouvoit adoucir sa douleur que les bontés de sa majesté.

Comme M. le comte de Maurepas étoit logé au château d'où l'on expulse les morts dès le premier instant , Mad. de Maurepas avoit prévenu le Roi , & avoit demandé un répit de six heures qui lui avoit été accordé ; en même temps ne pouvant se dissimuler la fin prochaine de son mari , elle avoit donné ordre qu'on tint à l'Hermitage un appartement bien chaud , & un lit tout prêt à être baigné , & à recevoir le cadavre lorsqu'il arriveroit : en effet , il a été transporté dans sa robe-de-chambre & en chaise à porteurs ; & , tout ce cérémonial rempli , la comtesse est partie vers les onze heures du matin aujourd'hui , pour se rendre à Paris.

L'Hermitage est un château de plaisance , bâti dans le parc de Versailles pour Mad. de Pompadour , & que Louis XVI a donné à vie au comte & à la comtesse de Maurepas.

Le corps doit être présenté demain à Notre-Dame de Versailles sa paroisse , & transféré de là dans un corbillard à St. Germain - l'Auxerrois , où est la sépulture des Pontchartrains.

Comme tout le monde ne regrette pas la perte de ce ministre , dès aujourd'hui il a couru dans Versailles & à Paris le distique suivant.

O France ! applaudis-toi , triomphe de ton sort ;  
Un Dauphin vient du naître , & Maurepas est mort !



dit qu'elle a tort , qu'il se charge de la dette , & emporte l'assignation.

Le lendemain il lui envoie un arrêt de surseance pour un an. On ne doute pas que cette plaisanterie ingénieuse , & digne de punition de la supercherie , n'ait été suivie de quelque cadeau consolateur ; mais qui n'a pu la dédommager du regret de voir sa cupidité démasquée & frustrée. Elle a voulu retourner à M. de Maupeou , qui lui a répondu qu'il étoit trop tard. Heureusement sa figure & son état lui feront trouver bientôt quelque autre dupe.

Vraisemblablement c'est ce qui empêchera le prince de reconnoître l'enfant qu'elle vient d'avoir , & dont elle est en couche.

24 Novembre. Dans la séance publique de rentrée du bureau académique d'écriture , présidé par M. le Noir , lieutenant de police , & M. Moreau , procureur du Roi au châtelet , M. Bernard , écrivain du cabinet du feu roi Stanislas , créateur d'un genre de dessin en traits jetés , parfaitement conformes à leurs vues , présenta à l'assemblée un ouvrage dont il avoit été chargé par ses confrères : c'étoit le portrait de chacun des deux magistrats , sous les auspices desquels elle est née. Ils devoient être analogues aux beaux ouvrages en écriture qui ornent la salle , & l'on admira ces deux chef-d'œuvres.

« On a vu quelquefois , dit M. Harger , le secrétaire , dans une petite digression qu'il fit à ce sujet , des portraits à la plume ; mais ces ouvrages étoient d'abord dessinés au crayon , & ensuite recouverts à la plume ; avec le plus grand soin ; ici , excepté le profil , dont la

ressemblance est le moindre ouvrage, l'artiste exécute librement, & à main volante, tous les objets qu'il veut imiter. Ce qu'il y a de merveilleux dans ce travail, c'est que l'auteur étant privé des moyens de réparer ses fautes, ses ouvrages annoncent un goût & une sûreté de main dont il n'y a point d'exemples. »

Un des spectateurs entre les mains duquel avoit passé le portrait de monsieur le Noir, écrivit au bas avec un crayon l'impromptu suivant :

Sans doute il est aisé de rendre ce portrait,  
Le pinceau, le crayon l'attrapent trait pour trait ;  
La plume encor y peut-atteindre ;  
Oui, c'est le Noir lui-même, on ne sauroit mieux feindre ;  
L'œil en est enchanté.. mais pour charmer nos cœurs,  
Pour modele à ses successeurs,  
C'est sa bonté qu'il faudroit peindre !

25. *Novembre.* La vivacité françoise ne pouvant s'accorder avec la lenteur espagnole, lui a fait enfanter la plaisanteie suivante sur le siege de Gibraltar.

ÉPÎTRE à *MM.* du camp de *Sr. Roch.*

Messieurs de Saint-Roch entre nous,  
Ceci passe là raillerie ;  
En avez-vous là pour la vie,  
Ou quelque jour finirez-vous ?  
Ne pouvez-vous à la vaillance

Joindre le talent d'abrégé !  
 Votre éternelle patience  
 Ne se lasse point d'assiéger ;  
 Mais vous mettez à bout la nôtre ;  
 Soyez donc battants où battus ,  
 Messieurs du camp & du blocus ;  
 Terminez de façon ou d'autre ,  
 Terminez , car on n'y tient plus.  
 Fréquentes sont vos canonnades ;  
 Mais, hélas ! qu'ont-elles produit ?  
 Le tranquille Anglois dort au bruit  
 De vos nocturnes pétarades ,  
 Ou s'il répond de temps en temps  
 A votre prudente furie ,  
 C'est par égard, je le parie ,  
 Et pour dire : je vous entends.  
 Quatre ans ont dû vous rendre sages ;  
 Laissez donc là vos vieux ouvrages ;  
 Quittez vos vieux retranchements ;  
 Retirez-vous , vieux assiégeants :  
 Un jour, ce mémorable siege  
 Sera fini par vos enfants ,  
 Si toutefois Dieu les protège.  
 Mes amis, vous le voyez bien ,  
 Vos bombes ne bombardent rien ;  
 Vos bélandres & vos corvettes ,  
 Et vos travaux & vos mineurs ,  
 N'épouvantent que les lecteurs  
 De vos redoutables gazettes.  
 Votre blocus ne bloque point ,  
 Et, grâce à votre heureuse adresse ,

Ceux que vous affamez sans cesse  
Ne périront que d'embonpoint.

25 *Novembre.* Comme chef du conseil des finances, M. le comte de Maurepas avoit un porte-feuille; il étoit obligé de signer tous les arrêts du conseil en cette partie, surtout depuis qu'il n'y avoit plus de contrôleur général. C'est à M. de Vergennes que S. M. a confié cette fonction.

Du reste, M. de Maurepas n'en avoit aucune, n'écrivoit, ni ne recevoit point des lettres, & se contentoit de donner ses conseils au Roi ou aux ministres, suivant l'exigence des cas.

Il n'est conséquemment pas nécessaire que S. M. désigne personne à cet égard, si elle veut tout voir par elle-même, entendre chaque secrétaire d'état, & n'écouter que sa propre sagesse. Mais on est habitué de voir une espèce de premier ministre, & le public en désigne plusieurs, M. de Vergennes, monsieur d'Offun, M. de Machault, M. le cardinal de Bernis. C'est ce dernier sur lequel on s'arrête le plus aujourd'hui; on prétend que le Roi lui écrivoit déjà de sa propre main du vivant de M. de Maurepas, & qu'un jour celui-ci ayant surpris sa majesté la plume à la main, elle lui fit la plaisanterie de cacher précipitamment son papier & d'exciter sa jalousie; qu'elle lui avoua ensuite ce qu'il en étoit, & l'en plaisanta.

On ajoute que Mad. Adelaïde, qui ne laisse pas que d'avoir du crédit auprès de S. M., porte puissamment cette éminence.

26 Novembre. Les progrès de la philosophie se sont sensiblement remarqués à l'occasion de M. le Dauphin , & la joie générale au lieu de se manifester simplement comme autrefois par des fêtes frivoles & inutilement dispendieuses , a éclaté presque par-tout par de bonnes actions : on en a déjà lu plusieurs ; en voici d'autres :

A Rennes , le parlement a arrêté qu'il seroit pris sur ses fonds une somme de 6000 livres , qu'on distribueroit aux bureaux des paroisses & aux sœurs de charité , pour subvenir aux besoins les plus pressants des pauvres , dont le nombre , porte l'arrêté , est effrayant dans cette ville.

A Vienne en Dauphiné , M. l'archevêque , de même que les maire & échevins , a doté plusieurs filles , & distribué d'abondantes aumônes.

Enfin , à Villeneuve-le-Roi , élection de Sens , un particulier , au lieu d'illuminer sa maison , a mieux aimé payer la taille des pauvres de sa paroisse ; ce qui a donné lieu à l'impromptu suivant :

J'ai vu l'autre jour à ta porte  
Cent malheureux comblés de tes bienfaits ;  
Des lampions de cette sorte ,  
Ami , ne s'éteindront jamais.

26 Novembre. Extrait d'une lettre de Marseille , du 10 novembre.... M. Malouet , commissaire du Roi , envoyé ici pour la vente à la ville des terrains de l'arsenal , dont je vous ai déjà entretenu à plusieurs reprises , a pris occasion de la cession faite par S. M. à l'acadé-



mie des sciences & belles-lettres de Marseille ; de l'observatoire royal de la marine , pour donner de l'éclat à cette cérémonie en la tournant en une espece de fête littéraire , afin que les journaux s'entretinssent de lui encore une fois. Il y a eu des discours qui ont été imprimés à la suite de ceux prononcés à ce sujet , précédés d'un procès-verbal de la notification des ordres du Roi à l'académie. On ne fait si ce commissaire , occupé de beaucoup de plus grandes affaires , s'est donné la peine de composer lui-même son discours ; mais on y a remarqué le morceau suivant , précieux à conserver : il apostrophe les membres de cette compagnie.

« Vous appartenez désormais à l'état autant qu'aux lettres & aux sciences. Vous êtes appelés à concourir à la perfection de la navigation , à la gloire & à la sûreté du pavillon françois , illustré de nos jours par des traits de la plus brillante valeur. Si nous étions encore au temps où les savants même , où le célèbre Cassini subissoit le joug des superstitions populaires , le premier usage que vous feriez du don de S. M. seroit d'aller consulter le ciel sur la naissance de l'enfant précieux , dans lequel la France doit reconnoître un jour son maître. Mais l'illustre prélat (l'évêque de Marseille) , dont la présence honore cette assemblée , vous appelle aux pieds des autels pour y présenter au maître de la nature les vœux d'un peuple fidele.....»

27 Novembre. La piece de M. de la Harpe , qui devoit se jouer demain , est encore reculée par un accident arrivé au sieur Lariye : il

s'est blessé la main à une répétition d'aujourd'hui , en s'escrimant au combat qui se passe sur la scène dans cette tragédie.

Pour suspendre l'impatience du public , les comédiens annoncent une petite comédie nouvelle , en un acte & en vers , qu'ils espèrent jouer samedi. Elle a pour titre : *le Rendez-vous du Mari.*

27 Novembre. On raconte que le sieur de Beaumarchais , bouffon-né du comte de Maurepas , au commencement de la maladie de ce ministre , profita d'un mieux momentané , & voulut l'égayer par la lecture de sa comédie du *Mariage de Figaro*. Le comte accepte , donne le jour & l'heure. L'auteur ayant fini , le malade exalte cet ouvrage , & le trouve excellent ; mais , reprend-il , comment se fait-il , Beaumarchais , qu'accablé d'affaires comme vous l'êtes , que vous immisçant de tout , que chargé même de négociations graves , & vous étant élevé jusqu'à la politique , vous vous amusez encore à ces frivolités , que vous ayez le temps d'y travailler ? *Monsieur* , répondit-il , j'ai pris celui où vous étiez à la redoute. Le comte , entendant la raillerie , lui répliqua , diable ! le calembour n'est pas mauvais. En effet , tandis que vous en aurez toujours de pareils à votre disposition , vous ne ferez point mal de rire & de plaisanter , & je vous garantis le succès.

28 Novembre. Les sujets de féerie en général sont froids. On ne peut guère s'intéresser pour des personnes au dessus de la condition humaine. Des incidents qui ne naissent en rien du jeu des passions , mais sont l'effet seulement d'un pouvoir suprême & irrésistible , n'occa-

donnent point dans le cœur ce flux & reflux de mouvements qu'y produisent les aventures de nos semblables. La piece de ce genre, exécutée avant-hier aux Italiens, étoit moins propre qu'une autre à réussir, puisque tout le nœud n'y consiste que dans un *baiser* interdit à deux amants nouvellement mariés, le premier jour de leurs noces, & qu'ils se donnent malgré toutes les défenses de la fée qui les a élevés. La belle tombe à l'instant au pouvoir d'un enchanteur, d'un génie mal-faisant, d'un Podagrambo, aussi bête que celui d'Acajou, & qui se laisse ravir sa proie par une ruse peu naturelle & très-groffiere même. Tel est le sujet, telle en est l'intrigue, tels en sont les pitoyables ressorts. Dans de pareilles pieces, on s'attend qu'au moins un grand jeu de machines, une multiplicité de surprises, un spectacle pompeux, remplaceront le vuide de l'action, & frapperont les yeux, si le cœur n'est ému. Ces moyens du décorateur n'ont été même que foiblement employés ici ; en un mot, on est fâché que l'auteur, M. le chevalier de Florian, dont la piece des *deux billets* avoit donné de justes espérances, ne les remplisse pas dans cette nouveauté plus que dans les précédentes.

Quant à la musique de M. Champein, elle a été applaudie ; on y a trouvé un ensemble & une vigueur auxquels on ne s'attendoit pas, & qui le font juger digne de composer dans le grand genre, & pour le théâtre de l'opéra.

29 Novembre. Extrait d'une lettre de Soissons, du 26 novembre... M. le Pelletier, notre intendant, vient d'honorer l'agriculture d'une maniere nouvelle en France, & digne des Romains ou des Chinois. Hier dimanche

25 , ayant préparé une fête pour la naissance du Dauphin , il y a fait inviter les principaux laboureurs de sa généralité. Après le *Te Deum* , auquel ils ont assisté , au milieu de toute la noblesse , ils ont été placés avec les dames les plus distinguées de la ville & des environs , à une table où étoient l'évêque , l'intendant & les gens les plus décorés.

En commémoration de l'événement , & dans cette fermentation générale de patriotisme , ces laboureurs ont demandé à se charger chacun d'un orphelin , auquel ils donneroient le surnom d'*Antoine*. Il est à remarquer que parmi les agriculteurs , il en est qui ont déjà 12 , 13 & 14 enfants.

M. le Pelletier , voulant que la fête fût entièrement populaire , avoit fait construire dans sa cour une salle très-vaste pour contenir le peuple , & des buffets garnis de pain & de viandes aussi délicates que celles de l'intendance , qui ont été distribuées avec du vin en abondance à plus de 3000 personnes.

Tout cela n'étonne point de la part de M. le Pelletier : c'est lui qui , l'an passé , est allé chercher dans une chaumière deux filles de condition réduites à la misère , & qui a obtenu pour elles des secours de la bonté du Roi.

C'est lui qui le premier a restauré à Salency la fête de la *Rosière* ; c'est lui qui , depuis un an , a changé en maison de travail , l'horrible repaire des dépôts de mendicité ; c'est lui qui , depuis environ six ans , a établi dans la province des cours publics d'accouchements , qui y ont le plus grands succès , & procurent déjà des biens infinis.

Enfin ,

Enfin, il vient de fonder une école gratuite d'instruction pour les enfants des pauvres artisans.

29 *Novembre*. M. Lavoisier a lu à l'académie des sciences, le jour de la séance publique pour la rentrée de la St. Martin, un mémoire sur la meilleure maniere d'éclairer une salle de spectacle. Ses moyens sont de se servir de réverbères. Il explique la disposition qu'il veut donner à ces réverbères pour éclairer les décorations, le fond du théâtre, la scene & la salle. Ce dernier objet, le plus difficile de tous, seroit, suivant lui, rempli par des réverbères elliptiques, cachés dans la voûte, & qui serviroient en même temps de ventilateurs.

MM. Peyre & de Wailly, auteurs de la nouvelle salle de comédie françoise, prétendent avoir eu des idées semblables antérieurement, & les avoir communiquées depuis plusieurs années à M. le Roi, de l'académie des sciences, à M. Cadet de Vaux, & à diverses autres personnes. En conséquence, ils annoncent aux amateurs qu'ils en vont faire incessamment l'essai dans leur salle.

29 *Novembre*. M. le baron de Tott, qui a résidé long-temps à Constantinople, depuis son retour a proposé au gouvernement la fabrication de certaines étoffes en laine, à l'usage des Turcs, dont l'exportation seroit assez considérable pour occuper à leur fabrication tous les pauvres du royaume, & en extirper entièrement la mendicité. Ces étoffes grossieres fourniroient du travail pour toutes les classes d'ouvriers, de maniere à employer les vieillards, infirmes, & jusqu'aux aveugles. Le projet a été adopté depuis plus d'un an : dix-huit souf-



cripteurs, parmi les personnages les plus illustres du royaume, sont à la tête de l'entreprise; & malgré cela, elle éprouve des contradictions. M. Necker sur-tout y a mis beaucoup d'obstacles pendant le temps qu'il a été en place.

30 *Novembre*. Aujourd'hui est mort M. Tronchin de Geneve, premier médecin de M. le duc d'Orléans, associé étranger de l'académie royale des sciences. Il étoit dans sa soixante-treizieme année. Il est le premier qui nous ait apporté l'inoculation; & quoique la vogue dont il avoit joui pendant long-temps fût bien passée, il conservoit encore une grande réputation.

30 *Novembre*. Le mémoire de M. de la Lande sur l'année solaire, ne laisse pas que de faire du bruit dans le monde savant. Cet astronome la fixe, d'après l'examen des observations d'Hipparque, de Techo, de la Caille, de Mayer & de M. Dagelet, à 365 jours, 15 h. 48'. 48". Il l'avoit précédé d'une note très courte sur les deux comètes que ses confreres observent actuellement, ce qui le rend plus piquant à cause de l'à-propos. On sait que l'une de ces comètes, découverte à Bath au commencement de cette année, a un mouvement très-lent, & qu'il n'a pas encore été possible de juger si l'on ne doit pas la regarder comme une nouvelle planète.

30 *Novembre*. C'est M. de Caumartin, le prévôt des marchands, qui doit avoir la place de conseiller d'état, vacante par la mort de M. de Villeneuve. M. Taboureau a eu ses bureaux, & sur-tout la place du comité des finances.

On assure que M. le Pelletier, l'atendant

**De Soissons**, vient d'être désigné prévôt des marchands, pour succéder à M. de Caumartin. Jusqu'ici on ne l'auroit pas cru capable de cette place importante, & qui exige beaucoup de gravité, d'ordre & de circonspection; mais les beaux établissemens qu'il a faits dans sa généralité, ont fait présumer que ce personnage frivole avoit acquis plus de maturité, & le génie propre à une administration municipale. D'ailleurs, c'est une manière de le dédommager des frais considérables que vient de lui coûter la fête qu'il a donnée, & dont on a rendu compte.

**1 Décembre 1781.** La pièce du *Rendez-vous du Mari*, jouée aujourd'hui, est tirée d'un conte de M. de Champfort. Quelques traits saillans qui y brillent, parmi un bien plus grand nombre de lieux communs & usés, n'ont pu empêcher que sa marche lente n'occasionnât de l'ennui, & que plusieurs plaisanteries de mauvais goût n'excitassent même des murmures. L'auteur, s'il veut qu'elle reste au théâtre, fera obligé d'y faire de grands changemens, encore aura-t-il peine à conserver la meilleure scène, en ce qu'elle choque trop les bienséances théâtrales. C'est un homme qui veut séduire la femme de son ami, en lui prouvant qu'il est infidèle.

Cette nouveauté est de M. André de Murville, débutant dans la carrière; il ne frappe pas mal un vers; mais il faut autre chose pour réussir au théâtre. Ce poëte a épousé une fille de Mlle. Arnoux, & l'on se doute que cette actrice célèbre se mêlant de bel esprit, aura voulu mettre du sien dans la pièce: comme elle a le genre de plaisanter très-ordurier, il étoit difficile qu'elle ne se sentît pas du goût du terroir.

**1 Décembre.** La manière d'éclairer la nouvelle

faHe de comédie françoise de MM. Peyre & de Wailly , semble en effet se rapprocher beaucoup des procédés de M. de Lavoisier. L'expérience que font les premiers , consiste à procurer la clarté par une ouverture pratiquée au centre de la voûte , à dérober à l'œil du spectateur les masses de lumiere , & à la réunir dans un foyer commun , de façon à produire le plus grand effet , & même à éclairer la scene en forçant la lumiere de ce foyer. Un grand avantage de la nouvelle méthode , est de remédier au reproche qu'on fait depuis long-temps à nos spectacles , d'en présenter les objets d'une manière contraire à la nature , en les éclairant de bas en haut , lorsqu'ils devroient , dans l'ordre physique , l'être du haut en bas.

2 *Décembre.* Le jour où le Roi est venu à Notre-Dame pour assister au *Te Deum* en action de grace de la naissance du Dauphin , les chanoines étoient dans leur costume d'hiver , qui commence à la touffaint , c'est-à-dire , en soutane noire & en camail. Ce camail est une espece de domino noir. S. M. qui ne les avoit pas encore vus dans cet accoutrement bizarre & vraisemblablement ne le connoissoit pas , en fut surprise , & demanda si l'on étoit en carnaval ? elle trouva qu'ils avoient ainsi l'air de loups-garous. Les jeunes , plus sensibles à ce reproche , au chapitre tenu à l'occasion du *Te Deum* à chanter mardi dernier 27 , pour remercier Dieu de la victoire du comte de Rochambeau , ont agité s'il ne conviendrait pas , le jour où la Reine viendrait à l'église de Paris , pour ne point effrayer cette princesse plus susceptible encore , de changer de décoration. Les vieux , attachés toujours aux anciens usages , ne

vouloient pas s'en départir. Heureusement il s'est trouvé une délibération du siecle précédent , autorisant de prendre l'habit d'été dans les grandes cérémonies , c'est-à-dire , la robe violette & l'aumusse. En conséquence , il a été résolu de s'y conformer ; ce qui a eu lieu mardi pour la première fois.

En outre , les chanoines petits-mâtres se plaignoient depuis long-temps de cet habillement , en ce que le camail étant une invention du besoin , & non un attribut de leur dignité , les chantres , les chapelains & tout le bas-cœur s'en servoient aussi ; ce qui les confondoit absolument avec ceux-ci durant tout l'hiver. Ils ont remonté à une vieille délibération de 1616 , qui a été remise en vigueur ; & les dimanches & fêtes ils porteront encore l'habit d'été , c'est-à-dire , le violet & l'aumusse , interdits absolument à leurs gagistes.

2 *Décembre*. Il se répand un *prospectus* annonçant un nouvel établissement , qui fait frémir M. de la Blancherie , cet agent général pour la correspondance des sciences & des arts , en ce que l'auteur semble devoir aller sur ses brisées , & bientôt l'écraser par une rivalité infiniment plus avantageuse.

Il s'agit d'un *musée* , autorisé par le gouvernement , sous la protection de MONSIEUR & de MADAME. Ce *musée* , particulièrement consacré à favoriser les progrès de plusieurs sciences relatives aux arts & au commerce , ne doit pas être confondu avec un autre établi il y a environ un an , sans consistance , sans protecteurs connus , & n'étant encore qu'une assemblée de gens de lettres , se réunissant entr'eux chaque jeudi pour y lire des pièces de vers & de prose ,

& quelquefois aussi cependant des morceaux scientifiques, sous la présidence de M. Court de Gebelin.

L'inventeur du nouveau musée est M. Filâtre de Rozier, premier professeur de chymie de la société d'émulation de Rheims, attaché au service de Madame, inspecteur des pharmacies de la principauté de Limbourg. Ce dernier titre pourroit lui ôter la confiance, en ce que tout ce qui a rapport avec le souverain de ce nom, doit être violemment suspecté de manœuvres ténébreuses & d'intrigues peu honnêtes, d'extroqueries même, suivant qu'on en peut juger par les divers procès qu'on a déjà suscités à Paris au susdit prince de Limbourg.

Quoi qu'il en soit, le musée, dont la souscription est de trois louis par an, s'ouvrira le mardi 11 décembre.

2 Décembre. M. l'archevêque ayant reçu défense de travailler, de la part de la faculté, a été obligé de remettre toutes les affaires à ses quatre grands-vicaires, l'abbé de Beaumont d'Autichamp, son parent, & les sieurs de l'Écluse, Chevreuil & Affeline.

3 Décembre. Le musée nouveau a deux objets : le premier est d'offrir aux savants & aux amateurs, des laboratoires dans lesquels ils pourront étayer leurs découvertes par des expériences. Ceux qui cultivent les sciences ne peuvent pas tous être à portée de se procurer des objets dispendieux, & cependant nécessaires ; & ils y trouveront tous les instruments de leur art.

Le second objet est d'enseigner aux commerçants à faire usage des machines, & de leur démontrer les applications pour la fabri-



cation de toutes les choses nécessaires à la vie. En conséquence on y fera, 1°. un cours *physico-chimique*, servant d'introduction aux arts & métiers, dans lequel on fera connoître l'histoire naturelle des substances qu'on y emploie ; 2°. un cours *physico-mathématique* expérimental, dans lequel on s'appliquera spécialement aux arts mécaniques ; 3°. un cours sur la fabrication des étoffes, les teintures & les apprêts ; 4°. un cours d'anatomie, dans lequel on démontrera son utilité dans la sculpture & la peinture, auquel on joindra les connoissances physiologiques nécessaires à un amateur ; 5°. un cours de langue angloise ; 6°. un cours de langue italienne.

3 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Marseille, du 24 novembre... C'est par un arret du conseil, du 5 octobre dernier, que le Roi a donné à l'académie des sciences & belles-lettres de cette ville, l'observatoire de la marine, ci-devant attaché à l'arsenal. M. Malouet a été chargé de lui remettre en conséquence les bâtimens, meubles & instrumens dépendans de l'observatoire. M. le Marquis de Castries adressa cet ordre audit sieur commissaire du Roi le 20 octobre, avec une lettre obligante, où il le chargeoit de témoigner à la compagnie son estime & son empressement à faire valoir auprès du Roi le zele que ses membres témoignent pour l'accroissement des sciences qu'ils cultivent, & particulièrement des connoissances astronomiques si intéressantes pour la marine.

M. Malouet a rempli cette commission le 19 octobre, & le 7 novembre elle a arrêté dans une séance extraordinaire, qu'en témoignage

de sa reconnoissance , elle célébreroit à l'avenir l'époque séculaire du 10 décembre 1481 , où Marseille & la Provence furent réunies à la couronne , qu'à cet effet elle fera chanter un *Te Deum* solennel , ce qui aura lieu le 3 décembre prochain , après trois siècles écoulés ,

Quand le procès-verbal de cette séance & de la précédente , rendu public , me sera parvenu , je vous ferai un détail plus circonstancié des autres dispositions de cet arrêté , très-honorable pour le ministre , & fort singulier à bien des égards.

4 *Décembre*. Les amateurs de musique instrumentale & vocale se disposent à se rendre en foule au concert spirituel prochain de samedi 8 , qui doit être très-brillant en virtuoses & en morceaux nouveaux.

On y doit entendre une Dlle. le Bœuf , cantatrice dans le goût italien , qui n'a pas encore paru , & dont on dit le plus grand bien.

M. Coufineau sur la harpe , M. Salentin sur la flûte , M. Fodor sur le violon , exécuteront respectivement des concerts de leur composition.

M. Moline a composé une ode qui a été mise en musique par M. Mereaux ; enfin , M. Rochefort y produira le spectacle pompeux de l'*Apothéose en vers & en musique* de l'impératrice reine de Hongrie & de Bohême. Ce dernier morceau , qui rapproche ce spectacle des anciennes cérémonies des Romains & des Grecs , est sur-tout fait pour piquer la curiosité , & par son intention , & par son objet.

5 *Décembre*. Enfin , le Sr. Pankouke , cet atlas de la librairie , dont les vastes épaules supportoient le poids des masses les plus énormes

mes , a trouvé le moyen d'obtenir du gouvernement une permission ouverte de faire une nouvelle édition de l'encyclopédie en 40 volumes de discours & sept volumes de planches , in-4°. ; & en 84 volumes de discours & sept de planches , in-8°. au même prix de 672 livres l'exemplaire de chaque édition.

Cet ouvrage aura pour titre : *Encyclopédie Méthodique* , ou par ordre de matieres , précédée d'un vocabulaire universel , servant de table pour tout l'ouvrage.

Les premiers éditeurs , messieurs Diderot & d'Alembert n'y figureront plus que par leur portrait qui fera à la tête.

L'objet principal de la refonte de l'ouvrage est , en corrigeant les fautes , les omissions & les erreurs sans nombre qu'on lui reproche , de le perfectionner , en le rendant tout à la fois & un dictionnaire & un traité. Du reste , on dit qu'il y aura plus de 30000 nouveaux articles.

Les frais de ce grand monument sont un objet de dépense de près de deux millions , & l'on sent qu'il faut que le zele des souscripteurs s'évertue pour venir au secours du sieur Pankoucke.

6 Décembre. Extrait d'une lettre de Marseille , du 29 novembre... Notre académie , dans l'effusion de sa reconnoissance envers le marquis de Castries , a arrêté que le nom de Castries seroit inscrit sur les registres à côté de celui de Villars ; que dans tous les discours publics , il seroit nommé comme le bienfaiteur , ainsi que les fondateurs & protecteurs de l'académie ; que ce ministre seroit prié d'agréer le titre d'acadé-

micien honoraire, & la demande que la compagnie lui fait de son portrait.

L'académie en outre ne pouvant oublier ce qu'elle doit à un ancien ministre, qui, le premier, a bien voulu concourir à son établissement, & lui procurer un traitement annuel, a arrêté que M. Necker, ci-devant directeur général des finances, seroit inscrit dans la liste comme académicien honoraire, & son nom associé à celui du ministre bienfaisant, auquel elle doit son établissement actuel.

Que copie collationnée de la présente délibération, sera envoyée à M. le marquis de Castries, & une seconde expédition à monsieur Malouet, commissaire du Roi, par deux députés de la compagnie, chargés de lui renouveler ses remerciements.

L'académie a de plus arrêté que le procès-verbal de cette séance & de la précédente, sera rendu public.

6 *Décembre*. Il y a à Paris une petite coterie littéraire, qui n'est qu'une foible imitation de celle de Mad. la comtesse de Beauharnois, la première aujourd'hui, & de plusieurs autres: mais comme elle est précédée les mercredis d'un bon dîner, les freres ne manquent pas de s'y trouver. C'est une madame Pannelier, femme d'un ancien receveur général des domaines & bois, qui en est la présidente. Les coryphées principaux sont MM. de la Lande, Sautereau, le Cler de Montmercy, Guichard, &c. Elle se nomme Catherine, & les poètes, ses commensaux, ne manquent pas de célébrer leur divinité: M. Guichard s'étant trouvé absent, ou ayant oublié la fête, a réparé cette omission par les vers suivants.

Catherine en mon cœur est plus qu'en ma mémoire ;  
 Mais faut-il, ne suivant que l'ordinaire cours ,  
 Fêter à jour nommé ce qui plaît tous les jours ?

Parmi vos enfants de la gloire ,  
 Je me glisse , bâtard , en toute humilité.  
 Vous ne me verrez point jaloux de leur victoire ,  
 Il me suffit d'être adopté.  
 Ma place près de vous , vaut l'immortalité.

7 Décembre. Voici les noms & la tâche de chacun des coopérateurs de l'*Encyclopédie Méthodique*.

Messieurs l'abbé *Boffut* & de la *Lande*, tous deux membres de l'académie des sciences, se chargent des mathématiques; le second prendra soin de la partie astronomique principalement.

M. *Monge*, professeur de physique à Mezieres, & de l'académie royale des sciences, composera le traité de physique.

La médecine sera mise en ordre par monsieur *Vicq d'Azyr*, docteur-régent & professeur de la faculté de médecine de Paris, de l'académie royale des sciences, & secrétaire perpétuel de la société royale de médecine; le même traitera de l'anatomie, & de la physiologie simple & comparée.

M. *Louis*, secrétaire perpétuel de l'académie royale de chirurgie, embrassera cette partie.

La chymie, par M. de *Morveau*, avocat général au parlement de Bourgogne, membre de plusieurs académies; la métallurgie, par monsieur *Duhamel*, inspecteur général des mines; la pharmacie par monsieur *Maret*, secrétaire perpétuel de l'académie de Dijon.



L'agriculture proprement dite , ou la culture des terres , par monsieur l'abbé *Teffier* , docteur-régent de la faculté de médecine de Paris ; le jardinage ou la culture des jardins & vergers , par M. *Thouin* , jardinier en chef du jardin du Roi ; & la culture des bois & aménagement des forêts , par M. *Fougeroux de Bondoroy* , membre de l'académie royale des sciences,

Messieurs *Daubenton* , de l'académie royale des sciences , lecteur & professeur d'histoire naturelle au college royal de France , garde & démonstrateur du cabinet du jardin du Roi ; *Mauduit* , docteur régent de la faculté de médecine de Paris , & membre de la société royale de médecine ; *Guenau de Moutbeillard* , académicien honoraire de l'académie de Dijon , se partageront entr'eux l'histoire naturelle des animaux.

La botanique , par monsieur le chevalier de la *Marck* , de l'académie royale des sciences.

M. *Daubenton* se charge de nouveau de l'histoire naturelle des minéraux.

M. *Desmarest* , de l'académie royale des sciences , & inspecteur des manufactures de la Champagne , embrassera la géographie physique , ou les phénomènes généraux de l'histoire naturelle de la terre.

Messieurs *Robert* , géographe du Roi ; *Masson de Morvilliers* , avocat au parlement , & *Menzelle* historiographe du comte d'Artois pensionnaire du Roi , professeur émérite d'histoire & de géographie à l'école royale militaire , de l'académie des sciences & belles-lettres de Rouen , prendront soin de la partie concernant la géographie ancienne & moderne.

**M. Bourse**, ingénieur hydrographe de marine, fera exécuter les cartes.

Les antiquités, inscriptions, chronologies, art de vérifier les dates, numismatique ou science des médailles, explication des fables, causes des mœurs, coutumes & usages des anciens, seront traités par monsieur *Court de Gebelin*.

L'histoire, par monsieur *Gaillard*, de l'académie françoise & de celle des inscriptions.

La théologie, par monsieur l'abbé *Bergier* confesseur de *Monsieur*, & chanoine de l'église de Paris.

La philosophie ancienne & moderne, par monsieur *Naigeon*.

La métaphysique, la logique & la morale encore, par M. *Guenau de Montbeillard*; la grammaire & la littérature, par messieurs *Marmontel* & *Beauzée*, de l'académie françoise.

La jurisprudence, par une société de jurifconsultes. Elle sera rédigée & mise en ordre par monsieur *Remy*, avocat au parlement.

Les finances, par monsieur *Digeon*, directeur des fermes, qui se flatte de rectifier beaucoup d'erreurs de *Passelier*, son prédécesseur dans ce travail.

L'économie politique, par monsieur l'abbé *Baudeau*. Monsieur l'abbé de *Montlinot*, connu par un excellent discours sur la mendicité, & par plusieurs mémoires fournis au gouvernement sur ces objets, s'est chargé de toute cette partie dans ce dictionnaire.

Le commerce, encore par l'abbé *Baudeau* & par monsieur *Benoît*, conseiller de *Monsieur*, & ancien professeur du cours gratuit de jurisprudence consulaire.

**La marine**, par monsieur *Vial de Clairbois*, ingénieur constructeur de la marine, de l'académie royale du même nom, & par monsieur *Blondeau*, de l'académie royale de marine, & de plusieurs autres.

L'art militaire mis en ordre & publié par monsieur de *Keralio*, de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres.

M. de *Pommereuil*, capitaine au corps royal d'artillerie, en traitera la partie.

**Les beaux arts**, par monsieur l'abbé *Arnaud & Suard*, de l'académie françoise.

Enfin les arts & métiers mécaniques, par MM. *Roland de la Platiere, Perrier freres, &c.*

8 *Décembre*. L'association des favants & autres littérateurs travaillant à élever le nouvel édifice de l'*Encyclopédie Méthodique*, regrettent déjà un confrere, Me. *Boisson* qu'une mort soudaine vient d'enlever au barreau, & qui depuis long-temps travailloit à rectifier les articles de l'ancienne. On fera du moins usage de ses matériaux.

8 *Décembre*. Les gens les plus pévenus commencent à regretter M. de *Maurepas* pour le crédit qu'il avoit sur l'esprit du Roi & des princes de la maison royale, pour son esprit de conciliation à la cour, lorsqu'il s'y élevoit quelque nuage. On se rappellera toujours la maniere noble & sublime dont il répondit à M. le comte d'Artois, qui témoignant de l'éloignement pour quelques actes de soumission à S. M., lui demanda avec humeur : après tout, que le Roi peut-il me faire ? *Monseigneur, il peut vous pardonner.*

8 *Décembre*. Le concert spirituel exécuté au-

jourd'hui avec une nombreuse affluence d'auditeurs , a réussi en beaucoup de parties.

La symphonie del signor *Rosetti* , jouée pour l'ouverture , a été fort goûtée. L'*andante* surtout a paru d'un genre absolument neuf. On regrette que ce compositeur , attaché à son altesse sérénissime monseigneur le prince d'*Orsting-Wallerstein* , aille se fixer dans une cour étrangère ; il annonce beaucoup de talent par les traits de chant agréables dont est rempli son ouvrage.

Mlle. *le Bœuf* a reçu des applaudissements bien capables de l'encourager à faire tous ses efforts pour ajouter à la légèreté de sa voix , les autres qualités qui peuvent s'acquérir par le travail.

L'exécution rapide de M. *Coufineau* a fait plaisir , principalement dans l'*allegro*.

Plusieurs morceaux de l'*ode sur la naissance de Mgr. le Dauphin* ont été jugés dignes de la réputation de M. *Mereaux* , & les paroles dignes de son auteur , M. *Moline* , chez lequel le cœur tient lieu d'éloquence , suivant ses propres expressions.

La grace & le fini que M. *Fodor* a mis dans son concerto de violon , lui ont mérité les plus grands applaudissements.

Il n'en a pas été de même de l'*Oratorio* de M. *Rocheport* sur l'apothéose de l'impératrice reine : ce n'est pas qu'en général la musique n'en soit bien écrite ; mais elle n'a pas paru assez variée , & on y a trouvé , ainsi que dans les paroles , beaucoup de réminiscences : ces dernières sont d'un M. *le Bœuf* ; on ne fait si c'est le père de la cantatrice.

9 Décembre. Extrait d'une lettre de Lille,

( 184 )

du 4 décembre.... Parmi les fêtes & réjouissances de nos cantons, il faut distinguer celles très-singulieres qui ont eu lieu à St. Omer.

Les *Hauponnois* sont les habitants d'un fauxbourg de cette ville, ainsi que les *Lifelarts* le sont d'un autre fauxbourg près du premier. On croit que ce sont des Saxons, autrefois transplantés par Charlemagne dans l'Artois. Ils parlent flamand, & ont conservé leurs mœurs & leur franchise. Ils ne s'allient guere qu'entr'eux, & il n'y a pas long-temps qu'ils s'habilloient encore d'une maniere fort simple, ayant des chapeaux en pain de sucre, des habits noirs ou bruns fort courts, & un manteau. Leurs femmes n'ont pour coëffure qu'un morceau de toile ferrée, & les jours ouvriers un chapeau rond de paille, sur lequel elles mettent des mannes pleines de légumes qu'elles vendent au marché. Ce sont des marnichets qui cultivent des terres entrecoupées de beaucoup de canaux. Au milieu de ces canaux, il y a plusieurs isles flottantes. Ils en ont amené le 17 novembre une sur laquelle s'éleve un arbre assez gros; ils l'ont fixée dans le canal de cette ville allant à Dunkerque, & près de la porte du haut pont. Ils ont fait sur cette isle un feu de joie à l'occasion de l'heureuse naissance de M. le Dauphin, & ils ont illuminé toutes leurs maisons. Le lendemain dix-huit, ils ont fait chanter un *Te Deum* dans l'église de Ste. Marguerite, leur paroisse, & y ont assisté avec une dévotion aussi vraie que leur zele est sincere. L'adulation n'a surement eu aucune part à cette fête, unique dans son espece.

Entre les mauvais vers dont nous avons été



inondés à la même occasion , il faut conserver aussi le quatrain suivant , fait dans cette ville , & intitulé :

*L'Impromptu d'un Gascon.*

Sandis , vous l'entendez , Rochambeau , la Fayette ;  
Vous savez réunir les vaincus , les vainqueurs ;  
La France à son Dauphin présente tous les cœurs ;  
Et vous forcez l'Anglois à payer la layette !

10 *Décembre.* M. l'archevêque est fort mal , l'enflure a gagné considérablement ; il est dans un assoupissement léthargique , & il y a eu une consultation dont le résultat a été qu'il n'en pourroit revenir ; mais que la ponction prolongeroit peut-être son existence.

10 *Décembre.* Ce n'est que le 6 novembre que M. de la Blancherie , agent général de correspondance pour les sciences & les arts , a jugé à propos de faire part à M. Deserres de Tour , rédacteur du *Courier de l'Europe* , de l'article ci-dessous.

Extrait des feuilles de la correspondance pour les sciences & les arts , publiées sous le titre de *Nouvelles de la république des lettres & arts* , du mercredi 15 août 1781.

M. de la Blancherie ayant mis sous ses yeux les feuilles du *Courier de l'Europe* , dans lesquelles il est fait mention de l'établissement de la correspondance , depuis le commencement de son institution , elle a arrêté :

Qu'il seroit écrit en son nom au rédacteur de cette feuille , une lettre de remerciement ; & considérant qu'il n'a pu mettre tant de re-

commandations & d'éloges dans ses annonces réitérées, que dans l'intention de contrebalancer les effets de l'envie & de la méchanceté, toujours acharnées après les choses utiles, & d'éclairer le public souvent si aveuglé sur ses propres intérêts; a arrêté de plus :

Que la feuille de la correspondance lui sera envoyée à titre d'*Associé honoraire*; que son nom sera inscrit avec sa qualité dans le tableau qui sera publié à la fin de chaque année, & qu'il aura de même une action à la division des objets achetés.

M. de la Blancherie a été chargé de remplir les intentions de l'assemblée, & de prier le rédacteur du *Courier de l'Europe*, de donner place à ce témoignage de reconnaissance dans un de ses premiers numéros. Ces délibérations ont été prises avec l'applaudissement de toutes les classes & artistes, & de plusieurs étrangers distingués.

Cette notice, accompagnée d'une lettre fort plate de l'agent, où il loue bassement le rédacteur, afin de faire passer les louanges qu'il se donne lui-même modestement, a étourdi M. de la Tour de façon qu'il convient par sa réponse du 23 novembre, avoir été obligé de réfléchir trois jours à ce qu'il feroit. *La crainte du ridicule*, dit-il, *l'a retenu*. Enfin, il s'est senti plus capable de supporter la raillerie que le reproche d'ingratitude, & l'on ne peut qu'applaudir à ce choix d'une belle ame. Aussi la raillerie ne tombera-t-elle que sur le charlatan, usant de tous les moyens possibles de vanter sa drogue.

Son établissement est si froid, si vague, si monotone, si dénué de mouvement, d'inté-

ret & d'instruction, qu'il ne peut se soutenir pendant quelque temps, qu'au moyen de louanges emphatiques, capables d'en imposer à ceux qui ne le connoissent pas encore. Les motifs de cupidité, les idées mercantilles dont on a mêlé ce projet, doivent nécessairement donner de la défiance aux gens expérimentés, & connoissant les manœuvres de toutes ces intrigants littéraires.

Le *Musée* de M. Pilâtre de Rozier, qui vient de s'élever, objet de vues utiles & se réalisant par degré, doit à la longue remplacer & absorber l'établissement de M. de la Blancherie.

Le 11 Décembre. M. de Flandres de Branville, conseiller au parlement, a acheté la charge de procureur du Roi de M. Moreau. En conséquence, il est entré en fonctions depuis les vacances. La veille du jour où il devoit être installé, il fut distribué dans Paris 3000 exemplaires d'un mémoire d'un monsieur Garnier de la Seteraye, ancien capitaine d'infanterie, qui l'accuse d'une exécrable effroyable de plus de 100000 livres de billets. Ce mémoire produisit la plus grande sensation auprès de messieurs du châtelet, dont le grand nombre cependant opina de passer outre, & de le recevoir.

Ce mémoire n'est signé que de la partie, & est adressé au Roi.

L'auteur avoit écrit à chacun des membres du châtelet une lettre circulaire, où il témoignoit son peu de crainte, son desir même d'être décrété pour avoir lieu de prouver tous les faits qu'il avance, soit par titres, soit par témoins : il offre sa tête, il offre d'être puni comme calomniateur, s'il ne remplit son engagement.

On ne fait encore ce que deviendra cette affaire très-grave , très-affligeante pour monsieur de Branville , & qui le fait regarder mal de quelques gens prévenus parmi les officiers du châtelet.

Ses partisans prétendent que l'accusateur est un mauvais sujet , excité sous main par l'ancien procureur du Roi , qui se repent d'avoir vendu , & a même sollicité d'être continué par commission au préjudice de son successeur , qui , de son côté , se plaint d'avoir été attrapé par monsieur Moreau.

On s'attend à de nouveaux *factums*. On veut qu'il y en ait déjà un ballot de saisi & arrêté ; mais qu'il en ait passé un dont on attend incessamment la distribution.

11 *Décembre*. Hier , où l'on devoit enfin jouer la tragédie de M. de la Harpe , il est venu un ordre du Roi aux comédiens d'en suspendre la représentation. On ne fait quelle peut être la cause de ce nouvel obstacle ; mais l'auteur avoit eu la précaution de faire publier dans le journal de Paris d'hier 10 , une petite lettre , où il cherche à détruire la prévention qui pourroit naître dans les esprits de la confusion des deux jeunes reines de Naples , dont l'une fut très-vicieuse ; il déclare que son sujet est *Jeanne première* , la femme la plus célèbre de son temps par sa beauté , son esprit , ses talents , son goût pour les arts , & qui , sans avoir une ame perverse , fut entraînée dans de grandes fautes , qui produisirent tous ses malheurs.

12 *Décembre*. Le tribunal du grand-conseil , qui , depuis son rétablissement , tient assez obscurément ses séances , vient d'acquérir un

instant de vogue & de célébrité, à l'occasion de la cause singulière dont on a parlé, de la Dlle. Bertin, contre la Dlle. Picot. On a rapporté, il y a quelque temps, le jugement de la prévôté de l'hôtel, dont il y a eu appel au grand-conseil. Plaidoieries en conséquence, où les avocats se sont égayés aux dépens de ces demoiselles. L'arrêt devoit intervenir mercredi dernier, c'est-à-dire aujourd'hui; mais la Reine dont on connoît les bontés pour Mlle. Bertin, sa marchande de modes, a fait écrire à M. de Nicolai, le premier président de cette cour, de venir, avant de passer outre, lui rendre compte de l'état où l'affaire en étoit. La cause, en conséquence, a été remise à la huitaine.

13 Décembre. Au moment où l'on s'y attendoit le moins, *Jeanne première, reine de Naples*, a eu lieu aujourd'hui, & l'auteur n'a pas dû être satisfait de l'accueil du public, malgré les précautions qu'il avoit prises pour se concilier son suffrage.

L'exposition dans le premier acte a paru d'une longueur effroyable, & remplie de détails minutieux & superflus.

Le deuxième acte, moins ennuyeux, a encore des choses très-inutiles, & entr'autres une scène entière.

Le troisième, qui en général doit être très-chaud, parce que c'est celui où se forme le plus étroitement le nœud de l'intrigue, n'a obtenu que peu d'applaudissements.

Heureusement quelques morceaux du quatrième, des scènes même entières, ont réveillé le spectateur.

Dans le cinquième, un grand spectacle, un dénouement neuf & imprévu, quoique dénué



de sens commun , ont empêché cette tragédie de choir platement. Cependant elle a fini sans applaudissements , & sans qu'il se soit élevé dans le parterre un seul cri en faveur du poète.

Le résultat est qu'il y a de belles choses de détail, mais que l'ensemble en est très-défectueux , qu'au total le style en est bon , & le fond plein d'absurdités , & contre toutes les règles de l'art.

13 *Décembre*. Voici le moment où l'académie françoise ne tardera pas à s'occuper de nommer un successeur à M. Saurin. Il paroît que cette fois l'élection ne souffrira pas de grandes difficultés , & M. d'Alembert annonce assez hautement que la place sera donnée à M. le marquis de Condorcet , secrétaire de l'académie royale des sciences.

13 *Décembre*. M. de Beaumont, archevêque de Paris , est mort hier à 11 heures du soir ; il est déjà dans son lit de parade , & le peuple s'empresse à l'aller voir. Il est regretté , sur-tout des pauvres , auxquels il faisoit beaucoup de bien.

14 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Cherbourg , du 5 décembre... Il est temps de vous faire connoître notre société académique , qui , formée dès 1755, n'a pas encore fait grand bruit. Elle ne fut d'abord composée que de quelques personnes , amies des sciences & des lettres. Ce petit établissement excita l'émulation ; de nouveaux académiciens se présentèrent , & on compta bientôt parmi eux les personnages les plus respectables. Cela fournit aux autres des protections pour solliciter une existence moins précaire & moins obscure. On demanda l'approbation du feu Roi , & l'on obtint la liberté d'avoir deux séances publiques par an.

On propofa d'abord un prix chaque année pour les élèves d'hydrographie ; mais c'eft principalement à l'étude de l'histoire naturelle du pays que les membres de notre académie s'appliquent , fans négliger néanmoins ce qui concernera les progrès de la navigation & du commerce.

Elle fe propofe de former un cabinet d'histoire naturelle du pays , dans lequel elle rafsemblera toutes les productions de la nature , qu'on trouve à Cherbourg & dans fes environs. Elle fe flatte que cette collection ne tardera pas à être complete.

14 *Décembre*. Un M. Chuppin , confeiller au châtelet , gendre de M. le Beau , a traduit en vers françois le décret latin de la faculté de médecine fur la naiffance du Dauphin. Cette piece , très-agréablement rendue , fait honneur à la facilité , au goût & au talent du magistrat poëte. On doute cependant qu'il obtienne la permiffion de la faire imprimer , à raifon de la phrase latine fi cenfurée , & dont il n'a pu s'empêcher de rendre dans fon poëme le fens effentiel à la liaifon & à l'intelligence du refte.

M. Chuppin eft d'ailleurs diftingué dans la magistrature par fon attachement aux principes , par fon zele pour elle , & par la fermeté avec laquelle il s'eft conduit dans le temps de la révolution.

Il étoit gendre de M. le Beau , & avoit puisé à fon école le goût du bon & du beau ; il avoit eu le projet de continuer fon histoire du bas-empire ; mais les fonctions de fa charge l'empêchant d'y vaquer , il ne fait que préfider au travail de M. l'abbé Ameilhon.

15 *Décembre.* Le grand défaut de la tragédie de M. de la Harpe, est celui de l'intérêt qui y manque absolument. En effet, quoique sa Jeanne ne traite dans le courant de son rôle que de foiblesse, le contentement qu'elle a donné à l'assassinat commis sur la personne de son époux, on ne peut envisager ce crime horrible de la même manière; & d'ailleurs son retour à la vertu étant moins déterminé par ses remords, que par l'ingratitude du prince de Tarente son amant, ambitieux, aspirant au trône, en faveur duquel elle a tout fait, ne peut même opérer envers elle le regard de commisération que le poète réclame pour son héroïne. Ce prince de Tarente, du reste, la cheville ouvrière de la pièce, est un scélérat d'une bassesse, d'une abjection révoltante au théâtre; il ne compense par aucune grande qualité la noirceur de son caractère; il ne frappe, ni n'étonne, comme il le faut au moins dans un pareil personnage, & n'inspire que du mépris. Quant à Louis, roi de Hongrie, accouru à Naples pour venger son sang, pour découvrir & punir les régicides, si l'on applaudit d'abord à sa justice & à sa piété fraternelle, on est bientôt révolté des traits de férocité & de despotisme qu'il y joint. Ce caractère est encore mieux gâté par un amour fade, par une galanterie françoise, trop opposés à celui d'un étranger qu'on appelle barbare, & qui convient lui-même n'avoir rien de l'urbanité des mœurs de l'Italie. Enfin le rôle d'Amélie, princesse du sang, dont Louis est épris, & qu'il vient enlever, est purement oiseux, & jette  
dans

dans toute la piece une froideur que cause toujours l'amour dans la tragédie , lorsque cette passion n'y est pas exaltée au haut degré qu'on y exige , & n'est pas l'ame & le ressort de toutes les révolutions de l'intrigue. Telle est l'esquisse des principaux caracteres de la piece. Il seroit trop long d'entrer dans le détail des défauts de bon sens qui fourmillent dans sa contexture , & qui font juger le poëte incapable d'enfanter par lui-même un plan conçu raisonnablement , & exécuté avec tout le génie que demande l'art dramatique.

15 *Décembre.* Depuis deux mois les travaux commencés dans le jardin du Palais-Royal continuent ; les remuements de terre , les excavations se font ; les matériaux s'accumulent ; enfin , M. le duc de Chartres devenant agresseur contre les propriétaires , les a provoqués par un acte hostile , en faisant arracher de force , & sans aucune réclamation préalable , les grilles qui entouraient leurs maisons , & en faisant vendre les matériaux à son profit. Jusqu'à présent ces propriétaires sont restés dans l'inaction.

D'autre part , M. le duc d'Orléans a fait , à ce qu'on assure , assigner en son nom le prévôt des marchands & échevins de la ville de Paris , afin qu'ils aient à tenir leur traité avec lui , à rétablir l'opéra où il étoit , & à l'y laisser à perpétuité , quelque événement qui arrive , aux termes , clauses & conditions convenues entr'eux.

15 *Décembre.* Depuis quelque temps on parle de couplets abominables sur la cour , en forme de noëls , où l'on n'épargne pas , dit-on , les personnages les plus respectables &

les plus augustes. On est à la recherche du poëte effréné qui s'est permis les horribles calomnies dont ces couplets sont remplis.

16 *Décembre*. Parmi les talons rouges qui dif-  
fertent dans les foyers sur les piéces nouvelles,  
M. le marquis de Louvois est le plus redou-  
table aux auteurs par ses quolibets & ses ca-  
lembours. On en cite plusieurs de lui sur la  
dernière.

Soit défaut de place ailleurs, soit zèle pour  
M. de la Harpe, le comte de Lauraguais s'é-  
tant tapis le jour de la représentation dans la  
loge du souffleur, où celui-ci tient à peine, &  
où il faisoit un tapage du diable par les *bravo*  
& les *bravissimo* qu'il répétoit sans cesse, aux-  
quels on reconnoissoit sa voix ; M. de Louvois  
dit que la situation la plus neuve de la tragé-  
die, celle qui l'avoit étonné & frappé le plus,  
étoit la situation de ce seigneur.

Il dit encore que M. de la Harpe ne trou-  
veroit pas grande monnoie sur sa piéce, parce  
qu'elle ne portoit pas d'intérêt.

Enfin, il a prétendu que la différence en-  
tre cette Jeanne & celle de monsieur de Vol-  
taire étoit que la dernière étoit bien f. . . &  
que l'autre étoit ratée.

M. de Louvois est l'auteur du quatrain cité il  
y a deux ans, sur le prince de Henin, pour  
lequel M. le marquis de Champcenets fut en-  
fermé, & perdit sa survivance de gouverneur  
de Meudon. Ce jeune étourdi, auquel on l'at-  
tribue d'abord, n'étant pas fâché qu'on crût  
de lui cette facétie, ne s'en défendoit pas trop ;  
M. de Louvois, qui voyoit où cela pouvoit aller,  
le laissa s'en glorifier & en recueillir le salaire.

Pour revenir à la tragédie de M. de la Harpe,



on a remarqué hier à la seconde représentation, qu'il avoit fait quelques coupures dans la première scene, & dans la fin du second acte qu'il avoit supprimé quelques vers. A la faveur de ces changements légers, & sur-tout d'une nombreuse cohorte de battoirs, la piece est montée aux nues. On a demandé le poëte, qui n'a point daigné se montrer; l'acteur étant venu annoncer que monsieur de la Harpe avoit disparu, on a crié: Hé bien, l'auteur des petites affiches, pour qu'il vienne faire amende honorable.... L'abbé Aubert, l'abbé Aubert! Cet abbé Aubert se cachoit à l'amphithéâtre, & décontenancé il a été découvert, & obligé de se retirer promptement. Il a fait en effet une critique très-sévère de Jeanne de Naples, mais juste, & d'autant plus heureuse, qu'il a appliqué à cette tragédie, les mêmes réflexions, les propres paroles de M. de la Harpe, censurant durement la tragédie d'Orphanis, de M. Blin de Saint-Maur.

16 Décembre. M. l'archevêque de Paris est aujourd'hui la matiere des éloges de ceux qui le censuroient le plus. On exalte ses charités considérables. Il passe pour constant que sur 600000 liv. de rentes qu'il avoit, & au-delà, il ne mangeoit que 100000 livres, & donnoit le surplus aux pauvres de toute espece. On compte que la dernière année de sa vie ils ont eu de lui 1100000 liv. au moyen des 600000 liv. de son procès gagné, qu'il avoit abandonnées pour le hôpitaux. On a fait sur le quatrain suivant, en forme d'épithaphe :

A la seule équité, Beaumont favoit se rendre,

A l'indigence il ne refusoit rien :

Une ame forte pour le bien ,  
Et pour le pauvre une ame tendre.

16 *Décembre*. Mlle. Raucoux est abymée de dettes plus que jamais. Le prince de Henin, pour la soustraire aux poursuites de ses créanciers, a pris pour son compte tous les meubles & effets de cette actrice : mais il est assigné à venir déclarer par serment chez le lieutenant civil si les actes de propriété dont il s'agit ne sont pas simulés.

Au reste, Mlle. Raucoux se console avec les muses des persécutions de ses créanciers. Elle vient de présenter à ses camarades une pièce nouvelle, intitulée : *La Fille Déserteur*, & l'ouvrage a été agréé.

17 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Limoges, du 11 décembre.... Pour élever un monument durable de notre joie à l'occasion du prince auguste que toute la France célèbre, nos officiers municipaux ont résolu de construire au plutôt une fontaine publique sous le nom de *Fontaine-Dauphine*. Elle sera placée dans un quartier où elle étoit nécessaire ; elle sera ornée d'attributs convenables à la circonstance, avec l'inscription suivante :

Auspiciis

D. D. Marii Joan. Bapt. Nic. d'Aine,

Provinciae Præfeci ;

Curantibus

D. Lud. Nauyiffard, Prætoro urbano,

D. Lud. Estienne Proprætoro :

Ædilibus

( 197 )

D. D. Jus. Jacq. Juge, Joann. Tauchon ;

Mart. Barbou. Jos. Fournier ;

Hoc

Ob natum, ovantibus Gallis,

Delphinum

Publicæ felicitati,

Gratulabundè posuit monumentum

Urbs Lemovicensis

Non. Novemb. Anno. M. DCC. LXXXI.

Cette inscription simple est dans le véritable style lapidaire ; elle est de M. l'abbé *Vitrac*.

En outre , on a résolu d'inviter les propriétaires des maisons qui restent à bâtir sur une place d'embellissement & de commodité , en rotonde , déjà commencée dans le même quartier , sur des façades régulières , à les faire reconstruire au plutôt , conformément au plan adopté par le ministère ; & qu'elle seroit nommée dès ce moment *Place Dauphine*.

Au moyen de ces changements , d'autres déjà faits , de nouveaux qu'on se propose de faire , Limoges , une des plus anciennes villes de France , mais une des plus laides & des plus mal-propres , aura changé de face sous notre intendant , qui marche à cet égard sur les traces de M. Turgot , & suit ses errements.

Nos rues étoient étroites , sans forme régulière & sans nomenclature ; nous étions encore ceints de tours & de murailles à demi-ruinées ; notre ville n'avoit ni assez de portes pour la commodité des habitants , ni assez d'issues pour faciliter la circulation de l'air , ni assez de places pour la décoration & l'uti-

ité publique ; elle n'étoit point éclairée la nuit ; elle n'avoit point de garde , ce qui rendoit la police presque sans vigueur ; le palais de la justice & les prisons s'écrouloient.

M. d'Aine a obtenu un arrêt du conseil qui fixe l'alignement & le redressement de toutes les rues & places ; déjà on a ouvert plusieurs entrées dans des cantons précédemment renfermés ; toutes les maisons ont été numérotées , & à chaque coin de rue on a fixé leur nom. On a formé une nouvelle place régulière de l'emplacement où les Romains avoient construit des arènes. On a continué un cours planté d'arbres autour de la ville ; des réverbères ont été placés ; une compagnie de guet a été établie ; un palais commode & solide pour la justice a été édifié ; des prisons salubres ont été bâties.

Il est maintenant question de supprimer des étangs placés au centre de la ville , creusés pour arrêter les incendies , plus dangereux lorsque les maisons étoient bâties en bois , mais dont les eaux croupissantes exhaloient des vapeurs pestilentielle , de transporter les boucheries hors de l'enceinte des murs ; de rendre plus aérés certains quartiers habités par le menu peuple , & d'y entretenir une propreté constante.

La généralité entière se ressent du zèle de M. d'Aine à suivre son modèle , M. Turgot. Il a établi des travaux pour la navigabilité de la Charente ; il a continué les grands chemins ouverts , dont quelques parties taillées dans le roc étonnent les voyageurs ; il a construit un pont ; enfin , tout est en activité au dedans & au dehors. Tout cela s'exécute au

moyen des modiques revenus de la capitale ; & des fonds destinés par le gouvernement aux ateliers de charité ; ce qui prouve combien l'économie , les lumières & la vigilance peuvent , réunis ensemble , opérer de grandes choses.

17 *Décembre*. La foule de pièces de toute espèce présentée aux comédiens italiens , qui absorberoient tout leur temps s'ils étoient obligés d'en entendre la lecture , a déterminé les gentilshommes de la chambre de faire un règlement , suivant lequel l'auteur doit d'abord soumettre son ouvrage à un comité , qui décide s'il est digne d'être lu à la troupe. En conséquence , MM. *Auguste de Piis & Barré* ayant demandé jour pour la lecture d'un nouvel opéra comique de leur façon , intitulé le *Gâteau des Rois* , on leur a fait part de l'arrangement. M. Piis s'en est scandalisé , & a répondu que c'étoit déjà trop pour eux de lire une fois , & qu'après les succès multipliés qu'ils avoient , leurs ouvrages devoient être reçus d'emblée. Les comédiens ont demandé du temps pour se consulter & prendre les ordres de leurs supérieurs , & ont fini par écrire à ces messieurs une lettre fort honnête , où ils leur disoient qu'ils ne pouvoient se départir en leur faveur d'un règlement général , établi pour tous les auteurs sans exception , & auquel venoit de se soumettre tout récemment M. Marmontel , au sujet de son *Dormeur éveillé*.

M. de Piis a répondu en son nom & en celui de son confrère une lettre fort impudente , dont la substance est qu'ils devoient être dans une classe à part , comme les restaurateurs du vaudeville , comme les pères nour-



riciers de leur théâtre , qui seroit tombé sans eux ; qu'on leur avoit reproché mal-à-propos d'avoir tué les pieces à ariettes , puisqu'on ne peut pas tuer ceux qui sont morts : que l'exemple de M. Marmontel ne pouvoit être une regle à leur égard ; qu'ils n'en faisoient pas assez de cas pour se modeler sur lui.

Cette querelle auroit pu empêcher la piece de paroître , lorsque ces messieurs , pour ne pas compromettre leur amour-propre , ont fait intervenir la cour qui , desirant voir jouer le *Gâteau des Rois* à Versailles , a exigé des comédiens qu'ils la reçussent & l'appriussent.

18 *Décembre*. M. de Beaumont ayant été enterré hier , on croyoit que son successeur seroit nommé & connu aujourd'hui , & le bruit général étoit qu'entre une foule de concurrents , M. l'archevêque de Toulouse l'avoit emporté. On assure qu'il a été en effet désigné un instant pour cette place ; mais que de violentes clameurs se sont élevées , qui ont arrêté le choix de sa majesté ; que des pamphlets imprimés tout prêts , ont été répandus à la cour , où l'on dévoile le danger de mettre sur le siege de la capitale un prélat non-seulement suspecté dans sa foi pour ses liaisons avec les philosophes du jour , mais vivant d'une façon peu réguliere , absolument mondaine , se livrant à tous les plaisirs profanes , & jouant des comédies à la campagne.

18 *Décembre*. Ce n'est que depuis peu qu'on apprend que M. le chevalier de Kerguelin , commandant le *Liber Navigator* , navire destiné à faire un voyage de long cours , pour vaquer à la découverte de choses utiles , avantageuses & nécessaires à la navigation , conf-

truit, nommé & désigné par le concours & l'autorité des deux puissances en guerre, a été arrêté dès le commencement de sa marche, par un corsaire Anglois, quoiqu'il eût des passe-ports de cette même nation, suivant lesquels le navire étoit sous sa protection, & sous celle de toutes les puissances. Il a été conduit à Kinsale sur la fin de juillet dernier. C'est la même aventure que celle de la bélandre Espagnole *la Trocha*.

Monsieur de Kerguelin, n'ayant pu encore obtenir justice de l'amirauté de Londres, a publié un mémoire vigoureux, où il réclame sa liberté, celle de son équipage & son navire. Il en appelle aux puissances de l'Europe, intéressées à maintenir le droit des nations. Ce mémoire fait grand bruit, & a été envoyé dans toutes les cours, sur-tout à celle de la confédération armée.

19 *Décembre*. Mademoiselle Lonjeau, qui avoit été goûtée anciennement à l'opéra dans des emplois inférieurs, qui depuis a fait les délices de Bordeaux, & a paru aux Italiens avec un succès troublé par l'envie seulement, a débuté hier sur le théâtre lyrique, dans le rôle de Clytemnestre d'Iphigénie en Aulide du chevalier Gluck. Elle paroît avoir les moyens nécessaires pour remplir en effet de grands rôles; mais l'habitude de jouer ceux d'amoureuses, a pu lui nuire dans celui-ci. On ne peut encore la juger définitivement sur ce simple coup d'essai. Elle a la figure théâtrale, l'organe agréable, de l'abandon & de la facilité dans le jeu; mais elle ne varie pas assez ses traits, & elle prodigue trop les gestes, défaut

qu'il lui fera aisé de corriger , & que l'étude pourra même faire totalement disparaître.

19 *Décembre*. On parle beaucoup d'un duel entre le vicomte de Vaudreuil & M. de la Meth: il paroît que l'agresseur n'a pas été puni comme il le méritoit ; car le premier qui a maltraité de propos injurieux le second , a blessé grièvement celui-ci & les chirurgiens ne peuvent prononcer sur son sort , qu'après que l'on aura levé le premier appareil.

19 *Décembre*. On est toujours dans l'attente du choix que S. M. fera pour remplacer M. de Beaumont ; le siege qu'il laisse vacant , outre l'importance dont il est , comme honorifique , est devenu d'un revenu immense : il ne valoit que 400000 livres lorsque M. de Beaumont y est monté , & il rapporte aujourd'hui plus de 700000 liv. , suivant les détails qu'en font ses gens d'affaires. Quoi qu'il en soit , on ne sauroit nombrer tous les concurrents , sur-tout depuis que les mémoires répandus contre M. de Brienne font espérer à ses rivaux qu'il est exclu.

On raconte que dernièrement il y avoit à Versailles jusqu'à trente-sept évêques , & que le Roi dit : *voilà bien des prélats ; mais je n'y vois pas l'archevêque de Paris.*

20 *Décembre*. Suivant le mémoire du chevalier de Kerguelin , commandant le *Liber Navigator* , les motifs qui ont déterminé l'amirauté de Londres à déclarer prisonniers de guerre cet officier & ses compagnons de voyage , malgré leurs passe-ports & les conventions des deux cours ; c'est 1°. que le bâtiment étant plus petit qu'il n'avoit été permis de le faire , le corsaire étoit justifié de l'avoir arrêté ; 2°. que , par les papiers trouvés dans le bâtiment , le projet du

voyage paroissant différent de celui annoncé ; les armateurs du corsaire étoient autorisés à commencer un procès légal contre le bâtiment.

Les intéressés à l'armement dudit navire réclament contre la décision provisoire de l'amirauté de Londres , décision qui ne pouvoit être rendue que dans le cas d'un délit prouvé. C'est en leur nom que le mémoire est publié , eu égard aux circonstances de la guerre , qui interrompt toute communication entre la France & l'Angleterre ; & leur naturel , unique défenseur , commandant de leur navire , étant contre le droit des gens en captivité , ils n'ont d'autres ressources que d'avoir recours aux papiers publics pour faire connoître l'injustice dont ils se plaignent.

Ces propriétaires discutent ensuite les deux griefs qu'on leur oppose par des raisons , il est vrai plus spécieuses que solides , & concluent à ce que leurs adversaires soient condamnés à tous les dommages & intérêts résultants du retardement du voyage , &c. Ils finissent par supplier toutes les puissances intéressées à maintenir le droit des nations , d'interposer leur autorité pour faire rendre justice à nombre de particuliers qui ont sacrifié une partie de leur fortune pour le bien de la navigation & le progrès des sciences.

20 *Décembre.* Les abominables Noëls annoncés , sont devenus à la fois l'entretien & l'exécration de tout Paris ; indépendamment des calomnies sacrilèges qu'ils contiennent , on ajoute que le faire même en est détestable , & qu'ils sont à la fois maussades , orduriers , dégoûtants.

21 *Décembre.* Extrait d'une lettre de Stras-



bourg, du 8 décembre... Monsieur Rochon de Chabannes n'étant point dans le cas ni dans l'intention de recevoir aucune récompense pécuniaire, on a cru devoir lui donner une des médailles d'or destinées pour la cour, représentant, d'une part, le portrait du Roi, & au revers portant cette légende *Argentoratum felix votis sæcularibus, anno 1781*. Depuis que nous avons appris ici la mort de monsieur Saurin, quelqu'un avoit imaginé de proposer à la ville de faire une délibération pour autoriser M. Gerard, notre préteur, à l'effet d'interposer ses bons offices auprès de l'académie françoise, afin de lui faire accorder la place vacante pour laquelle il a d'ailleurs des titres plus que suffisants. La crainte de compromettre la dignité de la ville, si ses sollicitations ne réussissoient pas, a empêché que la délibération n'ait eu lieu. Il me semble cependant qu'il y auroit eu une maniere d'arranger tout cela pour ne pas violer les suffrages libres de l'académie, & cependant assurer le succès de la négociation; mais il auroit fallu trouver plus de zele & de chaleur en faveur du candidat qu'il n'y en a parmi nous. Je vois qu'en général, c'est une grande duperie aux auteurs de travailler par complaisance pour les grands seigneurs & pour les corps; je suis indigné de notre passivité envers monsieur Rochon de Chabannes.

21 Décembre. On commence à parler beaucoup des fêtes que la ville doit donner au Roi & à la Reine. Depuis plus d'un mois on a commencé les travaux nécessaires pour disposer son hôtel à recevoir leurs majestés, & indépendamment des embellissements, augmen-



tations & décorations de ce bâtiment , on en construit un en bois dans la Greve , en face de la riviere , dont l'extérieur doit représenter celui d'un nouvel hôtel-de-ville , conformément au plan donné il y a long-temps au bureau par son architecte.

22 *Décembre*. Outre les couplets abominables dont on a parlé , on assure qu'il existe un libelle plus sacrilege encore , s'il est possible. On l'attribue à M. Jacquet , & voici une anecdote fort extraordinaire à cet égard : Le mercredi 12 de ce mois , au café du caveau , un quidam dit publiquement : Messieurs , une grande nouvelle dont je suis certain , c'est qu'hier le sieur Jacquet a été exécuté à la bastille , comme coupable du crime de lèse-majesté au second chef , & auteur du libelle qui court contre la Reine. Ce propos tenu devant beaucoup de monde , causa une consternation générale , & n'eut aucune suite. On ne dit point que l'auteur ait été arrêté , comme on le craignoit pour lui.

Cette anecdote s'est répandue depuis , & voici comme on en rapporte les détails. Le Sr. Jacquet a été lieutenant particulier du bailliage de Lons-le-Saunier en Franche-Comté. Il a été obligé de se défaire de sa charge ; il est venu à Paris où il passoit pour un mauvais sujet. Il s'est trouvé impliqué d'une manière peu honnête dans l'affaire du marquis de Saint-Pierre. En outre , il se méloit de la librairie étrangère ; il vendoit des livres prohibés , & prétendoit à cet égard avoir une mission particulière du gouvernement. Il faisoit fréquemment des voyages en pays étrangers , & l'on fait qu'en Hollande il passoit pour

un espion. Il y a quelques mois qu'il instruisit M. le comte de Maurepas qu'on imprimoit en Angleterre le libelle en question, & il s'offrit d'aller en retirer tous les exemplaires. Il reçut en conséquence cette mission, & revint avec sa découverte. Peu après il prétendit qu'il n'avoit pas tout eu, & qu'il en ressoit; il toucha encore de l'argent, & eut ordre de ne rien épargner pour qu'il n'en restât pas vestige. Il revint; mais dans les exemplaires qu'il rapporta, & qu'il n'avoit pas examinés, il se trouva le manuscrit de l'ouvrage écrit de sa propre main; d'où l'on eut lieu de l'en croire l'auteur. On veut que son forfait ait été constaté juridiquement par une commission sotte, & qu'il ne soit resté aucun doute qu'il l'avoit composé & envoyé au sieur Morande, avec lequel il s'entendoit. Voilà tout ce qu'on a pu recueillir de plus vraisemblable sur cette aventure obscure & difficile à bien démêler; mais qu'on ne peut guere regarder comme tout-à-fait dénué de fondement.

*22 Décembre.* Extrait d'une lettre de Valenciennes, du 15 décembre... J'ai été bien surpris en venant ici de trouver, dans ma marche de Paris à cette ville, une pyramide nouvellement élevée sur la gauche de la chaussée, & précisément au point d'embranchement de la route qui conduit à l'abbaye de Denain. Je me suis approché pour contempler ce monument; sa forme est triangulaire; elle est de trente pieds de hauteur. On lit dans la partie supérieure ces mots : Denain, 24 juillet 1712; au dessous sont ces deux vers tirés de la Henriade...

Regardez dans Denain l'audacieux Villars;  
Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars,

Et sur la base de la pyramide est écrit : *Ce monument a été élevé en 1781 , par les soins de M. Senac de Méilhan , intendant de la province du Haynaut.*

Vous voyez donc qu'il est question de rappeler aux voyageurs la mémoire de la bataille de Denain , époque si critique & si glorieuse pour la France. C'est d'autant mieux imaginé que ce trophée se trouve placé sur une grande route extrêmement fréquentée par les troupes. Au moment où je suis descendu de voiture , il y avoit en effet beaucoup de soldats arrêtés qui l'admiroient & copioient les vers ; quantité de payfans en faisoient autant.

22 *Décembre.* Des courtisans racontent que M. le comte d'Artois ayant envoyé son fils, M. le duc d'Angoulême , rendre ses devoirs à M. le Dauphin , il lui avoit demandé au retour comment il l'avoit trouvé ? Ce prince lui ayant répondu avec l'ingénuité d'un enfant , bien petit : Mon fils , vous le trouverez bien grand dans quelque temps , lui répliqua-t-il.

23 *Décembre.* L'insolence de M. de Piis devenant intolérable , ainsi qu'on l'a vu dans ses réponses à la comédie italienne , & qu'on le juge par des différentes diatribes qu'il a répandues dans le journal de Paris contre ses critiques , donne lieu de rechercher quel il est. Ceux qui l'ont suivi, l'ont connu élève de M. Vasse , qui tenoit une petite société littéraire , où il formoit les jeunes poètes sans asyle & sans fortune. Monsieur de Piis , portant alors le nom d'Auguste , y venoit dans un accoutrement misérable , lire ses productions , & recevoir les conseils de ce Mécène. Il passoit pour un enfant de l'amour , déposé , dès sa

naissance, chez un M. le Bel, fauxbourg Saint-Marceau ; & voici ce qu'on raconte.

Avec l'enfant s'étoit trouvé un rouleau de 50 louis, joint à une lettre où l'on prioit M. le Bel d'en prendre soin, & de lui donner le nom d'Auguste. On lui promettoit de lui envoyer chaque année pareille somme. Quoique cet instituteur n'eût reçu depuis aucun argent, il l'avoit gardé chez lui & élevé. Ce n'a été que long-temps après qu'on lui a tenu compte de ses déboursés, & qu'on lui a appris que cet enfant étoit fils d'un M. de Piis, clandestinement marié ; en sorte qu'on ne peut assurer s'il sera habile à succéder. Quoi qu'il en soit, c'est alors que monsieur Auguste a pris le nom de son pere, & a fait connoissance avec son grand-pere, le baron de Piis, encore existant à Bordeaux. Il se trouve en effet d'une famille distinguée en Provence ; il en a été reconnu à un certain point, a arboré le plumet, & a porté ses prétentions très-haut ; on cite dans une de ses pieces des vers qui ont fort intrigué ceux qui n'étoient pas instruits de la métamorphose ; en s'apostrophant lui-même il s'écrie :

Attends tout des dieux de la terre,  
Ils finiront par t'honorer  
D'un titre auquel ton cœur aspire...

On ne savoit ce que signifioit cette nouvelle prétention de M. de Piis. On se demandoit s'il vouloit être comte ou marquis. On a su enfin qu'il aspiroit seulement à être commissaire des guerres par commission, comme une récompense de la cour pour l'avoir amusée & fait rire ; ce qui n'est pas en effet un petit mérite.

*23 Décembre.* Après la mort de M. l'archevêque, messieurs les grands-vicaires, nommés par le chapitre pour l'administration du diocèse pendant la vacance du siège, se sont assemblés à l'effet de rendre un premier mandement sur cet événement. L'un d'eux, M. l'abbé de Boisbasset, en a présenté un tout prêt; il en a sur le champ été fait lecture. Quel étonnement! il s'est trouvé que c'étoit un vrai persiflage de toute la conduite du défunt.

M. l'abbé le Corgue de Launay, l'un des grands-vicaires, s'est élevé avec force contre ce pamphlet, & il a été rejeté unanimement. Cet orateur s'est chargé d'en dresser un autre dans le même jour, parce que le cas pressoit. Effectivement, au bout de quatre heures il a réuni ses confreres. On a jugé que celui-ci contenoit un éloge trop affecté de la fermeté du prélat & de son inflexibilité à soutenir les droits de l'épiscopat contre les entreprises de la magistrature; les tolérants l'ont modifié, & il a paru tel qu'on l'a vu le 13 décembre. Bien des gens voudroient qu'il eût été encore plus modéré. Quoi qu'il en soit, la conduite de l'abbé de Boisbasset a paru d'autant plus malhonnête, qu'il est neveu de ce fameux Bouettin, si renommé durant le schisme, qui avoit mérité à un si haut degré l'estime de M. de Beaumont, & son affection qui avoit rejailli de l'oncle jusques sur celui-ci.

On prétend que c'est l'abbé Maury qui avoit préparé ce mandement insidieux, & engagé l'abbé de Boisbasset à le présenter.

*23 Décembre.* Le combat du vicomte de Vaudreuil contre M. de la Meth, s'est passé avec le plus grand éclat: il a eu lieu en plein jour



au bois de Boulogne , en présence de plusieurs témoins choisis de part & d'autre , d'une grande quantité de valets & de beaucoup de passants. Ce seigneur , mécontent de M. de Chabot , l'un des témoins , est allé se battre contre lui sur la frontière. La publicité donnée à ce duel & à plusieurs autres arrivés avant , révolte les philosophes , voyant avec douleur qu'ils n'ont pas encore déraciné tous les préjugés.

24 Décembre. M. Tronchin , étoit trop célèbre pour ne pas mériter une notice plus particulière & plus détaillée. Né à Geneve en 1709 , d'une famille noble , originaire d'Avignon , recommandable par son ancienneté & par les emplois qu'elle occupa dans la république , il auroit dû être riche ; mais son père ayant tout perdu , le fils fut obligé de chercher des ressources. Il avoit la plus belle figure , beaucoup d'esprit , avoit fait de très-bonnes études , & étoit en état d'occuper quelque place que ce fût. Un livre de Boerhaave , lui tombe entre les mains , & détermine sa vocation pour la médecine. Il passe en Hollande pour étudier sous ce savant professeur de Leyde , si fameux qu'on lui écrivoit de la Chine : à *Boerhaave en Europe*. Il distingua bientôt cet élève nouveau , & au bout de quatre mois se reposa sur lui d'une partie de ses soins.

M. Tronchin pratiquoit déjà à 23 ans ce traitement de la petite vérole , qui lui a toujours réussi & qui a paru pendant long-temps si extraordinaire ici. On doit à son courage & à son génie les progrès qu'a fait parmi nous , malgré tous les obstacles , la pratique de l'inoculation. *Cet art qui , comme on l'a dit , nous millesime , au lieu que la nature nous décimoit. On*

lui doit aussi les changements salutaires que la médecine a éprouvés en France. Sa devise étoit : *simplex sigillum veri*. Il n'y a qu'une médecine, disoit-il souvent, c'est la médecine observatrice & expectante. Il n'a jamais traité de la même manière deux personnes attaquées de la même maladie. Persuadé de l'influence nécessaire du moral sur le physique, il avoit rendu sa médecine plus douce en quittant Amsterdam pour Geneve, & il l'adoucit encore en quittant Geneve pour Paris ; il prétendoit que dans cette ville on ne pouvoit pas trop l'adoucir, vu les affections de l'ame des individus. Aussi soulageoit-il, guérissoit-il même plus de malades par ses consolations que par ses remèdes ; & tous ses malades devenoient ses amis.

En 1755, il vint à Paris pour inoculer monsieur le duc de Chartres & Mlle. d'Orléans, ce qui lui valut peu après la qualité de premier médecin du prince. En 1778, l'académie des sciences le reçut au nombre de ses huit associés étrangers. Il a peu écrit ; mais le recueil de ses consultations seroit un beau livre en physique, en médecine, & même en morale. Il employoit presque tout son temps à la pratique de la médecine & de la bienfaisance ; tous les soirs il recevoit chez lui les pauvres malades ; c'est ce qu'il appelloit son *bureau d'humanité* ; en sorte que sa perte est un deuil général.

24 Décembre. On doit jouer incessamment à l'opéra la première représentation d'un opéra nouveau en trois actes, intitulé *la double Epreuve*, ou *Colinette à la cour*. Les paroles sont d'un maître des comptes qui ne se nomme pas, mais que tout le monde fait.

être M. Lourdet de Santerre. On dit que c'est le sujet de Ninette à la cour qu'il a étendu. La musique est de monsieur Grétry.

24 *Décembre.* Le bruit court ce soir , que c'est M. de Juigné , évêque de Châlons , qui est nommé archevêque de Paris.

25 *Décembre.* Le chapitre de Paris a été fort agité ces jours-ci à l'occasion d'une grande affaire : le curé de Saint-André-des-Arts , lorsqu'on est venu lui apporter le mandement ordonnant les prières de 40 heures pour la conservation de M. l'archevêque , alors agonisant , non-seulement ne s'est pas mis en état d'y satisfaire , mais s'est écrié : *Comment peut-on prier Dieu pour un pareil homme ?* On avoit instrumenté contre lui , & l'on alloit le sommer de satisfaire au mandement , lorsque le vicaire l'a tiré de ce mauvais pas , en prenant sur lui de faire exposer le saint Sacrement. Mais il n'en a pas été moins question de constater son délit , & de lui infliger une peine canonique. Les plus modérés du chapitre ont été d'avis de ne pas augmenter le scandale en le rendant plus public , & de laisser la procédure en suspens , pour y être statué par le nouvel archevêque , suivant que sa sagesse le lui prescrira.

25 *Décembre.* On se rappelle ce philosophe qui vouloit casser sa tasse en observant un enfant s'abreuver à un ruisseau , & y puiser l'eau avec le creux de sa main. Telle a été la surprise de M. de Bernieres , un de nos plus grands mécaniciens , à la vue d'une machine inventée par le sieur Vera , commis de la poste , sans érudition , sans principes , sans

aucune connoissance des arts. Sa construction est fondée sur une idée neuve & ingénieuse, & pouvant être appliquée avec avantage dans des occasions fréquentes. Elle est extrêmement simple, peu dispendieuse. Son objet est d'élever l'eau à des hauteurs considérables. Elle n'exige, pour ainsi dire, d'autre entretien & d'autre réparation que de changer de temps en temps la corde de sparterie, que l'auteur emploie de préférence à toute autre, parce qu'elle a la propriété de se conserver dans ce fluide, où les autres ne tardent pas à se pourrir.

Cette corde, réunie par les deux bouts, de manière qu'elle forme ce qu'on connoît sous le nom d'une corde sans fin, passe en bas sous une poulie qu'elle embrasse à moitié, laquelle est arrêtée vers le fond d'un tonneau rempli d'eau ; elle embrasse aussi une autre poulie semblable à la première, placée à 60 pieds au moins de hauteur. On fait tourner sur elle-même cette seconde poulie par le moyen d'une grande roue à gorge & à manivelle, pareille à celle des tourneurs.

Dès qu'on tourne cette grande roue, la corde de sparterie prend une marche successive & continue, & l'on voit l'eau monter en dehors de cette corde, & tout autour d'elle jusqu'au dessous de la poulie supérieure, où une espèce de chapiteau la force de tomber dans une gouttière qui la verse où l'on veut.

C'est par une lettre du 18 octobre dernier, que M. de Bernieres a écrite au journal de Paris, que les amateurs & artistes ont eu connoissance de la découverte du sieur Vera.

Ils se font empressés d'aller la vérifier , & font sortis émerveillés de sa simplicité & de sa justesse. Elle a été soumise à l'examen de l'académie royale des sciences , & l'on ne tardera pas à en avoir la décision.

26 *Décembre*. Il paroît constant qu'en effet M. l'archevêque de Toulouse , appuyé par l'abbé de Vermont auprès de la Reine , a été nommé 24 heures archevêque de Paris ; mais que le pamphlet dont on a parlé a produit son effet. Tout le parti des dévots a été tellement alarmé du danger que la religion courroit , suivant eux , si ce prélat athée eût été élevé sur le premier siege pontifical de la France , qu'ils ont cru devoir se permettre d'user de la voie peu honnête d'écrits anonymes. Ceux qui ont lu celui-ci disent qu'il n'est pas nouveau , que c'est un libelle répandu il y a quelques années à Toulouse , lorsque ce prélat fit séculariser une communauté de filles religieuses ; il étoit tombé dans l'oubli , & on l'a rajeuni.

Quoi qu'il en soit , c'est en effet M. de Châlons qui est nommé par le Roi archevêque de Paris. Ce prélat de fort bonnes mœurs , fort religieux , est en outre un très-zélé moliniste. Ses principes sont les mêmes absolument que ceux de M. de Beaumont , & il y a grande apparence que ce sera là même administration. M. de Juigné est aussi fort charitable , & d'ailleurs d'une maison riche , ce qui ne le mettra pas dans le cas de faire part à ses parents des gros revenus dont il va jouir.

26 *Décembre*. L'académie des sciences , en effet , ayant nommé des commissaires pour examiner la machine du sieur Vera , leur



rapport a eu lieu le 15 décembre , & cette compagnie a confirmé les éloges qu'ils lui ont donnés.

MM. le Roi & l'abbé Boffut étoient ces commissaires. Suivant les expériences qu'ils ont faites , le résultat moyen d'une corde de sparterie , ayant 21 lignes de circonférence , a été de 150 pintes en 7 minutes & 45 secondes. L'eau , dans les expériences , a été élevée à 63 pieds. Une corde double environ de circonférence , n'a pas donné tout-à-fait autant d'eau dans le même espace de temps ; il a fallu onze minutes 45 secondes pour obtenir le même volume de liquide par une corde de chanvre de 15 lignes de circonférence.

D'après cet examen & l'approbation des sçavants , on ne doute pas que cette machine ne soit adoptée dans les manufactures , dans les maisons particulières , & sur-tout dans les marais & dans les jardins , au produit & à l'embellissement desquels l'arrosement contribue d'une manière aussi essentielle.

26 Décembre. On répand encore contre M. le duc de Chartres un quatrain enfanté sans doute par le désespoir des propriétaires ruinés , & cherchant à exhiler leur rage : ils oublient en ce moment le prince du sang , pour n'envisager qu'un ennemi cruel , dont ils cherchent à se venger de toutes les manières ; & ils osent se porter jusqu'aux imputations les plus calomnieuses pour peu qu'elles soient fondées sur des apparences.

A la gloire préférer l'or ,  
Fuir l'ennemi sans le combattre ,

Ce n'est pas fortir d'Henri-quatre ;  
C'est être bâtard de Melfort.

*27 Décembre.* On ne s'en est pas tenu à des louanges fades de M. de Beaumont ; on l'a apprécié plus véritablement dans ce quatrain , où l'on exalte ses bonnes qualités , sans dissimuler ses défauts.

Dieu lui donna la bienfaisance ;  
Le diable en fit un entêté ;  
Il couvrit par sa charité  
Les maux de son intolérance.

*27 Décembre.* Il devoit y avoir aujourd'hui appartement & banquet à Versailles en réjouissance de la naissance du Dauphin : madame la comtesse d'Artois n'étant pas encore bien rétablie de la fièvre qu'elle a eue il y a près de deux mois , s'est trouvée pendant la nuit dans un état si critique & si dangereux , qu'elle a désiré être administrée. Elle a en effet reçu tous les sacrements à deux heures du matin , & , au lieu des fêtes auxquelles on se préparoit , on a ordonné les prières de 40 heures. Cette nouvelle a répandu une consternation générale dans la capitale.

*27 Décembre.* Les amateurs continuent à suivre avec empressement les concerts spirituels , sur-tout depuis que leur concert par excellence n'a plus lieu. Il y en a eu deux la veille & le jour de Noël.

Le motet de M. Chardini , chanté le 24 , annonce un compositeur qui , quoique jeune , connoît parfaitement les règles de l'art ; mais auquel il manque de la consommation. D'ailleurs , l'exécution lui a fait grand tort , & l'on

l'on ne peut dissimuler que les chœurs manquoient d'ensemble. Il y a à parier qu'une seconde fois ce morceau produira plus d'effet.

M. Querat , élève de M. Capron , a fait plaisir par la maniere agréable dont il a joué son concerto de violon. On n'en peut dire autant de la voix de madame Ferandini , qui a chanté pour la premiere fois un air de monsieur Missiwecek.

Cette musique a paru aussi barbare que le nom de son auteur.

M. Salentin , qui remplace à l'opéra monsieur Rault pour la flûte , & qu'on croit déjà très-goûté dans d'autres concerts , a prouvé dans celui-ci du 25 , par l'exécution finie de son concerto de hautbois , qu'il savoit profiter des applaudissements , pour en mériter de nouveaux.

MM. Fodor , Michel & Duport sont assurés de réussir toutes les fois qu'ils se font entendre.

L'oratorio de M. Gossec sur la *Nativité* , a terminé d'une maniere brillante les deux concerts. Le public n'a pu y voir sans intérêt la fille de M. Legros , chargée , à l'âge de 7 à 8 ans au plus , d'un petit morceau de récitatif , qu'elle a rendu avec toutes les graces de son enfance. Elle annonce les plus heureuses dispositions pour marcher sur les traces de son pere.

28 *Décembre*. M. Moline vient de faire imprimer sa comédie en trois actes & en vers. de l'*Inconnue persécutée* , mêlée d'ariettes , représentée devant leurs majestés par les comédiens italiens ordinaires du Roi, le 12 novembre 1776. Il conclut de cette époque que l'antériorité de son poëme est bien constatée sur celle

de M. Durofoy ; il ajoute peu modestement , il est vrai , mais du moins avec vérité , que que la supériorité ne le fera pas moins pour quiconque voudra en faire la comparaison. Il reproche enfin à son rival d'avoir copié une infinité de morceaux de la première , & , en avouant ces larcins , de ne les avoir pas désignés avec des guillemets de façon qu'on pût distinguer clairement la part de chacun , & qu'on ne confondît point le travail de M. Moline avec les idées sublimes dont lui , Durofoy , a enrichi cette comédie opéra.

28 *Décembre.* MM. les gardes du corps , à la naissance du Dauphin , ont le privilège , qu'ils ne veulent pas laisser perdre , de donner à la Reine un bal , que l'un d'eux ouvre en dansant avec S. M. Ce bal devoit avoir lieu demain 29 , & M. de Preffy , l'un des majors de cour , étoit choisi pour cette honorable fonction. La maladie de madame la comtesse d'Artois empêche que le bal n'ait lieu ; c'est d'autant plus fâcheux que la plus grande partie de la dépense étoit faite. Chaque garde du corps s'étoit cotisé , avoit donné un louis , les autres officiers à proportion. Il y avoit 3800 bougies de commandées ; on peut juger par cet article du reste de sa magnificence.

Ce qu'il y a de plus fâcheux encore , c'est que cette fête a déjà coûté la vie à plusieurs gardes du corps. MM. les chevaux-légers , & les gendarmes ont trouvé mauvais de n'avoir pas été invités en corps ; il en a résulté des propos dont se sont suivies des rixes , & l'on assure qu'il y a déjà trois gardes du Roi de tués.

29 *Décembre.* Les comédiens françois , de-

puis que M. Rochon de Chabannes a répandu sa brochure au sujet des deux troupes qu'il desireroit , boudoient cet auteur , & ne vouloient pas reproduire sa piece des *Amants généreux*. En vain Mlle. Doligny , qui aime le poëte & cette comédie , sollicitoit ses camarades de la jouer. Enfin , le sieur Préville est venu à son appui , & les amants généreux ont reparu hier jeudi avec le succès ordinaire ; & ce qui confond les détracteurs du poëte dans la troupe , qui prétextoit , pour exclure sa piece , le peu de bénéfice qu'elle rendoit , c'est qu'on a fait à la porte 1800 liv. malgré le mauvais jour.

29 Décembre. Extrait d'une lettre de Strasbourg , du 10 décembre 1781... La nation juive d'Alsace a cru devoir célébrer avec éclat la naissance du Dauphin ; en conséquence les préposés généraux ont écrit aux rabbins de la province pour les inviter à composer un cantique en action de graces , & à indiquer les psaumes & prieres analogues à la circonstance.

Sur leur réponse , ils ont été , ainsi que les préposés particuliers & autres députés des communautés juives de la province , invités à se rendre à Bischheim au Saum , près Strasbourg , pour le mardi 20 novembre.

Je passe sur les préliminaires de cette fête , sur ce qu'elle eut de commun avec toutes les autres , sur les charités qu'elle occasionna en faveur des étrangers , & même de nos moines catholiques , contre les mœurs & les pratiques religieuses de cette nation , & j'en viens aux cérémonies particulières qui la caractérisent.

Les rabbins , préposés généraux , accompa-



gnés des préposés particuliers & députés des communautés juives de la province , précédés des jeunes gens & enfans juifs de la communauté de Bischheim , rangés sur deux lignes avec deux drapeaux , accompagnés de musique , & au bruit d'une décharge de douze petits canons & de nombre de boëtes , partirent de la maison où ils étoient assemblés , & se rendirent en corps à celle du sieur Cerfbert , l'un des préposés généraux , où est la synagogue , laquelle se trouva décorée des plus riches ornemens , illuminée d'un grand nombre de bougies , & remplie de monde que la curiosité avoit attiré. Le tabernacle fut ouvert , & , ce qui ne se pratique que dans les circonstances les plus extraordinaires , les tables de Moïse furent exposées à la vue , au bruit d'une nouvelle décharge de canons & de boëtes. On commença les prières ordinaires , suivies de celles usitées tous les samedis pour le Roi & la famille royale ; puis on chanta le cantique en actions de graces , composé pour la circonstance.

Ensuite repas , bal , illumination. Entre les devises on distinguoit celle - ci en latin , au dessous du portrait du roi en médaillon.

Si mora longa fuit , nimios nunc desine quæsus.

Gallia , Borbonides parturiendus erat.

29 *Décembre*. Le docteur Barthès , quoique M. le comte de Maurepas soit mort , n'a pas moins acquis par son audace & ses intrigues assez de confiance pour se faire nommer , à la mort de Trochin , premier médecin de M. le duc d'Orléans , à l'exclusion de dix ou douze praticiens de Paris qui aspiraient à cette

place , & y avoient des prétentions plus ou moins fondées. Ce triomphe a excité l'envie , & l'on recherche quel est ce Barthès.

On convient assez généralement que c'est un homme de beaucoup d'esprit , parlant très-bien , ayant une mémoire prodigieuse , & conséquemment des connoissances infinies ; il a été pendant plusieurs années chancelier de l'université de Montpellier , & à la tête de la faculté de cette ville , très-renommée en médecine. Il a fait quelques ouvrages , dont le principal est une espece de traité de métaphysique , intitulé : *Nouveaux Eléments de la science de l'Homme* , qui n'est autre chose que la *médecine de l'esprit* de le Camus , retournée ; c'est-à-dire , la doctrine pure du matérialisme. Quant à son état , on le regarde comme profond en théorie ; mais on lui refuse ce tact si nécessaire pour exercer sa profession utilement envers l'humanité.

Ses rivaux jaloux disent que c'est un cynique , un homme sans mœurs , un roué. Il vient d'être tout récemment reçu membre de la société royale de médecine.

30 Décembre. Quoiqu'en dise les détracteurs des sciences , leur application est souvent très-utile dans la société , & sans doute M. le Noir , lieutenant général de police de cette capitale , en a jugé ainsi en établissant une *école de Boulangerie* , dont il est le président , & un comité de membres experts dans la théorie ou dans la pratique , pour le diriger dans les réglemens à faire ou à réformer concernant cette partie importante de son administration. L'objet qu'il a soumis le premier à l'examen du comité , a été la vente du pain

au poids , afin d'en discuter par des expériences multipliées les avantages & les inconvénients.

30 *Décembre*. M. de Maurepas n'a pas été mort que tous les aspirants à le remplacer dans la confiance du Roi , se sont rendus à Versailles. On y a remarqué entr'autres le même jour M. le duc de Choiseul & M. Necker ; ce qui fit dire à un rieur : que c'étoit le compte rendu , la recette & la dépense. On a vérifié ce bon mot de la manière suivante :

A la cour en diligence,  
 Dès qu'eut passé Maurepas,  
 Vint Choiseul plein d'affurance,  
 Et Necker suivant ses pas.  
 Pourquoi de cette alliance  
 S'étonner ou se fâcher ?  
 Ensemble doivent marcher  
 La recette & la dépense.

30 *Décembre*. L'affaire de M. de Flandres de Branville devient de plus en plus fâcheuse pour lui : en vain les présidents du châtelet ont-ils cru qu'il ne falloit point faire attention à un mémoire venu d'Offende , sans signature d'avocat , & portant les caracteres du libelle ; MM. les conseillers ont trouvé mauvais qu'ils eussent pris une pareille décision sans les appeler. En conséquence , il est plus question que jamais de dénoncer le mémoire comme libelle , de décréter l'auteur , M. Garnier , & de mettre M. de Branville dans le cas de se justifier , si les imputations de son accusateur semblent exiger d'être réfutées.

30 *Décembre*. Le sieur Duval , confiseur du

Roi , au grand Monarque , rue des Lombards , continue à offrir au public un cours d'histoire en sucrerie. Il annonce qu'on verra chez lui le mois prochain dans son magasin d'étrennes , la *flotte françoise bloquant la baie de Chesapeac* , l'*investissement d'York & de Gloucester par les armées françoises & américaines* , la *reddition de lord Cornwallis* , le *défilé des troupes angloises rendant les armes* : il a en outre représenté le superbe obélisque , élevé sur la place du port de Vendre en Rouffillon , en l'honneur de la bienfaisance de Louis XVI. Enfin il a figuré en sucre les cérémonies qui se sont observées à la naissance du Dauphin , où tous les princes & princesses sont représentés. Il a en outre des bonbons , anti-anglois , ou pierre-de-touche à la Fayette , des bonbons au général Washington , &c.

Ce zele patriotique a valu au sieur Duval la faveur infigne d'un brevet de confiseur du Roi.

30 Décembre. Mad. la comtesse d'Artois va mieux , & l'on espere que les plaisirs de Versailles différés n'en feront que plus vifs. La cour & la ville se font également intéressés pour cette princesse. Le compte qu'on lui a rendu de cet attachement a dû la soulager dans ses maux ; mais ce qui y a sur-tout contribué , c'est l'affection vraiment conjugale de son auguste époux ; l'excellence de son cœur s'est manifestée en cette occasion , & il a rendu à la malade les soins les plus tendres , les plus constants & les plus recherchés. Elle s'est écriée dans sa joie , qu'elle étoit bien sûre jusques-là d'en être aimée ; mais non à ce point , & jusques dans cet état triste & repoussant.

31 Décembre. Les boulangers assujettis à

donner exactement le poids proportionné au pain du peule , présenterent il y a quelque temps un mémoire à M. le lieutenant général de police , pour ne plus vendre le pain au poids. Ils s'y plaignoient qu'en employant la quantité autorisée par l'usage de quatre livres dix onces de pâte pour un pain de quatre livres , ils obtenoient rarement ce poids , & se trouvoient souvent dans le cas de l'amende.

MM. Parmentiers & Cadet de Vaux avoient traité cette matiere dans le *parfait Boulanger* , & inclinoient pour le vœu de ces marchands.

C'est à l'occasion de ce mémoire & de la question élevée , que M. le Noir a désiré qu'on éclairât sa sagesse. Des commissaires ont été nommés , à la tête desquels s'est trouvé monsieur Tillet de l'académie royale des sciences , qui , dans une assemblée du comité de boulangerie , tenue le 5 novembre , a lu les *expériences & observations sur le poids du pain au sortir du four* , & sur le règlement par lequel les boulangers sont assujettis à donner au pain qu'ils exposent en vente un poids fixe & déterminé.

Suivant son rapport , par ces expériences faites en présence , non-seulement de tous les membres du comité , mais de plusieurs magistrats recommandables par leur zele & leurs lumieres , il résulte que 50 pains mis dans les mêmes fours , faits de la même pâte , au poids de quatre livres dix onces , trois seulement sont sortis pesant quatre livres , trois ont excédé ce poids , & les 44 autres ont varié au point que la différence entre les deux extrêmes s'est trouvée de quatre onces & demie.

D'après cette considération & plusieurs



autres superflues à détailler , il paroît que la police seroit portée à se rendre aux représentations des boulangers. Cependant , pour mieux éclaircir la matiere avant de prononcer , M. le Noir a desiré que tous ceux qui auroient des objections à faire , voulussent bien les communiquer. On doit y répondre , & tout ce travail sera résumé dans un comité extraordinaire & public , où l'on statuera définitivement.

31 *Décembre.* Mlle. Contat , qui , malgré tout ce qu'on a dit , a captivé assez M. le comte d'Artois pour en concevoir un fruit , après être accouchée d'un garçon , a reparu à la comédie , & joué il y a quelques jours. On assure cependant que le prince n'a pas voulu le reconnoître.

31 *Décembre.* Suivant ce qu'on écrit de Bordeaux , le parlement de cette ville a renouvelé depuis la rentrée ses arrêtés en faveur du premier président , & plus fortement que jamais ; il a en outre pris une tournure très-adroite vis-à-vis de M. Dupaty : c'est que , comme un membre d'une compagnie ne peut rester à une délibération le concernant , toutes les fois que les magistrats veulent en tenir une , ils commencent par l'avertir qu'il sera question de lui , & l'obligent par-là à se retirer.

Malgré ces nouveaux actes de chisme , on assure que M. le Berthon va retourner à Bordeaux ; on dit même qu'il a déjà quitté Châlons.

31 *Décembre.* A en juger par les deux grandes répétitions préliminaires d'une premiere représentation d'opéra , celui de M. de

Santerre est déjà regardé comme très-médiocre quant au poëme , comme beaucoup inférieur à *Ninette à la Cour* , qu'on reconnoît parfaitement ici , quoiqu'il en ait changé le nom. On commence à dire qu'il est très-imprudent à lui de reproduire la fienne pour la troisieme fois , lorsque nous en avions déjà deux charmantes , l'une en comédie , l'autre en ballet ; que c'est s'exposer à des comparaisons défavantageuses , qui ne feront que mieux ressortir les défauts sensibles & multipliés de l'ouvrage.

Quant à la musique , on l'a trouvée délicieuse , mais décousue comme le fonds , & d'ailleurs pleine de disparates par la même raison. Quoique ses partisans assurent que c'est l'ouvrage le plus parfait de M. Gretry , les vrais connoisseurs prétendent , au contraire , que de vingt-deux œuvres de sa composition , celle-ci n'est peut-être pas la vingtieme. Au surplus , on jugera demain plus pertinemment , & le poëte & le musicien.

31 *Décembre*. Les femmes de cour , infiniment au dessus des scrupules d'une bourgeoisie , craignent moins d'annoncer leurs faiblesses : c'est sans doute ce qui a autorisé M. le chevalier de Boufflers à divulguer la chanson suivante. Elle est adressée au fils naturel qu'il a eu de Mad. la comtesse Cr\*\*\* , née San\*\*\* Do\*\*\*\*.

Sur l'air : *d'Albaneze , champêtre asyle.*

O toi qui n'eus jamais dû naître ;  
 Gage trop cher d'un fol amour ,  
 Puisse-tu ne jamais connoître  
 L'erreur qui te donna le jour !

Que ton enfance  
Goûte en silence  
Le bonheur qui pour elle est fait,  
Et que l'envie  
Ignore ou taise ton secret.    *bis.*

La nature , au nom de ta mere ,  
T'offrira ses premiers bienfaits .  
Un lait pur , un air salulaire ,  
De doux fruits , un ombrage frais .

Que ton enfance  
Goûte en silence , &c.

Renonce au rang , à l'opulence ,  
C'est l'honneur qui t'en fait la loi ;  
Ne crains pourtant pas l'indigence ,  
L'amour l'écartera de toi .

Que ton enfance  
Goûte en silence , &c.

Souvent une main inconnue  
T'offrira quelque don nouveau,  
En secret une mere émue  
Viendra pleurer sur ton berceau ,  
    Connois ta mere ,  
    L'honneur sévere  
Lui défend de se découvrir ;  
    Mais par tendresse ,  
    Mais par foiblesse  
Une mere aime à se trahir.

( 228 )

D'un air plus touchant & plus tendre ,  
Peut-être un jour tu la verras  
Tour-à-tour dans ses bras te prendre  
Et te remettre entre mes bras ,  
    Connois ta mere ,  
    L'honneur sévere , &c.



---

## ADDITIONS

*Aux premiers volumes de cette collection.*

**AU** second volume de la première édition  
de Londres, 19 octobre 1765.

*Epitaphe de Bébés.*

D. O. M.

Hic jacet

Non corpusculum, sed Exta,

Nicolai Ferri Lotharingi,

E Vico de Plane

In salmensi Principatu,

Nati die 14 novembri, anni 1741,

Et denati die 9 maii anni 1764.

Secleton verò servatur in bibliothecâ

Regiâ Nanceianâ.

Præter naturam portentum

Corporis non inelegantis

Brevitate & gracilitate

Spectabilis homullus

Ut pote longus sex & viginti francicos

Septenarum autem pondo librarum francicarum

Et unciarum trium.

Benefico Stanislao 19. Polonorum Regi,



Duci Lotharingæ & Barri

Carus :

Cuique , quæ cæteris juvenilis ætas est

Senium fuit ,

Et iustra quinquæ sæculum.

3 *Juillet* 1776. Le célèbre proscrit , Jean-Jacques Rousseau , n'a pas fait en Angleterre la sensation que sa réputation sembloit lui promettre ; il paroît même par les écrits publics anglois , qu'on n'y a pour lui qu'une très-médiocre estime , & qu'on y a cherché plus à le ridiculiser qu'à l'admirer. Soit dégoût ou dédain , il s'est éloigné de la capitale peu de temps après son arrivée , & il s'est retiré à la campagne , où il vit presque ignoré. Malgré la singularité de son être , on ne peut s'empêcher de le plaindre & lui refuser beaucoup d'esprit.

10 *Juillet*. Trois jeunes gens de 16 , 17 , 18 ans , qui se prétendent impliqués injustement dans l'affaire de la mutilation d'un crucifix , arrivée à Abbeville le 9 août 1765 , viennent de répandre un mémoire à consulter & consultation signés de huit avocats , tendants à improuver la sentence & arrêt qui condamnent au feu & à la mort , comme on a vu , deux autres jeunes gens ; ordonne qu'à l'égard de ceux-ci il sera sursis à leur jugement jusques après l'exécution. Ils prétendent que dans les procédures & dans les jugemens intervenus dans ce procès , il y a des vices qui ne peuvent être réformés que par des tribunaux supérieurs ; en conséquence , ils concluent à une requête civile , ou en celle de révision ; mais il ne paroît pas que leur demande soit admise.

18 *Juillet*. Le chevalier le Febyre de la Barre

a été exécuté à Abbeville , & y a subi son arrêt dans toute son étendue. Il a témoigné beaucoup de fermeté à la vue de son supplice , n'a chargé aucun de ceux qui ont paru participer aux sacrilèges commis , a rapporté à lui seul tous les délits dont on a parlé , & s'est attiré , par ce dernier acte de sa vie , la pitié de tous les spectateurs.

21 *Juillet*. Extrait d'une lettre de Ferney , du 15 juillet... M. de Voltaire , toujours occupé de la nouvelle affaire des Sirvins , n'a pas négligé la circonstance du voyage de madame Geoffrin à Varsovie , & a profité du crédit de cette dame sur l'esprit du roi de Pologne , pour l'engager à solliciter ce monarque en faveur des accusés ; il lui a en même temps adressé un mémoire avec une lettre très-adroite , telle qu'il en fait écrire en pareille circonstance. Je vous l'enverrai ; mais il ne veut pas qu'elle soit publique avant la réponse.

22 *Juillet*. Il seroit difficile de rendre compte succinctement de ce qui s'est passé dans l'ordre des bénédictins , des divisions intestines qui ont partagé les membres qui le composent , & ont forcé le gouvernement à en connoître. Il a été rendu à leur sujet plusieurs arrêts du conseil du Roi pour parvenir à concilier les esprits. Un nouveau du 6 de ce mois confirme les bulles & lettres-patentes d'érection de la congrégation de St. Maur , ordonne l'exécution provisoire des déclarations sur la règle , & des constitutions de ladite congrégation. Cet arrêt contient 42 articles. La fermentation n'est point éteinte , & doit avoir des suites , à en juger par les écrits que répand chaque parti.

23 *Juillet*. Extrait d'une lettre de Grenoble ,

du 10 juillet... Ce n'est que depuis peu que l'arrêté de notre parlement sur la réponse du Roi faite aux députés mandés à Versailles, se répand clandestinement dans cette ville. Il est daté du 21 juin dernier, & a sept articles.

Messieurs conviennent, dans cette piece singuliere, que le *Roi n'est comptable qu'à Dieu de l'autorité souveraine qu'il exerce dans son royaume, qu'à lui seul appartient l'institution de la loi sans dépendance & sans partage*; & par une inconsequence très-palpable, prétendent cependant ôter à S. M. la liberté de juger ou faire juger ses sujets, ainsi qu'il l'estime nécessaire, & se réservent la faculté d'examiner, de combattre, de rejeter ses loix nouvelles... Du reste, beaucoup de Pathos. Il n'y a pas d'apparence qu'ils osent faire imprimer cet arrêté, comme les précédents.

27 Juillet. Un procès criminel très-singulier entre M. de la Maugerie, gentilhomme de Normandie, & M. de Briqueville de la Luzerne, d'un nom plus connu dans la noblesse, occupe le public & le partage. Le fond est un assassinat en sa personne, dont le premier accuse le second. Le procès étoit à la connétable, & il étoit intervenu sentence qui avoit ordonné un plus amplement informé d'un an, pendant lequel le sieur de la Maugerie seroit élargi, & le sieur de la Luzerne tenu de garder prison. C'est dans ce point favorable pour lui, que l'accusateur, voulant une victoire plus complete, s'est pourvu au parlement, & demande la cassation de la sentence. On annonce de sa part un mémoire curieux.

18. Août. Le mémoire de M. de la Maugerie

paroît depuis quelque temps. C'est un supplément aux autres. Il y a joint une carte fort détaillée du lieu du délit ; il y a même fait graver toutes les positions où il prétend s'être trouvé le 18 février 1764 à Saint-Lo , jour & lieu de la scène du délit , & il en fait résulter des preuves physiques devant parler au défaut de témoins.

M. de la Luzerne , de son côté , répand un précis pour infirmer les nouveaux raisonnements de son adversaire ; mais on est obligé de convenir qu'il n'a ni la logique ni la force du *factum* de celui-ci.

21 Août. Voici des détails plus exacts sur la rixe dont on a parlé.

La course d'un cheval de M. de Lauraguais , monté d'un postillon , avoit occasionné plusieurs paris. Par un mal-entendu entre M. le marquis de Villette & M. le comte de Lauraguais , ce dernier a prétendu avoir gagné un tableau de prix au nouveau marquis , qui s'en est défendu. M. de Lauraguais , piqué de la négative , a écrit une lettre à M. de Villette , qui n'étoit pas faite pour flatter son amour-propre. Blessé de l'épître , il a répondu par des épigrammes , & s'est rendu chez Mlle. Arnoux , pour y rejoindre soi-disant M. de Lauraguais. Mais comme cette histoire avoit déjà fait bruit , à peine y étoit-il , que , suivant de près , des gardes des maréchaux de France se sont attachés à leurs personnes. Comme l'un & l'autre ont réellement beaucoup d'esprit , ils en ont fait usage pour s'expliquer plus de sang froid , & se sont conciliés de façon qu'ils sont devenus les meilleurs amis , ne se quittant presque plus

à la promenade , aux spectacles , &c. M. de Villette , a acquitté le pari ; en revanche M. de Lauraguais lui a fait présent d'une jolie voiture. Tout cela alloit le mieux du monde ; malheureusement il a fallu comparoitre au tribunal de MM. les maréchaux de France , & s'y expliquer sur le fonds de l'affaire. Ce respectable aéropage , après les avoir ouïs , & pris connoissance de beaucoup de détails dans lesquels il n'est pas possible d'entrer , a cru devoir prononcer un jugement ; mais il doit être confirmé par le Roi avant qu'il s'exécute. Cette aventure a fait beaucoup de bruit , & n'a point surpris de la part des auteurs. M. le comte de Lauraguais n'est pas un homme ordinaire , & M. de Villette a fait ses preuves. Il est fils de l'ancien trésorier général de l'extraordinaire des guerres , & est aujourd'hui chevalier de Saint-Louis ; il étoit dans la dernière guerre aide-major général des logis de l'armée.

24 Août. L'académie royale de musique se dispose à remplacer les fragments , & doit y substituer trois actes nouveaux sous le titre de *Fêtes lyriques*. Le premier ballet est d'un jeune musicien de l'opéra , qui se nomme Francœur , neveu du surintendant de la musique du Roi. *Lindor & Ismane* , ce poëme est attribué à plusieurs personnes qui gardent l'anonyme ; on le croit cependant communément de M. de Bonneval. La seconde entrée est un ouvrage posthume de deux auteurs morts , Rameau & Cahuzac , & a pour titre *Anacréon* , qu'il ne faut pas confondre avec un autre poëme du même nom , aussi de Ra-



meau. Le troisieme ballet enfin , est *Erosine* , pastorale héroïque , représentée à Fontainebleau le 9 novembre dernier , drame de M. de Moncrif , lecteur de la Reine , & musique de Berton , maître de musique de l'opéra , & connu par plusieurs chaconnes de la premiere distinction , ainsi que par différents morceaux détachés , &c.

31 Août. On a fait hier l'ouverture de la foire Saint-Ovide. Depuis son nouvel établissement à la place de Vendôme , elle a acquis chaque année de la célébrité par la fureur du public à s'y rendre le soir & à minuit. Des marionnettes , des bateleurs , à la honte du bon goût & de l'honnêteté publique , y attirent tout Paris , & l'on voit à ces spectacles plus d'affluence qu'aux meilleures pieces des François.

2 Sept. 1766. On a donné aujourd'hui , pour la premiere fois , sur le théâtre de l'opéra , les *Fêtes lyriques* annoncées : 1<sup>o</sup>. *Lindor & Ismene* , dont les paroles & la musique ont paru médiocres , pour ne rien dire de plus ; 2<sup>o</sup>. *Anacréon* ; il a été reçu avec plaisir , & le poëme , sans être merveilleux , est passablement coupé , & il y a de jolies choses. Quant à *Erosine* , il faut abandonner le drame pour n'écouter que la musique qui a plu beaucoup , ainsi que les ballets ; on regrette que le musicien ait travaillé sur d'aussi plates rimes. L'accueil que son ouvrage a reçu du public , doit l'encourager à courir cette carrière.

7 Septembre. D'après le jugement de MM. les maréchaux de France , M. le comte de Laura-

guais a été obligé de rendre le tableau en question à M. de Villette. Nosseigneurs ont sans doute regardé le parti qui en avoit été fait comme nul , ou devant être tel après ce qui s'est passé ensuite.

12 *Septembre*. On va délivrer incessamment la seconde souscription de l'estampe de la famille des Calas , qui a fait la plus grande fortune. L'empressement du public à l'avoir n'ayant pu être satisfait par la première planche , on en a fait graver une autre qui sera copiée fidèlement sur la précédente.

14 *Septembre*. Depuis qu'il est question de l'illumination meilleure de cette capitale , on ne s'est pas encore déterminé pour l'espece de lanternes qui doivent l'éclairer , & l'on a laissé subsister les anciennes. On a seulement tenté un nouvel essai d'une centaine du nommé Bailly , l'un de ceux qui ont concouru pour le prix. A en juger par l'effet de ses lanternes , comme il n'est que momentané , il est bien loin de remplir les objets du programme. La plupart de ses lampes s'éteignent , & ne produisent pas constamment la clarté qu'on a droit d'en attendre. D'ailleurs , elles sont sujettes à des inconvénients qu'il seroit trop long de détailler , & qui font croire qu'elles seront prosrites. Il y a toute apparence qu'on reviendra à celles qui ont été exposées l'année dernière sur le Pont-neuf , & qui approchent le plus de ce qu'on desire ; elles ont subi toutes les épreuves de l'intempérie de l'air pendant un an environ , & constamment éclairé plus de douze

heures de fuite fans diminution de lumiere. Elles font du fleur Bourgeois de Château-Blanc , qui a partagé le prix proposé , & dont les inventions ont été imitées en partie par tous ceux qui ont concouru.

16 *Septembre*. Mlle. de la Chalotais , sous le nom de son pere & de son frere , comme fondée de leurs pouvoirs , & se faisant fort pour MM. de Montreuil , de la Gacherie , & de Kerfalaun , a fait présenter au Roi deux requêtes tendantes à supplier S. M. de retirer des lettres - patentes du 5 juillet dernier , comme étant un obstacle au renvoi qu'ils ont demandé par la cédule évocatoire. La premiere de ces requêtes est du 11 août , & la deuxieme du 26. Elles font souscrites par huit des principaux avocats du parlement , qui estiment que la procédure faite à Rennes depuis les lettres-patentes du 5 juillet dernier , ainsi qu'elle est exposée dans cette requête , est nulle par les moyens qui y sont établis , & que cette nullité ne peut que fortifier ceux sur lesquels on a fondé la requête par laquelle le Roi a été très-humblement supplié de retirer ces lettres. Ces deux requêtes ont près de 80 pages d'impression in-4.

16 *Septembre*. Il paroît encore un nouveau *mémoire à consulter & consultation* , sous le nom de la famille de M. de la Chalotais , qui demande si la preuve par comparaison d'écriture , sur laquelle on ne pourroit pas prononcer une condamnation à peine capitale, suffiroit pour donner lieu à une peine , légère pour faire ordonner un plus amplement informé , ou pour mettre hors de cour sur l'accusation.

Le conseil qui a examiné la question & l'ouvrage de le Vayer sur le même sujet , persiste dans sa consultation du 26 juillet dernier , & recueille de nouveau une multitude de faits qui prouvent les erreurs & les contradictions continuelles des experts , d'où il conclut que s'il n'y a contre M. de la Chalotais que la seule déposition des experts , en quelque nombre qu'ils puissent être , on ne peut ni mettre hors de cour , ni prononcer un plus amplement informé , & qu'on doit le décharger de l'accusation. La consultation ajoute de plus que , par l'examen des pieces imputées , tout dépose en faveur de M. de la Chalotais ; que jamais délit ne fut moins vraisemblable ; que la qualité du crime , celle de l'accusé , sa conduite , ses sentimens les plus connus , que tout concourt à établir qu'il n'est pas auteur des billets anonymes , & qu'on blesseroit également les loix naturelles & positives , en ne le déchargeant pas de l'accusation. Cette consultation est signée des mêmes avocats que ceux qui ont souscrit celle des requêtes , & est aussi du 26 août dernier , elle contient 36 pages in-4.

4 Octobre 1766. Vers le commencement de ce mois on a répandu dans Paris & à la cour avec la plus grande profusion , un mémoire ( prétendu signifié ) contre M. Beudet , secrétaire général de la marine , & ne tendant pas moins qu'à lui faire perdre l'estime publique ; mais l'auteur s'y livre à une déclamation qui décele son caractère ; il a manqué son coup , & l'attaque est si grossière , qu'avec un peu d'attention , on dévoile l'iniquité des pré-

tentions de sa partie ; toutefois , comme ce mémoire est plutôt un libelle & une diffamation qu'une légitime défense , M. Beudet se propose de prendre à partie l'avocat , & de le mettre sous le glaive de la justice ; il se nomme la Ville , & passe pour être un homme très-suspect , pour ne rien dire de plus. MM. les avocats en sont si persuadés , qu'ils l'ont fait rayer de dessus le tableau où il avoit trouvé moyen de se faire inscrire.

11 *Octobre*. La disette des sujets à la comédie françoise , tant pour les rôles de petits-maîtres que pour ceux à manteau , a déterminé M. le duc de Duras , gentilhomme de la chambre du Roi , à envoyer un acteur consommé dans les provinces , pour tâcher de trouver dans les troupes qui y sont répandues des gens en état de faire ces rôles : c'est le sieur Préville qui est chargé de cette commission.

12 *Oct.* Les ordres sont donnés pour la construction d'un pont en face du cours sur la rivière de Seine , qui tiendra lieu de celui de Neuilly ; on abattra l'espece de monticule qui se trouve à l'Etoile , de sorte que la vue portera sur ce pont de la place de Louis XV , & de la terrasse des Tuileries. Ce monument superbe sera plusieurs années à édifier , ainsi que le chemin pour y conduire ; on croit qu'on y enverra des troupes pour l'enlèvement des terres , ce qui en accélérera beaucoup l'exécution. Il y a long-temps que l'on fait des vœux pour qu'on emploie ces bras inutiles en temps de paix , aux travaux publics ; l'utilité générale s'y trouve avec leur



avantage particulier ; étant juste de leur augmenter leur paie dans ces occasions.

14 *Octobre*. On a arrêté , il y a quinze jours environ , & mis à la bastille l'abbé Desplaces , pour avoir écrit des lettres injurieuses contre une novice de Remiremont.

16 *Octobre*. L'essai du sieur Bailly pour éclairer quelques rues de Paris , ne produisant pas l'effet qu'on en attendoit , on vient de recourir au sieur Bourgeois de Château-Blanc , pour entrer en lice nouvelle ; & il paroît que nul compétiteur ne peut lui disputer la préférence. L'on ne doute pas qu'il ne soit choisi pour l'illumination complète de tout Paris ; mais comme cet objet de dépense est considérable , il sera exécuté en plusieurs années.

25 *Octobre*. Le fameux pere de la Tour , ci-devant soi-disant jésuite , qui a été longtemps principal du college de Louis-le-Grand , est mort à Besançon il y a quelque temps. Ce n'étoit pas un littérateur , mais un des intriguants de la société , & il y avoit une grande prépondérance ; ayant eu l'honneur d'avoir été préfet du prince de Conti , auprès duquel il avoit beaucoup de crédit , S. A. l'avoit d'abord retiré au Temple.

30 *Octobre*. On mande de Rochefort qu'on y a fait une souscription de cinquante actions de mille livres chacune , pour y bâtir une salle de spectacle ; qu'elle a été aussi-tôt remplie , & qu'on y posa la première pierre le 22 du mois dernier.

31 *Octobre*. La nouvelle d'Espagne au sujet des jésuites n'est pas telle qu'on l'a débitée depuis quelques jours ; mais il paroît qu'il y a eu des soupçons contre eux assez fondés pour mériter l'attention du gouvernement : & l'on apprend de Madrid que M. d'Aranda a fait investir leur college , appelé le college impérial. On croit que cette expédition est relative à l'affaire de Bayonne , dont on a parlé.

31 *Octobre*. Le début de Mlle. Durancy continue avec succès ; elle vient de jouer *Electre* dans l'*Oreste* de monsieur de Voltaire. Il paroît qu'elle a très-bien saisi ce rôle ; le public en a été fort satisfait , & espere beaucoup de son talent. On dit que mademoiselle Clairon voit avec douleur ce jeune sujet donner l'espoir de ne plus la regretter bientôt. Mais c'est sur-tout mademoiselle Dubois qui , étant en activité , est furieuse de voir une aussi laide créature l'emporter au théâtre sur sa figure superbe.

3 *Novembre* 1766. M. Poivre , de Lyon , homme intelligent , qui a voyagé beaucoup dans l'Inde , & qui y a fait un commerce assez considérable , mais sans naissance , sans grade , & tout neuf dans l'administration , a été choisi par la cour pour commissaire général à l'Isle-de-France , faisant fonction d'intendant. Il a été lazariste & est manchot. Il est de la secte des économistes , & ces philosophes triomphent de voir un de leurs coryphées immiscé dans les affaires publiques.

5 *Novembre*. Toute l'Europe a retenti du projet de l'exécution des moyens d'extraire des Pyrénées , des mâtures pour notre marine ; après des travaux aussi immenses qu'effrayants , surmontés par une constance de près de vingt

années de peines & de soins, au moment de  
jouir de l'avantage flatteur d'avoir mis à heu-  
reuse fin une aussi belle entreprise, son véri-  
table auteur s'est vu en butte à l'envie & à la  
jalousie de gens intéressés à lui ravir l'honneur  
& l'avantage de ses veilles, par des menées  
aussi sourdes que lâchement ourdies; ils ont  
eu le crédit de s'approprier la manutention  
de cette grande affaire, & d'en éloigner le  
chef principal & ses associés, sous des pré-  
textes aussi faux que vains, & de consommer  
leur iniquité en surprenant au conseil du Roi,  
le 28 mai 1764, un arrêt qui révoque & déclare  
nul & comme non venu le traité fait avec le  
ministre de la marine, pour l'exploitation &  
le transport de ces bois. Par cette conduite  
inouïe, le sieur de Forcade s'est vu molesté  
dans son entreprise, dérangé dans sa fortune,  
attaqué dans son honneur, & au moment de  
tout perdre; mais confiant dans la justice du  
Roi & de ses ministres, il s'est rendu ici aux  
pieds du trône, y a porté sa réclamation dans  
une requête au Roi, où il a exposé les faits  
détaillés de cette odieuse manœuvre, les  
déprédations qui s'en sont suivies, &c. Le gou-  
vernement, convaincu de son atrocité, par  
les pièces qui ont été mises sous ses yeux, en  
a donné des preuves non équivoques, en fai-  
sant droit sur la requête du sieur Forcade, &  
en lui rendant sa confiance pour la gestion de  
cette importante exploitation, qui est aujour-  
d'hui régie pour le compte du Roi par des  
commissaires établis par S. M. & à la tête  
desquels il a eu l'honneur d'être nommé.

7 Novembre. Une demoiselle Sainval, ci-de-  
vant actrice à Lyon, & qui a déjà paru, il y

Après de six mois , sur le théâtre françois ; vient de reprendre son début dans *Tancrede* ; elle y avoit déjà rempli le rôle d'*Aménaïde* avec succès ; mais à cette reprise elle a surpassé l'attente du public hier , ce qui n'avoit pas été la surveillance ; on a imputé à timidité si elle n'a pas joué lundi , comme on l'espéroit ; remise de ses craintes , elle a rendu son rôle avec une chaleur & un sentiment supérieur aux plus beaux moments de mademoiselle Clairon. On ne peut pas dire qu'elle n'ait pas à travailler encore , mais on peut juger par ses talents actuels jusqu'à quel point elle est capable de les porter. Le théâtre françois a lieu de se féliciter de cette acquisition : jointe avec celle de mademoiselle Durancy , elle doit relever la scène qui étoit à la veille de manquer de sujets tragiques femelles , & qui auroit grand besoin de secours en hommes.

9 *Novembre*. Un disciple de M. Tronchin , nommé Normandie , de Geneve , qui étoit ici depuis peu de temps pour suivre les instructions de son maître ; dans une vapeur des plus fortes , pour ne rien dire de plus , s'est jeté dans le Palais-Royal du second étage d'une des maisons qui sont dans la rue des Bons-Enfants ; il est tombé sur le treillage qu'il a brisé sans se tuer : avec de la docilité on auroit pu le guérir ; mais persistant dans sa manie de vouloir périr , le ciel a comblé ses vœux , & il est mort.

10 *Novemb*. L'académie royale de musique se dispose à donner un opéra nouveau , intitulé *Silvie* , ballet en trois actes , précédé d'un prologue. Les paroles de ce poëme sont de monsieur Laujeon , qui a déjà donné des poëmes

lyriques , qui ont été bien reçus du public : le sieur Lagarde , musicien , avoit fait la musique de cet ouvrage , qui a été joué chez le Roi aux petits appartements ; mais depuis , M. Laujeon ayant retouché les paroles , elles ont été remises en musique par les sieurs le Breton & Trial , & le tout exécuté l'année dernière à Fontainebleau , avec assez de succès. Les trois auteurs ont encore fait de nouveaux changements pour être mis ici sur le théâtre de l'opéra.

18 *Novembre*. On a donné aujourd'hui pour la première fois le ballet de *Silvie* en trois actes , précédé d'un prologue représentant les forges de Vulcain. Cet opéra , annoncé avec distinction dans le public , n'a pas répondu à son attente ; il y a quelques morceaux qui ont été applaudis ; mais en général , il n'a pas été bien reçu ; on ne peut pas imputer ce peu de succès aux directeurs ; ils y ont prodigué la dépense dans tous les genres , & elle est très-considérable.

19 *Novembre*. Rien n'est plus commun que les maladies de poitrine , & jusqu'à présent l'art des médecins semble y avoir échoué. On assure que le hasard vient d'indiquer un remède très-efficace , & plusieurs personnes attaquées de cette maladie en font usage. C'est de se renfermer dans une étable à vaches , & d'y passer plusieurs mois de compagnie avec ces animaux ; on prétend que leur haleine , les esprits qui s'en exhalent , améliorent l'air , qui porte ainsi dans les poumons un baume salutaire , & leur rend l'élasticité. Quoi qu'il en soit , comme tout est mode ici , nos petites maîtresses , principalement sujettes au mal en



question , font presque toutes construire de ces especes d'infirmes dans leurs nouvelles maisons.

20 *Novembre*. On assure que l'impératrice de toutes les Russies , ayant requis plusieurs fois le roi de Pologne d'introduire dans ses états le rite grec , sa majesté polonoise lui a fait remettre en dernier lieu la réponse suivante.

« Je ne méconnois pas les obligations que j'ai à l'impératrice des Russies dans les moyens dont Dieu s'est servi pour m'élever au trône ; mais en y montant , j'ai promis l'exacte observation de ma religion dans toute l'étendue de mon royaume. Si j'étois assez foible pour l'abandonner , ma vie & mon trône seroient exposés au juste ressentiment de ma nation. Vous me menacez d'employer la force pour établir vos projets ; c'est une extrémité qui me deviendroit également funeste. Je n'entrevois que du danger dans les résolutions que j'ai à prendre ; mais j'aime mieux m'exposer à celui que l'honneur & le devoir m'engagent à choisir , & dès à présent je m'unis à ma nation pour la défense de notre sainte religion.

6 *Décembre* 1766. On vient de publier un arrêt du conseil concernant les *actes du clergé*. Il est du 25 novembre dernier , & rappelle ceux du 15 septembre 1765 & 24 mai 1766. Le Roi casse & annule les arrêts du parlement de Provence du 30 décembre 1765 , des parlements de Toulouse , de Bordeaux , de Rouen & de Paris , du 14 , du 15 , du 23 novembre 1765 , & du 8 juillet 1766 , comme ne pouvant se concilier avec les dispositions de son conseil , & avec les raisons qui ont déterminé sa majesté à casser les arrêts de son parlement

De Paris, des 4 & 5 septembre 1765. N'entend néanmoins sa majesté autoriser l'effet qui pourroit être donné auxdits actes de l'assemblée, en exigeant des adhésions ou signatures qu'elle n'a pas cru devoir exiger, & qui pourroient être également préjudiciables aux loix de l'église & à la tranquillité du royaume. Défend sa majesté d'en exiger de nouvelles à l'avenir, se réservant, au surplus, à elle seule comme elle a déjà fait par son arrêt du 24 mai, la connoissance de toutes les disputes & contestations qui pourroient s'élever au sujet desdits actes.

25. Décembre. On vient de publier un arrêt du conseil d'état, daté du 6 de ce mois, qui supprime, comme *libelles*, plusieurs écrits imprimés sans permission. Ils ont pour titre : *Commissions extraordinaires ; Journal des événements qui ont suivi les actes de démission du parlement de Bretagne, du 22 mai 1766 ; suite du même journal ; Chronologie des lettres de cachet*. Il y est dit que dans la vue de prévenir & d'émouvoir les esprits, les auteurs obscurs de ces ouvrages clandestins ont avancé les principes les plus captieux & les plus faux ; qu'ils ont essayé de les accréditer par les citations les plus infidèles ; que par un artifice aussi condamnable & pour satisfaire leur malignité, ils ont altéré ou déguisé plusieurs faits importants ; qu'ils ont enfin porté leur témérité jusqu'à rendre public ce qui par sa nature devoit demeurer secret, & jusqu'à y joindre tout ce qui pouvoit le plus aigrir & animer les esprits contre des événements que les circonstances ont rendus nécessaires.

26. Décembre. La *Chronologie des lettres de*

*cachet*, que l'on a vu supprimée par l'arrêt du conseil du 6 de ce mois, est une feuille d'impression de huit pages seulement, qui a pour titre : *Tableau chronologique* des lettres de cachet distribuées, & des actes violents du pouvoir absolu, exécutés en Bretagne depuis la signature de l'acte des démissions des officiers du parlement, du 22 mai 1665. L'auteur de ce pamphlet prétend que, depuis cette époque, 158 personnes ont été enlevées, enfermées, exilées, vexées & décrétées; il en donne la liste par noms & qualités. On voit par l'énoncé seul de cet écrit, combien il est dans le cas de la proscription, d'autant qu'il est accompagné de notes analogues au titre. Il est cruel pour le gouvernement que son active vigilance ne puisse pas prévenir la publicité de ces sortes de libelles, & qu'il soit obligé d'employer la sévérité pour en arrêter le cours.

4 Janvier 1767. On a fait plusieurs éditions très-clandestines des mémoires de M. de la Chalotais & de ses lettres au roi & à M. de Saint-Florentin. On ne peut imputer ces impressions furtives qu'à l'appât du gain. La plupart des vendeurs ont déjà subi la peine de leur témérité, & sont arrêtés.

5 Janvier. Après l'éclat de l'aventure de madame de Boisgiron, convaincue d'avoir abusé de la confiance de madame la Dauphine & de l'avoir volée, il semble que le juste châtement qu'elle a éprouvé auroit dû être un frein pour quiconque auroit l'honneur d'approcher de près nos princesses : contre cette attente, ce funeste exemple n'a point effrayé la nommée Gruelles, femme de chambre de madame Victoire. Elle a été arrêtée par ordre du Roi

sur la preuve & son aveu d'avoir volé madame Victoire. Elle est fille du concierge de Choisy (Filleul), qui a la meilleure réputation du monde, & la plus justifiée : dans le désespoir de cet événement, il est venu se jeter aux pieds du Roi & demander à se retirer. S. M. touchée de son état, a bien voulu lui ordonner de rester, & lui dire que les fautes étoient personnelles.

10 *Janvier*. L'académie royale de musique se dispose à reproduire sur son théâtre le poëme de *Thésée* de Quinault, remis en musique par Mondonville, le même qui fut joué il y a deux ans à Fontainebleau. Le public est bien impatient de juger de la témérité du jeune musicien, la musique de Lully ayant été en possession de lui plaire jusqu'à présent. Paris n'a pu faire comparaison des deux auteurs, cet opéra n'ayant été représenté qu'une fois à la cour, suivant l'usage.

12 *Janvier*. Le nommé Després Bouquerel, frere d'un négociant de Rennes, impliqué dans l'affaire de Bretagne, convaincu d'avoir écrit des lettres anonymes à M. le comte de Saint-Florentin, où, sans respect pour le ministère, il s'est livré à une déclamation indécente & très-criminelle, a été conduit à Bicêtre.

14 *Janvier*. On a donné hier sur le théâtre de l'opéra *Thésée*, rajeuni par M. de Mondonville. Le public a paru regretter Lully, & les belles scènes de cet ancien n'ont point été effacées par la musique nouvelle. On doit cependant rendre au sieur de Mondonville la justice d'avoir fait des morceaux qui ont paru

de toute beauté, & qui, ajoutés aux autres de Lully, rendront cet opéra admirable.

15 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Saintes, du 4 janvier 1767. . . M. de la Chalotais, ses deux fils & sa bru font arrivés dans cette ville le 31 du mois dernier ; ils ont été très-bien accueillis. La célébrité de M. de la Chalotais, ses malheurs, ont contribué à exciter ce sentiment d'intérêt que les honnêtes gens ne peuvent refuser à ceux qui sont dans la peine. D'ailleurs, son éloquent mémoire nous étoit parvenu, & c'est à qui le lira.

17 *Janvier*. On a enrégistré la semaine dernière à la grand'chambre des lettres-patentes du Roi au sujet de M. de la Verdy, aujourd'hui ministre & contrôleur général des finances ; elles ont été présentées par monsieur l'abbé Terray : leur objet est de rappeler une généalogie qui avoit été ignorée jusqu'à ce jour, concernant ce ministre moderne. Son pere avoit été maintenu dans la noblesse, il y a plus de vingt ans ; mais de nouvelles recherches ont mis M. de la Verdy en état de justifier une très-longue possession de noblesse de race très-ancienne, constatée par ces lettres-patentes & leur enrégistrement. La médiocrité de la fortune de ses peres les avoient réduits au talent ; & le barreau se glorifie d'avoir vu de nos jours M. de la Verdy, pere de monsieur le contrôleur général, y figurer avec distinction.

21 *Janvier*. La mere de M. Duclos, secrétaire perpétuel de l'académie françoise, vient de mourir à Dinan, à 104 ans. Un ami lui a adressé les vers suivants :



De ta mere à cent ans & plus

A la fin te prive la parque.

Sans te répandre hélas ! en pleurs trop superflus.

Réjouis-toi plutôt de cette heureuse marque :

De long-temps ne craint rien de ses coups menaçants.

Mais quand aujourd'hui la cruelle

Trancheroit le fil de tes ans,

N'aurois-tu pas vécu plus qu'elle ?

23 Janvier. Le peu de succès de l'opéra de *Thésée*, remis en musique par le Sr. de Mondonville, a déterminé cet auteur à le retirer du théâtre ; & les directeurs de l'académie royale de musique, en gens intelligents, vont y remettre le même opéra de Lully, tel qu'il a été joué l'année dernière. Les mêmes dépenses tant en habits qu'en décorations peuvent servir ; en conséquence on le répète, & en attendant on a repris *Silvie*. Le *Thésée* moderne n'a été joué que quatre fois.

24 Janvier. On écrit de Rochefort que les ordres de la cour y sont arrivés pour y faire l'expérience d'une pâte alimentaire sur six forçats des plus forts & des plus robustes. Ils seront mis chacun dans une chambre séparée, gardés par des factionnaires, & y seront visités par les médecins tous les jours. On leur distribuera trois onces seulement de cette pâte avec de l'eau bouillante, du beurre, du poivre & du sel ; & l'auteur de ce secret prétend qu'ils seront suffisamment nourris pendant vingt-quatre heures avec cette dose ; l'épreuve durera un mois. Si cette pâte réussit, il est constant qu'on en pourroit faire usage en mer dans des circonstances critiques. Elle est très-

compacte , & paroît être faite de la fine fleur de froment.

28 *Janvier*. Un avocat , nommé la Ville , rayé du tableau , & ne subsistant que des mémoires ou plutôt des libelles clandestins qu'il distribue , est à la veille de se voir prendre à parti pour une affaire grave dans laquelle il s'est immiscé d'écrire , & où on l'accuse comme calomniateur. C'est toujours la suite du procès de M. Beudet , & cela cause une grande fermentation dans le barreau , qui abandonneroit volontiers ce confrere expulsé , mais n'aime pas un tel exemple.

30 *Janvier*. Au mois de septembre dernier , on distribua avec profusion dans Paris un mémoire sous le nom d'une veuve *Hérige* , contre M. Beudet , conseiller honoraire au conseil supérieur de Léogane , secrétaire de la marine. Son objet paroissoit un projet médité & réfléchi pour son rédacteur , de perdre monsieur Beudet , & de porter à sa réputation le coup le plus funeste. Mais à peine parvint-il dans le public , que les faits les plus graves , avancés contre monsieur Beudet , furent démentis par des actes authentiques , & que le sieur de la Ville , auteur de ces mémoires , chercha à se rétracter dans des journaux. Monsieur Beudet vient de publier aujourd'hui un mémoire à consulter & consultations , tant sur le fonds de l'affaire qui est une discussion de prétentions de la veuve *Hérige* sur un bien acquis par le beau-pere de monsieur Beudet , que sur l'atrocité de la diffamation que le sieur de la Ville s'est permise sous ce prétexte. Le conseil qui a signé cette consultation , est d'avis que monsieur Beudet est en droit de poursuivre

par la voie extraordinaire , les auteurs , complices & adhérents de cette diffamation , qui ne paroît pas être seulement l'ouvrage du sieur de la Ville , mais de gens ennemis du sieur Beudet , qui se sont servis du ministère de cet avocat pour publier ce libelle. Le sieur de la Ville y est également pris à partie , comme étant sans caractère pour souscrire un mémoire , & ayant usurpé un titre que lui refuse l'ordre des avocats. Les plus célèbres jurisconsultes de Paris ont souscrit ce mémoire à consulter & une consultation qui le suit.

31 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Rennes , du 25 janvier. . . . L'évêque de Saint-Brieux (Bareau de Girac) , très-lubrique , qui en prendroit sur l'autel , & en conteroit à la Vierge , pour se délasser de ses occupations pendant la tenue des états , a entrepris la conquête d'une dame jeune & jolie , & de plus niece d'un de ses confreres. Dans sa poursuite amoureuse , dont il ne se cacheoit aux yeux de personne , se trouvant un jour tête-à-tête avec cette dame , emporté par sa passion , il la presse vivement , & oublie la précaution de mettre le verrouil. Le mari survient , entre précisément à l'instant du dénouement ; la dame ne perd point la tête ; elle feint que le prélat lui fait violence ; elle saute sur l'épée du mari , & la plonge dans la cuisse du téméraire. Il y avoit bien de quoi ralentir son ardeur ; il se retire confus , humilié , l'oreille basse , & est obligé de garder la chambre. Cette histoire est aujourd'hui publique : on ne parle que de l'adresse de madame de la M. . . . qui a donné à l'évêque de Saint-Brieux un coup d'épée dans la cuisse sans endommager

sa culotte. Cette nouvelle est allée jusqu'à la cour. On dit que monsieur le prince de Conti en a réjoui le feu roi ; M. l'évêque d'Orléans, très-scrupuleux pour l'honneur de l'épiscopat, a cru devoir en écrire au clergé assemblé aux états, qui, entrant dans le même esprit, a répondu que c'étoit une histoire calomnieuse, inventée à plaisir. Malheureusement on prétend que MONSEIGNEUR en portera toute sa vie la cicatrice imprimée sur sa cuisse.

4 Février 1767. Le mémoire de monsieur de la Chalotais, dont on a parlé, a pour titre : *Troisième mémoire de monsieur de la Chalotais, procureur général au parlement de Bretagne, & tient 71 pages d'impression in-12.* On y voit régner le même ton d'assurance que dans les précédents. Il y impute à la calomnie la plus atroce les accusations intentées contre lui ; il y réclame l'équité & la justice du Roi, & il y inculpe des personnes en place, des faits qu'il prétend réfuter. Il termine par son testament, où il affirme de nouveau son innocence, & en prend le ciel à témoin ; &, par un *post-scriptum*, annonce qu'il apprend qu'il y a un mémoire contre lui de monsieur de Calonne, Il n'ignore pas les moyens qu'on apporte pour qu'il reste dans le silence : mais il assure que cet adversaire ne perdra rien pour attendre, & qu'il répondra à quelques faits relatifs à monsieur de Fleffelles, intendant de Bretagne.

5 Février. On mande de Rochefort que l'essai de la pâte alimentaire n'a pas eu le succès qu'on attendoit, & que les six forçats n'ont pu en soutenir l'épreuve plusieurs jours ; on

a été obligé de les mettre à l'hôpital pour leur faire prendre une nourriture plus solide.

9 *Février*. Le froid accueil du public pour *Eugénie* n'en a point imposé à son auteur ; il a prétendu le subjuguier , & il y est presque parvenu. Il a élagué , retranché & ajouté. En 24 heures son drame , moins défectueux , a reparu sur la scène , purgé des expressions basses & triviales qui avoient déplu. L'intérêt plus resserré , l'action moins traînante , le pathétique plus développé , les acteurs mieux ensemble , le tout enfin a fait plaisir en général. On a demandé l'auteur qui n'a pas daigné se montrer ; on a forcé l'acteur à le nommer. Des billets répandus dans la salle n'ont pas peu contribué à ce succès , qui pourra se soutenir si , à chaque intervalle des représentations , on corrige une partie des défauts qui rendoient la pièce misérable. Du reste , elle sera toujours médiocre.

17 *Février*. Il y a long-temps que les ambassadeurs ont formé la prétention d'aller au bal de l'opéra l'épée au côté comme les princes du sang. Le Roi a bien voulu décider en leur faveur , & en conséquence plusieurs ambassadeurs y ont été ainsi ce carnaval , pour prendre acte & possession de cette prérogative.

24 *Février*. Un officier fort épris d'une femme , & au moment de l'épouser , s'étant aperçu qu'elle différoit de lui donner la main sur les notions qu'on lui avoit fait parvenir de son caractère violent , de désespoir s'est brûlé la cervelle avant-hier dans l'antichambre de sa maîtresse. Elle se nomme Mlle. Gouilli. Elle a été successivement la maîtresse de messieurs



de *Trudaine*, *Clairault*, *Duféjour* & autres académiciens & savants.

25 *Février*. Le poëme de *Pandore* avoit été mis en musique par feu *M. Royer*, & devoit être joué sur le théâtre de l'académie royale de musique, huit jours après la mort de cet auteur; mais son décès subit en fit suspendre la représentation en 1775.

10 *Mars* 1767. On mande de *Rochefort* que la récidive de l'expérience de la pâte alimentaire sur dix nouveaux forçats, n'a pas eu plus de succès que la première, & qu'on a été obligé de l'abandonner entièrement.

18 *Mars*. On parle beaucoup d'une cassette précieuse pour les papiers qu'elle contient, laissée par monsieur le *Dauphin* à madame la *Dauphine*, & dont cette princesse a fait gardien monsieur l'évêque de *Verdun*, son premier aumônier. On prétend que dans cette cassette sont différents mémoires, ouvrages & instructions du prince défunt, à remettre au duc de *Berri*, le dauphin actuel, lorsqu'il sera en état d'en profiter.

21 *Mars*. On vient d'imprimer les remontrances du parlement au Roi, du 30 août dernier, au sujet des actes de l'assemblée du clergé de 1765, &c. Elles ne sont point susceptibles d'analyse par la discussion où elles entrent sur les matieres qui en font l'objet, fort seches, & ne devant intéresser que les théologiens ou les dévots. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que l'ouvrage est excellent dans son genre, & infiniment plus fort de raisonnemens & de preuves que celui des prélats.

24 *Mars*. L'académie royale de musique a

remis aujourd'hui sur son théâtre *Hippolyte & Aricie*, opéra de Rameau, qui a commencé la réputation de ce célèbre musicien ; il a été bien reçu du public, mais cependant pas avec cet enthousiasme que l'on a porté à *Castor & Pollux*, & l'on est forcé d'avouer que, malgré la bonne volonté des directeurs, ils n'ont pu en distribuer les rôles aussi avantageusement qu'ils l'auroient désiré, si tous leurs employés avoient été en état de jouer.

7 Avril 1767. Les bâtiments du Palais-Royal sont conduits avec plus de célérité que de goût. L'escalier est fini & ne répond point à la dépense & à ce qu'on attendoit, ainsi que le reste. Il seroit trop long de rendre compte des défauts monstrueux qui se trouvent dans l'ensemble qu'on ajoute à ce palais. Il sera bien au-dessous de l'argent immense qu'on y sacrifie. La première cour, par le nouveau plan, est assez belle ; &, pour la rendre plus vaste, au lieu d'une colonnade qui devoit régner sur la rue Saint-Honoré, on y met une grille. Il paroît que la salle de l'opéra n'est pas mieux traitée, & qu'elle essuiera de fortes critiques.

21 Avril. On vient d'imprimer la *Sanction pragmatique* du roi d'Espagne, ayant force de loi, qui enjoint à tous les religieux de la compagnie de Jesus, de sortir de ses royaumes ; leur fait défense de jamais s'y établir & ordonne la confiscation de tous leurs biens. Cette pièce curieuse, datée du 2 de ce mois, est traduite en françois, & se vend à tous les coins de rue avec une profusion peu commune. En général la nouvelle a été accueillie

ici avec la plus grande joie , & le public est tellement indisposé contre cette trop célèbre société , qu'il ne cesse de faire des vœux pour son extinction totale. On ne doute pas qu'à l'élection du nouveau pape , une des conditions ne soit d'abolir les jésuites dans toute la chrétienté.

24 Avril. Les spectacles des feux d'artifices, suspendus à cause de la saison, ont repris hier. Le goût du public pour ces amusements, les a multipliés beaucoup, & a encouragé les artistes à les perfectionner.

24 Avril. On a fait imprimer un tableau prétendu des *assemblées secrètes & fréquentes des jésuites & leurs affiliés à Rennes*. On impute à leurs complots la disgrâce & les malheurs de MM. de Caradeuc & de la Chalotais, &c. On y lit les noms prétendus de ceux qui forment ordinairement ces assemblées, les lieux où elles se tiennent ; on y trouve tous gens affiliés, soi-disant, aux ci-devant jésuites, &c. On doit se rappeler que le parlement de Bretagne n'a pas donné à son arrêt contre les jésuites toute l'extension de celui de Paris, & que Rennes est devenu, pour ainsi dire, l'asyle de tous ceux qui n'ont pu en trouver ailleurs.

13 Mai 1767. Les nouveaux directeurs ont remis à la rentrée *Thésée* ; ils ont fait des changements assez considérables dans les sujets tant des ballets, du chant que de l'orchestre, qu'ils ont augmenté de plusieurs instruments ; mais le vice radical de ce théâtre est aujourd'hui dans sa musique soporative, depuis qu'on s'est un peu familiarisé avec l'italienne.

14 *Mai*. M. le marquis de Courtanvaux, ayant dessein de connoître les côtes de la Manche de Flandre & de la Hollande, pour les visiter à son aise & satisfaire sa curiosité, a fait construire au Havre une frégate qu'il arme & équipe à ses frais, & dans laquelle il s'embarquera avec plusieurs de ses amis, & sur-tout avec des savants qui l'accompagnent dans ce voyage. Il se propose de mettre à la voile dans le courant de ce mois. L'académie compte sur beaucoup d'expériences de cet illustre confrere & des autres.

15 *Mai*. On parle beaucoup d'une lettre du pape au roi d'Espagne, au sujet de l'expulsion des jésuites. S. S. témoigne sa douleur de la façon dont il a plu à sa majesté catholique de proscrire cette célèbre société de ses royaumes. Il impute à la calomnie tous les délits dont on les accuse, & demande qu'elle soit reçue à se justifier.

19 *Mai*. Le Roi étant à Choisy il y a quelques jours, & prenant le divertissement de la chasse du cerf dans la forêt de Sennar, s'égara à la poursuite de l'animal qui fut couru plus de trente lieues. Suivie d'un très-petit nombre de seigneurs, de monsieur le prince de Beauveau, capitaine des gardes, sa majesté fut surprise par la nuit dans les bois : incertains de leur route, ils marcherent à l'aventure & gagnèrent enfin un village près Rambouillet ; ils y trouverent heureusement un maître de poste qui avoit une chaise dans laquelle le Roi monta, monsieur le prince de Beauveau derriere. M. de Polignac & quelques autres seigneurs firent atteler des chevaux

de poste à une charrette, & accompagnerent sa majesté qui arriva après minuit à Versailles, d'où l'on expédia en diligence un courier à Choisy pour rassurer les seigneurs qui y étoient. L'absence du Roi les avoit plongés dans la plus cruelle incertitude, d'autant qu'il y avoit un conseil indiqué pour sept heures. Cette aventure a beaucoup réjoui sa majesté.

23 *Mai*. A l'occasion des nouveaux directeurs de l'académie royale de musique, un anonyme a composé des statuts de réglemens sur l'opéra. Ils sont en vingt-quatre articles, & en vers libres. C'est une satire plaisante & piquante, tant de la nouvelle direction, que des acteurs & actrices qui prétent aux sarcasmes & à l'épigramme. On la croit d'une société où monsieur Barthe n'a pas été des derniers à s'égayer sur ces messieurs & dames.

24 *Mai*. Le roi d'Espagne a chargé monsieur de Campo-Manez de l'examen des papiers trouvés dans les différentes maisons des jésuites. Ce monsieur de Campo-Manez, qui est actuellement conseiller dans un des conseils établis à Madrid, étoit ci-devant un des plus célèbres jurisconsultes d'Espagne. Il a composé, il y a quatre ou cinq ans, un ouvrage qui a été imprimé, dans lequel il a prétendu donner les preuves de très-grandes usurpations faites sur les domaines de la couronne depuis le regne de Ferdinand & d'Isabelle, par différents ordres religieux, & notamment par la société des jésuites, & s'est acquis par son mérite l'estime & la confiance de M. d'Aranda.



26 *Mai*. Il y a eu au parlement , il y a quelque temps , une dénonciation par l'abbé Chauvelin , l'adversaire infatigable de la société , contenant ce qui s'est passé en Espagne. Elle a été suivie de plusieurs délibérations , qui , après de longues discussions , se sont enfin terminées par un arrêt rendu le 9 mai , toutes les chambres assemblées , qui ordonne que , dans la quinzaine de la publication , tous les ci-devant soi-disant jésuites seront tenus de sortir du royaume.

Les affiliés tenus de faire leurs déclarations , & de rapporter leurs lettres.

Défenses aux archevêques & évêques d'employer ceux qui avoient quitté dès avant 1767.

Le Roi est supplié d'obtenir du saint père l'extinction de cette société , & de rendre communes à tout le royaume , par une loi générale , les dispositions de l'arrêt , qui est très-long , & sera imprimé incessamment.

28 *Mai*. On vient d'imprimer , publier & afficher l'arrêt du parlement contre les jésuites ; il est précédé d'un réquisitoire des gens du Roi. On ne peut s'imaginer avec quelle avidité cet arrêt a été acheté par le public. L'imprimeur n'a pu fournir à l'affluence des demandeurs. On y voit en détail ce qui a déterminé la cour à le rendre , & l'on n'a pas été peu surpris d'y lire que le Roi fera très-humblement supplié d'écarter de sa personne , & de celle des princes de la famille royale , tous ceux qui auroient encore aucune fraternité ou affiliation publique ou secrète avec ladite société , & d'interposer ses bons

offices auprès du pape , à l'effet d'obtenir l'extinction totale d'une société pernicieuse à la chrétienté toute entière , & particulièrement redoutable aux souverains & à la tranquillité des états.

29 *Mai*. Le parlement a rendu un nouvel arrêt qui ordonne que les lieutenants généraux des bailliages & sénéchaussées dresseront un état des ci-devant foi-disant jésuites , que des infirmités graves & habituelles mettoient dans l'impossibilité absolue d'exécuter l'arrêt de la cour , & indiqueront aux mêmes religieux les hôpitaux où ils pourront se retirer.

Le même jour , arrêt qui ordonne qu'il sera informé contre les ci-devant foi-disant jésuites qui ont rétracté le serment qu'ils avoient prêté.

3 *Juin* 1767. A l'occasion de l'extinction des jésuites de la domination espagnole , on vient d'imprimer le détail de toutes leurs maisons connues dans les quatre parties du monde , & le nombre des religieux qu'elles contenoient chacune en particulier ; ce qui forme un corps de plus de 20000 hommes , & une milice beaucoup plus considérable en comptant les membres divers qui y tiennent , par les affiliations , les congrégations , &c.

9 *Juin*. Monsieur l'abbé Guyot , aumônier de monsieur le duc d'Orléans , qui s'étoit destiné à la chaire où il a parlé avec succès dans cette capitale , devant le Roi & ailleurs , devoit prêcher à Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; les marguilliers , informés qu'il avoit été

jesuite , n'ont pas voulu qu'il prêchât sans avoir fait le serment.

12 Juin. Il paroît très-clandestinement une lettre contre M. Tronchin , dans laquelle ce moderne esculape est extrêmement maltraité ; on prétend y démontrer des méprises de première ignorance ; on y discute sa conduite à l'égard de madame la Dauphine ; on le met en contradiction avec lui-même & avec les principes de l'art. Cette épître écrite avec beaucoup de passion , manque son but par-là même ; on y découvre un ennemi caché qui ne peut lui seul balancer l'opinion publique.

14 Juin. La *Lettre d'un actionnaire de la compagnie des Indes* à messieurs les commissaires nommés à l'assemblée du 4 avril dernier , faisant beaucoup de bruit , exige quelque détail. Cet écrit , où il entre de l'humeur contre l'administration actuelle , présente cependant un tableau assez vrai des justes inquiétudes des actionnaires ; mais l'auteur exagere les vices qui peuvent s'y trouver , & s'éleve avec trop d'aigreur sur les statuts & réglemens proposés par elle. Il prétend qu'avant de pouvoir assigner de justes réglemens , il faudroit mettre les actionnaires en état de savoir quelle est la situation présente de la compagnie ; quelles sont ses charges ; quelles sont ses ressources ; le tout au vrai , & sans chercher à s'abuser ou en abuser d'autres , comme il prétend qu'on l'a fait dans les divers comptes rendus aux assemblées publiques depuis 1765 ; & il finit par mettre en question si la compagnie peut , dans les cas prévus & à prévoir , se soutenir , régier & administrer comme elle l'est aujour-

d'hui. En général, cette lettre ne peut que déplaire à ceux qui sont à la tête de la compagnie, qui doivent voir avec douleur qu'on leur prête de chercher à se perpétuer dans leur administration, & à y établir un despotisme dont le public ne les croit pas capables, & qui par-là même ne se consolideroit que mieux, si l'on ne desfilloit les yeux des intéressés.

18 Juin. Le parlement de Normandie a rendu, au sujet des ci-devant soi-disant jésuites, un arrêt presque conforme à celui de Paris, Celui de Provence, en conformité de l'esprit qui se ranime contre cette funeste société, & sur la dénonciation qui lui a été faite de ce qui s'est passé en Espagne, d'après les conclusions motivées du procureur général du Roi sur cet événement, & le refus du pape de recevoir en ses états les jésuites espagnols, a ordonné, par un arrêt du premier de ce mois, que les membres de cette société, à l'époque du 5 juin 1762, seront tenus de se retirer hors du royaume dans quinzaine, à l'exception de ceux qui auront prêté les serments ordonnés, & de ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de 33 ans, le 28 janvier 1764, qui prêteront le serment ordonné par l'arrêt dudit jour.

Le procureur général, dans son réquisitoire, ne laisse pas ignorer les droits du Roi sur le comtat d'Avignon, droits inaliénables & imprescriptibles, dit ce magistrat; ce qui autorise S. M. à user de son pouvoir, pour exiger dans cette petite contrée la destruction des établissements des jésuites qui y sont.

20 Juin. Un certain abbé Desbrosses, grand

intrigant , qui prétend posséder des secrets rares dans la médecine , sur-tout pour les maladies de peau , & avoit guéri madame la duchesse d'Orléans d'une dartre , dont il avoit obtenu la protection ainsi que celle de plusieurs grands seigneurs , n'en a pas été moins condamné depuis à Dijon à être marqué & aux galeres. Il y a trois ans de ce jugement , dont il a subi la première peine ; il s'est pourvu en cassation , & a évité de la sorte la chaîne où il devoit être envoyé. Il a obtenu la cassation de l'arrêt , ce qui fait grand bruit.

25 Juin. Rien de plus plaisant que la lettre du roi d'Espagne au pape , en date du 31 mars 1767. On la prendroit pour un persiflage , si elle avoit été écrite en France. En voici la traduction exacte : « Votre sainteté fait que le premier devoir d'un souverain est de veiller à la tranquillité de son état & au repos de ses sujets.

» C'est pour remplir ce devoir que je me trouve dans la nécessité absolue de chasser de mes états tous les jésuites qui y sont établis , & de les transporter dans les états du saint siege , sous la sagesse & la sainte direction de votre béatitude , qui est le pere commun & le chef de tous les fideles.

» Je tomberoie dans le cas de l'indiscrétion envers la chambre apostolique , en l'obligeant de pourvoir à l'entretien de ces peres jésuites qui sont nés mes sujets , si je n'avois pourvu moi-même à leur subsistance en leur donnant à chacun une pension alimentaire suffisante.

» Dans ces circonstances , je prie V. S. de regarder ma présente résolution comme un arrangement économique qui étoit indispensable ,  
&



& qui n'a été pris qu'après un mûr examen & une profonde méditation.

Cette justice m'étant rendue par votre sainteté, je la prie de m'envoyer sa sainte bénédiction apostolique sur cette conduite particulière, ainsi que sur toutes mes autres démarches, qui se trouveront dirigées, comme celle-ci, vers l'honneur & la gloire de Dieu.

26 Juin. La réponse du pape au roi d'Espagne porte en substance, que si S. M. catholique n'a pas des raisons très-graves pour en user comme elle le fait envers les jésuites, il y auroit de l'injustice & de l'inhumanité de les maltraiter de la sorte; mais que si c'étoit pour des crimes, il approuveroit cette résolution; que dans ces cas-là, il ne vouloit pas donner asyle dans ses états à des assassins & à des malfaiteurs. Malgré cela, le roi d'Espagne garde dans son cœur royal les délits des accusés. Ce sont les propres expressions de S. M. catholique, ce qui soutient très-bien le persiflage de la lettre à sa sainteté.

29 Juin. Carlin, l'arlequin de la comédie italienne, qu'on croyoit perdu pour jamais, va beaucoup mieux; il est à se refaire à la campagne; il sera bientôt en état de jouer, à ce qu'on espere. Les partisans de ce rôle ne peuvent se faire au jeu de celui d'aujourd'hui, qui tient trop au goût italien. Cet acteur chez nous doit être naïf & non sot, gentil & non balourd. D'ailleurs, comme le successeur de Carlin écorche le françois, il ne peut mettre dans ses lazis la finesse d'un homme au fait de la langue.

10 Juillet 1767. Le petit succès des réglemens & statuts de l'opéra, a fait naître à un anonyme l'idée d'en faire sur la comédie françoise.

L'auteur n'en n'a pas ménagé la plupart des membres , & relève avec amertume les disgrâces de leurs talents ; peu y sont traités plus favorablement ; en général il y regne beaucoup d'aigreur ; il n'y a point cette gaieté & cette plaisanterie , qui peuvent seules faire le mérite de ces fortes d'ouvrages , & qui se trouvent assez dans les réglemens de l'opéra , attribués à M. Barthe , connu dans le monde littéraire par quelques petits vers , & par une pièce qui a pour titre l'*Amateur* , jouée aux François il y a quelques années.

14 *Juillet*. Les comédiens italiens ont donné aujourd'hui mardi 14 de ce mois , la première représentation du *Turban enchanté* , pièce italienne en deux actes , avec spectacle & divertissement. Elle est du sieur Colatto , pantalon ; elle a eu le plus grand succès. Carlin (l'arlequin) y a reparu avec des applaudissemens infinis.

A sa reprise , cet acteur a fait un compliment de remerciement au public , où il lui dit entr'autres choses qu'il y a vingt ans qu'on a de l'indulgence & des bontés pour lui , qu'il veut recommencer un nouveau bail , & qu'il compte sur les mêmes faveurs. Cet épisode n'a pas essuyé les mêmes critiques que celui du sieur Molé. On permet à un arlequin des familiarités que n'admet point la majesté de la scène française.

15 *Juillet*. Les Italiens toujours féconds en nouveautés , ont remis , aujourd'hui mercredi 15 , un ancien opéra comique de Vadé , intitulé *Nicaise*. On l'a enrichi d'ariettes avec une musique toute fraîche du sieur Bambini. M. Frameri a retouché les vieilles paroles , &

composé les nouvelles. Cet ouvrage, mélange de la simplicité du vaudeville , avec les broderies savantes de la musique moderne , n'a point répugné aux oreilles des spectateurs , & l'on court avidement à ce monstre harmonique.

18 Juillet. *Hirza* , après avoir essuyé différentes métamorphoses , est arrivée , aujourd'hui samedi 18 , à sa treizieme & dernière représentation. On l'avoit annoncée , il y a quelques jours sur les affiches , avec des nouveaux changements ; on se flattoit de ramener par-là le public rassuré. Cette petite charlatanerie n'a pas eu le succès qu'en attendoit l'auteur. Toutes les variations n'ont roulé essentiellement que sur le dénouement. La première fois *Hirza* tuoit son amant voulant tuer le pere , & ne se tuoit point. Dans la suite , elle a tué son amant & elle-même ; elle a fini par se tuer seule. L'absurdité & la complication de la fable n'étant point corrigées , il en résulte toujours un travail pénible pour le spectateur , qui ne peut que l'indisposer contre l'auteur. C'est sans doute à quoi faisoit illusion M. le Miere par le bon mot rapporté.

20 Juillet. M. Jourdain de Rocheplatte , amateur du théâtre , ayant écrit successivement à Mlle. Clairon trois lettres , où il l'engage à profiter de la circonstance de la maladie de Mlle. Dubois pour reparoître généreusement dans les *Illinois* , sans contracter aucun engagement nouveau , a reçu deux réponses de cette actrice , que les curieux recherchent & dont on prend des copies. L'auguste Melpomene y consigne ses dernières résolutions de la façon la plus irrévocable.

20 *Juillet*. Des dames de la cour, entr'autres madame la duchesse de Villeroy, & madame la marquise de Sennecterre étant allé voir les divers camps de Compiègne, visiterent d'abord les quartiers françois : elles passerent ensuite chez les Suisses. L'officier qui les recevoit, leur dit : Mesdames, vous venez de voir les troupes de Darius ; vous allez voir celles d'Alexandre. Ce propos singulier fit une telle sensation, que les dames le releverent elles-mêmes, & en firent sentir l'indécence à celui qui le tenoit. Il a occasionné une rumeur si considérable, que M. le comte de Ségur, qui commande, a fait défense à qui que ce soit, sous peine de la vie, de le répéter & de le critiquer en rien. On croit que l'officier sera puni sévèrement.

31 *Juillet*. Un particulier a fait remettre entre les mains de monsieur d'Auvergne, surintendant de la musique du roi, & directeur du concert spirituel, une médaille d'or de la valeur de 300 livres, pour être adjugée à celui qui, au jugement de ce musicien, ainsi que de MM. Blanchard & Gauzargues, maîtres de musique de la chapelle du Roi, aura composé le meilleur motet sur le psaume cent trente, *Super flumina Babylonis*. Il doit entrer dans ce morceau deux récits, un duo & deux chœurs, dont un en fugue ; il ne doit pas durer plus de trente minutes. Les pieces doivent être remises avant le premier février, & le concours s'en fera au concert spirituel dans la quinzaine de pâque ; c'est-à-dire que ces messieurs commenceront par faire un triage des pieces susceptibles d'être exécutées.

1 *Août* 1767. Il a paru il y a quelque temps

une petite brochure dont on a parlé ; elle contenoit une lettre de monsieur Tronchin à monsieur le contrôleur général ; des réflexions sur cette lettre ; la déclaration de M. Tronchin lors de l'ouverture du corps de Mad. la Dauphine ; enfin de nouvelles réflexions sur tout cela. Cet ouvrage, où l'on relevoit les erreurs, les bévues & même l'ignorance de cet esculape Genevois, l'a affecté vivement : il a obtenu de l'autorité les recherches les plus féveres, & le pamphlet est devenu fort rare. Il est attribué à M. de Vernage. Le lieutenant de police voulant ménager ce docteur, respectable par son âge, par son savoir & par d'illustres & puissants amis, a mandé depuis peu monsieur Malouet, jeune médecin, l'élève & le suppôt du premier. Il a comparu devant ce magistrat ; il a éclairé sa religion surprise ; il a déclaré n'avoir point rédigé la brochure, mais qu'il ne seroit pas fâché, à quelques expressions près, d'en être l'auteur ; que du reste il étoit surpris qu'on lui fit perdre pour une accusation aussi mal-fondée, des instans précieux où il pourroit être utile au public ; sur quoi il a tiré sa révérence.

4 Août. Les comédiens françois doivent donner bientôt une tragédie nouvelle, intitulée *Cosroës* ; elle est d'un M. le Fevre, jeune débutant dans la carrière dramatique. Rotrou a traité le même sujet en 1648. La piece eut du succès ; & M. Duffé de Valentiné reproduisit ce drame antique en 1704, avec des corrections de sa façon, qui l'avoient rendu meilleur.

8 Août. Vers à M. le chevalier d'Arcy, à



l'occasion de la fête donnée le 3 août à madame la marquise de Langeac.

J'ai vu le goût, l'esprit, les graces,  
 Fêter à l'envi la beauté,  
 Leurs soins sont toujours efficaces.  
 Jadis la sage antiquité  
 Pour une aimable déité  
 Prodigua les jours de féerie.  
 Que j'aime sa mythologie !  
 Que je préfère sa folie  
 A notre auguste gravité !  
 Vous en égayez la tristesse,  
 Et votre exemple est d'un grand poids ;  
 Mais chacun n'a point à son choix  
 D'encenser pareille déesse.  
 Moi, qui suis-je ! un foible prôneur ;  
 Je n'ai garde d'entrer en lice,  
 Et tiendrois à fort grand honneur  
 De porter chape à votre office. (1)

9. Août. Extrait d'une lettre de M. L. C. (La Combe d'Avignon), datée de Rome le 20 juillet 1767.... J'ai eu l'honneur d'être admis ces jours-ci à l'audience de sa sainteté, & de l'entretenir vingt minutes ; elle m'a fait celui d'accepter un exemplaire de mes œuvres.... Il n'est question que des jésuites dans ce pays-ci, où tout le monde n'est pas leur partisan, il s'en faut. Le grand nombre des cardinaux leur est même opposé ; ils ne cessent

---

(1) Ces vers sont de M. de la Dixmerie, auteur de l'Avant-coureur.

de solliciter le saint père pour la destruction d'un ordre si dangereux à la chrétienté. Il s'est passé ces jours-ci chez ces peres une scene tragi-comique. Le général Ricci a eu une prise avec le procureur général des jésuites des royaumes Espagnols. Le premier s'étant répandu en termes insultants contre le Roi catholique; l'autre, soit morgue nationale, soit respect naturel pour son souverain, soit politique pour se le rendre favorable, a relevé avec hauteur les termes injurieux de Ricci. Ce fougueux despote a trouvé la réprimande très-mauvaise; grande altercation, qui a dégénéré en un combat entre ces deux religieux. Leurs confreres sont survenus heureusement, qui ont mis les holà, en leur représentant l'indécence de cette querelle. On vouloit l'envelopper dans le silence; mais tout transpire. On dit le général très-contusionné, &c.

10 Août. Un monsieur Deforges a présenté à l'académie des sciences un mémoire pour arrêter l'eau de la riviere au-dessus de l'hôpital, la contenir, l'élever & la distribuer avec plus de propreté, de salubrité & d'abondance dans tous les quartiers de Paris; il y a joint ses plans, ses modeles de machines, ses calculs, &c. en un mot, tout ce qui peut mettre la compagnie à même de juger de la vérité, de la bonté, & de l'économie de son projet, &c. Il est infiniment moins dispendieux que celui de M. de Parcieux; mais est-il possible de fournir par machine 1200 pouces d'eau continuelle, comme il en faudroit à Paris. M. de Parcieux propose d'y faire passer une seconde riviere entiere, celle d'Yvette, de fournir 1000 pouces d'eau; mais il calcule

ses dépenses à 12000000 livres. Celui-ci voudroit charger de son exécution une compagnie , & prétend que son projet ne seroit en rien à charge au public. Si l'académie le munit de son approbation , il sera présenté au conseil.

11 *Avût.* Il a débuté aux Italiens , le 24 janvier dernier , une demoiselle Danguï , fille du joueur de vielle , & sœur de Mad. Content , femme du premier architecte de M. le duc d'Orléans. On applaudit beaucoup alors aux graces naturelles de sa personne , à l'intelligence de son jeu , & au goût avec lequel elle conduisoit une voix peu forte , mais agréable & légère. Des raisons de fortune l'ont obligée de prendre le parti du théâtre : abandonnée d'un mari qu'elle avoit , & manquant des ressources qu'elle étoit en droit d'attendre de sa sœur , elle a fait valoir les talents dont elle étoit douée. Sa famille a trouvé cela très-mauvais ; Mad. Content a interposé pour lors l'autorité de M. le comte de Saint-Florentin , qui voulut bien s'en mêler. La jeune personne offrit de renoncer au théâtre si sa sœur vouloit lui faire 1200 liv. de pension ; celle-ci n'ayant pas acquiescé aux conditions , le ministre s'est démis , & la jeune personne a suivi sa destinée. Depuis ce temps , Mad. Content n'a cessé de mettre en œuvre tous les moyens possibles de susciter des dégoûts & des tracasseries à sa sœur. Enfin , Mlle. Danguï , excédée , a pris le parti d'écrire à sa sœur une lettre dont il a transpiré des copies , & qui couvre celle-ci de ridicule.

12 *Avût.* On continue à parler beaucoup

du manifeste du roi d'Espagne , sans qu'on trouve personne qui assure positivement l'avoir lu. On dit que c'est un volume in-folio de près de 1000 pages ; que S. M. catholique , bien loin aujourd'hui de vouloir garder dans son cœur royal les profonds secrets de la destruction des jésuites dans ses royaumes , veut , au contraire , que son manifeste soit traduit dans toutes les langues , & que tout l'univers soit en état de juger sa conduite. C'est ce concert unanime de publicité , à pareil temps dans toute la chrétienté , qui empêche qu'il ne paroisse encore ici.

13 Août. M. de Vaujour , médecin du Roi à la Guadeloupe , arrivé depuis quelques jours à Paris , a ramené avec lui un quadrupède nommé le *Coincre*. Il vient du continent de l'Amérique méridionale ; il est de la grosseur d'un fort marcassin , & est remarquable par un trou ovale qu'il a sur le dos , par lequel il respire. Quoique cet animal soit décrit dans l'histoire naturelle de M. de Buffon , M. de Vaujour prétend qu'on n'en a point encore vu à Marseille , & ce docteur compte en faire présent au roi , si S. M. l'agrée.

16 Août. L'académie royale de musique doit donner le mardi 18 de ce mois , des fragments composés de l'acte d'*Apollon & Coronis* , & de ceux du *Feu & de la Terre*. Le premier est tiré des amours des dieux , paroles de Fuzelier , musique de Mouret. Les deux autres font partie du poëme des éléments du poëte Roi , musique de Destouches & de la Lande. On sent bien que tout cela est totalement refondu , & fortifié d'une harmonie moderne.

18 Août. Lettre de Mlle. Dangui à madame Content sa sœur.

Paris , le 25 Juillet 1767.

« Cessez , ma chere sœur , vos poursuites auprès de mes supérieurs pour m'arracher au théâtre. Je n'ai embrassé cet état qu'avec réflexion , & sur votre refus persévérant de me fournir les secours dont j'avois besoin pour en prendre un autre. Si vous vous étiez souvenue alors que vous étiez ma sœur , vous ne rougiriez pas de l'être aujourd'hui ; si votre amour-propre souffre , c'est à la dureté de votre cœur qu'il faut vous en prendre. Je suis pourtant encore assez bonne pour venir à votre secours , & consoler votre orgueil humilié. Sachez qu'il n'y a pas une si grande différence de vous à moi. Nous sommes toutes deux filles d'un homme à talent ; vous avez enfoui les vôtres , je fais valoir les miens. Vous vous reposez sur ceux de votre mari ; vous ignorez que c'est un architecte médiocre , qui gagnera plus d'argent que de réputation : moi je crée la mienne , & cherche à perpétuer un nom connu dans la musique.

Le public a daigné applaudir à mes premiers essais ; il me soutient , il m'encourage , & peut-être mériterai-je un jour les éloges qu'il m'accorde aujourd'hui par indulgence. Vous ne serez jamais qu'une bourgeoise bien cossue , bien étoffée , bien ennuyée dans le cercle étroit de vos coteries obscures : une actrice célèbre roule dans une sphere brillante , qui s'étend à mesure que ses talents se développent. Mon nom sera imprimé dans



les nouvelles publiques, dans les gazettes, dans le Mercure ; le vôtre ne le fera pour la première & dernière fois que dans votre billet d'enterrement. Et ne me parlez pas de mœurs ; vous autres honnêtes femmes, faites souvent sonner bien haut un état qui les suppose, pour en pouvoir manquer plus à votre aise ; vous nous les décidez dépravées au contraire, afin d'autoriser une différence plus extérieure que réelle. Au reste, Mlle. Doligny, à la comédie françoise, nous venge bien : trouvez, si vous pouvez, dans toute votre bourgeoisie une vertu plus éprouvée, plus nette, plus reconnue. Reste ce malheureux préjugé d'infamie ; qui dit préjugé a déjà répondu. Bien plus, il est détruit chez les grands & chez les philosophes. Il est encore enraciné dans le peuple ; peu nous importe, nous ne frayons point avec lui. En un mot, trouvons-nous toutes deux à Villers-Cotteret ou au Palais-Royal, vous reconnoîtrez la différence qu'un prince fait de la femme de son architecte, à une actrice dont les talents ont le bonheur de lui plaire & de l'amuser. Je vous laisse sur ce parallèle, & me retranche derrière le mur de séparation que vous avez prétendu élever entre nous. Adieu, ma chère sœur, n'ayons plus rien de commun, puisque vous le voulez ; mais, malgré vos mauvais procédés, vous ne sortirez point de mon cœur, & c'est peut-être le premier moment où je m'aperçoive qu'il soit trop tendre. Adieu.

20 Août. L'acte d'*Apollon & de Coronis*, par où l'opéra s'est ouvert aujourd'hui, quoique toujours en possession de plaire, n'a pas eu le succès qu'on s'en promettoit. Le fleur Pillot,

qui faisoit le dieu du chant , & qui ne l'est pas à beaucoup près , a jeté dans toute cette entrée un dégoût dont on ne s'est sauvé que par des éclats de rire & des applaudissemens ironiques , qui ont fait dégénérer en farce une action noble & tragique. Coronis étoit représentée par Mad. Larrivée , aussi médiocre actrice que cantatrice excellente. Le Sr. Larrivée a soutenu presque seul cet acte , il faisoit le rôle d'Iphis ; & son bel organe , son jeu franc & aisé ont rendu intéressantes les scènes où il paroît. Les danses , quoique gracieuses & bien dessinées , n'ont rien d'expressif. Les demoiselles Dervieux , Duporei , Audinot , jeunes sujets qui donnent de grandes espérances , en ont fait l'ornement. La musique , sauf le fameux chœur de l'enterrement de Coronis , n'a pas produit beaucoup de sensation.

L'acte du Feu a été mieux exécuté. Mlle. Dubois faisoit le rôle de la prêtresse , & Larrivée celui de l'amant. La première , quoique peu agréable au public , à force de talent & d'art a su subjuguier les suffrages ; elle développe ici un très-bel organe , & toute l'expression du sentiment ; l'acteur , de son côté , répond à merveille , & joue avec autant d'ame que d'intelligence. Les directeurs ont voulu mettre du leur ; ils ont ajouté des ariettes d'une musique supérieure à celle qu'ils ont retranchée , & très-plates quant aux paroles. Les ballets ont mieux réussi. Mlle. Guimard y brille avec toutes les graces. La volupté qu'elle caractérise , seroit mieux exprimée dans sa pantomime , si elle y mettoit plus de naturel & moins d'afféterie. On reprochoit à Mlle. Lany , qu'elle remplace , un jeu trop

févere ; celle-ci est aussi correcte , mais mînaude beaucoup. Le sieur Gardel a exécuté une chaconne de sa composition ; & par une forte de fatalité , c'est peut-être le jour où il ait le plus mal réussi ; il est vrai que l'air est misérable.

On seroit forti fort mécontent du spectacle sans la troisieme entrée. Rien de plus agréable , de mieux joué & de plus fini que l'acte de la Terre. Mlle. Arnoux , presque oubliée à force d'être desirée , a daigné reparoître dans l'acte de *Pomone*. Elle a semblé avoir acquis dans sa retraite encore plus de noblesse & de sentiment. Le Gros , faisant *Vertumne* , ne s'est pas moins distingué. La scene de la reconnaissance a été filée supérieurement ; ce dernier a chanté le morceau : *Voyez dans ces vergers la source qui serpente , &c.* avec un moëlleux , avec une onction qui ont pénétré tous les cœurs. Les ballets ont complété l'enthousiasme. Mlle. Allard a plu par ses attitudes molles & son enjouement lubrique. Mademoiselle Peflin a étalé sa grosse gaieté , la vigueur de son jarret , une danse robuste comme ses appas. On a ri de la souplesse , des dislocations du sieur Lany ; le sieur Slingsbi , danseur Anglois , a fait admirer sa légéreté & son à-plomb. Les divertissements étoient entremêlés de chants , & le sieur le Gros a fini par une ariette simple , mais d'un naturel exquis ; il a laissé le spectateur animé d'une joie douce comme sa voix mélodieuse.

20 Août. Il s'éleve un grand schisme dans la troupe des comédiens françois. Mlle. Dubois laisse des galanteries , paroît vouloir se livrer toute entiere à son métier ; elle a re-

pris tous les rôles dont s'étoit chargée mademoiselle Duranci, & a déclaré qu'elle vouloit jouir de son droit comme première actrice, que l'autre la doubleroit, & ne joueroit qu'à son refus. Le Kain, qui protege cette dernière & lui sert de maître de déclamation, a pris le parti de son élève; il a protesté de son côté qu'il ne pouvoit figurer vis-à-vis Mlle. Dubois, que c'étoit une trop mauvaise actrice; que sa seule présence le glaçoit, &c. Molé est intervenu, & pour faire sa cour à Mlle. Dubois, à laquelle il commence à s'attacher comme on a vu, il a dit que le refus de M. le Kain ne devoit point inquiéter, qu'il se chargeoit de ses rôles. Celui-ci voyant cela, ne veut pas les céder; il faudra une autorité supérieure pour arranger cette querelle.

M. L'archevêque n'a jamais voulu consentir à la publication des bancs de Mlle. d'Epinaï avec le Sr. Molé, sur leur seule renonciation au théâtre; il exigeoit une ratification des gentilshommes de la chambre, & leur congé absolu en bonne & due forme. Ceux-ci n'ont pas cru devoir se prêter à cette fourberie; sur laquelle les histrions n'auroient pas été délicats. Dans cet intervalle le sieur Molé s'est refroidi, & porte actuellement ses hommages à Mlle. Dubois.

21 Août. Les six corps des marchands & négociants de Paris viennent de présenter une requête au Roi & à nosseigneurs de son conseil, contre l'admission des juifs aux brevets nouvellement créés dans les arts & métiers, par l'édit de création enregistré le 19 juin au parlement. Ces juifs, sous le titre d'étrangers, veulent aujourd'hui abuser du terme

pour s'immiscer dans le commerce & dans les arts , ce qui tendroit à leur acquérir en France un droit de bourgeoisie , qui leur a été refusé de tous les temps & par-tout. On représente dans cette requête que l'admission des juifs seroit directement contraire aux vues bienfaisantes de S. M. de rendre le commerce de plus en plus florissant ; que non-seulement ils sont incapables de lui procurer le moindre avantage , mais qu'ils ne peuvent & ne doivent même dans leurs principes que le désoler & le ruiner. Ces assertions sont soutenues de traits historiques puisés dans nos annales , & cités comme des autorités sans reproche. On peut dire que cette requête est une collection des plus injurieuses contre cette nation chérie autrefois de Dieu , & aujourd'hui l'opprobre de tous les pays.

24 Août. M. Duclos , le secrétaire de l'académie , doit être demain à l'assemblée ; il est de retour depuis quelques jours de son voyage de Rome. Le motif de ce voyage excitoit la curiosité de bien des gens ; on le fait aujourd'hui. Cet académicien est fort lié avec messieurs de la Chalotais ; il s'expliquoit très-ouvertement sur cette affaire dans la chaleur du procès. M. le duc de Nivernois , craignant que l'indiscrétion de M. Duclos ne lui attirât quelque disgrâce de la cour , lui a conseillé amicalement de profiter de ce temps-là pour aller en Italie comme il en avoit le desir depuis long-temps , & l'autre s'est rendu à ce sage avis.

29 Août. Il paroît une *Lettre sur les panegyriques* , qu'on attribue à M. de Voltaire ; & en effet elle semble être de lui , à en juger par le style , & son art de présenter les choses les



moins intéressantes d'une façon piquante. Elle est courte & n'a que quinze pages. L'auteur, comme il lui arrive souvent, tombe dans le défaut qu'il veut corriger, & a tant mérité le reproche qu'il fait aux autres, qu'il a mauvaise grace de le relever. Au reste, cet écrit est si peu de chose qu'on n'en parleroit pas s'il ne sortoit de la plume de cet homme célèbre.

30 Août. *Cosroës* est la tragédie d'un écolier qui a été vingt-quatre heures à diriger son plan, & un an à marteler ses vers, c'est-à-dire, que la fable est vicieuse d'un bout à l'autre, pleine d'invraisemblances, d'absurdités même, & que les vers, quoique corrects & assez bien faits, sont durs & boursofflés. Après ce jugement, il seroit inutile d'en dire davantage, si la jeunesse du candidat ne lui avoit mérité l'indulgence du public, & si la pièce ne paroïssoit devoir avoir quelques représentations. D'ailleurs, l'auteur a le mérite rare, sur-tout à son âge, d'avoir fait un drame sans amour, d'avoir tiré tout son dialogue du cru pour ainsi dire de ses personnages, & de n'avoir point eu recours à ces tirades poschées que nos modernes ont toujours prêtes dans leurs porte-feuilles, à ces vers brillantés dont ils émaillent par intervalle leurs tragédies. Ainsi nous reviendrons sur cet ouvrage.

30 Août. On parle beaucoup d'un roman nouveau, qui a pour titre *l'Ingenu*. Il a plus de 200 pages d'impression; il pique d'autant plus la curiosité, qu'il est encore fort rare & d'une plume accoutumée à se faire désirer; on assimile cet ouvrage à *Candide*; il est du même auteur.

2 Septembre 1767. *Cosroës* est un roi de Perse, sous l'empire duquel le christianisme

commence à s'étendre & à s'exciter des troubles. Ce monarque a pour ministre un certain Phanessar , qui professe hautement sa religion , & n'en est pas moins l'ami & le conseil de son prince. Il cache sous une modération apparente le zèle aveugle & fanatique dont il est intérieurement dévoré. Il a profité de l'absence du monarque , de son crédit & de sa puissance dans la capitale , pour soustraire un enfant au berceau , le seul rejeton de Cosroës ; il répand le bruit de sa mort , & le reproduit ensuite dans sa maison comme un enfant inconnu qu'il adopte , & qu'il élève dans le christianisme ; son projet est de ménager en ce jeune prince un protecteur à la religion , & de le faire reconnoître & monter sur le trône à la mort de Cosroës son pere. L'événement ne répond que trop bien aux vues de Phanessar. Manafsès , c'est ainsi qu'on nomme l'inconnu , suce le fanatisme avec le lait ; il est d'ailleurs d'un caractère bouillant & impétueux ; il ne respire que la guerre & les combats ; il a une soif de gloire inextinguible , & cherche tous les moyens de couvrir par ses actions l'obscurité de sa naissance ; il se mêle dans toutes les factions ; il est à la tête de tous les partis. Par une sympathie de la nature , sans doute , la reine Amétris l'aime , le protège , le soutient contre toutes les cabales & les intrigues de cour ; il se rend bientôt redoutable au monarque même : celui-ci , pour le punir par l'endroit sensible , ne le conduit point à une guerre qu'il entreprend , & le laisse languir dans l'oïveté de la capitale : c'est là où la piece commence.

Un certain Memnon , fatrape , proche pa-

rent de l'empereur , & son seul héritier par la mort du fils unique de Cosroës , voudroit profiter du mécontentement de Manafsès pour le porter à conspirer , & se frayer par son moyen un chemin plus prompt au trône , que dévore ce prince ambitieux. Le fanatisme soulève les chrétiens , Manafsès se met à leur tête , Memnon se joint à eux , & se ménage des Abyffins captifs , pour s'en servir au besoin en leur donnant la liberté. Cosroës revient dans ce moment après avoir vaincu ses ennemis ; il a vu les nouveaux troubles qui s'élevoient dans ses états ; il veut y mettre ordre définitivement , & il indique un conseil où l'on prendra les résolutions les plus promptes , & les plus sûres pour arrêter les séditions qu'excitent les chrétiens. Le conseil se tient. Cosroës le premier jure de ne pardonner à personne des coupables ; les satrapes en font autant ; un entr'autres déclare qu'il immolera même son fils , s'il est criminel.... A l'instant on apporte un billet à Cosroës ; il est d'un esclave qui lui dévoile la conjuration ; il indique les principaux factieux , & il laisse tomber des soupçons sur Manafsès.... Il annonce qu'on peut d'autant mieux le croire qu'il vient de se tuer. Cosroës rompt le conseil ; il dit à Phanessar qu'il laisse sous sa garde Manafsès jusqu'à ce qu'il se soit décidé à son égard. Le premier cherche à ramener l'autre par tout ce que la raison , l'honneur , la religion , la reconnoissance peuvent lui dicter de motifs les plus pressants & les plus forts. Le jeune prince étant inébranlable , le ministre se détermine à lui déclarer sa naissance pour lui épargner un parricide : au moment où il va dévoiler ce

secrèt , on vient arrêter Manafsès de la part du roi. Il ne reste d'autre ressource à Phaneffar que d'aller révéler son crime au roi. Il le fait , il se déclare l'auteur de l'enlèvement du prince ; Cofroës lui pardonne sous la condition qu'il laissera ignorer ce secrèt à tout l'empire , & à son fils même ; il lui ordonne d'aller le chercher & de l'amener à ses yeux. Le roi dans cet interrogatoire veut remuer les entrailles du coupable , mais en vain : l'amour paternel est sur le point d'éclater , & Cofroës rompt l'entretien pour ne pas laisser percer sa tendresse. La reine survient ; elle a appris tout ce qui s'est passé ; elle vient demander grace pour son protégé. Dans ce moment on annonce au roi qu'un parti de mécontents a éclaté , qu'ils ont délivré Manafsès de sa prison ; qu'il est à leur tête , &c. Cofroës sort pour aller mettre ordre à la sédition ; Phaneffar le suit , & par des mots entrecoupés , laisse entrevoir à la reine que l'inconnu est fils du roi & le sien. Les rebelles triomphent ; Manafsès a tué de sa main un guerrier ; il craint que ce ne soit le roi. En ce moment Cofroës arrive , il se trouve seul , sans armes , dans son palais ; il se présente dans cet état à Manafsès & à ses complices ; il les invite à lui percer le sein. La majesté royale , une force secrète & inconnue arrête la main du parricide , la nature semble lui parler en ce moment , il tombe aux genoux du roi avec les conspirateurs ; & la reine qui survient , lui apprend sa naissance. Le tout est confirmé par Phaneffar qu'on amène mourant sur le théâtre , & qui se trouve être la victime du jeune prince. Cependant le roi persiste dans sa réso-

lution de sacrifier son propre fils à la sûreté de ses états, & à la religion de son serment. Amestris ne peut rien gagner par ses larmes ; elle lui suggère un moyen qui paroît cependant l'ébranler, c'est de faire grâce à tout le monde : mais le satrape qui a juré d'immoler son fils même s'il étoit coupable, arrive pour exécuter sa parole ; & n'ayant pas le courage de la remplir, il l'éluide en se tuant lui-même ; il ôte par sa mort la ressource qui restoit à Cosroës, il envoie le prince au supplice ; après avoir rempli les devoirs du roi, il se livre à la nature, & le pere succombe sous le poids de sa douleur ; dans le moment on lui apprend que Memnon, à la tête de ses Abyssins, étant venu ranimer la révolte, le fils de Cosroës a rassemblé quelques troupes, s'est mis à leur tête, a tué Memnon, dissipé les factieux, s'est couvert de gloire, & que les peuples en foule le regardent comme leur libérateur. Il arrive précédé & suivi des acclamations publiques ; une joie universelle succède au deuil général de l'empire.

On voit par cette esquisse combien la charpente de ce drame est bizarre & monstrueuse, sans compter nombre d'absurdités de détail qu'on a supprimées.

L'exposition est assez bien faite ; elle est claire, & fait connoître tous les personnages principaux. Le deuxième acte est le meilleur ; la scène du ministre & de son fils adopté, est supérieurement traitée entre *Brizard* & *Molé*, sur-tout par le dernier : il est fâcheux que la reconnaissance soit suspendue par un ressort de commande & usé, que l'auteur fait jouer précisément au moment nécessaire. Un instant plus tard, la pièce étoit finie.



Dans le troisieme acte , l'aveu que fait Pharnassar au roi de sa supercherie , & la découverte d'un fils , l'espoir du trône , traître à son roi & conspirant contre lui , n'a produit presque aucun effet : 1°. parce que le spectateur est dans la confiance dès le premier acte : 2°. parce que l'intérêt est atténué par la faiblesse des caracteres mal frappés ; car le ministre n'est ni fanatique , ni vertueux tout-à-fait. Le monarque n'a point encore développé ses entrailles paternelles qui auroient préparé tout le pathétique de cette situation ; & le jeune prince n'est pas d'une ambition assez décidée , assez effrénée pour ne pas rentrer dans son devoir dès qu'il saura son état ; 3°. parce que l'embarras de la position de Cosroës n'est réellement que dans la tête de l'auteur. On voit combien il lui seroit facile de pardonner , & d'appaîser les troubles en manifestant à Manassès sa naissance , & le crime qu'il alloit commettre. De-là toute la langueur qu'on éprouve dans le quatrieme & dans le cinquieme actes , toujours prêts à finir quand il plaira au poëte.

Le rôle de la reine affoiblit encore l'intérêt : elle ne fait que pleurer & n'agit en rien ; elle dégrade de plus en plus Cosroës , dont elle met l'inflexibilité dans un jour plus marqué & peut-être odieux.

En un mot , par la discussion on ne trouve dans cette tragédie , ni caractere , ni nœud , ni péripétie véritables

5 Septembre. On a donné depuis deux jours la deuxieme représentation de Cosroës , suspendue pour que l'auteur eût le temps de faire ses corrections. Il a raccourci le quatriem

acte , & changé absolument le cinquieme. La scene s'ouvre par la résignation du jeune prince ; mais il déclare à Cosroës combien l'appareil du supplice l'épouvante , qu'il ne craint point la mort , mais l'infamie de périr sous les coups d'un bourreau ; il se décide pourtant en apparence ; il demande à son pere de recevoir ses derniers embrassements ; il profite de cette approche pour escamoter le cimenterre de Cosroës ; il veut en se tuant lui-même échapper à l'indignité du supplice. Le roi retient les bras de son fils dans l'instant où l'on annonce que Memnon , à la tête des rebelles , triomphe par-tout , qu'il s'avance vers le palais. Le roi veut reprendre son épée ; son fils dit que c'est un coup du ciel , qu'il va s'en servir pour réparer son crime. En ce moment Memnon fonce sur le théâtre , le jeune prince se met à la tête des gardes de Cosroës ; il se livre un combat qui va se terminer dans la coulisse. Le roi rentre sur la scene , il a laissé son fils dissiper le reste des factieux ; on annonce qu'il a tout calmé , que le peuple va se rendre pour demander la grace du vainqueur , & le reconnoître comme héritier du trône.

Toute cette catastrophe est fondée sur le double contre-sens d'un chrétien qui veut se tuer , & d'un monarque païen assez inflexible pour vouloir que son fils périsse , & qui le retient dans un moment où le dernier cherche à se soustraire , non à la mort , mais à l'infamie , &c. Mais il s'ensuit du fracas sur le théâtre , un grand mouvement , plus de chaleur ; & ce dénouement absurde est de beaucoup supérieur à l'autre , plus dans les mœurs , mais plus froid. On a demandé l'auteur ; il a paru.

6 *Septembre*. Les fêtes de Saint-Cloud durent encore ; elles sont d'une magnificence & d'une variété dont il y a peu d'exemples. On ne mange jamais deux fois dans le même endroit. Les spectacles consistent principalement en anciens opéra comiques qu'on a rajusté au théâtre , & dont on a refait la musique. Comme ils sont en partie exécutés par la troupe des petits enfants de l'opéra , auxquels préside d'Auberval , ils ne sont pas supérieurement bien joués. Il y a aussi des parades de la composition de M. Poinfinet , qui s'est déjà exercé dans ce genre pour la fête de M. le chevalier d'Arc.

10 *Septembre*. Il y a depuis long-temps un canal commencé en Picardie , à la tête duquel étoit le fameux Crozat , grand-pere de Mad. la duchesse de Choiseul. S. M. se charge de le continuer suivant un arrangement proposé au conseil. Elle se substitue aux droits & place des héritiers de M. Crozac ; elle les rembourse en conséquence d'une avance de 3000000 livres qu'ils ont faite. M. le duc de Choiseul doit avoir pour sa part un million cinq cents mille livres pour le maréchal de Broglio 500000 livres , & le surplus passe en d'autres mains. Le remboursement doit être fait en contrats à quatre pour cent. C'est le fameux Laurent qui fera , dit-on , chargé de la continuation des travaux. On connoît les talents pour l'hydraulique , par la cascade de Brunoy , par celle de Chanteloup.

12 *Septembre*. Vers présentés à monsieur Beudet , secrétaire général de la marine & secrétaire de M. le duc de Praslin , par M. Jacquet , jeune homme de 14 ans , en lui

présentant de son écriture pour lui demander de l'emploi.

D'un ministre éclairé, confident nécessaire,  
 Dont le génie actif l'aide si bien en tour,  
 Puisse mon talent foible être de votre goût,  
 Et m'attirer du moins un coup-d'œil tutélaire !

    Du ciel la prudente bonté  
 Ne donne à tous la même chose,  
 Chacun de mérite a sa dose,

L'un peut moins, l'autre plus; mais on est limité :  
 Vous avez une tête à gouverner un monde,  
 Moi, pour exécuter, je n'ai qu'un double bras ;  
 Il se présente à vous, ne le dédaignez pas ;  
 Commandez & je vous seconde.

13 *Septembre*. L'*Ingénu* vient d'être arrêté ces jours-ci, après s'être vendu publiquement pendant plus de huit jours. Il ne valoit que 3 livres, & coûte à présent un louis.

15 *Septembre*. Le sieur Vendeuil continue à la comédie italienne son début dans les rôles d'*amoureux*, commencé le 2 de ce mois dans le *Cadi dupé*. Quoiqu'il ait de la voix, il manque de goût, & n'est point agréable au public. Cependant une haute protection le porte à ce spectacle, & M. le duc de Noailles surtout s'y intéresse fortement; ce qui fait sensation dans ce tripot & occasionne beaucoup de rumeur. On prétend que Clairval ne peut rester depuis son aventure, & qu'il faut nécessairement le remplacer.

16 *Septembre*. M. le prince de Conti étant à sa terre de l'Isle-Adam, a vu passer sur  
 la

la riviere quelques bateaux de bled qui descendoient. Il a demandé ce que c'étoit ; & sur les informations qu'on lui a données que c'étoient des grains qu'on exportoit pour l'étranger , il a fait héler les bateaux & les a obligés de débarquer chez lui ; il a acheté ces bleds , & les a fait distribuer à ses vassaux , qui commençoient à les payer cher.

17 *Septembre*. M. de Choiseul est parti lundi dernier pour sa délicieuse terre de *Chanteloup* ; il y doit rester jusqu'au 22 ; quoiqu'il y ait 34 postes , il a fait ce chemin en 13 heures. Il s'y est rendu des environs une troupe de comédiens pour amuser les loirs de ce ministre , toujours actif même dans ses plaisirs. A son retour il doit en passant par Paris faire lui-même la revue du régiment de *Chamborand* d'hussards ; c'est un nouveau spectacle qu'il veut donner aux badauds de ce pays-ci.

18 *Septembre*. Madame la comtesse de *Stainville* , dont il a tant été fait mention pour ses amours avec *Clairval* de la comédie italienne , & sur-tout par l'esclandre faite par son mari , est tombée malade dangereusement dans le couvent où elle est. Les médecins du pays l'ont maltraitée , & il est nécessaire qu'elle revienne à Paris. On prétend que c'est pour cette raison qu'on veut éloigner l'histrion qui lui avoit tourné la tête. Du reste , l'abbesse rend les meilleurs témoignages de cette jeune dame , qui paroît s'être jetée dans la haute dévotion.

18 *Septembre*. On parle de deux nouveaux ouvrages de M. de *Voltaire* : *La Théologie por-tative* , & *l'imposture sacerdotale*. On ne connoît que les titres de ces deux brochures infernales , comme on s'en doute bien.



19 *Septembre.* *Cosroës* est aujourd'hui à sa neuvième & dernière représentation ; ce qui est une espèce de succès pour un pareil drame, & dans une saison semblable. Sans doute cette indulgence est due à la jeunesse du débutant, que tous les journaux annoncent pour n'avoir pas encore 23 ans. Cet auteur est fils d'un marchand mercier de Paris. Le père, contre l'usage des vieillards sévères, ne paroît point s'opposer à l'effort des talents de son fils ; il étoit à la première représentation, & sembloit agité des mêmes mouvements du véritable auteur.

20 *Septembre.* Il est question d'établir à Paris un journal Espagnol, c'est-à-dire un ouvrage périodique, qui rendra compte de la littérature de ce royaume. Cette entreprise paroît d'autant plus difficile à exécuter, que le journal étranger, dont ce travail ne faisoit qu'une branche, n'a pu se soutenir. Quoi qu'il en soit, c'est un M. d'Hermilly qui doit faire les traductions, & M. le chevalier de la Morlière qui tiendra la plume.

22 *Septembre.* Il a débuté ces jours-ci à la comédie italienne deux jeunes danseuses, ou pour mieux dire deux enfants. Elles sont Prussiennes ; elles attirent tout Paris par la vigueur de leur jarret à un pareil âge ; elles paroissent plutôt destinées aux cabrioles qu'à la danse noble & gracieuse.

26 *Septembre.* M. le prince de Lamballe, qui a épousé l'hiver dernier une princesse aimable & jolie, s'étant laissé aller à la facilité de son caractère, un autre prince ( M. le duc de Chartres ) a abusé de son amour du plaisir pour lui donner des goûts fort contraires à

celui qu'il devoit avoir ; du moins on l'en accuse. L'ardeur de son tempérament l'ayant emporté fort loin , la princesse s'est trouvée atteinte d'un genre de maladie qui n'auroit pas dû l'approcher. Le duc son pere a écrit au roi de France. On a sévi contre différentes créatures que ce prince avoit honorées de ses bonnes graces ; mais la plus coupable & la plus adroite est une nommée la Forest , courtisane recommandable par l'excès de son luxe , & le raffinement de son art dans les voluptés. N'ayant pu déterminer son illustre amant à la quitter , & craignant les suites de cet attachement , elle a pris le parti de s'éclipser. Elle est partie , sans qu'on sache où elle est , & le prince de Lamballe est dans la désolation.

27 *Septembre*. On ne parle aujourd'hui que des fêtes de Chanteloup , qui ont répondu à la magnificence du maître. La veille du départ le duc de Choiseul donna à madame la duchesse de Villeroy & à une cour très-nombreuse , une fête où Prévile , mandé exprès de Paris , joua dans une comédie de sa façon , intitulée la *Dispute des Comédiens* ; après le drame on chanta plusieurs vaudevilles relatifs au camp de Compiègne , & l'on exécuta enfin un opéra comique nouveau.

28 *Septembre*. Il court une lettre manuscrite d'une demoiselle le Clerc , une des impures de Paris très-renommée , & qui par-là fait sensation & se copie.

*Lettre de Mlle. le Clerc à M. Poinfinet.*

*Paris , le 29 août 1767.*

« Vous avez raison , mon cher maître ;  
malheur aux jolies femmes qui établissent leur

réputation sur leurs charmes ; elle est fragile comme eux. Heureuses celles que la nature a douées de quelques talents ; je suis bien résolue à faire valoir les miens , & à mériter une gloire que je ne dois jusqu'à présent qu'à des attraits passables. J'ai plaisir à croire qu'une grande actrice doit aller à l'immortalité , & que la sublime Clairon fera l'entretien des races futures comme le prodigieux Voltaire. Je compte donc travailler sérieusement à entrer au spectacle cet hiver ; je me suis dégrossie l'hiver dernier chez madame la duchesse de Villeroy ; je me suis exercée depuis , & je profiterai de mes protections pour débiter aux François le plutôt possible. C'est à vous , mon cher maître , à me guider , & à me dire de quels rôles vous me croyez plus susceptible ; car on ne peut pas être universel. J'ai , sans me flatter , les graces des amoureuses , l'ingénuité des agnès ; je puis prendre à mon gré l'air malin des soubrettes , & je n'aurai pas de peine à en développer toute la malice. Je fais jouer la sévérité des duegnes & des meres ; je monterois , s'il le falloit , à la dignité des coquettes ; j'en aurois les manieres folâtres ; en un mot , je suis assez Protée pour prendre toutes sortes de formes ; il s'agit de savoir celle qui me convient le mieux , & c'est à vous , cher maître , que j'ai recours. Vous avez des lumieres ; vous me connoissez depuis long-temps : décidez-moi , afin que je me fixe ; arrachez-vous un peu aux grandeurs qui vous environnent (1). Hélas ! il fut un temps où vous m'auriez sacrifié tout cela ! mais ne rappellons point des jours trop heu-

---

(1) M. Poinfinet étoit alors à Chantilly pour diriger les spectacles du prince de Condé.

reux... Vos conseils, cher maître, ne me les refusez pas. Je suis, &c. »

29 *Septembre*. Qui croiroit qu'après plus de deux ans d'un jugement rendu dans une affaire qui a attiré les regards de toute l'Europe, un anonyme viendroit sous le nom du *sentiment politique*, exposer dans cinq lettres la justice des deux arrêts du parlement de Toulouse contre Calas père & ses coaccusés ! L'auteur prétend convaincre ses lecteurs sans préventions & sans préjugés, que l'enthousiasme a plutôt opéré dans la capitale que le prétendu fanatisme n'a agi dans la ville de Toulouse.

1 *Octobre* 1767. Les comédiens italiens ont donné lundi 28 septembre, la première représentation du *Double Déguisement*, opéra comique très-bouffon ; quoique les premières représentations aujourd'hui ne soient qu'une répétition, il paroît que celle-ci n'en aura pas deux. La musique est de M. Gossec ; il y a de jolies choses, mais nul génie, pas plus que dans les paroles, dont l'auteur garde l'anonyme & fait bien.

7 *Octobre*. M. Poinfinet n'est pas resté en arrière, & l'on distribue aussi sa réponse à Mlle. le Clerc. Elle est curieuse par un examen assez juste des talents de nos principales actrices de la comédie françoise.

*Réponse de M. Poinfinet à Mlle. le Clerc.*

« Je vous loue, ma belle voisine (1), de votre façon de penser philosophique. Certainement après un grand poëte, une actrice illust-

---

(1) M. Poinfinet demeure dans la maison de Mlle. le Clerc.

tre est ce qui fait le plus d'honneur à l'humanité. J'aime à voir fermenter chez vous l'amour de la gloire. Vous êtes faite pour l'acquérir. Puissent nos noms entrelacés passer à la postérité comme ceux de Voltaire & de Clairon ! Vous prenez bien votre modele. Cette femme illustre n'a percé qu'à force de travail & d'assiduité. Vous avez , comme elle, des graces extérieures ; votre esprit peut vous être d'un grand secours ; quant aux rôles auxquels vous devez vous appliquer, il y a bien des choses à examiner , & cela mérite quelques détails. Il faut peser vos talents , & ceux des concurrentes que vous aurez. Dans les rôles d'amoureuses , je vois Mlles. Hus & Doligny. La premiere est peu redoutable ; elle a pourtant quelques situations où elle est très-bien. Le public est si engoué de la seconde , qu'il me paroît difficile d'éclipser cette rivale. Mesdemoiselles Dumesnil , Gauthier & Préville brillent dans le genre plus grave ; mais votre jeunesse vous pourroit faire espérer de voir bientôt les deux premieres vous céder la place. La dernière a une froideur que surmonteroit aisément votre vivacité. Quatre soubrettes courent la même carrière , & chacune a des talents différents. Madame Bellecour joue les nourrices à merveille ; cette énorme tetonniere a la bonhommie franche d'une appareilleuse , qui aime bien a rendre service pour de l'argent. On trouve dans madame le Kain toute l'aigreur , tout le revêche d'une boudeuse , dont il faut saisir le moment. Mlle. Fannier a le nez retroussé d'une suivante fine , exercée , & faite pour tromper à la fois trois ou quatre amants. On admire dans mademoi-



selle Luzi la tournure d'une confidente d'une femme du grand monde ; c'est une malice raffinée , approfondie , réfléchie comme celle de sa maîtresse , & il faut un art bien supérieur pour atteindre à cette méchanceté sublime. Malgré tout cela , je crois que vous êtes née pour un pareil genre : je ne vois pour vous à craindre que cette dernière ; & vous pouvez , vous devez même éviter la concurrence. Du reste , vous êtes taillée en foubrette ; vous en avez la figure , le propos , le jeu , les gestes. Tenez-vous là , & ne songez point à vous élever davantage. Je vous dis mon avis avec toute l'ingénuité que vous exigez. Vous réussirez sûrement , si vous voulez vous concentrer dans de pareils rôles , & sur-tout étudier beaucoup.

Du reste , je suis à vos ordres ; vous n'avez qu'à parler , m'a belle voisine ; je suis trop reconnoissant pour ne pas vous rendre tous les services qui dépendront de moi. Est-ce à vous à regretter le temps passé ? Ce seroit à moi , mais il faut suivre ses destins. La fidélité en amour n'est pas m'avertu. J'en suis à ma 485<sup>e</sup>. maîtresse ; & Mlle. Arnoux , toute Arnoux qu'elle est , n'a pu me fixer. Avec ce caractère de légèreté dont mon tempérament a besoin , je n'en suis pas moins le très-humble serviteur de toutes celles qui le méritent , & pour lesquelles j'ai conservé de l'estime au lieu d'amour : vous êtes du nombre , ma belle voisine , & je vous prouverai dans tous les temps l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être , &c.

*A Chantilly , ce 3 septembre 1767.*

8 *Octobre*. L'origine de la division entre M. de Marigny & M. Gabriel, pour ceux qui ne se la rappelleroient pas, est un mur aux Champs-Élysées, dont M. Gabriel avoit fait enclorre un jardin. M. le marquis de Marigny a prétendu que ce premier architecte avoit usurpé une partie des potagers de madame la marquise de Pompadour, dont le terrain avoit été rendu à la ville; en conséquence M. le directeur général des bâtimens fit abattre ce mur par une belle nuit. *Inde iræ.*

12 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Berlin, du 25 septembre 1767.... On n'est point à la mode ici, si l'on n'est *Bourdelois*. Voici ce qui a donné lieu à cette plaisanterie. Le Sr. Bourdeaux, natif de Hollande, & libraire du roi, a inventé à l'occasion du nouveau mariage une très-belle médaille pendue à un ruban couleur d'orange, liseré de vert, avec ces mots : *Vive la princesse Guillaume de Prusse ! vive le prince d'Orange !* La médaille peinte & émaillée représente deux cœurs sur l'autel de l'hymen, entrelacés d'une guirlande de fleurs; l'amour les enflamme de son brandon & les couronne de lauriers. Au dessous sont les armes de Prusse & celles des Provinces-Unies. En outre, il a dédié au Stadhouder une collection de devises gravées sur des colifichets, ou des breloques propres à pendre à une montre. Il a eu l'honneur de présenter ces inventions au Roi & à la Reine, & à toute la cour, &c. Cela a eu beaucoup de succès. S. M. a attaché elle-même de sa main à la boutonnière de M. Verclot, un ruban & une médaille; il en a distribué à toute la cour, ainsi que des breloques; & elles sont devenues si envogue,

qu'on ne peut se dispenser de porter ces ornemens , au moins à sa montre....

17 *Octobre*. Le coindre , dont on a parlé , est arrivé à Fontainebleau , & a été présenté au ministre de la marine. Cette bête ressemble par la couleur de la peau à un petit sanglier qui a le poil plus gros que du crin : son museau est comme celui d'un poisson de mer , ses pattes imitent celles du cerf ; elle a une ouverture sur le dos , comme on a dit , par où elle respire ; elle est très-familier.

17 *Octobre*. On avoit arrêté au conseil que l'hôtel des monnoies seroit établi à la place de Louis XV ; en conséquence , des plans en ont été dressés ; on en avoit déjà jeté les premiers fondemens , & fait une dépense de plus de cinquante mille écus , lorsque , sur des représentations qui ont été écoutées , on a suspendu l'ouvrage ; & après un mûr examen , il a été décidé qu'il ne pouvoit avoir lieu dans cet emplacement. On vient de choisir celui de Conti , près le Pont-Neuf , & on doit y travailler au commencement de l'année prochaine. Le public s'étoit flatté qu'on auroit saisi cette occasion pour achever une partie du Louvre , où il sembloit qu'on pût placer la monnoie : le desir qu'on a de voir à sa perfection cet immortel monument , fait faire des vœux à tous les bons citoyens pour qu'on prenne enfin les moyens d'y parvenir ; ce qui s'exécutoit facilement en peu de temps , en y mettant successivement des objets utiles que l'on place journellement ailleurs avec beaucoup de dépense , & sans rien ajouter à la beauté & à la magnificence de la ville comme,

*l'hôtel des menus plaisirs du roi , le garde-meuble de la couronne , &c. & d'autres qu'on se propose de faire.*

*24 Octobre.* Le sieur de la Garde ancien bibliothécaire de madame la marquise de Pompadour , & acolyte du sieur de la Place pour la fabrication du mercure , vient de mourir. Il étoit chargé de la partie des spectacles , & c'étoit un des articles de ce journal les plus ridicules par le style néologique de ce rédacteur , & plus encore par le fade encens dont il parfumoit indistinctement les auteurs , les acteurs & jusqu'aux valets de théâtre. Sa place est fort briguée.

*24 Octobre.* Les pensionnaires du mercure ont présenté un mémoire à M. le comte de Saint-Florentin , à l'occasion de la mort du sieur la Garde , où ils font voir que les fonds ne suffisent pas pour les remplir ; en conséquence ils le supplient de ne point nommer à cette place vacante. Le ministre a eu égard à ces représentations. La Garde avoit mille écus.

*24 Octobre.* Les nouveaux fragments n'ont point repris ; il n'est pas même possible qu'ils se soutiennent , sur-tout l'acte d'Amphion se trouvant destitué de le Gros & de Mlle. Arnoux , qui n'y jouent plus.

*25 Octobre.* M. de la Borde , ci-devant banquier de la cour , fameux par l'excès & la rapidité de sa fortune , vient de conclure un marché avec M. Vernet , ce peintre célèbre de marines. Il lui demande huit tableaux pour orner une magnifique galerie , & il donne quarante mille écus à l'artiste. Ce dernier a

abandonné la collection des différentes vues des ports de France , qu'il devoit porter au nombre de quarante ; on croit qu'il ne s'est pas estimé assez bien payé.

27 Octobre. On a remis il y a quelques jours à l'opéra l'acte de *Vertumne & Pomone* , à la place du prologue des *Amours des Dieux* qu'on a retiré.

Mlle. Durancy a joué dans l'acte d'*Amphion*. Son retour auroit été plus fêté , s'il se fût annoncé dans quelque chose de meilleur. Cet acte est si barbare , d'un goût si monstrueux , qu'il révolte le public ; on le trouve fort de pensées à la lecture ; il est dans le costume sauvage ; mais de pareilles mœurs révoltent sur le théâtre de l'amour & des graces. Il faudra le retirer incessamment.

Quant à *Théonis ou le Toucher* , le fonds est une idée très-obscure que M. Poinfinet a enveloppé dans des images communes. Il passeroit si la musique le soutenoit. Ce poète dit modestement que cet acte est une esquisse , en attendant son magnifique tableau , c'est-à-dire , son grand opéra. Il a débuté aussi un jeune homme de 15 à 16 ans , qui a une très-belle voix & une hardiesse singulière , quoiqu'il ait chanté quelque chose de fort difficile. D'ailleurs son âge fait craindre que son organe ne reste pas le même.

29 Octobre. Les comédiens françois ont l'entreprise des trois comédies de Versailles , de Fontainebleau & de Compiègne ; ils comptent y faire des especes de magasins , où ils formeront des sujets pour les spectacles de Paris.

4 Novembre. On a parlé de l'évasion de Mlle. la Forest , au grand regret d'un jeune prince



nouvellement marié , qui avoit conçu pour elle une passion dangereuse. On fait actuellement le motif de cette fuite précipitée. L'amant lui a fait présent d'une partie assez considérable des diamants de la princesse. Sur les recherches que la courtisane a eu vent qu'on faisoit , elle a cru devoir s'éclipser. Mieux conseillée , elle s'est représentée depuis peu au duc de Penthievre , pere du jeune prince , a rapporté les diamants , & s'est jetée à ses genoux en implorant ses bontés. Le duc a paru satisfait de cette démarche ; il lui a dit qu'on seroit estimer les diamants , & qu'on lui en paieroit la valeur , qu'elle n'eût aucune inquiétude ; que son fils étoit le seul coupable ; qu'on auroit soin de son enfant , si elle étoit grosse , comme elle disoit le soupçonner ; que dans tous les cas on pourvoiroit à ses besoins ; mais qu'il exigeoit qu'elle ne vît plus le jeune prince , son amant.

4 *Novembre.* Il se confirme que monsieur Doigny quitte la ferme générale , & qu'il épouse Mlle. Liancourt , née d'une actrice , fille célèbre , appelée la *Constitution*. Il compte passer deux ans dans sa terre , laisser épuiser les propos & les sarcasmes de la capitale , & reparoitre ensuite avec sa femme , purifiée par une semblable retraite.

4 *Novembre.* Le mémoire des pensionnaires du mercure n'est pas resté sans réplique. M. de la Dixmerie , qui alimente de contes ce journal depuis six ans presque gratuitement , a demandé la place & le traitement de M. de la Garde ; il accuse ces messieurs d'infidélités , & M. le comte de Saint-Florentin fait compulser les registres. La chose doit se décider le lundi 9 de ce mois.

4 *Novembre.* Une jeune princesse , vive , aimable , mariée l'hiver dernier à un époux fort jeune aussi , n'a pu supporter tranquillement les infidélités réitérées de son mari , quelque funestes qu'elles aient été à son amour même pour ce moderne Thésée ; elle n'a pu voir sans un excès de jalousie marquée , son éloignement & ses écarts ; elle a conçu de l'envie contre les objets les plus méprisables , que le prince honoroit de ses regards ; elle en a contracté une mélancolie profonde , & des vapeurs convulsives. Les médecins à la mode n'ayant pu calmer ce mal plus moral que physique , elle s'est mise entre les mains d'un nommé Pittarra , charlatan en vogue par des emplâtres qu'il applique sur le nombril. Plusieurs femmes de la cour en ont essayé , & madame la duchesse de Mazarin en ayant parlé à la princesse , celle-ci vient depuis peu de le faire appeler auprès d'elle.

6 *Novembre.* M. de la Dixmerie ayant lieu de se plaindre de l'ingratitude des pensionnaires du mercure , qui pour la plupart n'y contribuent en rien , & veulent cependant le frustrer d'une pension qu'il a droit d'espérer par six années de coopération presque gratuite à ce journal , vient d'exhaler ses plaintes dans une fable allégorique & ingénieuse. La voici :

*Le Laboureur & les Oiseaux.*

Pour féconder un champ de stérile nature ,  
 Guillot employoit tout , soins , travaux & culture  
 Ah ! dit-il , si les dieux secondent mes efforts ,  
 Si de Cérés le regard m'est propice ,  
 Elle doit m'ouvrir ses trésors :

**Le travail assidu vaut bien un sacrifice.**

**Attendons : il attend ; mais un essaim d'oiseaux ,**

**Sur les épis dorés , vient fondre à titre d'aile ,**

**Et dévore à l'instant le fruit de ses travaux.**

**Il sème encore ; incursion nouvelle.**

**Six fois le pere des saisons**

**De ses douze palais a parcouru la suite ,**

**Et six fois de Guillot l'espérance est détruite.**

**Un de ces oiseaux meurt (r) : ça , dit-il , composons.**

**Je veux bien , mes amis , travailler pour vous plaire ;**

**Mais le sage , dit-on , fuit les biens superflus ;**

**Prenez donc votre nécessaire ,**

**Et laissez-moi la part de l'oiseau qui n'est plus.**

**A ces mots Dieu fait quel ramage ;**

**On tint conseil , c'étoit pour mieux faillir.**

**Voici l'arrêt de cet aréopage :**

**Sème Guillot ; semer est ton partage ,**

**Le nôtre est de tout recueillir.**

**7 Novembre. On a parlé du cas de conscience , &c. ouvrage attribué à dom Clémence des blancs-manteaux , où l'on attaque la commission nommée pour l'examen des constitutions des moines , dans son essence & dans sa forme ; on en démontre les irrégularités & le vice. Ce mémoire n'est pas sorti de la poussière des cloîtres , ou est retombé dans celle des cabinets des savants. Un plaisant a porté à ce tribunal un coup plus mortel : c'est une estampe allégorique , satirique , & d'autant plus offensante pour la prélature , qu'elle est très-vraie. D'un côté on y voit les cinq arche-**

---

(1) La Garde.

vêques chargés de cette besogne. Celui de Rheims ( Mr. de la Roche-Aymon ) est en face de l'église Romaine , figuré sous une figure de femme qui lui fait la moue. Une main paroît présenter un cordon bleu à l'archevêque d'Arles ( M. de Jumillac ) ; elle l'attire, l'occupe, l'amuse, & se joue de lui. Un équipage de chasse offert à l'archevêque de.... ( M. Dillon ), captive ses regards, & paroît mériter toute son attention. Celui de Toulouse ( M. de Brienne ) est à son bureau, deux volumes de l'encyclopédie ouverts devant lui, l'un à l'article *célibat*, l'autre à l'article *moines*. Enfin, M. l'Archevêque de Bourges ( Phelippeaux ) présente un bouquet à une demoiselle qui l'agace, & porte tous les caractères d'une fille de joie.

De l'autre côté sont trois moines de différents ordres, avec les attributs de la pénitence, les haïres, les cilices, les crucifix, &c. & dans les diverses attitudes qui leur conviennent. Au bas sont écrits ces mots : *Ce sont ceux-là qui réforment ceux-ci.*

Cette pastichade très-bien faite est de la plus grande rareté ; tout le clergé s'est remué pour en arrêter le débit ; malheureusement quelques curieux en ont eu des exemplaires.

9 Novembre. Une virtuose, recommandable par les graces de sa figure & par celles de son esprit, a écrit les vers suivans à une veuve de ses amies, qui l'invitoit à venir passer quelques jours à la campagne.

*A Sainte-Affise, le 4 novembre 1767.*

Je ne crains point la solitude  
Que votre esprit daigne embellir ;

Loin du fracas chez vous j'irai me recueillir,  
Dans une douce quiétude.  
Il faut pouvoir vivre avec foi ;  
Mon cœur sera rempli, lui seul me détermine.  
Couple charmant de sœurs ! en tiers recevez-moi.  
Dans notre comité par fois à la fourdine,  
Si l'ennui cherche à se glisser,  
L'amitié viendra le chasser.

*Réponse.*

Ne tardez pas, ma chère belle,  
Venez vous reposer au sein de l'amitié.  
L'amour va vous traiter sans doute d'infidèle,  
Il voudroit du voyage être aussi de moitié ;  
Mais tout est sexe ici, nous lui fermons la porte ;  
Nous craignons que ce dieu ne veuille nous tenter,  
Les grâces seulement vous serviront d'escorte,  
Celles-là, je le fais, ne peuvent vous quitter.  
Par un autre que vous je me ferois maudire ;  
Elle redouteroit l'ennui d'un tel séjour ;  
A tous les sentimens votre cœur peut suffire.  
Vous savez passer tour-à-tour  
Des bras de l'amitié, dans les bras de l'amour.

10 Novembre. On regarde d'un œil très-favorable un arrêt du conseil du 30 octobre dernier, sur les *privileges, prérogatives & exemptions* dont le Roi entend que jouissent les négociants en gros ; S. M. ne se borne pas à y annoncer son auguste protection ; elle flatte le commerce d'accorder par chacun en deux lettres particulieres d'ennoblissement à ceux



d'entre les commerçants qui se feront distingués dans leur état.

11 Novembre. *Amphion* n'a pu tenir plus long-temps , & les directeurs ont été obligé de le réformer ; ils y ont substitué le *Devin de village*.

15 Novembre. Il paroît une brochure de 55 pages in-8<sup>o</sup>. , intitulée : *Essai historique & critique sur la dissension des églises de Pologne*.

L'auteur prouve d'abord que l'église latine est la fille de l'église grecque. Il fait voir ensuite comment le pape & les évêques ont acquis leur puissance temporelle , & il expose en troisième lieu comment & sur quels motifs se sont formées les sectes luthérienne & calviniste dans l'Europe.

Après ce préambule , l'auteur fait voir comment le christianisme s'est établi en Pologne vers l'an 1000 , & en Lithuanie vers l'an 1387 ; & que , quoique l'église catholique romaine y fût la dominante , la luthérienne & la calviniste sous le nom de *Dissidents* , & les Grecs connus sous le nom de *Désunis* , y ont conservé leurs cultes , & leur participation aux administrations civiles & charges de la république.

On estime que les désunis , qui forment cinq diocèses en Lithuanie , & les dissidents , font le sixième de la nation Polonoise.

*Sigismond Auguste* , le dernier roi de la race des *Jajellons* , anéantit dans la diète de Vilna de l'an 1565 , toute différence qui pourroit jamais naître entre les citoyens pour cas de religion , &

*décida que nul ne sera exclu des charges , pourvu qu'il soit chrétien.*

La diete de *Grodno* de l'an 1568 admet aux fonctions publiques tous les citoyens , de quelque *communion & confession* qu'ils soient.

Après la mort de *Sigismond Auguste* , *Henri III de Valois* , qui lui succéda , jura de maintenir les droits des dissidents. Tous leurs successeurs ont fait le même serment à leur couronnement , jusqu'au roi *Auguste* de la maison de *Saxe* , & le roi *Poniatowski* régnant.

Le zele trop ardent des catholiques commença vers l'an 1600 , sous *Sigismond second* , à persécuter les dissidents & les défunir. Cette persécution est parvenue à réduire les cinq diocèses Grecs à un seul , à leur ôter , ainsi qu'aux luthériens & calvinistes , la liberté du culte , & la participation aux administrations publiques ; jusques-là , que l'an 1717 , dans une diete toute composée de nonces catholiques , il ne leur fut pas permis de pratiquer leur culte que dans les églises alors existantes , sous peine de prison & de bannissement s'ils osoient le pratiquer ailleurs.

Depuis cette époque , quoiqu'ils paroissent garantis de cette persécution par les serments réitérés des rois , on n'a cessé de les molester de toutes parts , même par des peines capitales , & de les dépouiller de toutes les prérogatives de citoyen.

En 1724 on fit à *Thorn* , sous un léger prétexte , périr du dernier supplice un grand nombre de dissidents , magistrats , bour-

geois notables & artisans , en haine de leur religion.

C'est pour être à l'abri de ces vexations , & pour être rétabli dans leur culte & leurs droits civils , qu'ils se sont confédérés sous la protection des rois de Prusse , de Danemarck & de Suede , & principalement sous celle de *Catherine II* , princesse de toutes les Russies.

Cette princesse & les autres médiateurs posent pour principe de leur protection la tolérance de toutes les religions , la liberté naturelle & les droits de l'humanité.

C'est ce fameux mémoire qui est attribué à M. de Voltaire , où , sous prétexte de tolérance , il s'ape toutes les religions de la maniere la plus intolérante.

16 *Novembre*. On parle d'un *musæum* , ou sorte de séminaire profane , que les trois spectacles réunis se proposent d'établir , où des néophytes des deux sexes iront se former dans le grand art de la prédication dramatique. On ignore encore quel sera le bacha ou l'eunuque de ce moderne ferrail. On trouve singulier que la comédie italienne & l'opéra sur-tout se soient réunis aux François pour cette école. Mais la déclamation est la base des trois spectacles ; & quand les sujets y joindront de la voix , ceux-ci les prendront pour eux.

17 *Novembre*. On conte une historiette qu'on prétend être arrivée récemment à M. Marmontel , & qu'il nie comme de raison. Cet auteur s'étoit rendu le premier dans une maison de campagne chez une dame qui venoit de retirer sa fille du couvent. C'étoit une

veuve seule , & qui n'avoit pas un gros ménage. A l'arrivée de cet homme célèbre , non attendu , & plus encore sur l'annonce qu'il lui donne de madame Gaulard & sa compagnie qui vont arriver , elle le quitte pour donner des ordres ; elle lui demande la permission de s'absenter quelques minutes ; elle recommande à sa fille d'entretenir monsieur , & de faire les frais de la conversation ; elle part. La demoiselle étoit jolie , & agnès plus qu'on ne l'est sans doute en sortant de beaucoup de couvents. Quoi qu'il en soit , le sieur Marmontel s'évertue , s'oublie , profite de l'innocence de la jeune personne , & devient fort entreprenant. Sur ces entrefaites la mere revient , fait ses excuses à notre académicien , lui témoigne ses regrets de l'avoir laissé , dit qu'elle craint qu'il ne se soit ennuyé : il répond , proteste , jure que point du tout ; que Mlle. sa fille a de l'esprit comme un ange ; qu'il s'est fort amusé : la mere se retourne vers elle , témoigne à sa fille combien elle souhaiteroit que cette effusion ne fût pas une affaire de politesse.... M. Marmontel riposte de nouveau qu'il n'y a rien de plus vrai , qu'il a eu beaucoup de plaisir. La petite , impatiente , répond vivement : il ment , maman , il ment ; le beau plaisir de manier le cul des gens avec des mains froides comme glace.... On ne peut entreprendre de peindre l'état de la mere & du sieur Marmontel ; il n'attendit pas le compliment qu'il méritoit , & remonta brusquement en voiture.

20 *Novembre.* Les membres de l'accadémie royale d'architecture ayant écrit , comme on

l'a dit ci-devant , à M. le marquis de Marigny , au sujet de ce qui s'est passé , M. Gabriel en a reçu la réponse suivante.

A Menars , le 2 novembre 1767.... « J'ai  
 » reçu avec bien de la satisfaction , Monsieur,  
 » la lettre que vient de m'écrire l'académie  
 » d'architecture , pour m'annoncer sa soumission  
 » aux ordres de S. M. , & me marquer  
 » ses sentimens pour moi , relativement à  
 » tout ce qui s'est passé depuis quelque temps ,  
 » & que je veux oublier absolument. Je con-  
 » serverai volontiers à l'académie l'estime &  
 » la bienveillance qu'elle m'a demandée , &  
 » je profiterai , comme je l'ai toujours fait  
 » depuis qu'elle est sous mon administra-  
 » tion , des occasions de lui marquer com-  
 » bien je m'intéresse à sa gloire & à l'uti-  
 » lité de ses travaux. Je suis , Monsieur , &c. »

En même temps M. le comte de Saint-Florentin a écrit à M. Gabriel une lettre pour être communiquée à l'académie d'architecture , où il disoit qu'il avoit rendu compte au Roi de tout ce qui s'étoit passé , & que S. M. étoit satisfaite de la prompte obéissance de l'académie à ses derniers ordres. Que le Roi a vu aussi avec plaisir les démarches de l'académie à l'égard de M. le marquis de Marigny , & les sentimens qu'elle a exprimés dans la lettre qu'elle lui a écrite ; cette conduite ne pouvant qu'attirer à l'académie de nouvelles preuves de bienveillance de S. M. & le maintien de ses réglemens & statuts , dans lesquels son intention est de ne faire aucun changement.... Qu'il fasse insérer à la rentrée de l'académie , sur les re-



gistrés des délibérations , ce qu'il lui écrit par ordre du roi, &c....

**21 Novembre.** On est fort occupé des moyens de corriger les défauts sans nombre qui se rencontrent dans l'édifice de la halle aux bleds , construit à l'emplacement de l'hôtel de Soissons. On ne peut assez s'étonner de l'ineptie de ceux qui en ont dirigé les plans , & comment ils ont pu surprendre la confiance des magistrats qui présidoient alors aux bâtimens publics. Quoi qu'il en soit , on prend des mesures pour tirer le meilleur parti possible de ce qui est fait , & suppléer à ce qui y manque. On voit avec douleur que les monuments élevés , ou qui se construisent depuis quelque temps , n'offrent que des sujets de critique les mieux fondés , & que ce siècle des beaux arts soit le plus pauvre en fait d'architecture. Le Palais-Royal , le Palais-Bourbon éternisent à jamais la honte de ceux qui en sont chargés. Des masses énormes de pierres , sans goût , sans proportion , sans accord avec l'ancien bâtiment , déposeront à la postérité cette vérité triste. D'après les soins que le gouvernement se donne pour encourager le talent , il est fâcheux de voir qu'on ne puisse citer aucun édifice public depuis Louis XIV , qui puisse faire honneur à un artiste & à la nation.

**22 Novembre.** On a donné vendredi dernier , sur le théâtre de la comédie françoise , *les deux Sœurs*. Elles n'ont pas été trouvées jolies apparemment , puisqu'elles n'ont pas reparu. Cependant une scène passablement dialoguée & supérieurement jouée , a paru

plaire au public qui a jugé le reste avec peu d'indulgence. L'auteur a gardé l'anonyme. Ce drame est en deux actes & en prose.

On donne le 24 à l'opéra, *les trois Couronnes*, tragédies en trois actes de M. Poinfnet, qui en a changé le titre. C'est aujourd'hui *Ernelinde*.

30 Novembre. Le dictionnaire de musique de Jean-Jacques Rousseau paroît ; il mérite une discussion très-simple, & l'on ne peut en rendre compte qu'après une lecture réfléchie.

2 Décembre 1767. Chef-d'œuvre de deux auteurs nouveaux.

*Air : du cantique de St. Roch.*

Or écoutez, s'il vous plaît de m'entendre,  
Tous les beaux traits de l'opéra nouveau ;  
Vous y verrez du terrible & du tendre,  
Vous jugerez comme il est bon & beau ;  
Sa poésie,  
Son harmonie  
Du goût françois  
Affurent le progrès.

Un bon papa, par un duo sublime,  
A son enfant annonce des combats ;  
Pendant long-temps ce couple magnanime  
Parle au public qui ne le connoît pas ;  
L'enfant s'alarme,  
Le pere s'arme ;  
Et l'ennemi  
Attend qu'il ait fini.

En un instant un grand siege commence,  
En un instant les murs sont renversés ;  
Près d'un autel tombant en défaillance,  
Le pauvre enfant voit les siens repouffés ;

Monfieur fon pere,  
Dans fa colere,  
Las du duo,  
Se bat incognito.

Mais le vainqueur entre & voit fon amante  
Evanouie au pied de cet autel,  
Il fait un figne à fa troupe fanglante .  
Et le héros chante plus doux que miel.

Vient un troifieme ,  
Amant de même,  
Et le papa  
Pour pleurer s'en vient-là.

Mais le tyran veut effuyer fes larmes ,  
Déjà l'on danfe un petit rigodon ,  
L'instant d'après les rivaux parlent d'armes .  
Le chien d'amour leur trouble la raifon.

Avant de faire  
Si grande guerre ,  
Pauvres jaloux ,  
Que ne vous parliez-vous.

Or , le plus vieux veut que fon rival parte ,  
Et dans l'instant le théâtre eft un port ;  
Au tendre objet dont enfin il s'écarte ,  
Le matelot s'arrache avec effort ;

Tableau

Tableau tragique,  
Et poétique !  
Là chacun fait,  
Et porte son paquet.

Mais en dépit de son fier pédagogue,  
Le jeune amant se résout à rester :  
Le bon papa, dans un beau dialogue,  
Au trône encore refuse de monter.

Le tyran brave  
Fait son esclave  
De cet ami  
Qui lui servoit d'appui.

Dans la prison, ayant perdu la tête ;  
Le tendre amant se croit enfin trahi :  
Il y maudit son pere & sa conquête :  
Son pauvre esprit est bientôt abruti,  
On le détrompe ;  
Moment de pompe !  
Que je vois d'art  
Dans un double poignard.

Les deux amants veulent s'ôter la vie,  
Comme Idamé, comme son cher Zanti ;  
L'auteur alors fait preuve de génie,  
En déguisant ce larcin travesti.

Le fer se leve ;  
Mais est-ce un rêve !  
Nos deux amants  
Sont déjà triomphants !

Le bon papa s'étoit vu par sa fille ,  
Sauver au prix des jours d'un tendre époux ,  
Mais il revient , déjà son glaive brille ,  
Et le tyran va tomber sous ses coups.  
    En flanc , en tête ,  
    Chacun l'arrête ,  
    Trait peu commun ,  
    Ils marchent cent contre un.

Mais à la fin tout cela s'accommode ;  
Chacun d'accord retourne en son pays.  
A ce beau drame , écrit suivant la mode ,  
Le chromatique ajoute encore un prix.  
    Cette musique ,  
    Très-pathétique ,  
    Est tout esprit ,  
    Et fait beaucoup de bruit.

C'est un essai qu'un grand génie hasarde ,  
Comme Sancho , Rainaud doit s'exprimer ;  
C'est , pour tout dire , une jeune bâtarde  
Qu'on voudroit bien faire légitimer ;  
    Mais le comique  
    La revendique ,  
    Car Arlequin  
    Veut être son parrain.

Voilà quelle est cette œuvre merveilleuse ,  
Chef-d'œuvre hardi du génie & du goût !  
Pour l'appuyer le Mierre ingénieuse  
A remplacé la mal-adroite Arnoux :





Rendons justice ,  
C'est une actrice  
Qui de tout point  
L'est comme on ne l'est point.

4 *Décembre.* On ne tarit point sur les épigrammes , sarcasmes , quolibets , que s'attire le sieur Poinfinet par sa fatuité , & son impudence , malgré la chute générale de son poëme. Il essuya l'autre jour à la comédie italienne une mortification bien propre à l'humilier , s'il étoit susceptible d'humiliations. M. le marquis de Seneçtere , l'aveugle , étoit au foyer de ce spectacle , où la conversation étant tombée sur le nouvel opéra , il dit à son laquais qui le conduit , quand l'auteur paroîtra ici , faites-le venir à moi , que je lui fasse un compliment. Poinfinet se présente ; le domestique l'arrête , le mene au marquis qui l'embrasse tendrement , & s'écrie : mon cher maître , recevez mon remerciement du plaisir que vous m'avez fait ; votre opéra est plein de beautés , la musique en est délicieuse : il est fâcheux que vous ayiez eu à travailler sur des paroles aussi ingrates... Et tout le monde de rire.

5 *Décembre.* Il a paru ces jours-ci aux Italiens un arlequin nommé Marignan ; il avoit déjà joué il y a plusieurs années. Il a la taille propre à ce rôle , la souplesse , la légèreté ; il a de la faillie , mais pas assez de naturel. Il a été fort bien accueilli ; il continue son début avec succès.

5 *Décembre* L'on ne sauroit assez s'étonner du succès de Mlle. d'Erviex , qui joue le rôle de *Colette* dans le *Deyin de village*. Cette

Jeune personne qui n'a pas quatorze ans , & très distinguée dans le genre de la danse , mais qui n'avoit encore paru comme chanteuse qu'à Chantilly , chez M. le prince de Condé , attire les amateurs en foule. Elle n'a qu'un filet de voix ; mais elle le ménage avec tout le goût & tout l'art possible ; elle est d'ailleurs actrice ; & quoiqu'elle paroisse avoir beaucoup emprunté du jeu de Mlle. Durancy , elle se l'est approprié au point de se le rendre naturel.

8 *Décembre.* On donne chez Nicolet une piece de M. Quétant en trois actes , intitulée , *l'Ecolier devenu Maître.* Cette farce , supérieure à celles qui s'exécutent ordinairement sur un pareil théâtre , est dans le goût des *Fourberies de Scapin* , & des comédies de Moliere du même genre ; on y a remarqué du talent , de la gaieté , & tout Paris en rafolle.

10 *Décembre.* Mlle. de Florigny , qui avoit débuté il y a quelques années aux Italiens sans succès , y a reparu hier. Elle a joué dans *Rose & Colas* & dans le *Maître en droit.* Elle fait les personnages de meres & de vieilles , elle est pour les rôles de charge. Son jeu est hardi , pour ne pas dire impudent , sa voix est médiocre , & son âge ne permet pas d'en attendre rien de merveilleux. Elle n'a pour elle que la protection du prince de Conti.

10 *Décembre.* On prétend que la lettre anonyme à Mad. Bontemps , dont on a parlé , est de son oncle ; qu'étant brouillé avec elle par ses travers & ses ridicules , il avoit espéré la guérir par cette leçon ; qu'il est désespéré de la tournure qu'a pris cette histoire , & sur-tout de la publicité qu'elle a

reçue par la voie de l'impression ; car on la dit insérée dans une gazette de Bruxelles.

11 *Décembre.* Vers pour mettre au bas du portrait d'un Roi conquérant & philosophe.

Ce mortel profana tous les talents divers ,  
Il charma les humains qui furent ses victimes.  
Barbare en actions & philosophe en vers ,  
Il chanta les vertus & commit tous les crimes ,  
Haï du dieu d'amour , cher au dieu des combats ,  
Il baigna dans le sang l'Europe & sa patrie ,  
Cent mille hommes par lui reçurent le trépas ,  
Aucun n'en a reçu la vie.

12 *Décembre.* Le nouvel opéra va toujours malgré les critiques , & a rapporté 30000 liv. en trois représentations. On ne sauroit rendre le degré d'avilissement où est tombé M. Poinfinet par sa présomption intolérable. On en peut juger par les deux vers qu'on va rapporter , très-dignes du personnage , s'ils ne le sont pas trop d'être présentés au public.

Pégaze constipé s'efforçoit un matin ,  
Le petit Poinfinet fut son premier crotin.

16 *Décembre.* Mad. Favart est accouchée aujourd'hui tout-à-coup d'un enfant qui n'a pas vécu , sans qu'on fût qu'elle étoit grosse , & sans s'en douter elle-même. Ce phénomène a d'autant plus surpris qu'on la croyoit hors d'âge d'en faire ; ses partisans aussi font sonner bien haut cette nouvelle , qui fait grand bruit dans un certain monde. La muse

de M. l'abbé de Voisenon a fait , dit-on , un impromptu de son côté , & ce n'est point un enfant mort , mais on ne le produit pas au grand jour , il reste renfermé dans la coterie ; il faut attendre qu'il prenne l'effor pour en parler.

18 *Décembre*. Outre la réponse déjà faite au *Cas de Conscience* , espece de libelle critique des opérations de la commission établie pour la réforme des corps religieux , on vient de le faire encore dans une lettre adressée à l'auteur qui se cache , mais que l'on soupçonne connoître. Ces écrits polémique n'intéressent guere que ceux qu'ils regardent.

19 *Décembre*. M. de Clermont ( Tonnerre ) , chevalier de Malte , & désigné ambassadeur en Portugal , est un grand amateur de musique , & est musicien lui-même , mais défenseur de la musique françoise , à l'exclusion de toute autre. A l'occasion du nouvel opéra , il a rompu des lances en différentes occasions , entr'autres contre M. le chevalier de Chastellux , partisan décidé de la musique italienne. M. Pointinet , qui voudroit s'identifier mal-à-propos avec Philidor , quoique le public en fasse une grande différence , a trouvé mauvais que M. le chevalier de Clermont se déchainât par-tout contre Ernelinde ; sa bile s'est exaltée , & il a fait une tirade de vers injurieux contre ce seigneur ; il a eu la hardiesse de les avouer , & d'en donner des copies. Le détracteur de la musique italienne n'a fait que rire de cette espece de faire ; il l'a fait copier lui-même , & l'a envoyée à tous ses amis. Cette querelle musi-

eale a fait une forte de bruit. Le magistrat de la police en a été instruit , & l'on étoit sur le point de sévir contre M. Poinfinet , & de le mettre au Fort-l'Evêque , lorsque M. le chevalier de Clermont est allé demander grace pour ce poëte. Il a fait entendre à M. de Sartines qu'un pareil éclat feroit plus de tort à un ambassadeur de Portugal , qu'à un malheureux satirique ; que M. Poinfinet étoit à l'abri de tout ridicule ; mais que c'en feroit un pour lui ( chevalier de Clermont ) , qu'il souhaitoit qu'on lui épargnât. En conséquence M. de Sartines s'est contenté de mander le sieur Poinfinet , & de le réprimander en pleine audience.

21 *Décembre.* On parle d'une scène comique , arrivée ces jours derniers dans l'appartement de la Reine , entre Mad. la princesse de Talmont & M. le contrôleur général. La première ne connoissant pas M. de Laverdi , ou faisant semblant de le méconnoître , l'a entrepris dans une conversation , où , par un persiflage allégorique & soutenu , elle a continuellement comparé ses opérations à des drogues mauvaises , altérées , falsifiées , rajustées , &c. Quand on en est venu à l'éclaircissement , elle a prétendu l'avoir pris pour l'apothicaire de sa majesté. Ceux qui connoissent Mad. la princesse de Talmont , assurent qu'elle est d'une gaieté à se permettre pareille malice.

22 *Décembre.* Un anonyme vient de s'attacher à faire la critique particulière du quinzième chapitre de Bélizaire , sous le titre de *lettre à M. Marmontel , par un déiste converti.* L'auteur qui entre en lice , discute dialecti-



quement toutes les propositions qu'il regarde comme repréhensibles , & finit par dire qu'il faut que M. Marmontel ait bien du temps à perdre pour s'être amusé à faire un écrit plein de contradictions , de sophismes & d'impiétés. Cette brochure peut se mettre encore au rang des honnêtetés théologiques.

23 *Décembre.* Il court de temps en temps ici de petites historiettes , dont les oisifs s'emparent avec avidité ; elles servent d'aliment aux conversations ; chacun se les tranfmet avec plus ou moins de graces ; mais à force d'être répétées & ressassées , elles acquièrent un air de vérité , & se perpétuent jusqu'à ce qu'il succède quelque chose de nouveau. L'aventure du capucin de Meudon peut être mise au rang de ces contes frivoles , quoique bien des gens l'attestent.

Ce capucin étoit un frere quêteur qui revenoit dans son couvent avec ce qu'il avoit de poisson pris ; un voleur l'arrête , & lui demande , le pistolet sur la gorge , la bourse ou la vie. Le moine fait ses représentations , lui déclare que c'est tirer de la poudre aux moineaux ; qu'un homme de sa robe n'a pas grand'chose à donner : l'autre insiste , lui fait vider poches , ses goussets , ses aisselles , sa tire-lire , forme une capture de 36 liv. & s'en va. Le moine le rappelle , & lui dit : monsieur , vous me paroissez mettre bien de l'humanité dans votre procédé ; rendez-moi un service ; je vais rentrer dans mon couvent ; j'aurois besoin de justifier que j'ai été volé , ou je cours risque d'essuyer un châtement plus cruel que la mort , tuez-moi , ou fournissez-moi quelque excuse. Pere , que faut-il faire ? Tirez-

moi votre pistolet dans quelqu'endroit de ma robe , que je puisse prouver avoir fait quelque défense. — Volontiers , étendez votre manteau. Le voleur tire. Le capucin regarde ; — mais il n'y paroît presque pas... C'est que mon pistolet n'étoit chargé qu'à poudre... Je voulois vous faire plus de peur que de mal... Mais vous n'avez point d'autre arme sur vous?... Non... A ces mots le capucin lui saute au collet... Coquin ! nous sommes donc à armes égales?... Ce moine étoit grand , gros & vigoureux , il terrasse le voleur , le roue de coups , le laisse pour mort sur la place , reprend ses 36 livres & un louis en outre , & revient triomphant à son couvent.

24 *Décembre.* Il est grandement question d'exécuter un projet que Mlle. Arnoux roule depuis long-temps dans sa tête : depuis qu'elle a échoué à faire le rôle de Colette du Devin de village , elle a toujours été tentée de faire celui de Colin ; elle avoit pour exemple madame de Pompadour , qui a exécuté autrefois ce rôle d'homme à Bellevue , avec le succès le plus décidé ; aujourd'hui elle réussiroit d'autant mieux que le sieur Narbonne , quoique musicien très-foncé & hardi dans son chant , est destitué de tout le jeu nécessaire dans un pareil rôle ; son air gauche & niais contraste on ne peut plus désagréablement vis-à-vis les graces naïves & enfantines de mademoiselle d'Erviex. Le desir extrême qu'auroit Mlle. Arnoux d'accélérer plus promptement la chute d'Ernelinde , est un nouvel encouragement. Bien des gens la dissuadent ; pourtant , & craignent qu'elle ne commette

sa réputation. Cela sera décidé bientôt ; on assure même qu'elle joue après demain.

26 *Décembre*. Le président Roland & autres membres du parlement ont mandé le recteur & les principaux officiers & suppôts de l'université , pour les engager à donner un défaveu du *mémoire d'un universitaire* , en leur insinuant que le refus sur cet objet feroit croire qu'ils y auroient eu quelque part. Ceux - ci ont refusé ; ils ont prétendu , au contraire , que le nier formellement feroit l'avouer ; qu'au surplus , ils n'y voyoient que des faits vrais & des conséquences tirées de principes reconnus & authentiques ; que tout ce qu'ils y trouvoient à redire , c'étoit qu'il fût anonyme ; mais qu'il étoit , au contraire , du devoir des intéressés de réfuter & de renverser ce mémoire. Ce colloque n'a point satisfait M. le président , qui les a renvoyés de fort mauvaise humeur.

31 *Décembre*. Mlle. Beaumesnil a remplacé Mlle. Arnoux , dans le rôle de Pomone ; elle l'a fait regretter ; on a trouvé son jeu sec & sans la moindre onction ; grand défaut dans un rôle susceptible de sentiment.

1 *Janvier* 1768. Mlle. Arnoux a eu un peu plus de succès hier dans le rôle de Colin ; mais elle n'est point encore au degré d'applaudissement qu'elle se promettoit. Il est rare que le public revienne de sa première impression. Le prince de Conti , qui a la bonté de se mêler de l'opéra relativement au directeur Trial , qui s'est élevé & formé dans sa maison , est entré dans divers conseils de détails à l'égard de Mlle. Arnoux ; cette actrice espere en profiter la troisième fois.

5 *Janvier*. Les météorologistes ont observé que ce matin à sept heures le thermometre étoit à 14 degrés , c'est-à-dire à un degré seulement du froid de 1709.

6 *Janvier*. On cite , on répète par-tout le bon mot de M. Seguier , premier avocat général , qui , au retour du voyage du parlement en corps à Versailles , mandé relativement à M. Chardon , & son arrêt contre un membre du conseil , dit que messieurs n'étoient jamais revenu si vite ; que les chevaux même alloient comme s'ils eussent eu tous le *Chardon* au cul.

5 *Janvier*. On prétend que M. le prince de Lamballe s'étant absenté sans qu'on sût où il étoit , le duc de Penthièvre l'a fait chercher par-tout ; qu'enfin on a trouvé ce prince dans un hôtel garni , où il se faisoit traiter de la cruelle maladie , suite funeste d'une galanterie trop hasardée. On le dit dans l'état le plus déplorable , & l'on ajoute que peut-être fera-t-il étrangement mutilé.

7 *Janvier*. M. le prince de Lamballe est à la Chaussée-d'Antin , chez M. de Vargemont ; il est dans l'état le plus déplorable , aggravé parce qu'il s'est blessé à cheval ; l'opération est indispensable , encore ignore-t-on s'il en échappera. Malgré cette rude leçon , il ne peut vaincre sa passion pour le sexe ; il a , dit-on , encore auprès de lui une certaine Dlle. la Cour , surnommée Palais d'or ; parce qu'en effet elle a perdu le palais à la suite d'une maladie vénérienne , & qu'il a fallu lui en faire un artificiel d'or.

10 Janvier. On assure que le duc de Penthièvre étant allé ces jours-ci faire sa cour au Roi, S. M. s'étoit écriée, comme il s'en alloit : voilà le plus honnête homme de mon royaume, & le plus malheureux des peres.

27 Janvier. Mad. la maréchale de Luxembourg ayant été il y a quelques jours chez Mad. la comtesse de la Marche, a trouvé qu'on y jouoit les proverbes. Après les premiers compliments, elle a débité des nouvelles très-absurdes & très-injurieuses au Roi, & sur-tout à mesdames de France; la princesse indignée, a témoigné combien elle trouvoit mauvais qu'on osât en sa présence & chez elle, répandre de pareilles horreurs; Mad. la maréchale s'en est tirée en répondant, *madame a beau mentir qui vient de loin*. Ce jeu, tout indécent qu'il étoit, n'auroit peut-être pas eu de suite, si madame de Luxembourg n'avoit été faire des gorges chaudes de sa hardiesse, ou plutôt de son impudence, dans une maison où elle soupoit. Cette aventure est parvenue à la cour; on dit même que madame la comtesse de la Marche a cru devoir en instruire le Roi. Les dames de France, & sur-tout madame Adélaïde, en sont outrées; madame de Luxembourg a reçu ordre de ne point paroître à la cour, de rester chez elle; on espere pourtant que les princesses, revenues à leur caractère de bonté, solliciteront elles-mêmes la grace de la maréchale.

12 Février 1768. La piece de M. Rochon, intitulée : *les Valets maîtres de la maison, ou le retour de Carnaval*, a été jouée aujourd'hui.



Ce n'est qu'une farce établie sur un fonds trivial. Rien de piquant dans l'intrigue ni dans le style. Le seul caractère assez plaisant est celui de Prévile, qui a quelquefois des faillies heureuses, une critique fine, très-disparatée, avec le gros sel dont est saupoudré le reste du drame. Il est en prose, & ne peut faire tort à celui de M. Barthe. On doute que cela passe le carnaval. On raconte à propos de cette comédie un tour d'escroc arrivé récemment, & qui seroit beaucoup plus amusant si c'étoit ajusté au théâtre.

Quatre grivois, voulant faire franche-lippée, vont chez Aubry, & se font donner une chère en gras qu'ils n'avoient point envie de payer. Après le repas on demande la carte. Le garçon vient; on commence par lui donner un écu pour boire; ensuite grande contestation à qui sera l'amphitryon de la fête. Chacun veut défrayer ses camarades. Enfin l'un d'eux s'écrie: « Messieurs, nous ne finirions pas, donnons le choix au hasard, habillons ce garçon en Colin-maillard; tenons-nous chacun à un coin de la chambre; & celui qu'il touchera de son plein gré, sera le payant. » Le garçon admire leur générosité & leur gaieté. On lui bande les yeux, puis chacun s'éclipse l'un après l'autre, & emporte ce qu'il trouve d'argenterie. Cependant le garçon se démenoit comme un andabate; il se lasse enfin, il crie, il appelle; le maître monte; le premier le saisit par le bras comme celui qui devoit payer; le maître ne fait ce que cela veut dire; il croit son garçon fou; bref, le tout s'éclaircit, & le traiteur en est pour son repas, ses couverts, &c.

13 *Février*. M. le prince de Lamballe est à l'hôtel de Toulouse actuellement. On ne croit pas qu'il soit en état de paroître en public avant pâque. Des gens de l'art pensent même que son accident peut encore avoir des suites dangereuses , & que le ménagement qu'on a voulu avoir pour sa virilité , lui pourroit être funeste. Il est séparé de Mlle. la Cour. Il paroît qu'on a fait un pont d'or à cette courtisane , pour la faire s'éclipser d'elle-même.

29 *Février*. M. Suard de Roberti vient de donner un recueil de pieces fugitives. Il s'intitule modestement *élève du génie , âgé de 17 ans*. Il n'a malheureusement pas même d'invention de cette fatuité. M. Durofoy , l'a devancé , & a donné autrefois , *ouvrages de mes 17 ans*. On doit juger par un pareil début ce que peut être un semblable personnage.

7 *Mars* 1768. On a parlé de diverses lettres d'un actionnaire. L'auteur est à sa cinquieme , conservant toujours la même animosité contre l'administration actuelle , & la même clandestinité. Cet ouvrage n'a aucun mérite littéraire. Il roule sur des détails instructifs pour le commerce.

13 *Mars*. On voit dans le journal encyclopédique du premier de ce mois , une seconde lettre de l'abbé comte de Gasco , où il défavoue avec plus de force encore l'édition des lettres familières de M. de Montesquieu. Elle est datée de Rome du 7 janvier 1768.

Les journalistes , à ce propos , parlent dans une note d'un mémoire anonyme en forme

de lettre , qui leur a été adressé , où l'on réclame cette édition , en déclarant qu'elle n'est point de l'abbé de Guaſco , auquel on l'impute.

Dans ce ſiecle de fourberie & de charlatanerie , cette réclamation prouve d'autant moins qu'elle eſt ſans ſignature. L'auteur auroit dû avoir le courage de ſe nommer , pour mériter quelque croyance. Il eſt des gens qui regardent ce mémoire comme une ſupercherie de l'Italien.

18 *Mars*. Les amateurs du théâtre françois ſont dans de grandes alarmes à l'occaſion d'une diſpute qu'a eu le ſieur Molé , acteur très-aimé du public , avec le ſieur Velaine , autre acteur à penſion. On prétend que le premier , mécontent de n'avoir pas eu juſtice par ſes camarades & par le gentilhomme de la chambre , veut quitter , & qu'il doit aller à Vienne. On ajoute que Mlle. d'Epinaſ , ſa maîtreſſe , & très-médiocre actrice du même théâtre , doit le ſuivre ; on eſpere que tout cela ſe pacifiera. Querelles de vilains ne durent pas long-temps d'ordinaire. Celle-ci n'acquiert d'importance que par l'intérêt qu'y prend le public.

18 *Mars*. On voit dans le journal encyclopédique du 1 mars , *la Source & la Prairie* , fable d'un M. D... , capitaine de dragons , qui décele les plus grands talents pour ce genre de compoſition. Les journaliſtes annoncent qu'il en a pluſieurs dont il promet de les enrichir. On trouve dans celle-ci la naïveté , l'enjouement & les graces de la Fontaine.

22 *Mars*. Il paſſe pour conſtant que M. de Voltaire eſt toujours à ſon château de Ferney ,

& que l'arrivée de Mad. Denis dans ce pays-ci n'est qu'une suite d'une discussion qu'il y a eu là-bas entre l'oncle & la niece.

24 Mars. Un particulier a déposé, il y a quelques mois, suivant ce que nous avons annoncé, un prix pour le meilleur motet sur le psaume *Super flumina Babylonis*. Les pieces devoient être remises aux directeurs du concert spirituel, & le concours devoit s'ouvrir dans la quinzaine de pâque. Il commencera demain. Vingt-deux motets ont concouru. Les trois juges, M. d'Auvergne, surintendant de la musique du Roi, & MM. Blanchard & Gauzargues, maîtres de musique de la chapelle du Roi, après avoir examiné avec soin les partitions, ont trouvé trois de ces motets dignes d'être exécutés au concert spirituel, & d'être comparés entr'eux. Chacun doit être exécuté deux fois.

25 Mars. M. Boyer, chevalier de l'ordre du Roi, & médecin ordinaire de la faculté de Paris, se meurt pour avoir voulu faire le jeune homme. A 68 ans il est devenu éperdument amoureux de madame la comtesse d'Est\*\*\*. Les affaires de cette dame étoient fort délabrées, & le sieur Boyer lui paroissant dans l'opulence, elle n'a pas cru devoir le rebuter: elle s'est même portée à des agaceries qui lui ont fait soutirer en différents temps cinquante mille écus de ce vieillard. Celui-ci, de son côté, n'a pas voulu être dupe, & a prétendu avoir au moins du plaisir pour son argent; mais la nature ne secondant pas ses intentions, il a bu du sang de bouquetin & mangé des cantharides. Ces effets extraordinaires, soutenus de la force de son tempérament &

d'une nourriture succulente , ont duré quelques années ; mais il succombe enfin , il est dans le plus grand épuisement , & toutes les parties pécheresses sont dans un état déplorable ; il a d'ailleurs 74 ans.

25 Mars. M. de Fays , payeur des rentes , & un des héros de la secte janséniste , présente un spectacle bien rare dans ce siècle-ci. Victime de sa virginité , il avoit essuyé , il y a trois ans , un accident qui lui annonçoit le danger d'une trop grande continence. Malgré cet avis de la nature , il a persisté dans une chasteté funeste ; & les vaisseaux spermatiques s'étant gonflés & durcis dans une des aines , il lui est venu une tumeur bien différente de celles qu'éprouvent quelquefois les gens d'un genre de vie contraire. Il a fallu appliquer le fer , & il est entre les mains de M. Moreau , premier chirurgien de l'hôtel-dieu. M. Miffa , médecin fort accrédité , qui préside à cette cure , déclare n'avoir jamais connu que deux martyrs de cette espèce , un chanoine & un feuillant.

29 Mars. Le concours des différents motets est fini d'aujourd'hui. A l'issue du dernier concert , les juges ont accordé le prix , d'une voix unanime , au n<sup>o</sup>. 15 , dont l'auteur est M. l'abbé Girouft , maître de musique de la cathédrale d'Orléans. Cependant , comme il leur a paru que le motet n<sup>o</sup>. 16 avoit aussi beaucoup de mérite , ils ont déclaré que leur dessein étoit de donner à l'auteur un second prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 200 liv. M. d'Alembert & toute sa sequelle cabaloient pour celui-ci , & l'avoient voulu faire couronner , s'imaginant qu'il étoit



de Philidor. Quelle surprise lorsqu'à l'ouverture du billet , il s'est trouvé être encore de M. l'abbé Girouft. On ne peut qu'admirer le génie souple de cet artiste ; qui fait varier ses productions au point d'être si différent de lui-même avec presque une égale supériorité.

29 Mars. La querelle du sieur Molé avec le sieur Velaine n'a pas eu les suites funestes qu'on craignoit. On a déterminé le premier à rester en France ; & le dernier lui ayant proposé un cartel , il n'a pas cru devoir se compromettre au point de se battre contre un pareil poliffon. Il paroît que le théâtre françois ne perdra à cette rentrée de pâque que le sieur Grandval , dont la mémoire infidelle ne permet plus qu'il paroisse sur la scene. Cet acteur , qui avoit autrefois eu du succès , & s'étoit retiré avec de la réputation , l'a perdue entièrement depuis sa rentrée.

31 Mars. *La Religion chrétienne analysée* est un ouvrage fort rare , quoiqu'imprimé l'année dernière. On l'attribue au savant Freret. C'est une discussion profonde & érudite de cette matière importante. Le sang-froid de l'auteur , son style simple & sans chaleur , ses raisonnemens méthodiques & pleins de franchise , tout rend cet ouvrage très-dangereux pour un lecteur impartial. On y a joint des notes qui sont elles-mêmes un traité plein de recherches & de citations formidables aux défenseurs du parti qu'on attaque. Le philosophe s'y dérive quelquefois , & se permet de rire sur un sujet sans doute trop grave pour être susceptible de plaisanteries. Cependant , dans les objets qui fournissent à sa gaieté , il seroit difficile de ne point remarquer le ridicule qui

s'y joint , & de ne pas s'y arrêter un instant.

31 Mars. Le zele de M. l'archevêque ne se ralentit point , malgré le peu de succès dont il est suivi. Mad. la duchesse de Villars a pour usage de faire jouer la comédie chez elle dans la quinzaine de pâque. Ce prélat lui a écrit pour lui représenter l'indécence de ces représentations. Il la conjure au moins de ne point faire jouer l'*Honnête Criminel*.

1 Avril 1768. Il court une lettre de M. de la Harpe , justificative de sa conduite envers M. de Voltaire ; on dit qu'elle doit être insérée dans les journaux. La voici :

« Monsieur , je n'ai eu connoissance qu'aujourd'hui d'un article inséré dans la gazette d'Utrecht , au sujet de son départ de Ferney ; article qui n'est composé que d'injures & de faussetés. Le correspondant du gazetier , auteur de ce morceau , commence par dire que je n'ai jamais su me concilier l'amitié de personne. Il paroît du moins que je n'ai pas la sienne. Il prétend que j'ai été recueilli & congédié par M. de Voltaire : quand cela seroit vrai , je ne vois pas trop pourquoi on en feroit un article de gazette ; mais l'un & l'autre sont faux. Il ajoute que je perds 6000 liv. de rentes que M. de Voltaire m'avoit assurées après sa mort. Cet homme apparemment a lu le testament de M. de Voltaire. Comme je n'en fais pas autant que lui , je n'ai rien à répondre là-dessus. Il finit par insinuer , sans rien affirmer pourtant , que c'est moi qui ai répandu dans le public le *Cathécumene* , l'*Homme aux 40 écus* , *Sermon prêché à Baste* , & la *Lettre de M. l'archevêque de Cantorbéry*. Je doute que

**M. de Voltaire** trouve bon qu'on lui attribue ainsi publiquement le *Cathécumene* , qui n'est point de lui , & d'autres ouvrages anonymes , qu'il n'est permis d'attribuer à personne , à moins d'avoir des preuves. Quant à ce qui me regarde , tout ce qui a le moindre commerce avec la littérature , fait à quel point l'imputation du gazetier , au sujet des ouvrages ci-dessus , est fautive & calomnieuse. Ce seroit lui donner plus d'importance qu'elle n'en mérite , que d'y répondre par des témoignages authentiques , qui sûrement ne manqueroient pas. Je satisfais suffisamment à ce que je me dois moi-même , en opposant la vérité au mensonge.

» Je dois ajouter aussi , quoiqu'il en doive coûter au bonheur de certaines gens , que je ne suis point brouillé avec M. de Voltaire , & que ce grand homme n'a rien diminué de son amitié pour moi , qui m'est aussi chère qu'honorable.

» Je vous supplie , Monsieur , de rendre cette lettre publique. J'ai l'honneur d'être , &c.  
Ce 25 mars 1768. »

2 *Avril*. Différents grands maîtres d'Italie ont débuté au concert spirituel. Le sieur Manfredi , fameux violon , n'a point eu le succès qu'il espéroit. On a trouvé sa musique plate , son exécution large & moëlleuse , mais son jeu fou & défordonné. Le sieur Boccarini a joué du violoncelle avec aussi peu d'applaudissement ; ses sons ont paru aigres aux oreilles , & ses accords très-peu harmonieux. Le sieur Frantzy , violon de l'électeur Palatin , a réuni

tous les suffrages par une musique savante & ingénieuse , une main brillante & facile , en un mot par toutes les graces de son art , jointes à l'érudition musicale la plus profonde. Il s'est montré plusieurs fois avec un plaisir toujours nouveau de la part des spectateurs. Le sieur Sallentin , jeune homme de 11 à 12 ans , a fait admirer sa belle embouchure sur la flûte , & la gentillesse de ses points d'orgue.

4 Avril. M Boyer est mort il y a trois jours. Ses différentes places ont été données : savoir , celle de médecin du parlement , à M. Thierrî ; celle de médecin des armées , à M. Petit , surnommé l'Anatomiste ; celle de médecin de la généralité de Paris pour les maladies épidémiques , à M. Malouet ; celle de médecin de la bastille , à un médecin étranger , favorisé de madame la marquise de Langeac , ci-devant madame Sabbatin ; celle de médecin de la ville , à celui de M. le prévôt des marchands ; enfin , la place de secrétaire de l'ordre de St. Michel , à M. Morand , chirurgien-major des invalides. Toutes ces places valoient environ 50000 liv. de rentes à monsieur Boyer.

6 Avril. Ce sont les directeurs du concert spirituel qui ont fait faire à leurs dépens la médaille d'or de 200 liv. qu'ils ont donnée à l'abbé Girouft , pour prix de son second motet. On ne se laisse pas d'admirer avec quel art ce jeune musicien a varié ses deux œuvres , au point de surprendre tous les connoisseurs qui ne s'attendoient pas à voir le même

homme couronné sous deux faces aussi différentes. Les d'Alembert, les Duclos, & toute la sequelle de ce parti cabaloient beaucoup pour le motet de l'*accessit*, s'imaginant qu'il étoit de Philidor.

18 Avril. Quoique M. de la Harpe ait répondu une lettre justificative, où il prétend répondre à l'article du gazetier d'Utrecht, qui attribue son retour de Geneve au mécontentement de M. de Voltaire, on trouve que ce jeune homme se défend très-mal des griefs qu'on lui impute.

1°. Quant à l'article où son cœur se trouve si fortement attaqué par le reproche de n'avoir jamais su *se concilier l'amitié de personne*, il ne montre point la vivacité de toute ame honnête sur une pareille imputation; il glisse légèrement à la faveur d'une épigramme: & c'est mettre de l'esprit où il faudroit du sentiment.

2°. Il peche contre la gratitude & la vérité, en assurant qu'il n'a point été recueilli chez M. de Voltaire. Il se seroit fait plus d'honneur en ne protestant pas avec tant de délicatesse contre un mot peut-être offensant pour l'amour-propre, mais jamais pour la reconnaissance. Il ne peut nier que lui & sa femme n'aient été au moins *accueillis*, s'ils n'ont pas été *recueillis* par ce grand homme pendant un an ou dix-huit mois.

3°. On voit qu'il élude le vrai larcin dont il est coupable, en affectant de donner le catalogue de ceux dont on ne l'accuse pas aussi formellement. C'est le second chant de la guerre de Geneve, de la publicité duquel M. de Voltaire se plaint, & c'est de cette



réclamation dont M. de la Harpe ne parle point.

Enfin , il assure qu'il a toujours l'amitié de M. de Voltaire ; mais il ne dit pas si c'est par suite d'un sentiment non interrompu , ou à titre de générosité , de compassion , de pardon... Une lettre du philosophe de Ferney à son ami M. Damilaville , va nous apprendre jusqu'où il faut apprécier celle de M. de la Harpe , & l'ostentation fastueuse avec laquelle il fait valoir la continuité des bontés d'un ami de cette trempe. Dans cette lettre , que plusieurs personnes ont lue , M. de Voltaire , en convenant du larcin de M. de la Harpe , & du chagrin qu'il lui donne , termine par dire : que le public met à la chose plus d'importance qu'elle n'en mérite , & qu'il lui pardonne de tout son cœur. Cette phrase , jointe à ce que madame Denis débite là-dessus , prouve que M. de la Harpe est réellement coupable , & que malheureusement ce qui ne seroit qu'une légère infidélité , ou une gentillesse dans tout autre cas , devient une faute grave , un vice du cœur vis-à-vis d'un bienfaiteur aussi généreux ; & M. de la Harpe , bien loin d'avoir pour lui la même indulgence que M. de Voltaire , devoit pleurer amèrement une pareille offense.

19 *Avril*. On assure que M. le duc d'Aumont , à qui madame l'Évêque a présenté son contrat de mariage à signer , comme au gentilhomme de la chambre d'année , son supérieur , lui a répondu : « Rappellez-vous , Madame , le sort de la première ; je crains bien de signer en même temps votre billet d'enterrement. »

20 *Avril*. On voit dans l'avant-coureur du 18, la déclaration suivante de M. de Voltaire.

« J'ai appris dans ma retraite qu'on avoit inféré dans la gazette d'Utrecht, du 11 mars 1768, des calomnies contre M. de la Harpe, jeune homme plein de mérite, déjà célèbre par la tragédie de Warwick & par plusieurs prix remportés à l'académie françoise, avec l'approbation du public. C'est sans doute ce mérite - là même qui attire les imputations envoyées de Paris contre lui à l'auteur de la gazette d'Utrecht.

» On articule dans cette gazette des procédés avec moi dans le séjour qu'il a fait à Ferney. La vérité m'oblige de déclarer que ces bruits sont sans aucun fondement, & que tout cet article est calomnieux d'un bout à l'autre. Il est triste qu'on cherche à transformer les nouvelles publiques & d'autres écrits plus sérieux en libelles diffamatoires. Chaque citoyen est intéressé à prévenir les suites d'un abus si funeste à la société. Fait au château de Ferney, pays de Gex en Bourgogne, ce 31 mars 1768. *Signé Voltaire.* »

21 *Avril*. On vient d'imprimer une lettre, sous le nom d'un *Gentilhomme des états de Languedoc* à un magistrat du parlement de Rouen, sur le commerce des bleds, des farines & du pain. L'auteur, pour remédier à leur cherté, qu'il prétend ne pas provenir des causes auxquelles on l'attribue, propose un nouveau moyen de moudre & de boulanger. Il veut que des moulins économiques qu'il indique, produisent par mesure de bled  
soixante

soixante livres de pain plus que l'usage ordinaire ; ce qui en diminueroit le prix pour le consommateur considérablement. Ces moulins sont de l'invention d'un nommé *Lambert*.

25 *Avril*. M. d'Auvergne réclame contre un bruit répandu, que les directeurs de l'opéra lui avoient procuré d'office une pension de 1000 livres. C'est lui d'Auvergne qui, sur l'instance qui lui a été faite de la part de ces messieurs pour avoir la *Vénitienne*, opéra dont ce musicien a refait la musique, n'a voulu le donner qu'à cette condition qu'ils ont acceptée. Il ajoute que celle accordée à M. de Mondonville ne l'a été que par réflexion, & d'après la proposition de M. d'Auvergne.

30 *Avril*. L'affaire du mercure, agitée depuis long-temps devant M. le comte de St. Florentin, est sur le point de se terminer. Par la compulsation des registres, le sieur *Lutton*, commis & caissier de ce journal, bien loin d'être créancier de 18000 livres, comme il le prétendoit, est en débet de 12000 livres. On croit qu'on fera une pension au sieur la Place, & que la Combe, cet avocat libraire, aura la direction de l'ouvrage, avec des arrangements proposés.

4 *Mai* 1768. Les personnages illustres & éclairés, auxquels la coura donné l'inspection de nos plaisirs, s'occupent sans cesse des moyens de les étendre, de les multiplier, de les perfectionner. Il y avoit un opéra comique distinct & séparé, mais qui ne jouoit qu'aux foires. Le public avoit pris pour ce genre un goût qui alloit à la fureur. On a cru qu'il falloit le satisfaire en perpétuant ce spectacle ; &, après différents conseils tenus

à cet effet , la réunion a été décidée avec les Italiens. Aujourd'hui ceux-ci surchargés , ne jouent plus ou jouent mal quantité d'excellentes comédies qu'on ne veut pas laisser tomber dans l'oubli. Il est question en conséquence de renvoyer tout ce fonds-là aux François. Ces derniers , dans un délabrement pitoyable , pourront rappeler les amateurs , en donnant sur leur théâtre des piéces qui y prendront un caractère de nouveauté , tant par le changement du local & des accessoires , que par celui des acteurs , auquel on ne perdra pas à coup sûr.

6 *Mai*. M. le prince de Lamballe est absolument sans espérance , & ne subsiste plus que par la fièvre. Les princesses n'entrent plus dans son appartement. Il est constant qu'il succombe sous les remédes dont on l'a accablé. Il est de fait , par les mémoires de l'apothicaire , qu'on lui a administré sept livres de mercure , sans compter les dragées de Keyser , & autres ingrédients de charlatans , auxquels son altesse s'étoit livrée d'abord. Madame la princesse de Conti & madame la comtesse de la Marche sont à Lucienne , & tiennent compagnie à toute la famille défolée.

Du reste , le prince fait une très-belle fin ; c'est le pere Imbert , théatin , qui l'a confessé. M. le prince de Lamballe vient de mourir.

10 *Mai*. *La Vénitienne* a été traînée sur la claie dimanche & aujourd'hui. La recette a été si misérable , que MM. les directeurs prennent le parti d'abandonner cet opéra à son malheureux sort ; ils vont remettre

Sylvie jusqu'à ce qu'ils aient quelque chose de prêt.

12 *Mai*. On a parlé d'une déclaration de M. de Voltaire en date du château de Ferney, pays de Gex en Bourgogne, le 31 mars 1768. Elle disculpe vaguement M. de la Harpe, & porte sur les mêmes procédés articulés dans la gazette d'Utrecht, qui sont en effet étrangers au vrai grief de ce jeune homme. On voit facilement que l'humanité a dicté cet écrit à celui qui l'a tant célébré.

Quoi qu'il en soit, il paroît que M. Boutin, intendant des finances, n'a pas eu plus de foi à ce certificat. M. de la Harpe étoit entré chez lui comme secrétaire intime ; il l'a congédié sous prétexte qu'ayant une femme, cela entraîneroit une suite de procédés trop gênants. Il est plus vraisemblable que ce protecteur ne sachant à quoi s'en tenir, d'après les bruits injurieux à l'ame de M. de la Harpe, a craint d'élever un serpent dans son sein. D'ailleurs, M. de la Harpe, en se consacrant au service de M. Boutin, annonçoit bien la perte de tout espoir de rentrer en grace auprès de M. de Voltaire.

18 *Mai*. Tout le public a vu avec étonnement ressusciter sur l'affiche de l'académie royale de musique *la Vénitienne*, ce ballet proscrié si généralement, & qu'on avoit déserté dès la seconde représentation. M. le comte de St. Florentin, excité sans doute par les amis du musicien, a réprimandé les directeurs d'avoir retiré si promptement cet opéra, & leur a enjoint de le reproduire. Malheureusement pour le sieur d'Auvergne,



il n'y aura point de lettres de cachet qui puissent obliger le public d'y aller.

20 *Mai*. La brochure qui a pour titre de *l'affaire générale de Bretagne*, perçe insensiblement. C'est un mémoire des plus sanglants contre le commandant de la province, & l'on ne peut mieux caractériser ce libelle, qu'en disant que l'auteur s'y permet tout ce que l'honnêteté interdiroit à un écrivain moins effréné. La prétendue trame jésuitique y est développée d'une manière très-étendue, & découvre le fiel le plus noir.

21 *Mai*. La *Vénitienne* a été jouée hier avec plus d'affluence qu'on n'auroit cru. On a fait trop peu de changement pour qu'elle ait pu paroître meilleure aux connoisseurs. Elle est restée dans toute sa médiocrité, pour ne rien dire de plus. Il ne faut pas être la dupe des applaudissements qui lui ont été prodigués. On n'ignore pas combien il y avoit de billets donnés, & quelle sorte de manœuvre employent les auteurs pour se foutenir. Malheureusement ces secours ne peuvent se réitérer souvent, & la chute n'en est ensuite que mieux marquée.

24 *Mai*. Un jeune auteur ayant composé une héroïde sur les reproches d'une mere à son époux, qui ayant voulu faire inoculer son fils, est supposé l'avoir perdu; la police n'a point voulu passer cette fable, dans la crainte qu'elle ne fit impression sur quelques ames foibles. On voit par ce trait, combien le gouvernement protège une méthode qu'il regarde sans doute comme salutaire à la nation.

26 *Mai*. M. Linguet, auteur estimé de di-

vers livres historiques , se trouvant maltraité dans les notes du *Tacite* de M. l'abbé de la Bletterie , n'a pu tenir à son ressentiment ; du moins on lui impute l'épigramme suivante , qui a en effet assez l'air d'une personnalité :

Apostat (1) comme ton héros (2) ,  
Janséniste signant la bulle ,  
Tu tiens de fort mauvais propos ,  
Que de ton cœur je dissimule ;  
Je t'excuse & ne me plains pas :  
Mais que t'a fait Tacite , hélas !  
Pour le traduire en ridicule !

29 *Mai*. La marquise de Clainville parie avec son mari qu'il ne nommera pas les diverses parties d'une serrure ; celui-ci les écrit dans le plus grand détail : il croit avoir gagné ; alors sa femme lui raconte qu'elle s'est ennuyée toute seule pendant qu'il étoit à la chasse ; qu'elle a fait arrêter un cavalier qui passoit ; qu'elle l'a invité à dîner ; qu'ils étoient à causer ensemble , lorsqu'on a annoncé son retour ; & que , pour éviter toute question , elle a fait cacher l'inconnu dans son cabinet , dont la serrure a servi de matière à la gageure. Curiosité de M. le marquis , refus de sa femme , instances du pre-

---

(1) M. de la Bletterie a été pere de l'oratoire.

(2) Il a fait la vie de Julien l'Apostat.

mier ; jalousie , fureurs : la marquise lui déclare qu'il a perdu , qu'il a oublié la piece la plus essentielle d'une serrure , la clef ; elle lit le papier , & lui prouve son erreur ; elle dit qu'elle veut avoir son argent avant d'ouvrir la porte ; il est confondu & convient de sa faute ; nouveaux accès de jalousie ; elle lui rit au nez en ce moment , lui demande si , en la supposant capable d'une tricherie aussi dangereuse , elle seroit assez mal-adroite pour se trahir elle-même. Le marquis ouvre les yeux , s'avoue un sot ; elle présente la clef ; elle le presse d'ouvrir à son tour ; elle veut absolument le faire entrer , qu'il voie , qu'il visite.... Il refuse , il est vaincu , il sort pour aller chercher l'argent. Dans cet intervalle elle ouvre le cabinet , & fait esquiver le cavalier qui y étoit réellement. Peu de temps après elle est surprise de le voir revenir avec son mari. Celui-ci le lui présente comme un de ses amis qui vient pour affaire importante , & dont il l'instruira bientôt : il sort encore une fois & ramene une jeune personne qu'il donne en mariage à l'étranger ; les soupçons de sa femme sur cette inconnue qu'elle avoit appris être cachée dans l'appartement de son mari , se dissipent également , & la piece finit.

On voit par cette esquisse quelle incohérence il y a dans toutes les parties de cette intrigue , où se trouvent les germes de plusieurs pieces , & qui ne peut suffire à une seule en un acte , faute de développement. M. Sedaine , qui met tant de vérités dans les minuties , dans les détails , dans les accessoires d'un drame , omet toutes les vrai-

semblances du fonds. N'est-il pas absurde d'imaginer qu'un mari vivant bien avec sa femme depuis quinze ou seize ans , lui ait laissé ignorer qu'il avoit une pupille dont il étoit le tuteur , qu'il l'amène & la couche dans son appartement à son insu ; qu'il invite chez lui un étranger pour épouser la jeune personne sans en avoir prévenu la marquise. En supposant une femme honnête , assez folle pour faire arrêter un étranger , la croira-t-on assez puérile pour changer de nom , pour le faire cacher au retour de son mari , & donner par-là une tournure criminelle à une action bizarre , mais innocente ? En un mot , aura-t-elle recours à un expédient que pourroit mettre en œuvre une femme coupable , & qui n'auroit de ressource que dans son adresse & dans son impudence , tandis que celle-ci n'en a nul besoin , & qu'elle court risque d'être dupe de sa propre finesse ? Le caractère de cette femme bizarre n'est point d'une vérité théâtrale ; & peut tout au plus fournir matière à un conte. Nul intérêt ; il devrait porter sur la jeune personne ; elle n'est au contraire qu'un personnage épisodique & machinal , fait pour amener le dénouement. Cette *Gageure imprévue* n'a point eu de succès ; il y a pourtant des parties de dialogue très-bien faites. Madame Préville joue la marquise on ne peut mieux ; il n'en est pas de même du sieur Préville , qui représente le mari. Ce rôle veut être nuancé de ridicule , mais n'admet pas toutes les charges dont il le gêne , & qui , de comique qu'il devrait être , le rendent burlesque. Belcourt ne fait point mal

l'inconnu ; les autres rôles font très-peu de chose.

3 Juin 1768. Les comédiens italiens donnent demain la première représentation de *Sophie* ou du *Mariage caché*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes. L'original de la pièce est de Gazick. Le baron d'Olback & le sieur Suard l'ont arrangée au théâtre pour la faire passer sous le nom de Pankouke, libraire, & beau-père de ce dernier, à qui ils voudroient faire avoir ses entrées ; enfin, Favart a mis la dernière main à cette besogne, qui ne peut être que très-mauvaise. Le sieur Koot, Allemand, a fait la musique.

4 Juin. La pièce d'hier, jouée aux Italiens, a été si mal reçue, qu'il est inutile d'en parler plus amplement : lorsque l'acteur est venu l'annoncer pour lundi, il a été hué généralement. Il paroît pourtant que les auteurs ne se regardent pas comme bien jugés ; & ce drame est affiché pour demain.

6 Juin. Une cabale puissante a voulu étayer la nouveauté recrépée des Italiens ; mais elle a peine à se soutenir, malgré ce secours.

7 Juin. M. d'Alembert, qui a écrit sur la *destruction des jésuites en France*, un livre dont on a parlé, vient de publier une lettre à M\*\*\*, conseiller au parlement de \*\*\* , pour y servir de supplément. Cette lettre est très-singulière par un détail circonstancié, dans lequel l'auteur développe tout ce qui regarde le jansénisme, dont il semble parfaitement au fait. Cette partie de l'ouvrage est également piquante & curieuse ; il paroît que ce philosophe, après avoir répandu



sa bile sur les jésuites , n'épargne pas plus leurs adversaires , & auroit pu prendre pour devise : *Tros Rutuluse fuat , nullo discrimine habebō*.

8 Juin. La gazette de France du 3 juin cite une lettre du révérend pere Boscovick ( datée de Paris du 30 avril ) à M. de la Condamine , contenant quelques nouvelles littéraires d'Italie. Dans une lettre du 4 juin ( inférée depuis au journal encyclopédique du premier juin ) , M. de la Condamine relève cette gazette , qui se pique de véracité & d'exactitude ; il se plaint qu'on a ajouté au fait principal , concernant la reproduction des têtes de limaçons , différentes circonstances qui ne sont pas dans la lettre qu'il possède.

9 Juin. Quoique les autres spectacles jouent aujourd'hui , la comédie italienne vaque à cause d'une procession qui passe devant l'hôtel des comédiens , faveur que le curé de Saint-Sulpice n'accorde pas à la comédie françoise. Aussi ceux-là en témoignent-ils leur pieuse reconnoissance par une grande férie. Il est à remarquer que ces histrions sont les seuls , sans doute à raison de leur origine ultramontaine , qui ne soient point frappés spécialement des anathêmes de l'église.

13 Juin. Un événement à peu près semblable à celui du Tartufe , se réalise aujourd'hui , & cause beaucoup de rumeur dans la finance , en ce qu'il intéresse la famille des *la Borde*.

Le sieur de Claustre , prêtre de Lyon , après avoir été quinze ans précepteur des enfants

de M. de la Borde, ancien fermier général, est resté dans cette maison depuis son éducation finie jusqu'en 1762. Sa longue habitude dans la famille lui en a fait connoître tous les tenants & aboutissants ; il a profité de la foiblesse, du dérangement, & de l'espece d'abandon de ses parents les plus proches, où étoit un la Borde Desmaitres, neveu du premier, pour s'infinuer dans son esprit, se rendre nécessaire, & lui faire enfin épouser la Dlle. Boutaudon, sa niece, le 18 avril 1766. Alors il a montré les dents ; & se mettant à la tête des affaires du jeune homme, a fait des répétitions considérables contre le pere & l'oncle de son neveu, capables de ruiner l'un & l'autre, si elles étoient accordées dans leur totalité.

Trois mémoires très-volumineux sont déjà éclos dans cette contestation, vrai labyrinthe où l'on se perd, & d'où il résulte en général pour le lecteur des impressions fâcheuses contre toute cette famille. On y trouve de chaque part une aigreur capable de nuire aux meilleures causes, & les parties auroient infiniment mieux fait d'ensevelir dans l'oubli, à quelque prix que ce fût, un détail de faits peu honorables pour tous : on voit toujours avec peine un neveu provoquer son oncle, un fils son pere, & un oncle & un pere réduire le neveu & le fils à la cruelle nécessité de s'armer contr'eux,

La piece la plus curieuse de tout ceci est un bout de mémoire du sieur de Claustre, qu'il a joint à celui de son neveu. Le ton cassard qui y regne, les versets de l'écriture dont il est lardé, l'esprit de modération, de paix,

de charité que ce prêtre affiche , font une présomption forte contre lui , & le font passer aux yeux de bien des gens pour un monstre de chicane , revêtu de la peau d'un agneau.

Il ne faut point confondre ce la Borde avec le la Borde ancien banquier de la cour , souche d'une autre famille.

14 *Juin*. Un auteur Italien , M. J. Del Turco , vient d'entreprendre la traduction de l'Illiade d'Homere en vers italiens & en stances de huit vers. Il a fait imprimer le premier tome qui paroît avec succès , & qu'on ne juge point indigne de l'original ; il fait précéder son ouvrage d'un excellent discours sur la poésie d'Homere & sur le plan de l'Illiade ; il donne ensuite un abrégé historique de la vie de ce prince des poètes.

21 *Juin*. Il y a de grands mouvements en médecine sur l'affaire de l'inoculation. On fait que cette méthode a déjà été approuvée dans deux assemblées de la faculté. Mais pour que le décret ait force de loi , il faut qu'il soit confirmé dans une troisième. C'est ce qui afflige les anti-inoculateurs. Aujourd'hui ils cherchent à ruser , à temporiser , pour pouvoir cabaler & gagner des suffrages. Ils prétendent que la matière est assez importante pour exiger que tous les membres , même absents , donnent leurs voix ; en conséquence , avant de laisser opiner pour la troisième & dernière fois , ils veulent qu'on agite cette nouvelle question. En un mot , ils se proposent d'employer tous les obstacles qu'il leur sera possible , pour reculer la conclusion qu'ils présumement ne leur devoir pas être favorable dans l'état actuel des choses.

26 Juin. On a dit que l'amateur qui avoit donné la médaille du prix de musique remporté par l'abbé Girouft, projetoit d'en faire autant à l'avenir. En conféquence, il deftine encore une même médaille d'or de la valeur de 300 livres pour le meilleur motet fur le pfeaume 45. *Deus noster refugium & virtus, &c.*

Un autre particulier propofe un femblable prix pour celui qui aura le mieux mis en musique l'ode quatre de Rouffeau, qui commence par ce vers : *La gloire du Seigneur, fa grandeur immortelle, &c.* La même perfonne deftine une féconde médaille de la valeur de 200 livres pour fécond prix du motet françois, s'il fe trouve une autre piece qui en foit digne. Enfin, les directeurs du concert veulent auffi couronner l'auteur du meilleur ouvrage qui aura le premier accessit fur le fujet latin désigné.

En voilà plus qu'il n'en faut pour faire fortir les talents, & peut-être en eft-ce trop : quand il y a tant de gens couronnés, les couronnes en deviennent moins précieufes, & l'émulation fe ralentit.

Toutes les conditions font les mêmes que celles de l'an paffé, mêmes juges, même lieu, même temps du concours.

28 Juin. On vient de traduire en françois le *Marchand de Venife*, un des drames les plus vantés du célèbre Shakespear. Les Anglois le regardent encore comme le chef-d'œuvre de leur théâtre, où cette piece a aujourd'hui tout autant de succès qu'elle en

eut lors des premières représentations. Pour nous autres , qui mettons d'autres conditions à un chef-d'œuvre , en convenant des beautés de détail de cette pièce , nous la regarderons dans son ensemble comme un vrai monstre dramatique. Le traducteur a conservé autant qu'il a pu le mérite de l'original , dans sa prose forte & harmonieuse.

29 Juin. Il s'est élevé depuis quelque temps en Italie une dispute entre les philosophes de cette contrée sur l'état brut des premières générations. M. Duni , professeur de jurisprudence au collège *Delza Sapienza* de Rome , est pour l'affirmative , & prétend d'après Vico , le fondateur de cette opinion , que les hommes originairement vivoient exactement comme des bêtes. Les partisans de ce savant sont appelés *Ferini*. M. Finette est à la tête des adversaires de ce parti , qui se nomme *Anti-Ferini*. Ces deux chefs ont beaucoup écrit , chacun de leur côté , & ils ont mis dans leurs ouvrages le caractère de leur secte ; c'est-à-dire que ceux du premier sont sans aucune aménité , même durs & un peu barbares ; les répliques de l'autre sont au contraire pleines d'honnêteté , de douceur & de graces.

1 Juillet 1768. Pour compléter les 30000 liv. de pension que le ministre s'est réservées sur le nouveau privilège du mercure , il a donné 600 liv. au sieur de la Dixmerie , qui coopéroit depuis long-temps gratuitement à cet ouvrage ; 600 livres à l'abbé de la Porte , acolyte du sieur de la Place ; 600 livres au sieur Poinfinet , auteur de l'épître à madame



la marquise de Langeac ; 200 livres de supplément au sieur Marin , censeur de la police , qui en avoit déjà une ; & 300 de supplément aussi à l'abbé le Blanc , especé de brocanteur littéraire , qui , par ses intrigues , s'étoit fait mettre sur la liste depuis long-temps.

Quant au sieur la Combe , c'étoit un avocat , homme de lettres , qui faisoit des livres en communauté avec un frere , avec les Macquers & autres auteurs ; & qui , tyrannisé par les imprimeurs , s'est dévoué pour la société , a quitté la robe de palais & s'est fait recevoir libraire. Ce nouvel état lui a inspiré de la cupidité ; il a étendu son commerce , a envahi tous les journaux , & devient formidable à ses confreres. Il prétend mettre le mercure sur le meilleur pied. C'est aujourd'hui que doit paroître le premier volume de la façon de sa coterie littéraire. Ils ont commencé par rectifier l'épigraphie ; & , après bien des recherches , il se sont décidés pour celle-ci *mobilitate viget*. Allusion favante au mercure métal , au mercure dieu & au mercure journal.

4 Juillet. Le nouveau mercure est en effet supérieur à tous ceux qui paroissent depuis long-temps par le choix des pieces qu'on y a insérées , & la variété répandue dans l'ouvrage. Mais , outre que ces fugitives , très-bonnes en elles-mêmes , ont déjà paru dans différents journaux & autres papiers publics , c'est qu'il est moralement impossible de remplir 14 volumes par an de morceaux d'élite. Un des défauts de l'an-

rien journaliste étoit de prodiguer des éloges à tout propos, & d'enivrer de son fade encens le moindre cuistre littéraire, le petit histrion. Celui-ci, plus modéré sur les louanges, aura peut-être peine à s'expliquer librement sur quantité de gens qu'il aura intérêt de ménager, & sur-tout sur les comédiens dont il tient ses entrées aux spectacles, suivant l'usage. Ajoutez à cela les entraves de toute espèce qu'a nécessairement en France un auteur couvert d'un privilège du Roi, & toujours sous la main directe du gouvernement. Concluons que le mercure est par essence une rapsodie tronquée, monotone & fastidieuse, & ne sortira jamais du rang où l'a placé, il y a longtemps, un critique judicieux ( la Bruyere ) ; c'est-à-dire immédiatement au dessous de rien.

5 *Juillet.* Le concours du prix de poésie à l'académie françoise roule ordinairement entre vingt & trente pieces. Cette année il en a été remis quatre-vingt-quatre au secrétaire. On prétend qu'un homme de qualité, âgé de 82 ans, le baron de Châteauneuf, n'a pas dédaigné d'entrer en lice contre la brillante jeunesse qui court la même carrière. Les vœux seront à coup sûr pour le moderne Sophocle, & il seroit à souhaiter pour l'honneur du siècle qu'il eût le prix.

6 *Juillet.* Madame Benoît, cette virtuose littéraire, déjà connue par des romans, vient de s'élever jusqu'à la comédie, & de nous en donner une, en un acte & en prose, qui a pour titre *la Supercherie réciproque*. L'intrigue n'en est pas mal conduite ; il y a de

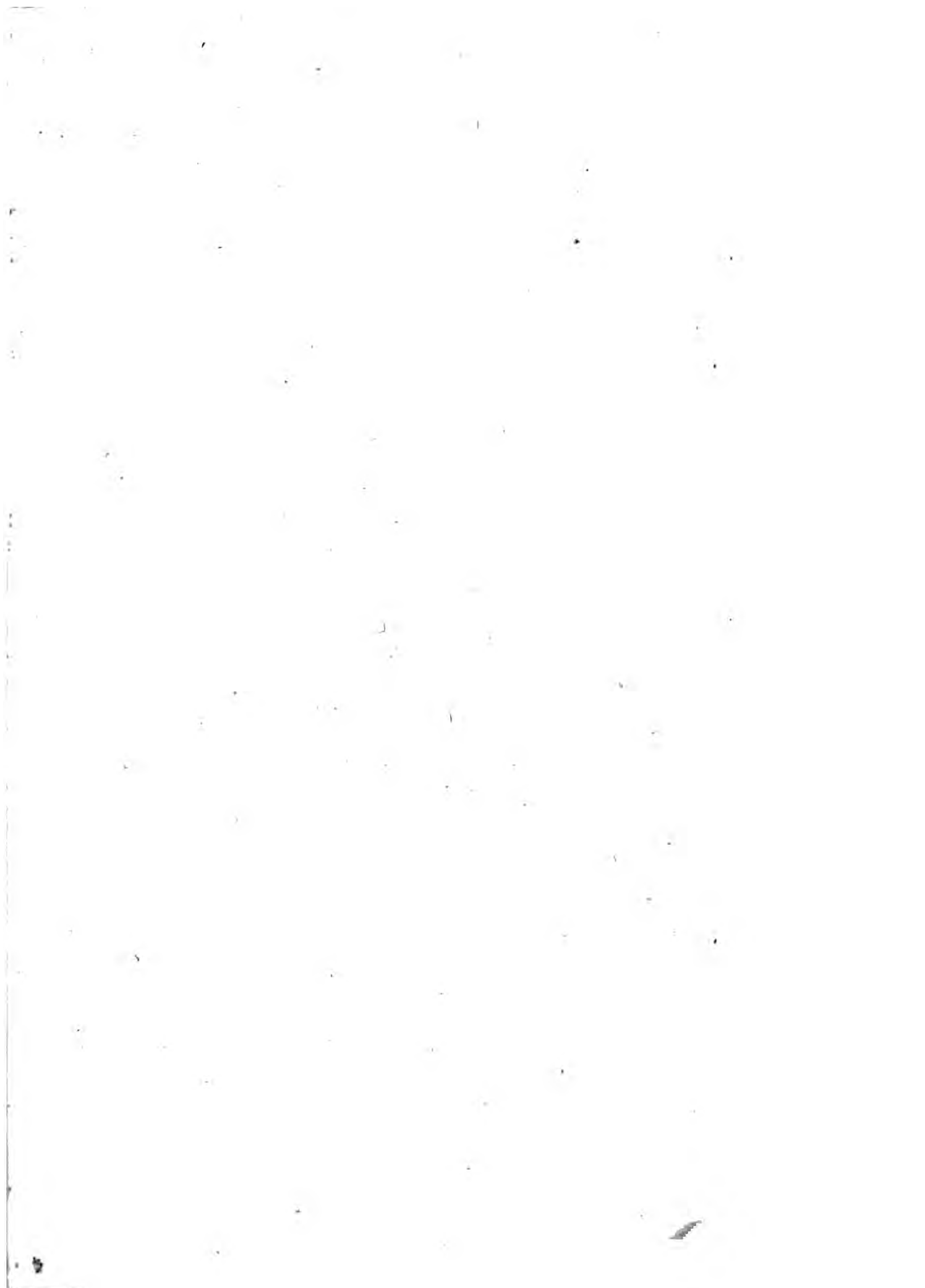
( 352 )

la simplicité dans le style ; mais nulle énergie dans les caracteres , & rien de comique dans les situations. Cette piece restera dans la bibliotheque des amis auxquels l'auteur femelle en a fait part.

*Fin du dix-huitieme Volume.*



61623719



1911

Dear Sir,

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 14th inst. in relation to the above matter.

I am sorry to hear that you are unable to attend to the same at this time.

I will be glad to hear from you again when you are able to do so.

Very respectfully,  
Your obedient servant,  
J. H. [Name]

1911

1911



